

JEAN DRAULT
HISTOIRE DE L'ANTISÉMITISME
NOUVELLE ÉDITION REVUE ET AUGMENTÉE, 1944.

Français, rien de ce que vous croyez vrai, n'est vrai. (Alerte aux français !)
André Tardieu, Président du conseil des Ministres sous la III^e République
La France n'est plus française. Lautier, ministre républicain.
Ce qu'on ne dit pas, c'est la part qu'a l'invasion de l'élément juif
dans la douloureuse agonie d'une si généreuse nation.
Edouard Drumont, Introduction à *La France juive*.

I - LES CAUSES DE L'ANTISÉMITISME

Les créateurs de l'antisémitisme ne sont point des Aryens féroces poussant, par goût du sang, au massacre des Juifs, comme l'insinuaient volontiers *l'Univers israélite*, le *Droit de vivre* et la masse énorme des journaux juifs ou judaïsants qui ont pullulé dans toutes les langues, aux quatre coins de la planète.

Les créateurs de l'antisémitisme sont les Juifs eux-mêmes. Evidemment, ils ne le font pas exprès. Mais quand, dans une ville, vient s'installer un israélite suivi bientôt de plusieurs de ses frères, on peut dire, sans se tromper : «L'antisémitisme est en route ».

Celui qui a constaté cette vérité est un Israélite qui fit beaucoup parler de lui. Il fut le grand metteur en scène de la célèbre affaire Dreyfus. C'est Bernard Lazare.

Il ne peut pas être renié par ses congénères. Il était intelligent, ne rougissait point de sa race qu'il défendait tout en reconnaissant ses défauts. Il est l'auteur d'un livre intitulé *L'antisémitisme*, dans lequel on peut lire les lignes qui vont suivre. Elles libèrent les antisémites de l'accusation d'avoir créé l'antisémitisme par un goût naturel autant que dépravé et retardataire pour la persécution d'une race qualifiée d'inoffensive par ceux qui en font partie :

«Partout, écrit Bernard Lazare, où les Juifs - cessant d'être une nation prête à défendre sa liberté et son indépendance, se sont établis, partout s'est développé l'antisémitisme, ou plutôt l'antijudaïsme, car antisémitisme est un mot mal choisi, qui n'a eu sa raison d'être que de notre temps, quand on a voulu élargir cette lutte du Juif et des peuples chrétiens, et lui donner une philosophie en même temps qu'une raison plus métaphysique que matérielle.

«Si cette hostilité, cette répugnance même, ne s'étaient exercées vis-à-vis des Juifs qu'en un temps et en un pays, il serait facile de démêler les causes restreintes de ses colères ; mais cette race a été, au contraire, en butte à la haine de tous les peuples au milieu desquels elle s'est établie. Il faut donc, puisque les ennemis des Juifs appartenaient aux races les plus diverses, qu'ils vivaient dans des contrées fort éloignées les unes des autres, qu'ils étaient régis par des lois différentes, gouvernés par des principes opposés, qu'ils n'avaient ni les mêmes mœurs, ni les mêmes coutumes, qu'ils étaient animés d'esprits dissemblables ne leur permettant pas de juger également de toutes choses, il faut donc que les causes générales de l'antisémitisme aient toujours résidé en Israël même et non chez ceux qui le combattent.

«Ceci n'est pas pour affirmer que les persécutions des Israélites eurent toujours le droit de leur côté, ni qu'ils ne se livrèrent pas à tous les excès que comportent les haines vives, mais pour poser en principe que les Juifs causèrent - en partie, du moins, leurs maux.

«Devant l'unanimité des manifestations antisémites, il est difficile d'admettre, comme on a été trop porté à le faire, qu'elles furent simplement dues à une guerre de religion, et il ne faudrait pas voir dans les luttes contre les Juifs, la lutte du polythéisme contre le monothéisme, et la lutte de la Trinité contre Jéhovah. Les peuples polythéistes, comme les peuples chrétiens, ont combattu, non pas la doctrine du Dieu Un, mais le Juif».

Les antisémites, avant le livre de Bernard Lazare, n'auraient jamais osé espérer qu'un Israélite leur donnerait un jour acte de ce que la lutte défensive engagée par eux, contre la nation juive, n'était pas une guerre religieuse, mais une guerre de race.

Jadis, Edouard Drumont avait beau dire que s'il arrivait un jour au pouvoir, la seule synagogue qu'il fermerait serait la Bourse, toute la presse juive criait que sa campagne antijuive était un attentat à la liberté de conscience.

D'où cette plaisante riposte de Drumont dans *la France juive devant l'opinion*. Il reproche aux Juifs de jouer, à ce sujet, le rôle du Sourd dans l'opéra-comique du Sourd ou l'Auberge pleine, d'où ce quiproquo (page 24) :

«Un voyageur arrive, demande une chambre.

- Nous n'en avons plus.

- Que vous êtes aimable ! J'avais réellement besoin de repos.

Le sourd se dirige vers la meilleure chambre de l'hôtel.

- Mais je vous dis que c'est loué !

- Ne vous donnez pas la peine de me conduire, je trouverai tout seul.

Il se déshabille, malgré les cris de l'hôtelier.

- Mais, Monsieur, je vous répète que cette chambre n'est pas libre.

- Merci mille fois, merci de votre sollicitude, je suis fort bien, et je crois que je ferai une bonne nuit.

Impossible de se faire comprendre de ce faux sourd résolu à ne rien entendre et qui finit par s'installer dans le lit d'autrui.

Israël s'amuse ainsi à jouer avec nous aux propos interrompus :

- Comment se fait-il qu'en quelques années la fortune presque entière de la France se soit centralisée entre quelques mains juives ?

- Quoi ! Malheureux ! Vous voudriez, au nom des préjugés d'un autre âge, nous empêcher d'adorer ce Dieu de Jacob, de célébrer Yom-Kippour et Peçah ?

- Vous vous êtes abattus comme une pluie de sauterelles sur cet infortuné pays. Vous l'avez ruiné, saigné, réduit à la misère, vous avez organisé la plus effroyable exploitation financière que jamais le monde ait contemplée.

- C'est la fête de Soucoth qui vous gêne ? Soucoth, la poétique fête des feuillages... Allons donc, soyez de votre temps, laissez à chacun la liberté de conscience.

- Les Juifs allemands que vous avez trouvé le moyen d'introduire dans tous les emplois, dans les ministères, dans les préfectures, au Conseil d'Etat, sont d'impitoyables persécuteurs, ils vilipendent tout ce que nos pères ont respecté !

Les principes de tolérance proclamés par 89 ! Il n'y a que ça ! C'est la gloire d'Israël d'avoir défendu ces doctrines. Cher et bon Israël ! Israël, phare des nations ! Israël est le champion de l'Humanité ; il veut le bien de tous les peuples..., c'est pour cela qu'il le leur prend.

Dans ces conditions, conclut Edouard Drumont, on le comprend, aucune discussion sérieuse n'est possible».

Depuis que Drumont a écrit ces lignes, Israël, par l'organe de Bernard Lazare, semble donc avoir condescendu à ce qu'en effet, les antisémites, ou plutôt, les anti-Juifs, car les sémites non-juifs sont également anti-juifs, font à Israël non pas une guerre de religion, mais une guerre de race défensive.

Les Juifs, d'ailleurs, s'ils ont cessé de se plaindre d'être persécutés pour leur religion, ont fait porter leurs récriminations sur la barbarie des guerres de race. Ils feignent d'oublier, en condamnant le racisme, qu'ils s'affirment eux-mêmes une race, et même une race supérieure aux autres, une race élue, à laquelle Jéhovah a promis la domination du monde, une race d'élite destinée à subjuguier les autres races, les non-juives, créées et mises au monde par ledit Jéhovah pour fournir aux Juifs des esclaves de tout repos, du bétail humain à mener au fouet et à la trique.

C'est même pour cela que les races non-juives se sont si souvent rebiffées, et que leur révolte contre ces conceptions d'un asiatisme antique a pris le nom d'antisémitisme ou d'antijudaïsme.

Bernard Lazare en convient, lorsque après avoir reconnu que les peuples polythéistes, c'est-à-dire païens, comme les peuples chrétiens, ont combattu non pas la doctrine du Dieu Un, c'est-à-dire le monothéisme, mais le Juif, il ajoute :

«Quelles vertus ou quels vices valurent au Juif, cette universelle inimitié ? Pourquoi fut-il tour à tour, et également, maltraité et haï par les Alexandrins et par les Romains, par les Persans et par les Arabes, par les Turcs et par les nations chrétiennes ? Parce que partout, et jusqu'à nos jours, le Juif fut un être insociable.

Pourquoi était-il insociable ? Parce qu'il était exclusif, et son exclusivisme était à la fois politique et religieux, ou, pour mieux dire, il tenait à son culte politico-religieux, à sa loi».

Or, la loi d'Israël lui ordonne de ne pas considérer les non-Juifs comme les égaux des Juifs. Jéhovah ne veut pas d'une humiliation pareille pour son peuple bien-aimé qu'il châtie d'ailleurs bien souvent pour sa désobéissance aux lois divines. Qui aime bien châtie bien.

«Israël, nous avoue encore Bernard Lazare, Israël est placé sous l'œil même de Jéhovah, il est le fils préféré de l'Eternel, celui qui a seul droit à son amour, à sa bienveillance, à sa protection spéciale, et les autres hommes sont placés au-dessous des Hébreux ; ils n'ont droit que par pitié à la munificence divine, puisque, seules, les âmes des Juifs, descendent du premier homme. Les biens qui sont délégués aux Nations appartiennent en réalité à Israël».

Vous avez bien entendu ! Votre montre, si vous n'êtes pas Juif, ne vous appartient pas. Elle appartient au Juif qui vous la prendra. Telle est la loi d'Israël. Si vous ne la laissez pas prendre au Juif qui en a envie, vous êtes classé parmi les antisémites les plus féroces. Le jour où un Daladier ayant pris plus d'apéritifs que les jours précédents fabriquera, en collaboration avec un Mandel et un Marchandeu, un décret-loi punissant les attaques contre un individu d'une autre race que la vôtre, habitant votre pays, ne fût-ce que depuis une heure, ne soyez pas étonné d'être incarcéré comme le furent Serpeille de Gobineau et ces vaillants rédacteurs de *Je suis partout*, au besoin d'être passé à tabac comme Degrelle, d'être révolvrisé sur les routes comme De Ludre, enchaîné et menacé du peloton d'exécution comme Boissel, tué à coups de baïonnette comme des centaines de non-Juifs.

De cette croyance en un Jéhovah qui l'aime comme ses petits boyaux, qui lui dit que tous les biens des non-Juifs sont aux Juifs, l'Israélite tire l'orgueil immense qui attire un peu plus sur lui l'hostilité des autres nations.

M. de Vriès de Heckelingen, dans son ouvrage *L'Orgueil juif*, a étudié cette caractéristique de la mentalité des peuples d'Israël qui vaut à ce dernier tant de déceptions et d'ennuis. Nous y renvoyons le lecteur.

Israël, naturellement, se plaint d'être tyrannisé. Ses premiers tyrans ne furent pourtant pas des antisémites, mais les puissants de sa nation : les prêtres, les Pharisiens, les riches de Jérusalem.

C'est là une des curiosités de l'Histoire du Peuple hébreu que M. Georges Grandjean, dans son livre : *La destruction de Jérusalem, premier pogrom*, a fort bien mis en évidence.

Historiquement, constate Bernard Lazare, l'exode des Juifs, à travers le globe, commença au quatrième siècle avant Jésus-Christ. Dès 331, Alexandre transportait des Juifs à Alexandrie, Ptolémée en envoyait en Cyrénaïque, Seleucos en conduisait à Antioche. Les conquérants successifs de la Palestine en emmenaient chacun un lot comme captifs. Ces captifs arrivèrent à se libérer, à former des colonies ou plutôt des communautés un peu partout. A la naissance de Jésus-Christ, ces colonies juives étaient devenues fort riches. Il y en avait en Egypte, en Phénicie, en Syrie, en Pamphylie, en Cilicie. La Grèce en comptait de nombreuses. Les vieux Grecs aryens de la belle époque littéraire et artistique ont été fort judaïsés et leurs descendants d'aujourd'hui n'ont plus guère que le nom seul de Grecs.

Les Juifs étaient partout haïs parce qu'ils prétendaient, quoique ayant abandonné la Palestine, rester de la nation juive et considérer Jérusalem comme leur vraie patrie. Ils ne voulaient pas s'intégrer aux pays qui les avaient accueillis. On peut même dire qu'ils ne le pouvaient pas, Jérusalem étant la seule ville où l'on pouvait adorer Dieu, et où Jéhovah pût agréer leurs prières, leurs sacrifices et leurs offrandes.

Ce sont les pontifes du Temple de Salomon, le grand-prêtre en tête, qui avaient créé ce dogme et qui avaient imposé cette obligation à la crédulité de la masse juive. Mais bien des Juifs gémissaient d'être pareillement tyrannisés par leur propre gouvernement.

Dans cet immense Temple de Jérusalem, se gobergeait une nuée de profiteurs, prêtres, lévites, pharisiens, qui vivaient grassement du service de Jéhovah, dans un sanctuaire luxueux et splendide, gorgé de trésors s'accumulant sans cesse.

«Le trafic, l'usure, non autorisés à Jérusalem, écrit Georges Grandjean, étaient prescrits par les Prêtres du Temple aux Juifs habitant Rome, Athènes et Alexandrie. (A Jérusalem, l'usure ne pouvait être pratiquée par les Juifs que sur d'autres Juifs, et cela était contraire à la loi.)

«De quoi eût été faite la fortune du Tabernacle ? Comment Pontifes, Diacres, Pharisiens de toutes grandeurs et de tous poils eussent-ils vécu, si les Juifs de la dispersion n'avaient point traité les peuples de la Terre comme peuples conquis ? Ce qui était péché à Sion devenait donc un exploit à Rome et à Alexandrie. Les prescriptions de la Loi sont privilèges du Peuple élu et ne concernent que lui.

«Dégagés des pratiques incommodes de Jérusalem, les Juifs de la dispersion n'en restèrent pas moins soumis à la loi. Dans les boutiques des fripiers, comme chez les riches trafiquants ou chez les usuriers célèbres (de Rome, Athènes et Alexandrie) le même Credo montait vers le Temple, les mains se tendaient vers lui, suantes d'or.

«L'abondance des offrandes que les synagogues recueillaient démontre que Jérusalem dominait cette organisation admirable mais dangereuse. L'on ne se contentait pas d'envoyer ce tribut à la Ville sainte. Chaque année, la députation qui s'acheminait vers la Mecque sioniste était suivie par des milliers de pèlerins : tout fils d'Israël étant tenu une fois sa vie durant, d'aller sacrifier au seul autel où les victimes fussent agréées».

Chaque Juif était d'ailleurs imposé. Il payait au grand prêtre le *didragme*, contribution à l'entretien du Temple ; ses offrandes étaient *ad libitum*.

Chaque communauté juive, dans toutes les nations non-juives, constituait ainsi une «pompe à phynances», drainant vers Jérusalem des monceaux d'or extraits de ces nations. Quelle gigantesque exportation de capitaux ! Vous supposez bien que les peuples non-juifs finissaient par trouver abusives ces évasions de leur monnaie et que l'antisémitisme s'implantait automatiquement chez eux.

Cicéron, dans son *Pro Flacco*, où il combat les «superstitions barbares» des Juifs, où il les accuse de «montrer du mépris pour les splendeurs de la République romaine», ajoute que ces hommes étaient à craindre, qui, «se détachant de Rome, tournaient les yeux vers la cité lointaine, cette Jérusalem, et la soutenaient des deniers qu'ils tiraient de la République». Il plaide pour le proconsul Flaccus, citoyen romain attaqué par les Juifs¹.

Ont-ils jamais changé ? De nos temps, cette création du Sionisme, ce retour à la Palestine, cette colonie juive protégée par l'Angleterre, basée sur des achats de terrains aux Arabes avec des fonds que les Rothschild et les autres banquiers juifs du monde entier ont acquis à coups de Bourse en ruinant des millions de non-juifs de partout, est-ce autre chose que les capitaux du monde entier drainés de nouveau vers Jérusalem, comme si un Temple rebâti redemandait l'or confisqué par Titus, destructeur du vieux Temple ?

Dans l'antisémitisme antique, il n'y eut pas que le drainage éhonté vers le Temple, de l'or des goym, il y eut le mépris affiché par les Juifs des dieux locaux vénérés dans les nations, qui avaient accueilli Israël ; il y eut aussi, plus particulièrement en Grèce, les luttes des diverses écoles philosophiques se disputant des adeptes. Les stoïciens, notamment, en voulaient aux Juifs de faire du prosélytisme parmi les Grecs.

Ce prosélytisme nous étonne. Les Juifs, ont affirmé tous les auteurs modernes qui se sont occupés de la question juive, ne font pas de conversions. Si, pour eux, un Juif devenant chrétien reste un Juif, car le baptême ne saurait changer la race, ni la forme du nez, ni la mentalité, un goy qui se ferait circoncire reste un goy, n'étant pas né Juif et n'appartenant pas à la race élue.

Les Juifs auraient-ils fait du prosélytisme autrefois ? Je crois que c'est le mot qui nous trompe. Ils judaïsaient, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Ils judaïsent encore aujourd'hui. Cette judaïsation leur faisait et leur fait des alliés. La France est encore judaïsée aux deux tiers. Elle pense juif. Les coups de Bourse n'ont jamais choqué personne, même parmi les gogos qu'ils ont ruinés et qui se contentent de déplorer le désastre dont ils sont victimes comme des vigneronnés gémissent quand l'ouragan de grêle a anéanti leur récolte. Les chutes subites de titres en Bourse, les dévaluations de Poincaré, d'Auriol et de Blum n'ont rien enseigné à la plupart des Français. Ils comprennent l'opération criminelle quand on la leur explique, mais leur intoxication les empêche de réagir. Ils sont judaïsés. Il a fallu cent ans de presse juive pour les amener à ce degré de déformation mentale dont ils pâtissent. Peut-être faudra-t-il cent ans de cure antijuive pour que la France redevienne complètement française. L'Allemagne, elle, a réagi. Mais les Juifs assurent qu'ils la judaïseront à nouveau dès que le temps redeviendra beau... pour eux.

L'antisémitisme, vieux de plusieurs siècles, doit sans cesse recommencer la lutte.

L'Antiquité et le Moyen Age étaient plus compréhensifs.

II - L'ANTISÉMITISME DANS L'ANTIQUITÉ ET AU MOYEN AGE

La Rome païenne a crié : «A bas les Juifs !» au temps de Cicéron. Ce dernier avait été formé à l'antisémitisme par Apollonius Molon, qui était un Drumont de son époque. Son hostilité contre Israël avait eu, au début, une cause politique. Les Juifs étaient démagogues, poussant, comme partout, à la révolution. Cicéron était du parti du Sénat. Il y avait aussi une cause religieuse. Ils insultaient aux dieux de Rome, et dans son *Pro Flacco*, déjà cité, il leur reprochait de gagner les citoyens aux rites sabbatiques.

¹ L'avocat Lélius plaide pour la communauté juive. Cicéron lui cria : «Je te comprends, Lélius. Tu sais quelle est la multitude de ces Juifs, quelle est leur solidarité, leur entente, leur savoir-faire et leur influence sur les foules populaires. Mais je baisserai le ton pour n'être entendu que des juges ; car je ne saurais ignorer qu'au milieu des Juifs se tiennent leurs meneurs, toujours prêts à diriger leur horde ou contre ma personne, ou contre l'élite des citoyens ; ne pense donc pas que je me prête d'aucune sorte à leur faciliter cette besogne». (Cicero, *pro Flacco*, XXVIII.)

Perse, dans ses Satires, les traite de superstitieux adonnés à un amas de rites absurdes et tristes. Ovide, dans son *Art d'aimer*, traite le sabbat de jour lugubre. Pétrone (*Fragments poétiques*) affirme qu'ils adorent l'âne et le porc. Il se fait l'écho de bruits populaires. Le peuple sait qu'ils ne mangent pas de porc et dit que c'est par respect pour cet animal.

Tacite répète cette accusation que les Juifs adorent une tête d'âne, descendent des lépreux et ont des rites infâmes. Va pour les rites. Quant à leur ascendance, elle est stigmatisée par le fait qu'ils ont souvent des maladies de peau et des tares de névrosés. L'histoire de la tête d'âne doit être une raillerie populaire...

Il écrit encore : «Tous ceux qui embrassent leur culte se font circonscire et la première instruction qu'ils reçoivent est de mépriser les dieux, d'abjurer la patrie, d'oublier père, mère et enfants. Les Juifs considèrent comme profane tout ce qui, chez nous, est considéré comme sacré».

C'est exactement comme dans l'Europe d'aujourd'hui. Cela fait songer à l'ode ordurière au drapeau, du Juif Jean Isaïe dit Zay, qui fut ministre de notre Education nationale !

Pline se plaint aussi «qu'ils dédaignent les dieux de Rome». Quant à Sénèque, qui était de la secte des Stoïciens, il reproche moins aux Juifs le mépris qu'ils affectent pour les dieux de Rome que leur prosélytisme, qui entravait la propagation de la doctrine stoïcienne. Il gémissait sur «les Romains qui adoptaient le sabbat». Il voyait dans cette propagande juive un moyen de pénétration, de conquête du monde entier qui était romain.

Vingt-deux ans après la naissance du Christ, les plaintes de Sénèque furent prises en considération par Tibère qui édicta des mesures contre l'invasion juive. Un sénatus-consulte fut promulgué par lui contre les «superstitions égyptiennes et judaïques». Il est curieux de constater que les superstitions égyptiennes étaient constituées par le culte d'Isis, repris plus tard par la Franc-maçonnerie et que c'est déjà ainsi la Judéo-Maçonnerie qui est en marche pour la domination mondiale.

Quatre mille Juifs, d'après Tacite, sont alors arrêtés et déportés en Sardaigne. Caligula enlève aux Juifs de Rome certains privilèges qu'ils avaient su acquérir, probablement en achetant des fonctionnaires.

En Egypte, le proconsul Flaccus, soutenu par l'Empereur, avait fait occuper la synagogue et décréter qu'on pouvait les traiter comme les habitants d'une ville prise d'assaut.

Domitien surenchérit. Il frappa d'un impôt les Juifs qui refusaient de vivre à la romaine, en respectant la loi et les dieux. Il pensait arrêter ainsi la judaïsation, car ceux des Romains qui acceptaient la circoncision n'auraient pu vivre à la juive qu'en payant une forte taxe.

Antonin le Pieux, lui, interdit aux Juifs de circonscire d'autres personnes que leurs propres fils. Ils avaient, en effet, la déplorable habitude de faire circonscire leurs esclaves. L'Empereur les obligea à rompre avec cette manie en déclarant que tout esclave d'un Juif qui serait menacé d'être circonscis deviendrait libre *ipso facto*.

Il y a quarante ans, le Juif Joseph Reinach, qui avait débuté dans la politique comme secrétaire du Juif Gamberlé dit Gambetta, annonçait volontiers que dans un demi-siècle, le Kahal ferait circonscire tous les Français. Ce besoin de judaïser la chair après avoir judaïsé l'esprit des peuples conquis n'est donc pas éteint chez le Juif moderne. Nous avons échappé de justesse à la menace du sécateur. La masse des Français ne s'en doute pas.

Ce n'est pas dans la Rome antique que les Juifs furent le plus durement combattus. L'antisémitisme à Antioche alla jusqu'au massacre. Les Juifs avaient sans doute exagéré, en cette ville, l'insociabilité que Bernard Lazare lui-même leur attribue.

Dans la Lybie, sous Vespasien, on put voir un proconsul du nom de Catulus, exciter la population contre eux. Et au temps d'Auguste, en Ionie, plusieurs villes grecques exigèrent des Juifs qu'ils abjurassent le judaïsme, faute de quoi on leur ferait supporter tout le fardeau des charges publiques.

Si à Antioche, il y eut des massacres de Juifs dans les temps jadis, les Juifs modernes firent de plus beaux pogroms de non-Juifs lors de cette splendide période de civilisation marquée par la République n° 3. Le Juif n'est pas toujours massacré. Il est souvent un massacreur, et dans de plus vastes proportions.

Des millions d'Européens entre 1914 et 1918 ont péri dans la guerre qu'il a voulue. Jéhovah incite son peuple au massacre des non-Juifs. C'est écrit dans la Bible et dans le Talmud.

Bernard Lazare prétend qu'aux premières années de l'ère chrétienne, l'empire romain engloba la Synagogue et l'Eglise naissante dans la même réprobation. C'était encore de l'antisémitisme si, vraiment, les premiers chrétiens étaient presque tous des Juifs dissidents ayant adopté la doctrine du Christ et ne payant plus le tribut à Jérusalem. Mais le livre de Georges Grandjean, déjà cité, affirme avec logique, en fournissant une documentation impressionnante, que les persécutions contre les chrétiens étaient fomentées par les Pharisiens qui acceptaient la domination romaine parce qu'ils y trouvaient leur compte et par les ventres, dorés du Temple de Jérusalem qui percevaient le tribut des Juifs du monde entier et avaient inventé le trust du culte rémunérateur de Jérusalem. Pharisiens et prêtres du Temple dénonçaient les chrétiens comme une secte ayant partie liée avec une plèbe juive toujours prête à se révolter contre la domination romaine, et qui fut cause, en somme, de la destruction de Jérusalem, car les Romains, au temps de Titus, avaient fini par se fâcher.

Au surplus, Edouard Drumont ne croyait pas du tout que parmi les premiers chrétiens, il y eût tant de Juifs convertis au christianisme, pas plus qu'il n'y eût tant de conversions parmi les personnes «animées de sentiments religieux délicats», pour employer le style particulier de Renan (variante adoucie de la fameuse thèse soutenue par Disraëli). L'affirmation que la Synagogue soit restée à côté de l'Eglise «comme une minorité dissidente» ne repose absolument sur aucun témoignage.

Bernard Lazare, conformément aux directives juives suivies par Disraëli et Renan montre les Juifs, «par leur incessant prosélytisme, par leurs prédications, par l'ascendant moral qu'ils exercèrent sur les peuples au milieu desquels ils vivaient, frayant la voie au christianisme».

La vérité est autre. En fait d'ascendant moral, les Juifs récoltaient les résultats de leur caractère insociable, et le christianisme, quand il fut assez fort, les combattit comme les avait combattus le paganisme romain, et pour les mêmes causes.

Seulement, c'est une façon, pour Bernard Lazare, de blâmer l'ingratitude du christianisme à qui le Judaïsme aurait ouvert les voies, Aimable Judaïsme !... Il pouvait ainsi se rendre créancier du christianisme qui lui devait son Dieu, pourtant crucifié par les Juifs, et sans doute aussi beaucoup de remerciements.

Laissons l'antiquité romaine et passons en Gaule.

Les Juifs y avaient suivi les légions romaines de Jules César, conquérant des Gaules.

La première trace de leur passage chez nos aïeux est un assassinat commis vers l'an 353 sur la personne d'un chef romain qui avait été gouverneur en Egypte et qui était venu dans les Gaules sur l'ordre de l'empereur Constance. Le crime avait été perpétré sur les bords de la Durance. L'épisode est consigné dans *L'Histoire des Empereurs* de Tillemont. On n'en sait pas plus. C'est l'adieu des Juifs au monde romain.

L'antisémitisme, en Gaule, sera pratiqué d'abord par les Conciles. Toutes les races qui envahiront la Gaule auront vis-à-vis d'Israël, la même attitude que l'Empire romain. Les Burgondes et les Wisigoths leur appliquent des lois spéciales. Le concile de Vannes, en 465, défend aux ecclésiastiques de les fréquenter et de manger avec eux. Clotaire II en 615, leur interdit d'actionner un chrétien devant les tribunaux. Dagobert II les expulse de son royaume à cause de leurs usures.

Avec les Carolingiens, c'est la détente. Charlemagne désigne un Juif pour faire partie de l'ambassade au calife Haroun-al-Raschid. C'est peut-être comme interprète. Alors, ils se mettent à exagérer. Louis le Débonnaire ayant autorisé le libre exercice de leur culte, ils demandent et obtiennent qu'aucun marché ne se tiendra le samedi. Et pendant qu'ils y sont, ils réclament d'être exemptés des droits qui pèsent sur les autres commerçants. Les évêques de l'époque étant d'une autre pâte que ceux de maintenant, l'archevêque de Lyon Agobard publie son traité : *De insolentia Judæorum*, C'est la première brochure antisémite publiée dans la Gaule. Nous ne sommes qu'au IX^e siècle.

Ils sont volontiers médecins,. Charles le Chauve prend un Juif Sédécias comme médecin et Sédécias l'empoisonne.

Les voici traîtres : ils font du commerce avec les Sarrazins auxquels ils servent d'espions. Ils livrent Béziers, Narbonne et Toulouse à ces Sarrazins.

C'est en punition de cette trahison que tous les Juifs de Toulouse sont frappés d'une peine annuelle qui humiliera la collectivité à perpétuité.

Le jour de Pâques, un Juif choisi par ses congénères viendra, devant le portail de la cathédrale, recevoir de la main du bourreau trois soufflets, et paiera treize livres de cire qui serviront au cierge pascal. Le châtiment cessera en 1789, où la Révolution l'abolira comme un signe d'intolérance des temps maudits de l'obscurantisme (style maçonnique).

En dépit de quelques accidents de ce genre, la nation juive, vivant sur le sol de la nation française, n'y est pas trop malheureuse. Elle s'enrichit et jouit d'un statut qui lui rend l'existence assez douce, tant qu'elle ne s'adonne pas à ses accès de frénésie talmudique.

Il y a alors 800.000 Juifs en France. Ils possèdent la moitié de Paris. Ils ont des synagogues un peu partout, surtout dans le midi. Ils ont des écoles où ils enseignent que le chrétien a été créé par Jéhovah pour servir de bétail humain à Israël et notre bon pays ne s'en émeut pas.

Ce qui déclenchera l'antisémitisme au XIII^e siècle, c'est leur envahissement qu'on pourrait appeler capitaliste. Il est assez curieux de constater que la plupart des propriétés juives d'aujourd'hui sont les mêmes que les propriétés juives du Moyen Age.

Les moulins de Corbeil qui furent la propriété d'Erlanger étaient jadis la propriété d'un Juif nommé Crescent.

Les Camondo, les Ephrussi, les Rothschild avaient des châteaux et des domaines dans les endroits de l'Ile-de-France où les Juifs du XII^e siècle en avaient également. Ils étaient jadis propriétaires à Enghien, à Montmorency. Ils le sont ou le furent encore aux mêmes endroits. Ils habitaient jadis des Juiveries situées aux alentours du Temple qui, sous Philippe le Bel, était en dehors de Paris. Ces Juiveries sont devenues un quartier parisien, celui du Temple entièrement juif, à deux pas de Saint-Paul.

Alphonse Daudet disait à Edouard Drumont : «A part deux ou trois, toutes les maisons de la place Royale (place des Vosges) sont à des Juifs». Alphonse Daudet avait habité là quelques années et était bien informé.

Et Edouard Drumont, qui avait écrit ce beau livre : *Les Fêtes Nationales de la France*, de rappeler : «Cette belle place qui fut bâtie par Henri IV, qui vit le splendide Carrousel de 1613, où les combattants figuraient des héros de l'Astrée, qui assista aux duels héroïques des raffinés, qui entendit la causerie des grands seigneurs et des hommes d'esprit du commencement du XVII^e siècle, est possédée maintenant par quelques usuriers ou quelques remisiers véreux. *Sic transit gloria mundi !* Ainsi s'accuse une fois de plus le caractère du Juif qui ne se contente pas d'envahir tout dans le présent, mais qui veut déshonorer même le passé».

L'auteur de *la France Juive* insistera toute sa vie sur la ténacité prodigieuse d'un peuple qui, au bout de plusieurs siècles, revient habiter où ses pères ont habité. Autant le Français est oublieux de tout, autant le Juif est doué d'une mémoire implacable, au point que, dans la Synagogue, au jour de *Pourim*, il appelle encore, le poing levé, la malédiction divine sur Aman, l'ennemi de Mardochee. Car s'il se souvient, ce n'est pas pour pardonner !

Lors de l'expulsion des Juifs de 1394, certains Hébreux confièrent des sommes à Nicolas Flamel, écrivain juré de l'Université de Paris, - nous dirions expert - et qui passait pour sorcier et alchimiste, en rapport avec les Kabbalistes d'Israël. Celui-ci se serait approprié les sommes confiées, mais en tout cas les employa, soit en totalité, soit en partie, à bâtir ou restaurer l'église Saint-Jacques-la-Boucherie dont il ne reste aujourd'hui que la tour que l'on connaît.

Quatre cents ans après, en 1797, les Juifs n'avaient pas encore digéré le tour que Flamel leur avait joué en employant leur argent à l'édification d'une église catholique.

Devenus citoyens français, grâce au décret de 1791, voté en fin de session par la Constituante que les terroristes de la Commune harcelaient, ils firent acheter, comme bien national, l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie, par un des leurs qui devint, plus tard, membre du Consistoire de Metz. Cet acquéreur fit démolir l'église, violer le tombeau de Nicolas Flamel, qui était enterré dans la crypte comme bienfaiteur. Les cendres de l'infidèle dépositaire furent jetées au vent.

La région de France la plus envahie fut celle du midi. Dans le Languedoc que Michelet appelle «cette Judée de la France», les Juifs avaient fini par débaptiser les villes, de leurs noms français pour leur donner des noms bibliques, Montpellier s'appelait Hac et Carcassonne : Kirrath Jearin.

Là, étant tolérés, ils ne furent pas que fripiers, escamoteurs ou rogneurs de ducats. Ils littératurèrent, écrivirent des apologues et des fables qui furent utilisés dans les écoles israélites ; ils furent aussi médecins, mais ne s'adonnèrent nullement à l'agriculture, ce qu'ils auraient pu faire si quelques-uns d'entre eux avaient eu la vocation du labourage et de l'élevage.

Mais ils prétendent, encore aujourd'hui, que Jéhovah leur a interdit de cultiver les terres étrangères et qu'un Juif ne doit bêcher qu'en Palestine. Formidable souci ! Il y a cinquante ans que la France est à eux. On n'a pas vu Rothschild lancer la moindre colonie agricole pour ses congénères moins fortunés que lui. Et pourtant, la branche française des Rothschild possédait, dès 1888, en terres, la superficie d'un département français moyen. Il y avait de quoi faire un essai de judéoculture !

Au surplus, un décret du 17 mars 1808 interdisant aux Juifs alsaciens de s'établir dans d'autres départements, «sinon pour s'y adonner à l'agriculture», ne rendit pas, un seul Juif agriculteur. Bernard Lazare le constate. Là, il se contredit. Il avoue que jamais on n'a interdit au Juif de faire autre chose que de la Banque. Au contraire !

Ce seraient, d'autre part, les chrétiens qui l'auraient muré, emprisonné dans ses ghettos.

Sur ce point encore, Bernard Lazare se contredit, il est obligé d'avouer que c'est le Juif qui a voulu, qui a créé le ghetto où il se sent bien chez lui, protégé du contact du goy qui est une souillure pour ce fils cher à Jéhovah, et fricotant sa cuisine casher loin des regards indiscrets du chrétien qu'il peut, en outre, vouer à la malédiction divine, en levant le poing, à la synagogue, au cours de certaines fêtes juives.

«Tout concourt, écrit Bernard Lazare, à faire du Juif l'universel ennemi, et le seul appui qu'il trouva durant cette terrible période de quelques siècles (*Le Moyen Age*), fut la papauté et l'Eglise qui, tout en entretenant les colères dont il pâtissait, voulaient garder précieusement ce témoin de l'excellence de la foi chrétienne (?). Si l'Eglise conserva les Juifs, ce ne fut pas sans toutefois les morigéner et les punir. C'est elle qui interdit de leur donner des emplois publics, pouvant leur conférer une autorité sur les chrétiens ; c'est elle qui incita les rois à prendre contre eux des mesures restrictives, qui leur imposa des signes distinctifs, la rouelle et le chapeau, qui les enferma dans les ghettos, ces ghettos que souvent les Juifs acceptèrent et même recherchèrent, dans leur désir de se séparer du monde, de vivre à l'écart, sans se mêler aux nations, pour garder l'intégrité de leurs croyances et de leur race ; si bien qu'en maints endroits, les édits ordonnant aux Juifs de rester confinés dans des quartiers spéciaux ne firent que consacrer un état de choses déjà existant. Mais le principal rôle de l'Eglise fut de combattre dogmatiquement la religion juive. A cela les controverses si nombreuses pourtant ne suffirent pas ; on fit des lois contre les livres juifs. Déjà Justinien avait interdit dans les synagogues la lecture de la Mischna ; après lui, on ne légiféra plus contre le Talmud jusqu'à saint Louis. Après la controverse de Nicolas Donin et de Yehiel de Paris (1240), Grégoire IX ordonna de brûler le Talmud ; cette ordonnance fut réitérée par Innocent IV (1244), par Honorius IV (1286), par Jean XXII (1320) et par Benoît XIV (1415). En outre, on expurgea les prières juives et on défendit l'érection de nouvelles synagogues. Les lois civiles commentèrent les décisions ecclésiastiques, elles furent inspirées par elles».

Il résulte donc bien de ce texte même de Bernard Lazare que l'institution des ghettos est moins le fait de l'antisémitisme que du judaïsme lui-même.

En ce qui concerne les mesures prises par l'Eglise, elles sont bien moins dures, que celles qui furent préconisées au XIX^e siècle par les antisémites révolutionnaires et anticatholiques comme les Tridon, les Regnard, les Chirac.

En Espagne, dans cette époque qui faillit devenir juive comme le dit nettement Bernard Lazare, les Juifs furent longtemps tout-puissants. Ils avaient, on le sait, aidé les Maures, par trahison, à conquérir l'Espagne, et chaque fois qu'il y eut une guerre civile, on les trouva à l'origine de cette guerre, comme on les trouve encore à l'origine de la dernière tuerie où ils avaient ordonné à Cot de fournir au *frente popular* nos meilleurs avions français. Et c'est pourtant des Maures eux-mêmes que naquit l'antijudaïsme espagnol. Le fils d'un épicier juif, Rabbi Joseph Ha Lévis était devenu vizir du roi Badis. Ce précurseur de Gambetta ruina le pays par ses tripotages.

«Le royaume alors, dit une histoire arabe, valait moins que la lampe de nuit quand le jour arrive».

Drumont raconte (*France Juive*, T. I., page 153) : «Un poète religieux, le glorieux Abou Ishak Al Elbiri, alla de ville en ville, flétrissant les défaillances, prêchant le dévouement, réconciliant entre eux les Cindhadjites et les Berbères, longtemps ennemis, récitant partout sa célèbre *Kacida* rimée en *noun*, pour exciter les courages. Partout on répétait avec lui le refrain de sa chanson : Les Juifs sont devenus grands seigneurs... ils règnent partout dans la capitale et les provinces ; ils ont des palais incrustés de marbre, ornés de fontaines, ils sont magnifiquement vêtus et dînent somptueusement, tandis que vous êtes pauvrement vêtus et mal nourris».

«Figurez-vous un général n'ayant pas peur de la mort, quelques hommes du peuple courageux, tout cela se ruant un matin sur les hôtels des tripoteurs et des financiers juifs, et vous aurez une idée de la scène qui se passa à Grenade le jour du sabbat, 9 tebeth de l'an 4.827 (30 décembre 1066)

«Le Gambetta du XI^e siècle, qui n'avait pas eu l'idée de mourir à temps, fut massacré avec quatre mille des siens».

La légende a conservé la mémoire du désintéressement superbe que montra Abou Ishak. Quand, dans le jardin du persécuteur, la foule vint apporter au poète devant lequel les chefs militaires avaient respectueusement abaissé leurs cimenterres sanglants, les monceaux d'or, les pierreries étincelantes, les colliers précieux, les étoffes chatoyantes, les objets d'art qui par milliers jonchaient le sol, Abou prit une grenade qui pendait à un arbre, l'ouvrit, en humecta, ses lèvres et dit : «La chaleur est lourde aujourd'hui, j'avais soif ; partagez-vous ces trésors, mes enfants, mais n'oubliez pas de faire votre prière du soir, car Dieu seul est grand».

Ce sont les Juifs échappés à ce pogrom arabe qui allèrent grossir la colonie juive du Languedoc où ils recommencèrent leur propagande contre les chrétiens. Ils inspirèrent la révolte des Albigeois qui fut, dans le domaine religieux et so-

cial, un moyen de couper la chrétienté en deux, analogue à ce front populaire imaginé par les Juifs contemporains pour maintenir chez nous, plus fort que jamais, la division profitable au règne d'Israël. Il fallut faire une croisade contre les Albigeois, qui reçurent une frottée dont les Juifs prirent abondamment leur part.

Ce qui ne les corrigea pas. Ils ne peuvent s'installer dans une nation qui les accueille, sans imaginer aussitôt de mettre cette nation cul par-dessus tête après l'avoir ruinée, désaxée, corrompue, judaïsée.

Ils ont l'esprit révolutionnaire d'instinct, créant des partis et les excitant les uns contre les autres en avivant des animosités qui existaient avant leur arrivée, mais qui n'allaient pas jusqu'à l'égorgeement.

M. Fayolle-Lefort, auteur de la brochure remarquable : *Le Juif, cet inconnu*, leur prête plus simplement l'esprit, le goût du désordre. L'amour du désordre est chez eux comme une maladie, une lèpre héréditaire.

« Cette infirmité congénitale, écrit-il, accompagne le Juif dans sa dispersion à travers le monde. Le Talmud, par exemple, est un «tohu-bohu» - notre langue, pour exprimer le chaos, a emprunté ce mot à l'hébreu des choses les plus hétéroclites. Imaginez un code civil, pénal, religieux, un recueil de jurisprudence, un pêle-mêle de réflexions morales, de spéculations philosophiques, de controverses, d'exhortations et même de nouvelles à la main. Imaginez une immense variété de sujets traités par la fantaisie de cent auteurs, sans le moindre souci de mettre quelque suite dans les sujets, quelque accord entre les textes, d'éviter répétitions et contradictions. Et ce n'est pas seulement le désordre de matières qu'on a négligé de classer, c'est le désordre d'une pensée furieuse qui n'arrive pas à se rendre maîtresse d'elle-même et à avoir une vision claire du réel. Voici les appréciations confondues de Théodore Reinach et d'Arsène Darmesteter : « A proprement parler, le Talmud ne connaît pas l'Histoire ; pour lui, la réalité et le songe se mêlent dans un vague nuage, il ne paraît pas avoir une idée juste du temps... Edom, Nabuchodonosor, Vespasien, Titus, Hadrien, tous les ennemis de la race juive, se confondent dans une même individualité et se substituent l'un à l'autre dans ce long martyrologe de l'Histoire ».

M. Fayolle-Lefort observe qu'à l'époque où les *tannaim* (docteurs) rédigeaient le Talmud, - rédaction qui dura de quatre à cinq cents ans, les modes de pensée de Thucydide, Platon, Aristote avaient, depuis près de mille ans, atteint leur pleine expansion dans l'Orient européen, et que les rédacteurs du Talmud, baignant dans cet Orient européen à côté d'eux, auraient pu s'inspirer de l'ordre et de l'équilibre de ces compositions aryennes, et faire l'apprentissage de leur pensée. S'ils ne l'ont pas fait, c'est qu'ils ont, justement, « une sorte d'aversion pour cette clarté, cette harmonie, cette logique occidentales ».

Dans l'ordre social, politique, religieux, même confusion. M. Fayolle-Lefort constate que même avant Jésus-Christ, les Juifs « sont divisés par leurs philosophies ».

« Les Sadducéens ne croient pas à la vie future et à la rétribution des mérites. Ils ne croient ni aux anges, ni aux démons. Les pharisiens, au contraire, acceptent un peu plus chaque jour l'idée de résurrection. Leur foi dans les anges et les démons est complète et très ancienne.

« Ainsi, donc, c'est la question de savoir ce qu'ils deviendront après leur mort qui fait se déchirer les Juifs pendant qu'ils sont en vie... »

« Résumons. Pas de règle, liberté, anarchie, voilà le *leit motiv* du judaïsme. Avec lui le désordre est entré chez nous, Européens, à la fois, dans l'esprit, dans l'art, dans l'éducation et dans la cité ».

C'est pour cela que le Juif est impuissant à se créer une patrie ; il ne peut vivre que dans un pays qui a déjà son cadre social. Il profite de ce cadre tout organisé, mais n'a de cesse de l'avoir détruit, auquel cas le pays est culbuté, en proie à la guerre civile, aux haines de partis et vaincu d'avance, s'il a une guerre avec un voisin qui, lui, a su ne pas, être mis en paye par ses Juifs. Et le Juif est la première victime de son désordre.

L'esprit de désordre du Juif peut aussi s'appeler l'esprit révolutionnaire. Bernard Lazare en convient : cet insociable est un éternel mécontent, Jehovah lui a promis le bonheur sur terre. Le Juif ne compte point, comme le chrétien croyant, sur la part de paradis destiné à ceux qui auront beaucoup souffert sur la terre. Il veut des joies, des richesses, du bonheur, « toutes les places et tout de suite ». Ce matérialiste a alors besoin de changement pour monter toujours plus haut : il chambarde tout dans un pays dont il n'est pas, jusqu'au jour où ce pays furieux, lui tombe dessus et l'expulse à coup de pied quelque part après lui avoir repris tout ce qu'il a volé à la collectivité non-juive.

Le soulèvement des Albigeois, s'il avait réussi, leur aurait profité dans tous les domaines.

Drumont écrit à ce sujet : « Quelles étaient, au fond, les doctrines des Albigeois ? On n'en sait rien ; il y avait de tout, des Manichéens, des Gnostiques, des Athées ; dans toute affaire où le Juif figure, la confusion est telle qu'une chatte ne reconnaîtrait pas ses petits. Or, le Judaïsme était au fond de tous ces troubles ».

Et Michelet, qui est un historien quatre-vingt-neuviste et qui n'est point, par conséquent, antijuif, Michelet constate la perpétuelle trahison juive : « Les Juifs, vivante image de l'Orient au milieu du christianisme, semblaient là pour entretenir la haine de la religion. Aux époques de fléaux naturels, de catastrophes politiques, ils correspondaient, disait-on, avec les infidèles et les appelaient ».

Et au sujet de la judaïsation de la noblesse albigeoise, il écrit, motivant ainsi la légitimité de la croisade contre les Albigeois, qui fut une explosion d'antisémitisme : « La Noblesse du Midi, qui ne différait guère de la bourgeoisie, était toute composée d'enfants de Juives ou de Sarrazins, gens d'esprit bien différent de la chevalerie ignorante et pieuse du Nord ; elle avait pour la seconder et en grande affection les montagnards. Ces routiers maltraitaient les prêtres tout comme les paysans, habillaient leurs femmes de vêtements consacrés, battaient les clercs et leur faisaient chanter la messe par dérision. C'était encore un de leurs plaisirs de salir, de briser les images du Christ, de leur casser les bras et les jambes ».

Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, envoyé par le Pape pour prêcher les Albigeois et les convertir par la douceur n'obtint aucun succès. C'est par les écoles que les Juifs avaient réussi à déchristianiser tout ce peuple. La Troisième République n'aura donc même pas eu, avec F. : Jules Ferry, l'invention du système de judaïsation. Pierre le Vénérable disait, au cours de sa mission en Albigeois : « Est-il possible que vous ayez fait un grand feu avec les croix brisées et entassées, que vous ayez fait cuire de la viande sur ce foyer et que vous ayez mangé cette viande le Vendredi Saint, après avoir invité à ces agapes sataniques un peuple immense ? »

L'hérésie albigeoise s'étendait. C'est un Charles Martel qui dut l'enrayer. Simon de Montfort vint du Nord fidèle, et écrasa les hérésiarques. C'était en 1213. Trois ans plus tard, le Concile de Latran imposait aux Juifs l'obligation de mettre sur leur poitrine une petite pièce d'étoffe jaune, la rouelle, qui les faisait reconnaître. Les khalifes l'avaient déjà fait. Et avant les khalifes, Ptolémée Philopater avait ordonné qu'on imprimât sur leur peau nue, la feuille de lierre de Bacchus.

D'intervalle en intervalle, les rois capétiens prennent des mesures conservatrices pour leurs sujets trop souvent détraqués comme de simples gogos de la République n° 3.

Philippe-Auguste fit confisquer une partie des biens des Juifs et ordonna la remise aux débiteurs, de toutes leurs dettes. Le cinquième des sommes récupérées allait au Trésor.

Saint Louis, sous son chêne, voulut rendre la justice à tous, même aux Juifs. «Pourquoi sont-ils donc partout si détestés ?» se demandait-il. Peut-être en écrivit-il au pape à ce sujet. Ce pape, Grégoire IX, qui s'était posé la même question, lui conseilla de faire examiner le Talmud. Ce que Louis IX fit : il convoqua les rabbins à une assemblée présidée par Guillaume d'Auvergne, le 24 juin 1240. La Cour y assistait avec la reine Blanche. Prélats et clercs des diocèses voisins avaient tenu à assister aux débats. Bernard Lazare donne les noms d'un des rabbins qui vinrent défendre leur livre saint : Yéhiel de Paris. On laissa discuter ces saints hommes aussi longtemps qu'ils le voulurent. Bernard Lazare affirme que, dans ces controverses qui eurent lieu à diverses époques et dans différents pays, les rabbins étaient autrement subtils, adroits et forts que leurs adversaires chrétiens.

Il n'empêche qu'en l'occurrence, Yéhiel fut obligé de reconnaître que le Talmud ordonnait aux Juifs des pratiques fort préjudiciables, aux non-Juifs, qu'ils fussent chrétiens ou païens. Dans ce capharnaüm de lois pénales et hygiéniques, de racontars obscènes et scatologiques, d'apologues enfantins ou cyniques, les prélats présents durent découvrir sans enthousiasme qu'on comparait les églises à des cloaques, que Jésus-Christ était en enfer et qu'il avait été le fils adultérin d'un soldat nommé Pandara.

Le roi, après ce débat, a-t-on dit, proclama qu'on ne pouvait pas discuter avec des gens pareils. Et Joinville lui prête ce langage : «Nuls, s'il n'est très bon clerc ne doit despoctes a ans (disputer avec eux) ; mais li homs lays (mais l'homme laïc) quand il entend médire de la loy crestienne, ne doit pas défendre la loy crestienne, ne mais de l'épée (mais prendre l'épée) de quoy il doit donner parmi le ventre dedans, tant comme elle y peut entrer».

Le vieux guerrier franc parlait encore chez Louis IX que les statues pieuses de Saint-Sulpice représentent si infidèlement avec une allure de jeune sous-diacre tout frais émoulu du séminaire.

Bernard Lazare tira parti de cette déclaration énergique pour innocenter cette prescription du Talmud : «Le meilleur des goym, tue le !»

Aux époques barbares et guerrières, selon lui, il n'est question que de tuer son adversaire, et les rédacteurs du Talmud, dont certaines parties sont très anciennes, ont parlé comme saint Louis.

Le malheur est que le Talmud ne met pas de dates et qu'on apprend encore dans les écoles israélites. contemporaines que tuer le non-Juif est un exercice agréable à Jéhovah. Petlioura s'en est aperçu. Von Rath aussi, à l'ambassade d'Allemagne.

Au temps de saint Louis, ce pieux verset contribua pour sa part à faire ordonner par le pape Grégoire IX que partout le Talmud serait brûlé. Le rabbin Yéhiel ne fut point inquiété.

Mais les rabbins en sauvèrent des exemplaires. Il y en a dans des bibliothèques de non-Juifs qui sont imprimés d'hier. M. René Gérard, fondateur de l'Institut d'étude des questions juives de la rue de La Boétie, vous en montrera tant que vous en voudrez.

A Troyes, en 1288, il y eut un pogrom. Des chrétiens zélés se figurant, qu'après l'abjuration, un Juif cessait loyalement d'être Juif, arrêtaient Isaac Châtelain, israélite richissime, refusèrent l'or qu'il offrait pour être libéré et lui donnèrent à choisir entre le baptême et le bûcher ainsi qu'à tout le ghetto. Treize choisirent le bûcher. Ce pogrom a été le sujet d'élégies écrites par un rabbin.

Et nous arrivons à une grande date de l'antisémitisme avec le règne de Philippe le Bel.

Israël est richissime et puissant. Il a réussi ses premiers emprunts en prêtant aux chevaliers qui partaient pour la Croisade, par l'entremise de l'Ordre des Templiers, dont chaque couvent est devenu une banque et une officine d'usure.

Templiers judaïsés et Juifs ont créé la pompe à phynances et ont constitué un centre de conspiration qui menace la royauté capétienne elle-même.

Car les Templiers auraient fini par détrôner Philippe le Bel et par le remplacer par un roi à eux, un roi judaïsé.

Il n'y eut pas dans la lutte qu'engagea Philippe le Bel contre les Juifs et les Templiers, pères de la Franc-Maçonnerie, que la volonté de récupérer pour le Trésor les immenses sommes accaparées par les prêts usuraires, mais aussi le souci de sauver son pouvoir menacé et de continuer sa mission de roi Très-Christien.

Une page du *Philippe-le-Bel* du duc de Lévis-Mirepoix peut donner une idée de la puissance des Templiers :

«On a coutume de se les représenter toujours après leur chute, écrasés, pantelants, aux pieds de Philippe-le-Bel. Vision incomplète, vision inexacte, au moment d'aborder le drame.

«C'est eux la puissance et la menace, eux qui ne dépendent de personne en ce royaume et qui, pourtant, l'enserrent, sa fortune et ses hommes, en un réseau de pierre et de fer. Au delà de l'image, figée par les siècles, des Templiers vaincus, il faut voir l'image des Templiers triomphants.

« Chétif est le roi, en face d'eux, avec ses coffres vides, ses troupes éparses, - tout grand roi de France qu'il soit, - si un conflit éclate. Et ils le savent bien, et il le sait aussi... à moins qu'il ne supplée à sa faiblesse matérielle par son esprit de décision».

Un jour d'émeute à Paris, Philippe-le-Bel était allé chercher asile au Temple, au nord de Paris, à ce Temple dont la tour serait, un jour, la prison et l'antichambre de l'échafaud d'un de ses descendants. C'est là que Philippe-le-Bel avait compris les dangers d'un Ordre militaire et religieux, qui ne se gênait même plus pour traiter le roi en mendiant et en vagabond. Le duc de Lévis-Mirepoix écrit :

«L'émeute de Paris a laissé au roi un souvenir trouble. Le Temple l'a abrité comme n'importe quel passant qui invoque le droit d'asile. Mais eux, les moines-soldats, si bien armés, avec des troupes prêtes, instruites, il leur suffisait de donner un ordre pour dégager le roi sur l'heure. Ils l'ont laissé écouter pendant deux jours les cris de la sédition, opposant à son fameux silence le leur. Depuis lors, ce silence n'est rompu que par la courtoisie.

«Le circonspect homme d'Etat voit cette puissante organisation n'ayant plus les vastes espaces d'Orient pour dépen- ser ses forces. Il se demande combien de temps elle va demeurer immobile et s'il va réellement être possible d'éviter le choc. Il tenta un moyen qui aurait pu sauver l'Ordre, le transformer. Il fit des ouvertures pour se faire nommer grand maître. Un refus assez distant lui fut opposé».

Ils étaient déjà les rois de l'époque, pour parler comme Toussenel. Leur insolence fit déborder le vase. Philippe-le-Bel attaqua. Ce fut l'abolition de l'Ordre par le pape et le procès qui aboutit au bûcher du grand-maître Jacques Molay, pen- dant que les Juifs, leurs associés, étaient expulsés après avoir été dégraissés au profit du Trésor.

Le procès révéla que les Templiers avaient absorbé copieusement le poison du Talmud et n'avaient pas été judaïsés qu'à moitié. Ils étaient devenus plus qu'Orientaux à parcourir la route des Croisades en faisant de l'escompte et de la banque avec les chevaliers croisés qui y perdirent tant de fiefs mis en gage. Leurs mains étaient devenues juives, et nous renvoyons, pour ces détails, au curieux roman de Rachilde, *Notre-Dame-des-Rats*, qui dénombre leurs richesses, leur luxe et leur corruption infâmes.

Cette manifestation d'antisémitisme intégral valut à la chrétienté plusieurs siècles de tranquillité pendant lesquels les Juifs terrés dans leurs ghettos restèrent certainement en contact avec les Templiers survivants, devenus les membres de sociétés secrètes, parés de noms de corporations inoffensives.

III - LA RENAISSANCE

Ce qu'on appelle la Renaissance, sous prétexte qu'il s'agissait de la renaissance des lettres, des arts et aussi de l'an- tiquité romaine et grecque qui était païenne, fut aussi la renaissance du Juif.

Oh ! Prudente et lente, cette renaissance du Juif, qui devait provoquer fatalement la renaissance de l'antisémitisme.

Après le formidable coup de barrage de Philippe-le-Bel, l'aplatissement des ancêtres de Jérôme Mandel fut tel que Bernard Lazare les montra comme un peuple à l'intellect atrophié.

Philippe-le-Bel avait sauvé la chrétienté des Judéo-Templiers comme Charles Martel l'avait sauvée, à Poitiers, de l'in- vasion sarrazine.

Ne pouvant plus vivre sur la peau des autres, le Juif n'était plus rien. Et lui qui se plaignait tant des persécutions et de la tyrannie des autorités chrétiennes, était maintenant sous la tyrannie inepte de ses rabbins, soucieux de garder leur pouvoir sur la masse juive et de la ligoter dans les prescriptions étroites de son féroce Talmud.

«Les Juifs, avoue leur congénère Bernard Lazare, n'étaient plus qu'un peuple de captifs et d'esclaves. Enfermés dans des ghettos dont leurs mains imbéciles avaient contribué à épaissir les murailles, ils étaient retirés de la société des hommes et pour la plupart ils vivaient dans un état de lamentable et navrante abjection. Comme ils avaient eux-mêmes fermé toutes les portes, obstrué toutes les fenêtres par où ils auraient pu recevoir air et lumière, leur intellect s'était atro- phié. Durant tout le Moyen Age, sous l'influence des peuples ambiants, des législations spéciales et avilissantes, sous l'action déprimante et funeste des Talmudistes, ils avaient acquis cette physionomie particulière, qu'ils ne perdirent que de nos jours et que beaucoup conservent encore, en Pologne, en Roumanie, en Russie, en Hongrie, en Bohême et en quelques parties de l'Allemagne (écrit en 1894), physionomie que l'humilité coutumière avait rendue basse et obsé- quieuse, que les conditions d'existence avaient faite craintive et malade, que l'enseignement des rabbins avait em- preinte de cautèle et d'hypocrisie».

Bernard Lazare ne le leur envoie pas dire : l'abrutissement du peuple juif était dû plus aux rabbins qu'aux chrétiens qualifiés d'intolérants.

Les Juifs qui, paraît-il, avaient réussi à garder leur cerveau libre et leur «esprit fier» étaient en minorité infime. Presque tous étaient médecins, «car la médecine était la seule science que permît le Talmud».

Quand on nous dit que c'est le chrétien intolérant qui a interdit au Juif tout autre métier que celui de l'usure, de l'es- compte et du tripatouillage bancaire, on ment, répétons-le. Et Bernard Lazare l'avoue encore.

Les autorités chrétiennes, nous l'avons déjà dit, ont toujours vainement cherché à les pousser vers l'agriculture. Napo- léon lui-même a essayé. On espérait les assimiler ainsi, par l'agriculture et par les conversions. Ils ne se sont jamais con- vertis loyalement, et ils ont toujours repoussé la carrière agricole avec horreur, prétextant que le Talmud leur interdit de bêcher et de labourer la terre «étrangère». Ils ont toujours préféré faire produire de l'intérêt à leur or, cet or pourtant ex- trait de poches étrangères.

«La masse juive, avoue d'ailleurs Bernard Lazare, était inapte à tout ce qui n'était pas commerce ou usure. Elle n'avait plus, du reste, aucun droit, aucune capacité, nulle route ne pouvait s'ouvrir devant elle, et les rares chemins qu'elle aurait pu encore prendre lui étaient fermés par ses propres docteurs qui s'étaient ainsi alliés aux juristes chrétiens».

C'est par le Midi que la France se réenjuive peu à peu au XV^e et au XVI^e siècle. Les Juifs médecins viennent de Mont- pellier. L'Espagne où ils étaient nombreux est fermée aux Juifs à partir du 2 janvier 1492, date à laquelle Ferdinand et Isabelle font leur entrée à Grenade, ancienne capitale du royaume.

L'Espagne entière est devenue définitivement chrétienne. S'étant débarrassée des Maures, elle se débarrasse aussi des Juifs. Elle n'oublie pas que si les Maures l'ont envahie au XIV^e siècle, c'est avec la complicité des Juifs. Les lettres échangées alors entre les Juifs et le prince des Sarrasins en font foi. On a pu lire dans l'une de ces lettres :

«Vous pourrez bientôt, avec l'aide de Dieu, passer la mer, vous rendre à Grenade et étendre sur le reste des chré- tiens, votre magnifique épée avec une main puissante et un bras invincible. Et ensuite vous serez assis sur le trône, à Paris, et dans le même temps redevenus libres, nous (Juifs) posséderons la terre de nos pères que Dieu nous a promise et nous vivrons dans la concorde sous une seule foi et un seul Dieu».

C'est bien net. Les Juifs trahissaient la chrétienté en vendant l'Espagne et la France au prince des Sarrazins qui les payait en leur donnant la Palestine. N'est-ce pas le même trafic qu'ils ont fait, de nos jours, avec l'Angleterre, qui leur a promis aussi la Palestine et même la Syrie ?

L'Espagne, pour ne pas être trahie de nouveau, les expulsait donc. Elle ne garda que les convertis, les *marranes*, que l'Inquisition surveillait, car ces *marranes* qui affichaient une grande dévotion, qui allaient tous les jours à la messe, ornaient leurs maisons de crucifix, de bénitiers, de pieuses images, avaient souvent une petite synagogue dans, leurs caves.

Expulsés, ils gagnèrent les pays barbaresques, où les Maures les acceptaient, puisqu'ils avaient été jadis leurs espions et leurs alliés dans l'invasion de l'Espagne, mais où leur esprit de désordre, de changement, de révolution joint aux trafics usuraires, réveillèrent chez les fils de Mahomet l'inévitable antijudaïsme qui suit partout les enfants d'Israël.

Quant aux *marranes* d'Espagne et de Portugal, ils passèrent en assez grand nombre en France.

Henri II permettait leur séjour à Bordeaux et aux environs, non pas aux Juifs, comme on l'a dit par erreur, mais, aux *nouveaux convertis*, aux *nouveaux chrétiens*.

Là, évidemment, quand l'œil de l'Inquisition repérait une synagogue souterraine, faisant partie de la cave d'un Juif converti, la vie cessait d'être belle pour ce chrétien qui judaïsait en secret et qui risquait de revêtir le *san-benito*, ou chemise soufrée pour monter sur le bûcher. Car jamais l'Inquisition n'a gêné dans son culte un Juif resté de religion juive. C'est le faux converti, pontant sur les deux tableaux, assidu à l'église pour la frime, resté secrètement fidèle à la synagogue, qu'elle traduisait devant ses tribunaux, et condamnait à des peines rigoureuses.

En France, au surplus, l'Inquisition était moins inexorable qu'en Espagne, et les Franciscains étaient moins sévères que les Dominicains. C'est peut-être pour cela que venaient si volontiers habiter Bordeaux les *marranes*, parmi lesquels se sont trouvés les ancêtres des Péreire, des Furtado, des Fould et autres porteurs contemporains de noms dorés.

D'autres Juifs rejoignaient leurs congénères d'Avignon, Carpentras, Béziers, Nîmes, installés antérieurement et jouissant de la protection du pape et de quelques seigneurs auxquels ils prêtaient de l'argent.

La France avait oublié les histoires du temps de Philippe-le-Bel. Qu'est-ce que la France n'oublie pas ? Et puis, Catherine de Médicis, épouse de Henri II, avait amené de Florence et de Naples à la Cour de France, dans sa nombreuse suite, des Italiens titrés et bannis de chez eux à la suite de conspirations, guerres civiles, séditions. Ces Italiens étaient accompagnés de marchands, de banquiers, désireux de s'installer en France. Comme l'explique M. Jean Héritier, dans sa magistrale étude sur Catherine de Médicis, la Haute-Banque s'installait en France et les Juifs étaient déjà nombreux.

Une ère de tranquillité commençait pour eux.

Bernard Lazare juge ainsi l'atmosphère de la Renaissance : «Les mœurs s'adoucissent à cette époque, les âmes deviennent moins rudes, on acquiert également la notion de la créature humaine ; cet âge où grandit l'individualisme, comprend mieux l'individu ; en même temps que la personnalité se développe, on se montre plus tendre pour la personne d'autrui».

La vérité est que le coup de massue de Philippe-le-Bel avait laissé des souvenirs chez les Juifs qui furent certainement très prudents au début, et qui, d'ailleurs, purent masquer leur action de désordre et de révolution derrière le protestantisme, merveilleux instrument de division nationale à la naissance duquel ils ont avoué n'avoir pas été étrangers. Luther, pourtant, ne leur en sut aucun gré. Comme antisémite on ne fit pas mieux.

«En cendres, a-t-il écrit, en cendres les synagogues et les maisons des Juifs, et ceux-ci, qu'on les parque dans les écuries !»

Du reste, si l'antisémitisme sommeillait en France à cette époque, il prospérait en d'autres lieux de la chrétienté.

De Cologne, on expulsait les Juifs. La Bohême les chassait. Des corporations et artisans de Francfort et de Worms ayant à leur tête un antijuif ardent, Vincent Fettmilch, les obligèrent à quitter ces deux villes. Mais comme les Juifs des ghettos de ces deux cités étaient catalogués «serfs de la Chambre Impériale», le suzerain les réclama.

Ils ont toujours eu plus de chances avec les grands qu'avec le peuple.

Ils furent moins heureux en Franconie et en Moravie où on les massacra, et à Prague, où on en brûla quelques-uns.

Le XVI^e siècle, en France, ne causa du tracas qu'à leurs rabbins, auxquels on demanda des explications relatives au Talmud.

Comment le Talmud revint-il sur le tapis ? Grâce au protestantisme qui remit en discussion tout ce qui avait été réglé par les papes au Moyen Age. Les Juifs poussaient le protestantisme à le faire, par le moyen des loges maçonniques dont un historien moderne, déjà cité, M. Jean Héritier, signale l'action dès le XVI^e siècle, notamment dans la lutte des presbytériens contre Marie Stuart et celle des calvinistes français contre les Guises.

Pour les Juifs, c'était une façon d'en appeler de la condamnation du Talmud par Grégoire IX.

Edouard Drumont a reconstitué ce qu'on pourrait appeler la procédure d'appel de la manière suivante :

«Le protestantisme servit de pont aux Juifs, pour entrer, non pas encore dans la Société, mais dans l'humanité. La Bible, laissée au second rang au Moyen Age, prit sa place plus près des Evangiles ; l'Ancien Testament fut mis à côté du Nouveau. Derrière la Bible apparut le Talmud, Reuchlin, l'homme des Juifs, fit campagne pour jeter de nouveau dans la circulation le livre proscrit.

«Ce Reuchlin ou Reuchlim parait avoir été corrompu par le médecin de l'empereur Maximilien, qui était Juif. Dès 1494, il s'était montré favorable à Israël dans son livre : *de Verbo mirifico*, où il avait mis en présence un philosophe de l'antiquité, Sidonius, un rabbin juif, Baruch, et un philosophe chrétien, Capnio (traduction latine de Reuchlin qui signifie petite fumée). Chargé d'examiner le Talmud, il ne trouva rien de répréhensible dans les outrages que ce livre contenait contre le christianisme.

«Le procès du Talmud devint une affaire européenne. La Faculté de Paris s'occupa de cette question pendant quarante-sept séances et se montra, comme toute la France d'alors, résolument antijuive en condamnant Reuchlin. L'empereur Maximilien, au contraire, donna raison à l'avocat des Juifs. En 1520, l'année même où Luther brûlait la bulle du pape à Wittenberg, la première édition du Talmud s'imprimait à Venise».

Quand Luther préconisait de réduire en cendres les synagogues et les maisons des Juifs, il n'en était pas moins comme l'enfant qui bat sa nourrice, car Bernard Lazare confirme tout ce que Drumont a raconté sur la réapparition du Talmud.

«Pendant ces années qui annoncent la Réforme, écrit-il dans son livre *L'Antisémitisme* (page 139), le Juif devint éducateur et enseigna l'hébreu aux savants. Il les initia aux mystères de la cabbale, après leur avoir ouvert les portes de la philosophie arabe ; il les munit, contre le catholicisme, de la redoutable exégèse que les rabbins avaient, durant des siècles, cultivée et fortifiée : cette exégèse dont saura se servir le protestantisme, et plus tard le rationalisme. Par un hasard singulier, les Juifs qui avaient consciemment ou inconsciemment donné des armes à l'humanisme, lui fournirent le prétexte de sa première bataille sérieuse. La dispute pour ou contre le Talmud préluda aux disputes sur l'Eucharistie.

«C'est à Cologne que s'ouvrit le combat ; Cologne, cité de l'Inquisition, capitale des dominicains. Un Juif converti, Joseph Pfefferkorn, dénonça une fois encore le Talmud au monde chrétien, et, soutenu par le grand inquisiteur Hochstraten, il obtint de l'empereur Maximilien un édit l'autorisant à examiner le contenu des livres juifs et à détruire ceux qui blasphémaient la Bible et la foi catholique. Les Juifs en appelèrent à Maximilien de cette décision, et ils réussirent à faire attribuer à l'Archevêque-Electeur de Mayence les pouvoirs conférés d'abord à Pfefferkorn. L'archevêque prit pour conseillers des docteurs, des humanistes, et parmi ceux-là Reuchlin. Reuchlin n'avait pas pour les Juifs une sympathie immodérée ; il les avait attaqués à son heure, mais s'il méprisait les Juifs en général, il n'en était pas moins un hébraïsant, et, à ce titre, le Talmud l'intéressait plus sans doute que le Tribunal inquisitorial et ses arrêts. Aussi, il combattit violemment les projets de Pfefferkorn et des dominicains, et non seulement il déclara qu'il fallait conserver les livres des Israélites, mais encore il soutint que l'on devrait créer dans les universités des chaires d'hébreu. On accusa Reuchlin de s'être laissé corrompre par l'or des Juifs. Il répondit par un pamphlet terrible, *Le Miroir des Yeux*, qui fut condamné au feu, et dès lors, les Juifs, cause originelle du débat, furent oubliés, les humanistes et les dominicains restèrent seuls en présence et ces derniers, abattus définitivement par *Les Lettres des Hommes obscurs*, furent condamnés par l'Evêque de Spire et abandonnés par le pape qui, quelques années plus tard, donna aux imprimeurs d'Anvers le privilège de publier le Talmud... C'est l'esprit juif qui triompha avec le protestantisme».

Les Juifs, en 1494, marquèrent donc un point contre l'antisémitisme. Il n'y a pas qu'à notre époque qu'on pouvait voir un intellectuel, un empereur et même un pape philosémites.

Les Juifs ont toujours tendu à ce qu'on ne s'occupe pas d'eux et à pouvoir travailler dans l'ombre, derrière un écran protecteur. Hier, cet écran était la F.:M.:. Avant-hier, c'était le protestantisme. Ils pouvaient préparer de loin la Révolution dite française tout en restant simples spectateurs de la lutte entre le pape et Luther, puis entre Rome et Genève.

Mais l'antisémitisme n'avait pas dit son dernier mot. En France, on gardait l'esprit de Philippe-le-Bel, et l'antisémitisme restait dans son rôle de surveillant. En Allemagne, les Juifs attisaient le feu et utilisaient avec ivresse leur passion pour le désordre, si bien définie par M. Fayolle-Lefort, dans sa brochure : *Le Juif, cet inconnu*.

Luther et Calvin se déchiraient au sujet de l'Eucharistie, de la Trinité et de la nature du Christ. Des sectes, des sous-sectes naissaient, défendant des thèses nouvelles et augmentant la bagarre. Il y avait des crypto-calvinistes, des antinomistes, des adiaphoristes, des majoristes, des osiandristes, des memnonites, des synerchistes ! Ah ! le Juif s'en payait, à tourneboulé les cervelles de ces Aryens protestants. Il ne fit pas mieux, de notre temps, quand nos partis politiques se parèrent, à la Chambre, d'étiquettes non moins cocasses, pour lesquelles les électeurs votaient, sans savoir ce qui pouvait distinguer un républicain de gauche, qui était un homme de droite, d'un radical-socialiste qui était souvent un ploutocrate judéo-maçon, faisant partie d'un trust, ou un maringouin d'un démocrate populaire, ou encore un S.F.I.O. d'un communiste stalinien ou trotskyste.

Des révoltes populaires ajoutèrent au charme de cette société divisée par les hérésies religieuses comme nous le fûmes par les hérésies politiques. Les paysans de Spire, en 1503, les bandes de Joss Fritz, en 1512, les paysans du Wurtemberg, en 1514, ceux d'Autriche et de Hongrie en 1515, ceux de Souabe en 1525, des artisans et même des chevaliers se mirent à massacrer et à piller, en réclamant l'égalité au nom du Christ. Et il y eut l'anabaptisme des Hussites, un véritable bolchevisme précurseur, qui trahissait, comme les précédents troubles, la propagande juive, camouflée derrière ces théories révolutionnaires. L'opéra de Scribe, musique du Juif Meyerbeer : *Le Prophète*, a pour cadre cette révolution.

Comme toujours, les Juifs finirent par être repérés, et l'antisémitisme reparut après le Concile de Trente.

Le Concile de Trente, que l'ignare Aristide Briand, chanté par Suarès, appelait le Concile des Trente, fit de l'antisémitisme assez bénin, au demeurant.

«On pourra supporter le Talmud, décréta-t-il, en enlevant les injures qu'il contient, car des parties du Talmud peuvent servir à la défense de la foi et montrer aux Juifs leur obstination».

Mais les papes ne se rangèrent pas à cet avis.

Un Juif converti, Salomone Romano, sans doute pour se mettre bien en cour, dénonça le Talmud comme le code de guerre d'Israël contre la chrétienté. Et le pape Jules III ordonna de brûler ce livre infâme à Rome et à Venise. Paul IV fit de même et aussi Pie V et Clément VIII.

Ces papes avaient été influencés par les remontrances de l'évêque Maïol à ses prêtres et à ses fidèles. Cet évêque clairvoyant entendait réprimer la judaïsation qui s'amplifiait dans son diocèse. Il écrivait, dans son *Dierum canicularium* (Les Jours caniculaires), au chapitre *De perfidia Judæorum* (1612) : «Il se trouve des personnes, et souvent de qualité, tant hommes que femmes, qui sont si fols et insensés, qu'ils consultent avec les Juifs de leurs plus intimes affaires à leur grand préjudice. On voit les Juifs hanter et fréquenter les maisons et les palais des grands, les logis des officiers, des conseillers, des secrétaires, des gentilshommes, tant à la ville qu'aux champs. Il se trouve même des personnes parmi nous qui hantent et révèrent superstitieusement les synagogues. Vous entendez les Juifs, au jour de leurs fêtes, sonnant de la trompe, et vous accourez avec votre famille pour les regarder».

Paul IV, après avoir fait brûler le Talmud, laissa brûler quelques marranes ayant ponté trop ostensiblement sur les deux tableaux. Pie V imposa aux Juifs un statut et les expulsa de ses Etats, sauf d'Ancône et de Rome, espérant convertir les habitants des ghettos de ces villes, qui étaient obligés d'assister à certains sermons.

Dans le peuple, l'antisémitisme se manifestait par des brimades. On sculptait une truie sur les portes des ghettos. Au carnaval de Rome, dans la mascarade, on parodiait l'enterrement d'un rabbin et on promenait un Juif à califourchon sur un âne, chevauchant à rebours et tenant dans ses mains la queue de sa monture.

Mais ce qui sauvait Israël, c'était l'espoir toujours caressé fâcheusement par les papes, d'arriver à convertir les Hébreux, de les intégrer dans la chrétienté, de les assimiler.

Un grand nombre de Juifs se convertissaient, d'ailleurs, pour avoir la paix, tout en judaïsant en secret.

La conversion des Juifs, au cours de la Renaissance, fut aussi funeste à la chrétienté que leur naturalisation intensive l'a été pour la France aux temps lamentables de la Troisième République. Ils restèrent Juifs, et c'est nous qui avons été judaïsés, qui avons pensé juif, pris des habitudes juives, applaudi des pièces juives, cru aux affaires juives, placé nos économies en valeurs juives, ce qui ne nous a pas réussi.

Comme disait Drumont, nous avons abandonné le Credo pour croire au Crédit.

IV - AU XVII^e SIÈCLE

L'antisémitisme sommeille en France, à l'avènement des Bourbons qui sont pourtant, comme descendants de Philippe le Bel, spécialement haïs et menacés. Juifs et Sociétés secrètes, fondées par les Templiers survivants, ont un compte à régler avec les fils du grand Capétien qui sauva la France de la tyrannie judéo-templière.

Richelieu utilise le Juif comme espion. Il s'est demandé avant Bismarck : «Pourquoi Dieu aurait-il créé le Juif, si ce n'était pour servir d'espion ?»

Le Juif de Richelieu s'appelle Lopez. Il avait été déjà employé par Henri IV pour créer des embarras à l'Espagne protectrice de la Ligue. C'était un Juif portugais se disant non Juif, mais Portugais. C'était sans doute un marrane. D'après Drumont, «il mangeait du porc tous les jours au point de s'en rendre malade pour dépister les soupçons».

Tallemant des Réaux a parlé de lui, disant : «Lopez et quelques autres comme lui vinrent en France pour traiter quelque chose pour les Moresques dont il était».

Mauresque ou Juif, en 1610, ce devait être tout comme.

Lopez était un précurseur du commerce des antiquités, spécialité qui a enrichi tant de Juifs modernes. Il tenait le bibelot rare, était marchand de diamants, banquier. Il passa agent politique et fut finalement conseiller d'Etat. Une vraie carrière de Juif «républicain» du temps de l'affaire Dreyfus.

Après la mort de Henri IV, il engagea un ouvrier-tailleur de diamants à raison de 8.000 livres par an, logé, nourri. Il recevait de partout des diamants bruts qu'il faisait tailler par son spécialiste. Celui-ci devait venir en droite ligne de Hollande. On sait que c'est la taille qui donne au diamant sa vraie valeur. Lopez gagna beaucoup d'argent, son homme étant adroit et rapide dans son travail.

C'est dans sa «taillerie» que Richelieu qui, d'ailleurs, aimait les pierreries et le faste, envoya chercher Lopez, l'employa comme espion et en fut content.

Drumont rapporte qu'il le chargea «d'une négociation relative à des vaisseaux en Hollande, et en retour il le fit conseiller d'Etat ordinaire».

Dans ses voyages pour enquêtes et espionnages, Lopez brocantait, achetant en Hollande des curiosités coloniales et en Espagne des tissus, des armes rares, des cuirs de Cordoue. Excellent alibi pour la police locale. Et puis, au retour, il faisait une vente aux enchères, très courue. Lopez est déjà un Juif très moderne. Il ne pâtit que d'un antisémitisme badin et léger, comme celui qui inspira la boutade d'un amateur auquel il proposait un crucifix pour un prix fort élevé :

«Allons ! Allons ! Vous avez livré l'original à meilleur marché !»

Il était devenu immensément riche et possédait, rue des Petits-Champs, une fort belle maison splendidement meublée.

Mais dans l'esprit de l'époque, ce magnat n'en restait pas moins très au-dessous du moindre Français de race. L'antisémitisme de l'époque, plus railleur que méchant, s'est manifesté surtout dans une farce que lui fit Richelieu, lequel, loin d'être une bête féroce comme Hugo l'insinue dans *Marion Delorme* et comme Vigny l'affirme dans son roman vieillot de *Cinq-Mars*, aimait les plaisanteries de son temps, souvent grosses et même grasses.

Tallemant des Réaux raconte que Richelieu ayant manifesté un jour le désir de voir le stock de pierreries, de Lopez, celui-ci les lui porta à Rueil. Quand il en repartit avec son trésor, une troupe de voleurs attaqua le carrosse, mais sans rien voler. C'étaient de faux voleurs, commandés par le cardinal, qui avait voulu lui faire une farce. «Sa peur fut si grande, conte Tallemant, qu'il lui fallut changer de chemise au pont de Neuilly, tant sa chemise était gastée».

Richelieu n'aurait pas joué ce tour à un homme de haut rang, même moins riche que Lopez. L'or n'avait pas alors la primauté comme dans les régimes ploutocratiques dits démocratiques.

Le cardinal ne pensait pas que l'épouvante de l'homme aux diamants irait jusqu'à la colique avec de pareils effets. Il le regretta, et «pour raccommo-der cela, il le fit manger à sa table. Ce n'était pas un petit honneur».

De cette farce, Lopez tira, en somme, un bénéfice, celui de pouvoir dire que le hautain et puissant cardinal-duc l'avait invité à sa table !

Avant cet épisode, avait eu lieu l'exécution de Concini, le 24 avril 1617, par le capitaine des gardes Vitry que Louis XIII, encore adolescent, nomma maréchal pour l'avoir délivré de ce bandit.

Ce fut de l'antisémitisme sans le savoir, car Concini, protégé de Marie de Médicis, qui avait fait de lui le maréchal d'Ancre, était un aventurier insolent et rapace, marié à Léonora Galigai, authentiquement juive. Il vivait entouré de Juifs, étant plus que probablement Juif lui-même, et venu d'Italie pour faire fortune en France.

Deux ans avant son meurtre, en 1615, pendant la minorité de Louis XIII, les Juifs convertis ou non, essayaient de se glisser en masse dans les rangs de ceux de leurs congénères d'Espagne et de Portugal, autorisés par Henri II à résider en France comme nouveaux chrétiens.

Il avait fallu arrêter l'invasion en renouvelant les édits portés contre eux. Un homme avait travaillé à ce que ces édits restassent lettre-morte. C'était Concini, tout-puissant à la Cour et qui, haï des Français, exé-cré du peuple, qu'il contribuait à accabler d'impôts, avait intérêt à ce que les avenues du pouvoir fussent tenues par plus d'étrangers que de Français.

On a vu la même chose sous notre République juive, où les ministères contenaient de plus en plus de Juifs et de moins en moins de Français ! Et ces Français, de plus en plus rares, n'étaient d'ailleurs que des valets de la juiverie dressés au servilisme par les Loges maçonniques.

Il faut lire, dans *L'Enfance de Louis XIII*, de M. Vaunois, les péripéties de cette lutte sourde entre Louis XIII, qui n'a que quinze ans, et l'aventurier, protégé par sa mère, et qui est capable de faire assassiner l'enfant-roi.

Concini reste couvert devant le roi, s'assied dans le fauteuil du roi au Conseil des ministres. Il agit en usurpateur. Louis XIII avale les couleuvres, se fait tout petit. C'est un Hamlet.

Shakespeare, qui fut antisémite dans son *Marchand de Venise*, semble avoir, dans son *Hamlet*, prophétisé le drame de la jeunesse de Louis XIII.

«Et c'est pourtant moi le roi !» pense tout bas le fils de Henri IV.

Il attend son heure. Elle sonnera. Il trouve un homme hardi à qui les deux cents gentilshommes dont Concini est entouré, chaque fois qu'il vient au Louvre, ne font pas peur.

Ce n'est pas Louis XIII qui sera assassiné comme son père c'est l'étranger introducteur de Juifs et de métèques. Vitry attend, un matin, avec quelques hommes à lui, déterminé. Concini paraît, splendide, emplumé, doré, farci de satin et de dentelles. Il entre dans la cour du Louvre. Vitry fait pousser la grosse porte derrière lui. Les deux cents gentilshommes restent dehors.

«- Votre épée ! Je vous arrête au nom du roi !

- Quoi ?... On me fait cela, à moi ?» crie Concini.

On croit qu'il crie : «A moi !» Un coup de pistolet lui répond. Il tombe, la tête fracassée.

Le roi est avisé. Il monte à cheval, escorté de tous ses partisans, qui crient la nouvelle au peuple de Paris.

Et cette nouvelle est lancée ainsi : «Mes amis ! Le roi est roi ! Vive le roi !» Le roi était roi. Il ne l'était pas un quart d'heure auparavant.

Quand donc, nous, pourrions-nous crier : «La France n'est plus juive ! La France est française !»

En Pologne, à la même époque, l'antisémitisme était moins bénin et plus généralisé. Les Juifs étaient riches. Bernard Lazare est obligé de constater : «Ils n'avaient pu se livrer qu'à leur habituel commerce, à leurs vices, à leur passion pour l'or. Dominés par les Talmudistes, ils ne surent rien produire, sinon des commentateurs du Talmud. Ils furent des collecteurs d'impôts, des distillateurs d'alcool, des usuriers, des intendants seigneuriaux. Ils furent les alliés des nobles dans leur œuvre d'oppression abominable, et quand les cosaques de l'Ukraine et de la petite Russie, conduits par Chmielmicki, se soulevèrent contre la tyrannie polonaise, les Juifs, complices des Seigneurs, furent les premiers massacrés. En dix ans, dit-on, on en tua plus de cent mille».

N'étaient-ils que «complices» des Seigneurs ? Sous la plume de Bernard Lazare, ce sont les Seigneurs qui ont l'air d'avoir fait de l'usure et vendu de l'alcool. Il est probable que les Juifs ruinèrent les Seigneurs en leur prêtant à intérêt, et affamèrent le populo en accaparant les denrées.

En Turquie, les Juifs étaient également riches, soumis seulement à la taxe des étrangers. Mais nulle part ils ne furent si prospères qu'en Hollande et en Angleterre. Ils s'étaient établis dans les Pays-Bas, en 1593. Marranes fuyant l'Espagne, les Juifs hollandais étaient souvent roux, ce qui est étonnant.

En Angleterre, c'était Cromwell qui les avait accueillis. Il y a d'ailleurs tellement de traits communs entre le Juif et l'Anglais qu'ils devaient finir par ne faire qu'un seul peuple. Il faut lire, à ce point de vue, le livre sur Toussenet, de Louis Thomas.

Tout de même, dans quelques villes de France, surtout en Alsace, au XVII^e siècle, on murmurait contre leur enrichissement rapide et leur luxe ostentatoire d'Orientaux. «On disait avec Expilly, note Bernard Lazare : «On voit avec une peine infinie que des hommes aussi vils, qui n'ont été reçus qu'en qualité d'esclaves, aient des meubles précieux, vivent délicatement, portent de l'or et de l'argent sur leurs habits, se parent, se parfument, apprennent la musique instrumentale et vocale et montent à cheval par pure distraction».

S'ils s'étaient assimilés, ces griefs auraient fini par disparaître. Mais, constate encore Bernard Lazare : «Le monde se rapprochait d'eux. Se rapprochaient-ils du monde ? Non. Ils semblaient de plus en plus s'attacher à leur patriotisme mystique».

En d'autres ternies, plus ils s'enrichissaient en France, plus ils s'attachaient à Jérusalem et tenaient à rester des étrangers dont les intérêts ne sont pas les nôtres et sont même souvent contraires aux nôtres. Ils continuaient à attirer l'antisémitisme comme le paratonnerre attire la foudre.

Il y a une question juive, au XVI^e siècle, mais elle n'aboutit pas à l'antisémitisme, à l'antijudaïsme, mais à l'antitalmudisme.

On fait de la théologie, ce qui est anodin.

Il se pourrait bien, cette fois, que le Juif travaille derrière l'écran du jansénisme, qui inspire à Racine de rendre touchante, charmante et délicieusement aryenne, cette effroyable et sanguinaire goule d'Esther, prostituée vendue par ce vieux maquereau de Mardochée, son oncle, à ce despote d'opérette, qui est Assuérus. Alors que ce brave et clairvoyant antijuif d'Aman est vilipendé en vers classiques.

Le janséniste Racine s'est également *gouré* avec Athalie, qui voyait si clair, elle aussi. On regrette, pour ces deux pièces de Saint-Cyr, de voir Racine penser comme cette sinistre brute de Daladier.

Bossuet étudie le Talmud, de son côté. Ce sont des controverses à la mode et sans fin sur les conversions possibles, des Juifs et les prophéties relatives à la fin du monde et au retour d'Israël à la vraie foi.

Ces controverses font passer le temps à une époque heureuse et tranquille qui n'existerait pas, peut-être, sans Philippe-le Bel, ce qui étonnerait bien Bossuet si on le lui disait. Une chose qui l'étonnerait encore, c'est si on lui disait aussi que Louis XIV a bien tort d'avoir un médecin juif qui s'appelle d'Aquin, lequel, bien que converti, a pour aïeul un Juif de Carpentras, nommé Mordekai (Mardochée), et qui se fit convertir à Aquino, en Italie.

Samuel Bernard, se promenant dans le parc de Versailles avec Louis XIV, qui a besoin d'argent, offre la démonstration que l'enjuivement du pays se poursuit.

L'antisémitisme sommeille de nouveau. Et des enfants royaux meurent mystérieusement. On les dit empoisonnés.

Le futur Louis XV, à deux mois, n'est sauvé que par sa nourrice, qui le soigne à son idée. Sans quoi, les vengeurs de Jacques Molay éteindraient, avec lui, la race des Bourbons.

V - L'ANTISÉMITISME AU XVIII^e SIÈCLE

Au XVIII^e siècle, l'antisémitisme se réveille, parce que les Juifs cessent de cacher leur jeu et font mine de recommencer leur invasion massive. Les corporations protectrices du commerce et de l'artisanat français existent toujours.

F. : Turgot ne les a pas encore supprimées pour que les Juifs aient le champ libre. Mais en 1767, sur une tentative, prématurée des Juifs d'envahir les corps de métiers, les marchands parisiens se hérissent et rédigent un Mémoire adressé aux pouvoirs publics, qui montre à quel point les Français non-intoxiqués du XVIII^e siècle connaissaient la question juive. Ce document est intitulé : *Requête des marchands et négociants de Paris contre l'admission des Juifs*.

«Il est impossible, dit ce Mémoire, de voir un projet combiné avec plus de finesse et de ruse que celui de l'établissement des Juifs à Bordeaux. Ils se présentèrent d'abord sous une autre qualité que la leur : celle de *Nouveaux Chrétiens* était bien imaginée pour surprendre la religion du roi Très Chrétien. Henri II leur accorda des lettres patentes. On croirait peut-être qu'ils se sont empressés de les faire enregistrer : rien de cela ; vingt-quatre années se passèrent, non pas inutilement pour eux, mais à choisir le lieu le plus propre à leurs vues. Bordeaux est choisi. On croirait peut-être encore qu'ils ont présenté au Parlement de cette ville leurs lettres patentes à enregistrer ; leur marche n'est pas si droite ; moins connus à Paris qu'à Bordeaux, ils s'adressent à la première de ces deux cours et y font enregistrer leurs lettres patentes, en 1574».

C'est ainsi qu'ils s'installèrent à Bordeaux en sourdine et en manifestant une grande piété et un grand zèle catholiques. Ils protestaient avec indignation quand on les traitait de Juifs, quarante ans plus tard, en 1614, et qu'on les suspectait parce que leur nombre s'accroissait d'une façon inquiétante.

C'est quand Bordeaux fut plein, comme en témoigne ce nom de rue judaïque, donné à la voie principale de tout un quartier situé au bout du cours de l'Intendance, qu'ils songèrent, un siècle et demi plus tard, à envahir le commerce parisien, que les marchands de Paris s'insurgèrent et rédigèrent leur fameuse requête. Celle-ci contient encore ces arguments remarquables contre le danger de leur invasion :

«Tous les étrangers sont pressurés de la part des Juifs. Ce sont des particules de vif argent qui courent, qui s'égarer et qui, à la moindre pente, se réunissent en un bloc principal.

«Les fortunes dans le commerce sont rarement rapides quand il est exercé avec la bonne foi qu'il exige, aussi pourrait-on, en général, garantir la légitimité de celle des Français et particulièrement des marchands de Paris. Les Juifs, au contraire, ont de tout temps accumulé en peu d'années, des richesses immenses, et c'est encore ce qui se passe sous nos yeux.

«Serait-ce par une capacité surnaturelle qu'ils parviennent si rapidement à un si haut degré de fortune ?

«Les Juifs, ne peuvent se vanter d'avoir procuré au monde aucun avantage dans les différents pays où ils ont été tolérés. Les inventions nouvelles, les découvertes utiles, un travail pénible et assidu, les manufactures, les armements, l'agriculture, rien de tout cela n'entre dans leur système. Mais profiter des découvertes pour en altérer les productions, altérer les métaux, pratiquer toutes sortes d'usures, recéler les objets volés, acheter de toutes mains, même d'un assassin ou d'un domestique, introduire les marchandises prohibées ou défectueuses, offrir aux dissipateurs ou à d'infortunés débiteurs des ressources qui hâtent leur ruine, les escomptes, les petits changes, les agiotages, les prêts sur gages, les trocs, les brocantages, voilà toute leur industrie.

«Permettre à un seul Juif une seule maison de commerce dans une ville, ce serait y permettre le commerce à toute la nation ; ce serait opposer à chaque négociant les forces d'une nation entière qui ne manquerait pas de s'en servir pour opprimer le commerce de chaque maison, l'une après l'autre et, par conséquent, celui de toute la Ville.

«Si la pratique était dangereuse partout, elle serait encore plus funeste dans cette ville de Paris. Quel théâtre pour la cupidité ! Quelle facilité pour les opérations de leur goût ! Les lois, les plans vigoureux qu'on pourrait opposer à leur admission, toute la vigilance des magistrats de police, les soins particuliers que le corps de ville prendrait pour seconder les vues de l'administration, rien ne serait capable de prévenir les actes fréquents et momentanés de leur cupidité. Il serait impossible de les suivre dans leur route oblique et ténébreuse».

Et la conclusion de la *Requête* était celle-ci :

«On demandait à un ancien philosophe d'où il était : il répondit qu'il était cosmopolite c'est-à-dire citoyen de l'univers. Je préfère, disait un autre, ma famille à moi, ma patrie à ma famille, et le genre humain à ma patrie. Que les défenseurs des Juifs ne s'y méprennent pas ! Les Juifs ne sont pas cosmopolites : ils ne sont citoyens dans aucun endroit de l'univers ; ils se préfèrent à tout le genre humain, ils en sont les ennemis secrets, puisqu'ils se proposent de l'asservir un jour»

Les Juifs durent engager une lutte sourde contre les négociants de Paris et faire agir leurs influences maçonniques pour que la requête ne fût pas prise en considération, car le 25 juillet 1775, après que les marchandises eurent été saisies par les gardes des draperies et merceries de Paris chez le Juif Perpignan, qui commerçait sans autorisation, un arrêt accorda à ce Perpignan mainlevée des marchandises saisies et permit aux Juifs de continuer leur commerce.

Mais les négociants eurent leur revanche. Le 7 février 1777, le Conseil réforma l'arrêt du 25 juillet 1775 et débouta les Juifs de leur droit à faire du commerce à Paris.

Voltaire, à cette époque, se livrait à des manifestations d'antisémitisme intense. On peut dire qu'en injuriant la juiverie, tel Luther, il battait sa nourrice, car tout ce qu'il a écrit contre la religion chrétienne, semble extrait du Talmud. Mais il y avait autre chose, Voltaire était homme d'affaires et spéculateur. Il avait tripoté avec les Juifs et s'était fait rouler, d'où sa fureur. Il est vrai aussi que, malin comme un singe, il lui était arrivé de rouler les Juifs, ce qui donne une idée de son sens

d'affairiste. En tout cas, pour antisémite, il l'était, et furieusement. Il ne devenait chrétien que quand il signait ses sarcasmes antijuifs : Voltaire, gentilhomme de la chambre du roi Très Chrétien.

Dans un de ses pamphlets : *Un Chrétien contre six Juifs*, dont voici un passage, il dénombre ainsi la population juive du monde entier :

«Nous pensons que vous n'êtes pas plus de 400.000 aujourd'hui, et qu'il s'en faut. Comptons : 500 chez nous devant Metz, une trentaine à Bordeaux (il était modeste !), 200 en Alsace, 12.000 en Hollande et Flandre, 4.000 cachés en Espagne et au Portugal, 15.000 en Italie, 2.000 très ouvertement à Londres, 20.000 en Allemagne, Hongrie, Holstein, Scandinavie, 25.000 en Pologne et pays circonvoisins, 15.000 en Turquie, 15.000 en Perse. Voilà tout ce que je connais de votre population ; elle ne se monte qu'à cent huit mille sept cent trente Juifs. Je consens de vous faire don de cent mille Juifs en sus ; c'est tout ce que je puis faire pour votre service. Les Parsis, vos anciens maîtres, ne sont pas en plus grand nombre. Vous voulez rire avec vos quatre millions».

Il voulait diminuer leur importance numérique, insinuer qu'ils étaient une bande plutôt qu'une nation. Mirabeau, qui s'occupait de la question juive et préparait déjà, poussé par sa maîtresse juive-allemande, leur émancipation intégrale, donnait un chiffre de près d'un million de Juifs ; il s'appuyait sur les tables statistiques publiées en Allemagne, mais ajoutait que ces statistiques étaient inexactes et diminuées de près de moitié.

C'est infiniment probable, puisque un siècle plus tard, vers 1880, on estimait à huit millions de Juifs la population d'Israël dans le monde civilisé.

A part ces petits ennuis, les Juifs étaient relativement tranquilles chez nous. Quelques-uns étaient tolérés à Paris, même catalogués comme Juifs allemands. Les Juifs portugais venus de Bordeaux, étaient mieux que tolérés. Ils avaient une situation privilégiée, un statut et un syndic qui s'appelait Jacob-Rodrigues Pereire, et dont une rue de Bordeaux porte le nom. Louis XV l'avait pensionné pour le récompenser d'avoir inventé une méthode pour faire parler les sourds-muets. En 1765, il était interprète du roi pour langues orientales.

Mais cette colonie parisienne de Juifs portugais n'en restait pas moins sous la surveillance de la police qui veillait à ce qu'elle ne s'agrégeât pas des Juifs nouvellement immigrés.

Lenoir, conseiller d'Etat, lieutenant général de police de la ville, prévôté et vicomté de Paris, définissait la situation de ces Juifs dans une lettre du 15 novembre 1777, adressée à leur syndic Rodrigues Pereire, pensionnaire du roi :

«Tous les Juifs, en général, qui viennent à Paris, Monsieur, n'y peuvent séjourner qu'au moyen de passeports limités, qui leur sont accordés, car ils sont assujettis à une police toute particulière. Les Juifs espagnols et portugais ont seuls été dispensés, jusqu'à présent, de cette règle ; mais j'ai pensé que, s'ils, n'étaient eux-mêmes assujettis à un règlement particulier, il résulterait de leurs privilèges des inconvénients, notamment en ce que plusieurs Juifs étrangers pourraient prendre faussement la qualité de Juifs portugais, et s'introduire dans Paris pour y troubler le bon ordre, ce qui leur serait d'autant plus facile, qu'au moyen de cette fausse qualité, ils ne seraient pas observés comme ils doivent naturellement l'être.

«Pour prévenir cet abus, le roi a décidé que tous les Juifs espagnols et portugais, de quelque lieu qu'ils viennent, soient tenus, lorsqu'ils voudront séjourner à Paris, de justifier des certificats du syndic en charge et de six autres notables de leur communauté, dûment légalisés, qui contiendront leur signalement et attesteront qu'ils sont Juifs portugais.

«En présentant leurs certificats et autres pièces d'identité à viser, ils doivent déclarer les causes de leur séjour à Paris, leur demeure, et annoncer leur départ trois jours à l'avance.

«Toutes ces déclarations doivent être inscrites sur un registre qu'on présentera à toute réquisition».

Parmi les Juifs autorisés à résider à Paris, il y a déjà des millionnaires. Des scandales retentissants émeuvent l'opinion, tel que celui causé par le Juif portugais Peixotto. Ce Juif, candidat au baptême, a fait un procès en séparation à sa femme. Il lui reproche d'être de mauvaise humeur, acariâtre, minutieuse et contredisante. Et, comme on a l'air de trouver que ce n'est pas suffisant pour motiver une séparation, il allègue audacieusement que, dans la loi mosaïque, la plus légère cause suffit pour obtenir le divorce, même contre une épouse qui a fait trop cuire le dîner ! Et il invoque là-dessus l'avis du rabbin Hillel, qui lui donne absolument raison.

Ce *nouveau chrétien* avoue ainsi que la loi mosaïque est toujours la sienne. Il est vrai qu'il n'était encore qu'en instance de baptême.

La vérité est que Peixotto avait des mœurs d'inverti. C'était un précurseur ! Il était né trop tôt et aurait fait une carrière splendide dans notre République troisième.

Un autre phénomène israélite de l'époque est Liefmann Calmer, venu du Hanovre pour s'établir en France, après s'être marié en Hollande avec Rachel-Moïse Isaac. Il obtint ici des lettres de «naturalité» pour lui et ses enfants. Il fut baron juif bien avant les Rothschild, qu'on croit faussement avoir été les premiers barons d'Israël.

Le 27 avril 1774, un certain Pierre Briet, seigneur de Bernapré, bien que connu pour être peu fortuné, achetait des créanciers du duc de Chaulnes, pour 1.500.000 livres, la baronnie de Picquigny et Vidamé d'Amiens. Il était l'homme de paille du Juif Liefmann Calmer, lequel devenait ainsi baron de Picquigny et vidame d'Amiens. Mais ce nouveau baron eut tout de suite des démêlés avec l'évêque d'Amiens.

Loin de se montrer modeste et affable, il fut hautain et exigeant. Il exerça ses droits féodaux avec une rigueur de créancier. Il n'avait pas la manière. Il prétendait conférer lui-même les prébendes de la collégiale de Saint-Martin de Picquigny, et l'évêque d'Amiens s'éleva avec énergie contre cette impudente prétention.

Ce système d'acquiescer par le moyen d'hommes de paille fut employé de plus en plus fréquemment par les Juifs. Et l'invasion d'Israël s'accrut.

L'épisode de l'acquisition d'un immeuble à Strasbourg par le fameux Juif Cerfbeer, au moyen d'une personne interposée, devait faire un bruit considérable à l'époque, et déclencher une nouvelle vague d'antisémitisme de la part des édiles de Strasbourg, défendant les privilèges séculaires de leur ville.

Auparavant, il nous faut conter la tragi-comédie des fausses quittances d'Alsace.

La raison pour laquelle Louis XVI fut amené à s'occuper de la question juive et a tenté de la résoudre, fut le scandale de ces fausses quittances. On l'avait ému avec les épreuves partout imposées aux Juifs, comme étant des vestiges d'un

autre âge et attentatoires à la dignité humaine. Dans les loges, les «Droits de l'homme» étaient en fabrication. On ne saurait que plus tard qu'ils étaient, en réalité, les Droits des Juifs.

Ces épreuves imposées aux Juifs dataient de fort loin. Si elles étaient, en quelques endroits, tombées en désuétude, elles demeuraient inscrites dans les Coutumes locales, sur des écriteaux de carrefour, sur les registres fiscaux en ce qui concernait les droits de péage.

Dans son livre intitulé : *L'Entrée des Israélites dans la Société française*, l'abbé Joseph Lemann, Juif converti, a tenu à faire une nomenclature des humiliations principales imposées à ses ancêtres, en punition, dit-il, des souffrances qu'ils avaient imposées au Christ :

«A) La vente des Juifs comme bétail en foire, après la ruine de Jérusalem. Nous avons vendu le Juste, écrit-il, pour 30 deniers ; à la foire de Térébinthe, on donna 30 Juifs pour 1 denier ;

«B) La défense, pendant plusieurs siècles, de venir pleurer sur les ruines de Jérusalem. On repoussait les pauvres Juifs visiteurs avec dureté et mépris. Plus tard, on leur accorda cette faveur un seul jour dans l'année. Mais il fallait alors payer nos larmes et acheter bien cher le droit de regarder et de pleurer du haut d'une colline. (Cette défense dura jusqu'au temps de saint Jérôme (429) ;

«C) L'exclusion des Juifs des rangs de la société, et cela partout. Nous étions moins que des lépreux... Mais LUI aussi, ne l'avions-nous pas regardé comme un lépreux ? *Nos putavimus eum quasi leprosum* (Isaïe) ;

«D) Le soufflet qu'à Toulouse, à Béziers et ailleurs, un député de la communauté juive était obligé de recevoir publiquement... le jour du Vendredi Saint ;

«E) La rouelle, ou l'étoile jaune, morceau d'étoffe jaune sur nos poitrines ou une corne de même couleur à nos chapeaux, afin que, de loin, chacun pût dire : «C'est un Juif» ;

«F) Les ruelles étroites de la juiverie où nos familles étaient parquées à l'écart et entassées ;

«G) L'obligation, en certaines villes, de payer, en quelque sorte, l'air qu'ils respiraient, comme Augsbourg, où ils payaient un florin par heure, et à Brême, un ducat par jour ;

«H) La défense de paraître en public, certains jours de l'année, presque toujours, du matin des Rameaux jusqu'au jour de Pâques. Mais LUI aussi, ne l'avions-nous pas rayé de la liste des vivants ? N'avions-nous pas, chez Caïphe, caché Son divin visage, pour mieux Le frapper, en disant : «Devine qui T'a frappé ?» ;

«I) Les insultes au Juif-Errant, les coups, les avanies de toutes sortes. En Orient, on vit un Abdallah faire marquer les Juifs d'un fer chaud ; un calife, El-Achem Allah, leur faire porter au cou la figure d'un veau, à cause de celui que leurs pères avaient adoré dans le désert».

Etc., etc. L'abbé Joseph Lemann énumère encore l'expulsion quotidienne, tous les soirs, des Juifs de certaines villes à un signal donné à son de trompe, ce qui était le cas pour Strasbourg, comme nous le verrons. Il y avait encore la défense de se baigner dans les rivières où se baignaient les chrétiens, l'interdiction de certaines promenades et jardins publics indiquée par cet écriteau dans plusieurs villes d'Allemagne : DÉFENSE AUX JUIFS ET AUX COCHONS D'ENTRER ICI.

Et ce qui dut émouvoir par-dessus tout le cœur du bon Louis XVI, travaillé par les défenseurs des Juifs, c'est la présentation qu'on lui fit de ces deux curieux tarifs douaniers

PÉAGE DE LA TERRE DE MALEMONT

PÉAGE SUR LES RADEAUX QUI DESCENDENT SUR LA DURANCE A RAISON DE CINQ SOLS PAR RAME

PULVÉRAGE SUR CHAQUE BŒUF ET COCHON, ET SUR CHAQUE JUIF

UN SOL SUR CHAQUE TRENTENIER DE MÊME BÉTAIL

SIX SOLS PAR TRENTENIER

Le Juif nommé après le bœuf et le cochon et catalogué comme bétail, cela dut paraître odieux à Louis XVI, qui ne savait probablement pas que dans le Talmud, c'est le non-Juif, le goy, qui est considéré non pas même comme bétail, mais comme semence de bétail.

Le deuxième tarif de péage était porté sur la pancarte des droits qui se payaient à Châteauneuf-sur-Loire, en vertu d'un arrêt de la Cour du 15 mars 1558.

Après la liste des animaux pour lesquels un droit était dû, on pouvait lire :

Item, un Juif doit 12 deniers

La Juive grosse 9 deniers

Une simple Juive 6 deniers

Item, un Juif mort 5 sols

Une Juive morte 30 deniers

Louis XVI ne pouvait tempérer le traitement imposé aux Juifs en Turquie, en Allemagne, ni en Hollande. Mais au mois de janvier 1784, il promulgua pour les Juifs de son royaume, cet édit que nous reproduisons in-extenso :

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre : A tous présents et à venir, salut.

Par la vérification des droits de péage que nous faisons continuer avec soin, dans la vue d'affranchir, aussitôt que les circonstances le permettront, le commerce des entraves qu'ils y apportent, nous avons reconnu que suivant plusieurs tarifs et pancartes desdits droits, notamment en Alsace et à l'entrée de la ville de Strasbourg, les Juifs sont assujettis à une taxe corporelle qui les assimile aux animaux, et comme il répugne aux sentiments que Nous étendons sur tous nos sujets, de laisser subsister, à l'égard d'aucun d'eux, une imposition qui semble avilir l'humanité, Nous avons cru devoir l'abolir.

A ces causes, et autres à ce Nous mouvant de l'avis de notre Conseil, et de notre certaine Science, pleine Puissance et Autorité Royale, Nous avons, par notre présent édit perpétuel et irrévocable, dit, statué et ordonné : disons, statuons et ordonnons, voulons et nous plait :

Qu'à l'avenir, les Juifs soient exempts comme Nous les exemptons, dans toute l'étendue de notre royaume et pays soumis à notre obéissance, des Droits de péage corporels, Travers, Coutumes et de tous les autres droits de cette nature pour leur personne seulement, soit que lesdits Droits dépendent du Domaine de notre couronne, soit qu'ils appartiennent

à des villes et communautés, à des seigneurs, ecclésiastiques, laïques, et autres personnes sans exception à quelque titre que ce soit.

Défendons à tous Receveurs, Commis ou préposés à la perception desdits droits de péage, d'en exiger aucun sur la personne des Juifs ou Juives, à peine de désobéissance, et ce nonobstant tous traités, règlements, tarifs ou pancartes contraires auxquels Nous avons dérogé et dérogeons par le présent Edit : nous réservant de statuer, ainsi qu'il appartiendra, sur les indemnités qu'il y aurait lieu d'accorder. Si donnons le mandement à nos âmes et féaux les gens tenant notre cour à Nancy :

Que notre présent Edit ils aient à faire lire, registrer et publier et le contenu en icelui garder, observer et exécuter selon sa forme et teneur ; car tel est notre plaisir, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous y avons fait mettre notre Scel.

Donné à Versailles au mois de Janvier, l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt quatre, et de notre règne le dixième.

Signé - Louis

Pour le Roi, signé : Le Maréchal de Ségur

Visa : Hue de Miroménil

Vu au Conseil : De Calonne

Et scellé du grand sceau de cire verte, enlacs de soie rouge et verte.

Cet édit causa une joie immense en Israël, mais non pas, pour longtemps. Il avait été également motivé, en réalité, par le souci de Louis XVI d'atténuer la douleur qu'éprouvèrent les Juifs d'Alsace en perdant une foule de leurs créances usuraires. Le roi les remboursait en considération. C'était une façon de leur dire :

«Vous, perdez de l'argent, d'ailleurs mal acquis, mais je vous donne une compensation : vous cessez d'être considérés comme du bétail et vous voilà exemptés de certains droits de péage. La façon dont vous vous rendez créanciers des paysans d'Alsace n'est pas exemplaire, mais le moyen dont on s'est servi pour annuler ces créances usuraires n'est pas exemplaire non plus».

Voici ce qui s'était passé :

En 1778, la population juive de l'Alsace, qui était de 19.624 individus, était créancière, pour des sommes colossales, des 500.000 chrétiens habitant la même province.

«On prétend, écrivait Bail, historien contemporain de cet épisode, que le tiers des possessions territoriales de cette belle province leur est hypothéquée. Cependant, elles, sont partagées entre 500.000 habitants très actifs, très bons cultivateurs, tandis que l'Alsace renferme tout au plus 18 à 20.000 Juifs. Il est donc évident, par le rapport de ces deux nombres, que les Juifs, semblables aux frelons, pompent en grande partie le miel de cette belle ruche peuplée de si laborieuses abeilles».

De son côté, le curé d'Emberménil, ce Grégoire maçonnisé, qui devait remporter le prix d'un concours ouvert à des littérateurs pour un travail sur la façon de résoudre la question juive, et qui devait tant contribuer, avec Mirabeau, à l'émancipation des Juifs, écrivait, dans son *Essai sur la régénération des Juifs*, cet aveu déconcertant et qui jurait avec sa conclusion visiblement payée par Israël :

«Habitants infortunés du Sundgaw (nom ancien des arrondissements d'Altkirch et de Belfort), répondez si vous en avez encore la force ; cet effrayant tableau de familles complètement ruinées par l'usure n'est-il pas celui de l'état auquel plusieurs Juifs vous ont réduit ?... S'il vous reste encore des haillons pour attester votre misère et les baigner de vos larmes, c'est que l'usurier juif a dédaigné de vous les arracher».

Soudain, cette Alsace chrétienne, dévorée par l'usure, est en joie et fait la nique à ses créanciers juifs. Des quittances en langue hébraïque inondent le pays. Chaque paysan possède le papier libérateur. Aux billets qu'il a signés au Juif et qui étaient libellés en hébreu, le paysan oppose une quittance, en règle, formulée aussi en langue hébraïque, et le créancier juif pousse des cris d'orfraie : «Che n'ai bas signé ça ! Z'est un faux !...»

Les plaintes d'affluer chez le lieutenant de police. L'affaire fit un bruit énorme et émut jusqu'à la cour de Versailles, qui ordonna le silence et une enquête. Qui diable avait pu pourvoir chaque paysan débiteur, d'une quittance en hébreu le libérant de son créancier juif ?

Comme farce antisémite, on n'en avait pas encore fait de cette taille. Elle était d'ailleurs copiée sur des farces juives de même catégorie.

L'enquête aboutit à la découverte du farceur qui n'était autre que le bailli de Landser, un nommé Hell, hébraïsant distingué, qui ne portait pas Israël dans son cœur et qui avait peut-être, étudiant le Talmud dans son texte, trouvé la façon dont les Juifs se libéraient de leurs dettes à l'égard des non-Juifs. En vertu d'ordres expédiés le 18 février 1780, il fut arrêté et conduit à la citadelle de Strasbourg, après que ses papiers eurent été saisis et remis à M. le Prince de Montbarey, alors secrétaire d'Etat de la province.

De nombreux libelles coururent, les uns l'incriminant, l'accusant de prévarications et de fourberie, les autres le dépeignant comme un juge intègre, éclairé, et justifiant sa façon de libérer les paysans des usures juives.

Mais le gouvernement de l'honnête Louis XVI, tout en déplorant les usures des Juifs, désavouait la manière dont les chrétiens avaient cherché à se libérer vis-à-vis d'eux.

Le bailli Hell avait, heureusement pour lui, outre la sympathie du peuple alsacien, de puissants protecteurs à la Cour. On avait trouvé chez lui, lors de la perquisition, un libelle incendiaire intitulé : *Observations d'un Alsacien sur les affaires des Juifs en Alsace*. Il avoua en être l'auteur. Ce libelle, s'il avait été mis en circulation, aurait provoqué un pogrom formidable. On le saisit et on le détruisit. Ses protecteurs, obtinrent que ce bailli, vraiment plein d'initiative, fût jugé pour ce libelle et non pour la fabrication des fausses quittances. Il eut à subir une simple peine administrative, fut élargi, puis exilé à Valence.

De nos jours, nous aurions eu tendance à être moins rigoristes que le gouvernement de Louis XVI. Nous avons eu, nous, au temps de la glorieuse république juive dans laquelle, selon M. Déat, tout n'était pas si mauvais que cela, les scandales financiers du Panama, de Stavisky, de Natan, de l'Exposition de 1937, des crédits pour le pseudo-armement,

qui ont fait disparaître des milliards français dans des poches juives. Nous aurions estimé que les faussés quittances du bailli Hell, laissant dans les poches des paysans d'Alsace quelques milliers de livres dont les Juifs étaient créanciers usuaires, constituaient, à côté des rafles de la République juive, dans nos poches aryennes, une peccadille bien anodine.

Le Conseil souverain d'Alsace tenta de débrouiller le chaos mystérieux des quittances fausses, de mettre un peu d'ordre dans cette vaste comptabilité, de réduire des créances, d'accorder des délais à des débiteurs, il y perdit son latin.

Voilà pourquoi Louis XVI avait promulgué son édit libérant les Juifs de certaines taxes humiliantes.

Nous avons dit que la joie d'Israël fut de courte durée. C'est qu'en effet les Juifs, une fois à peu près consolés par cet édit, Louis XVI tint à protéger les paysans d'Alsace contre de nouvelles usures et à éviter qu'ils ne s'en libérassent par des faux. Dans ce but, il demanda un *Mémoire* à une commission composée, par ses ordres, de MM. de Miroménil, Daguesseau, de Beaumont, de Sauvigny et Taboureau. Ces messieurs entendirent le baron de Spon, président du Conseil d'Alsace, M. de la Galaizière, le cardinal de Rohan, le maréchal de Contades, tous chargés de l'administration de la province d'Alsace, plus une représentation des Juifs d'Alsace. Le *Mémoire* fut rédigé par M. de Miroménil, et Louis XVI, l'ayant lu et médité, octroya, le 10 juillet 1784, six mois après l'édit qui exemptait les Juifs de certaines taxes de péage, des lettres patentes dont les 25 articles peuvent être résumés en ceci :

La résidence des Juifs en Alsace n'est permise qu'à ceux qui, au moment de la publication des présentes lettres patentes, y ont un domicile fixe et ont payé le droit de protection, soit au roi, soit aux seigneurs, soit aux villes. Les autres Juifs doivent quitter l'Alsace dans les trois mois quand même ils offriraient de payer ce droit de protection.

Les Juifs qui auront affaire en Alsace devront avoir certificats et passeports portant le nombre de jours qui leur est accordé pour leur séjour. Faute de quoi, ils seront arrêtés comme vagabonds.

Interdiction aux rabbins de délivrer des billets d'étapes ou de logement, permettant à un Juif étranger de loger chez un Juif autorisé à résider et de s'y faire nourrir.

Défense à Juif ou Juive ayant résidence en Alsace de se marier sans permission. Défense aux rabbins de les marier sans autorisation.

Permission aux Juifs d'Alsace de prendre des fermes à bail, à condition qu'ils les habiteront et qu'ils les exploiteront eux-mêmes. Interdiction d'employer des domestiques chrétiens.

Permission de faire la banque et le négoce, d'établir des manufactures, des forges, des verreries, sans autres formalités que celles qui sont obligatoires pour les chrétiens. Interdiction de la langue hébraïque dans les registres, papiers de commerce, traites, à peine de 1.000 livres d'amende.

Interdiction de faire des prêts ou contrats avec les chrétiens, autrement que par-devant notaire.

Assemblées interdites sans autorisation des syndicats élus par eux, sous le contrôle de commissaires relevant de l'autorité royale.

Juifs et Juives mariés, s'ils se convertissent, ne pourront se remarier avec des catholiques qu'autant qu'ils seront veufs. Etc., etc.

Cette fois, ce fut un cri de désolation en Israël, surtout en ce qui concernait l'interdiction de se marier sans autorisation. Secrètement, on devait limiter les autorisations de mariage, et Israël avait eu vent de cette intention salutaire des autorités françaises.

Ils adressèrent des placets au roi. Ils faisaient appel à ses sentiments religieux. L'Eternel ayant dit : «Croyez et multipliez», comment le roi Très Chrétien pouvait-il songer à limiter les progénitures, et à laisser à ses fonctionnaires la possibilité d'interdire des mariages, en violation de la loi de Dieu ?

«Vieux sang des patriarches, vous avez dû frémir devant une pareille loi !» s'écrie lyriquement l'abbé Lemann qui, commentant ces «Lettres patentes», se désole de voir que ceux de sa race seront moins prolifiques. Pour lui, c'est un attentat à la sainte loi du mariage.

Qu'aurait-il dit de la stérilisation pratiquée chez Hitler, mesure encore plus radicale contre la multiplication néfaste d'Israël.

VI - LES ROUERIES DE GRAND-PÈRE CERFBEER

Durant le Moyen Age, la ville de Strasbourg fut une de celles qui se montrèrent les plus antisémitiques de toute l'Europe. En 1349, le peuple accusa les Juifs d'avoir empoisonné les puits. Un terrible pogrom s'ensuivit. Plusieurs centaines de Juifs furent poussés dans leur propre cimetière et enfermés dans un enclos de planches auxquelles on mit le feu.

La rue voisine de ce cimetière prit le nom de Brandgass (rue Brûlée). C'est sur l'emplacement de ce cimetière tragique que fut bâti, plus tard, l'hôtel de la Préfecture.

Cette même année 1349, le Sénat de Strasbourg interdit aux Juifs d'habiter la ville et d'y acquérir aucun immeuble. Cette décision fit partie de la loi municipale et du droit constitutionnel de Strasbourg, alors ville, libre.

Les Juifs ne quittèrent point pour cela le pays. Le Rhin était une artère commerciale trop importante pour qu'ils renoncassent à s'éloigner d'un centre si favorable à leur négoce.

Ils habitaient les villages situés aux environs de Strasbourg, avaient le droit d'entrer dans la ville pour les foires et les marchés. Mais à la tombée de la nuit, le sonneur de la cathédrale, du haut d'une tour, soufflait dans le *griselhorn*, trompe aux sons mugissants, et cela voulait dire : «Dehors, les Juifs !»

De 1389 à 1681, aucun Juif ne passa la nuit à Strasbourg.

Dès 1681, Strasbourg suivit le sort de l'Alsace qui avait été rattachée à la France par le traité de Westphalie de 1648. Louis XIV reconnut et maintint les privilèges de Strasbourg, comme Louis XII l'avait fait jadis pour la Bretagne, et les Juifs ne purent qu'entrer à Strasbourg le matin, pour leurs affaires et en repartir le soir, dès que le *griselhorn* faisait entendre ses mugissements.

Sous le règne de Louis XIV il y eut un petit relâchement. On accorda aux Juifs qui n'avaient pu terminer leurs affaires dans la journée, la permission de loger dans une auberge, à charge à l'aubergiste d'en avertir les autorités. Ils couchaient généralement à l'auberge du Corbeau ou à celle de l'Ours noir. Cette dérogation à la loi municipale avait été faite aussi pour la commodité de l'Intendance militaire, plusieurs Juifs étant chargés des fournitures de l'armée, lors de la guerre

pour la succession d'Espagne. Cette guerre terminée, l'autorisation, pour ces Juifs fournisseurs, de coucher à Strasbourg, fut retirée. De 1715 à 1743, aucun Juif ne passa la nuit dans la ville.

Sous Louis XVI, un Juif richissime avait monopolisé la fourniture des fourrages de la cavalerie royale de l'Alsace et de la Lorraine : le vieux Cerfbeer. Il habitait Bisheim, à une heure de Strasbourg, village qui, au recensement de 1794, abritait 570 Juifs répartis en 100 familles.

Cerfbeer ne redoutait plus pour lui l'article des lettres patentes, exigeant l'autorisation pour les Juifs, de se marier et freinant ainsi la multiplication des Hébreux. Car sur les 570 Juifs de Bisheim, il y en avait 80 de sa famille : enfants, petits-enfants, gendres, frères, beaux-frères.

Il brassait de grosses affaires, grâce à son monopole des fournitures, et avait su où trouver du blé, lorsque l'Alsace en avait manqué en 1771. Des gens haut placés à la Cour, soit qu'ils fussent ses obligés, soit qu'ils fussent de hauts maçons, inspirés par le gouvernement occulte du Kahal, avaient obtenu pour ce patriarche que les Juifs alsaciens appelaient tous Grand-Père Cerfbeer, le titre officiel de *Directeur général des fourrages militaires*. Vous pensez si cet Hébreu se poussait du col avec un titre pareil, qui faisait presque de lui un Juif de Cour, et de quelle Cour ! Celle de Versailles, tout simplement. Il était, en outre, le conseiller de commerce du Landgrave de Hesse-Darmstadt, de la maison palatine de Deux-Ponts et des princes de Nassau. Peut-être connut-il le Juif de Cour d'un autre Landgrave, celui de Hesse-Cassel. Ce Juif de Cour n'était autre qu'Amchel Meyer, du ghetto de Francfort, le père de la dynastie des Rothschild. Mais Amchel Meyer n'était alors qu'un bien petit monsieur auprès de «grand-père Cerfbeer», investi d'un titre officiel par Louis XVI lui-même, magnat du ghetto, que ses congénères choisissaient comme arbitre, quand il y avait une contestation entre eux, et que les magistrats eux-mêmes consultaient, quand il y avait un différend entre un Juif et un chrétien.

Tout important qu'était ce patriarche hébreu, il n'en devait pas moins, quand il allait à Strasbourg, regagner sa banlieue comme les camarades, au soir tombant, dès que le *griselhorn* faisait entendre ses sons rauques, en haut de la Tour de la cathédrale.

Mais Cerfbeer entendait bien que cette expulsion quotidienne cessât quelque jour. Louis XVI avait oublié que Louis XIV, dans un édit du mois de mars 1785, qualifiait les Juifs d'ennemis déclarés du nom chrétien. Cet oubli de Louis XVI était plein de promesses pour Israël.

Dès le 5 août 1767, Cerfbeer avait adressé aux magistrats de Strasbourg, une pétition sollicitant la faveur de pouvoir résider dans la ville pendant l'hiver. Il alléguait que le pays était infesté de brigands et que le parcours de Strasbourg à Bisheim, les soirs d'hiver, était dangereux pour un homme de son âge.

En décembre, nulle réponse n'avait été faite à cette pétition.

Le Sénat de Strasbourg reçut du duc de Choiseul, ministre d'Etat, une lettre datée de Versailles, 2 janvier, demandant que soit prise en considération la demande du Juif Cerfbeer, pour des raisons d'humanité, qui ne portaient point atteinte aux privilèges de la Cité, du moment que le Juif en question n'installait ni bureaux, ni comptoirs à Strasbourg, et qu'il ne s'agissait que d'une demeure momentanée.

Et le Sénat avait accordé la dérogation. Cerfbeer, avec toute sa smala et ses meubles, vint habiter Strasbourg, au cours de l'hiver 1767-1768.

Il hiverna encore les trois années qui suivirent. Mais alors, il eut envie d'un séjour d'été. Cette fois, un autre protecteur appuya sa demande, et d'un ton plus cavalier :

«M. le Marquis de Monteynard à M. le Prêtreur royal de Strasbourg.

5 novembre 1771.

«Le Juif Cerfbeer a déjà obtenu, Monsieur, la permission de résider pendant l'hiver à Strasbourg, où sa présence est également nécessaire durant l'été ; le Roi ne juge pas que la différence des saisons doive obliger ce particulier à changer de domicile, et son intention est qu'il demeure dans la ville pendant toute l'année ; c'est ce dont je vous prie de vouloir bien prévenir le magistrat.

«Je suis,», etc.

Les magistrats de Strasbourg répondirent :

Strasbourg, 20 novembre 1771.

«Monseigneur,

«Quoique ce Juif, par le placet qu'il avait adressé en 1767 à M. le duc de Choiseul, et par la requête qu'il nous avait présentée, se fût engagé lui-même à ne demeurer dans cette ville que pendant l'hiver, nous n'avions, pas pensé à l'inquiéter, même pendant les temps d'été ; nous l'inquiéterons encore moins, Monsieur, depuis vos ordres ; nous osons cependant espérer que cette exception, en faveur du Juif Cerfbeer, ne tirera pas à conséquence pour la prolongation de sa demeure au delà du terme de son entreprise des fournitures pour le service du roi.

«Nous sommes,» etc.

Voilà Cerfbeer installé toute l'année à Strasbourg. On voit que ce sont les grands Seigneurs qui ont, les premiers attaqué les fameux privilèges, et ce, au profit des Juifs.

L'appétit vient en mangeant. Autorisé à habiter Strasbourg, Cerfbeer a voulu y être propriétaire. Et il l'est en secret depuis le 16 janvier 1771. Quand les magistrats de Strasbourg écrivent au marquis de Monteynard que Cerfbeer devra renoncer à habiter Strasbourg dès que son entreprise de fournitures des fourrages aura pris fin, ils ne se doutent pas que ce Juif est, depuis dix mois, secrètement propriétaire d'un hôtel de la ville qu'il n'ose pas encore habiter.

Pour cette acquisition qui viole les privilèges de Strasbourg, de grands seigneurs ont prêté leur nom. Cerfbeer semble avoir toute la noblesse de Cour dans sa manche. N'est-ce pas par le grand aumônier de la Cour, le cardinal de Rohan, prince régnant d'Ettelheim, et un des administrateurs de la province d'Alsace, qu'il avait eu la fourniture des fourrages de la cavalerie royale, et ce, en échange du prêt de trente mille francs qu'il avait consenti audit cardinal pour l'achat du fameux collier de la Reine, dont les jours de Marie-Antoinette furent empoisonnés à jamais ?

Et le cardinal de Rohan n'est pas le seul grand seigneur que grand-père Cerfbeer ait obligé.

L'hôtel de Ribeaupierre, à Strasbourg, situé quai Saint Louis, faisait envie depuis longtemps à Cerfbeer. Cet hôtel appartenait au duc de Deux-Ponts, Charles-Théodore, électeur palatin et duc de Bavière, tige de la maison royale de Bavière.

Le duc vendit son hôtel au chevalier de la Touche, lieutenant général des armées du roi. Le contrat fut dressé par M^e Lacombe, notaire royal à Strasbourg, le 16 janvier 1771. Le prix avait été de trente-trois mille livres.

Tout Strasbourg sait ainsi que l'hôtel est vendu et à qui. Mais ce qu'on ne sait pas, c'est que, le même jour, a lieu une cession de l'hôtel, sous seing privé, en faveur de Cerfbeer, par le chevalier de la Touche. Cette cession est faite en l'étude de M^e König, notaire à Colmar. On ne le saura pas, à Strasbourg.

Le secret sera gardé pendant quatorze ans. Mais quatre ans après cette acquisition, où deux grands seigneurs se sont montrés si complaisants, pour un Juif, en lui permettant de tourner les lois de Strasbourg, Cerfbeer a obtenu des lettres patentes de naturalisation. C'est en 1775 qu'il devient ainsi citoyen français. Seulement, il a acheté l'hôtel du temps qu'il était encore un Juif auquel il était interdit de posséder un immeuble dans la ville. En sorte qu'à la mort du chevalier de la Touche, en 1784, et quand s'ouvre la succession de ce lieutenant général, le Sénat de Strasbourg apprend tout et se fâche tout rouge.

Les magistrats formèrent opposition à l'achat de l'hôtel.

«Dans le cas présent, fut-il dit dans leur protestation, un chrétien même qui n'aurait pas le droit de bourgeoisie, ou une permission particulière, serait inhabile à acquérir cet immeuble : sous aucun prétexte, un Juif n'est susceptible de cette permission. L'acte d'acquisition est de nulle valeur».

Cerfbeer, de riposter, en exhibant le document que voici :

«Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre...

«Voulant donner au sieur Cerfbeer un témoignage de la satisfaction que Nous avons des services qu'il a rendus et qu'il continue de Nous rendre, avec autant de zèle et d'intelligence que de désintéressement et de probité. A ces causes spéciales et de notre grâce spéciale, Nous avons accordé et accordons audit Cerfbeer, à ses enfants nés ou à naître en légitime mariage, les mêmes droits, facultés, exemptions, avantages et privilèges, dont jouissent nos sujets naturels ou naturalisés. En conséquence, permettons audit Cerfbeer d'acquérir par achat, donation, legs, succession ou autrement, tenir et posséder dans notre royaume tous biens, meubles et immeubles, de quelque nature qu'ils puissent être, etc., etc.

Donné à Versailles, l'an de grâce 1775, au mois de mars.

Signé : Louis».

Le «Conseil de Messieurs les Treize» (c'est ainsi qu'on désignait, dans le peuple, les magistrats gouvernant Strasbourg) ne restait pas sans argument. Que Sa Majesté autorise, par lettres-patentes, un Juif à résider et à acquérir des biens-fonds dans toute l'étendue de son royaume, d'accord ! Mais, sauf, toutefois, à Strasbourg, qui a ses droits et franchises, et parmi ces droits, celui de ne pas avoir un Juif résidant dans son enceinte, droit séculaire respecté par Louis XIV, et que respectera Louis XVI.

Et une protestation fut envoyée au roi. Il y était dit : «Que Sa Majesté avait été surprise, et que si Sa Majesté avait pu penser que le principal effet de ces lettres patentes eût été de retomber sur Strasbourg, Sa Majesté eût de son propre mouvement excepté une ville dont les lois constitutives portent une exclusion formelle de cette nation dangereuse».

Ce qui est intéressant dans cette réponse, c'est que les magistrats ne font pas de chinoiserie ni de petite procédure. Ils pourraient dire : «Nous sommes en 1784, l'hôtel a été cédé en 1771, il y a treize ans, donc avant que Cerfbeer fût naturalisé français, puisqu'il ne l'a été qu'en 1775. Il n'avait pas le droit d'acquérir. La vente est nulle».

Non ! Ils se placent sur le terrain des privilèges de Strasbourg et n'invoquent que l'antisémitisme et leur volonté de protéger Strasbourg contre l'invasion d'une «nation dangereuse». Louis XVI dut être fort embarrassé et résolut certainement de laisser Strasbourg sur son terrain et Cerfbeer sur le sien. Mais les protecteurs du Juif, harcelés par ce dernier, qui leur avait probablement prêté de l'argent, conseillèrent sans doute à celui-ci d'argumenter, de faire requêtes sur requêtes. Cerfbeer, avec l'aide d'avocats retors, adresse une requête «Au Roi et à Nosseigneurs de son Conseil».

Il s'y plaint audacieusement du Sénat de Strasbourg, qui semble contester au roi le droit de récompenser le suppliant dans le lieu où il a eu l'honneur de le servir, et aussi le droit de déroger par des exceptions particulières aux règlements généraux des villes ou des provinces de son royaume. En défendant ses droits, «le sieur Cerfbeer ne fait que défendre ceux mêmes de Sa Majesté».

Le Juif accuse ainsi la ville de Strasbourg de rébellion à la souveraineté du roi. Il l'accuse en outre d'égoïsme et d'inhumanité.

Égoïsme ? Cerfbeer fournit les fourrages à la cavalerie de Sa Majesté. L'intérêt général du royaume cédera-t-il à l'intérêt particulier d'une ville qui prive un fournisseur de commodités pour que le service du roi soit plus rapide ?

Inhumanité ? Cerfbeer traite de légende du Moyen Age l'épisode de 1349, cet empoisonnement des puits par les Juifs, qui aurait motivé le pogrom du cimetière juif, «que les magistrats de Strasbourg parviennent à prouver l'authenticité du fait, et le suppliant consent à s'éloigner à jamais de leurs murs». C'était une façon de montrer que la loi de Strasbourg contre les Juifs reposait sur une base fautive et absurde. Il concluait à un oubli des vieux préjugés contre les Juifs et à l'abrogation d'une coutume aussi inhumaine et outrageante que celle qui obligeait les Juifs, tous les soirs, à quitter Strasbourg.

Le Sénat, après avoir lu cette requête au roi, qui lui avait été communiquée, répondait, sans se laisser dévier de la question :

«Sire,

«Les efforts que Strasbourg oppose à la violence que le sieur Cerfbeer lui fait en voulant s'y établir malgré elle avec sa nombreuse famille ne sont point, comme il ose le dire, une résistance coupable à l'autorité souveraine... Le magistrat de Strasbourg respecte trop les volontés du Roi pour s'opposer aux grâces qu'il veut bien accorder. Il ne conteste point au sieur Cerfbeer les lettres de naturalité qu'il a obtenues, ni la permission d'acquérir des immeubles dans le Royaume. Son unique objet est que la ville de Strasbourg soit maintenue dans le droit dont elle jouit, de temps immémorial, d'écar-

ter de ses murs et des terres de sa juridiction tous les Juifs qui voudraient s'y établir... Cerfbeer a donné aux Lettres royales une extension arbitraire, perfide. Si le souverain avait voulu confondre Strasbourg dans l'effet des Lettres patentes, il en aurait fait une mention expresse. C'est donc l'israélite qui leur a donné une extension arbitraire sur une ville qui, non seulement, n'est point comprise dans leur disposition, mais qui ne pourrait être comprise... Renvoyer ce Juif de ses plaintes et de nos murs, il n'y a pas autre chose à faire. Qu'il cesse de vouloir rendre le magistrat odieux en criant à l'inhumanité et en gémissant sur les malheurs de sa nation. Quand cette nation n'aura plus pour principe de violer elle-même les droits de l'humanité, en ruinant par ses rapines les peuples assez imprudents pour la tolérer ; quand elle aura cessé de mériter la qualité d'ennemi déclaré du nom chrétien, que lui donne Louis XIV dans son édit du mois de mars 1685 ; quand les Juifs auront cessé de dévorer, par leurs usures, les contrées où ils sont soufferts, cette nation pourra invoquer les sentiments d'humanité dus à tous les hommes. Alors la ville cessera de les regarder comme capables d'abuser de l'imprudence du peuple, de la jeunesse et des militaires nombreux qu'elle renferme dans ses murs, pour s'enrichir de leur substance.

«Il est peu, à Strasbourg, de procès criminels en usure ou en escroquerie dont les Juifs ne soient auteurs, complices ou recéleurs. - En ce cas, nous dit-on, faites-en bonne justice ! Mais la punition des coupables rétablira-t-elle la fortune de ceux qu'ils auront ruinés ? N'est-il pas plus sage, plus humain, d'écarter des incendiaires que d'attendre qu'ils aient consommé leur crime pour les en punir ? Le Conseil lui-même a été obligé de venir au secours des peuples d'Alsace, sur lesquels les Juifs s'étaient fait pour dix millions de créances. Ces usures énormes avaient réduit ces peuples à un tel désespoir qu'il les avait induits à profiter des talents de quelques faussaires pour se procurer des quittances de ce qu'ils devaient. Le désordre a été si grand, que le Conseil supérieur a été obligé d'accorder à plusieurs reprises, des délais aux débiteurs et d'instruire nombre de procès criminels ; et l'on viendra nous dire froidement : «Admettez les Juifs à Strasbourg...» Oh ! non !»

C'était net. Les privilèges étaient en réalité des obstacles au pouvoir absolu. Le Conseil de Versailles envoya à Strasbourg un commissaire secret pour étudier et arranger l'affaire. Ce commissaire, un sieur Gérard, écrit le 20 août 1786, au maréchal de Ségur, secrétaire d'Etat, que ses «efforts multipliés» avaient été infructueux. «Le magistrat regarde, ainsi que toute la bourgeoisie, l'admission légale des Juifs comme un fléau destructeur du commerce, de l'industrie et du bon ordre».

Une autre lettre adressée, l'année suivante, au comte de Brienne, qui avait succédé au maréchal de Ségur, dans le poste de secrétaire d'Etat, montrait toute la ville de Strasbourg «en alarme», parce que le bruit s'était répandu que le roi allait user de son autorité absolue pour violer un privilège accordé par les empereurs, et confirmé par la capitulation de 1681, quand Strasbourg se donna à Louis XIV.

M. de Brienne dut faire répondre, pour calmer les esprits, qu'il n'y avait, en réalité, rien de fait.

Tous ces détails indiquent des ballons d'essai de la Haute Maçonnerie titrée de Versailles qui soutenait Cerfbeer. Aucune décision n'était prise encore en 1789. Mais à cette date, la tactique de Cerfbeer s'amplifia. Il ne fait plus seulement le siège de Strasbourg, ville antisémite récalcitrante, il fait le siège de la société française pour que les portes, partout, s'ouvrent devant les Juifs et que sautent tous les privilèges, car les privilèges gênent surtout les Juifs. On devait, plus tard, les rétablir à leur profit, voilà tout. Les épisodes du siège de la société française par les Juifs et de la résistance antisémite entrent pleinement dans notre sujet et valent la peine d'être contés.

VII - L'ANTISÉMITISME AUX TEMPS REVOLUTIONNAIRES

Avant 1789, la privation des droits civils atteignait plusieurs catégories d'individus, même français, à plus forte raison les Juifs qui étaient étrangers. Il y avait les protestants, dont la religion était en opposition avec la religion de la majorité du pays, avec les lois fondamentales et les coutumes du royaume. Cela n'empêchait pas les protestants d'arriver à de hauts emplois, de tenir un certain rang, d'être nommés à d'importants grades dans l'armée et la marine. Mais, pour les services rendus, on ne les décorait pas, par exemple, de la croix de Saint-Louis, dont ils n'auraient d'ailleurs peut-être pas voulu, mais de l'insigne spécial du Mérite Militaire. Parmi d'autres catégories d'individus privés légalement de leurs droits civils, il y avait les comédiens et le bourreau, comme exerçant des métiers marqués d'infamie.

Ces quatre catégories, sitôt que la Déclaration des Droits de l'homme fut votée par l'Assemblée constituante, se présentent devant cette Assemblée, alléguant : «Nous sommes des hommes, nous voulons les mêmes droits que les autres hommes».

Les cahiers des Etats généraux ne demandaient pas les Droits de l'homme, mais les Droits de la Nation, des citoyens, les Droits des Français, en somme. C'est par un tour de passe-passe maçonnique que ces Droits de la Nation se trouvèrent changés en Droits de l'homme, au grand étonnement souvent, de ceux qui les avaient rédigés et confiés aux députés qui étaient chargés de les faire voter. La Maçonnerie avait changé la formule pour que les Juifs puissent être bombardés Français en bloc par l'Assemblée issue de la rébellion des Etats généraux.

Quels cahiers auraient pu présenter les Juifs aux Etats généraux s'il ne s'était agi que d'établir et consacrer les droits des Français, de la Nation française, eux qui n'étaient point Français, eux qui s'affirmaient et s'affirment toujours de la Nation juive ?

Le faussaire maçonnique aurait été le F. : comte de Clermont-Tonnerre, qui était chargé du dépouillement des cahiers des provinces. Il était acquis aux Juifs, ainsi que Mirabeau, La Fayette, Lalliv-Tollendal, Mounier, Siéyès, Grégoire et tant d'autres. Et le texte de la Déclaration des Droits de l'homme avait été conçu, élaboré et voté dans les Loges de France et de l'étranger avant d'être voté par l'Assemblée constituante.

Les Juifs se présentèrent les premiers, conduits par l'abbé apostat Grégoire, munis d'une requête, signée du président de la communauté juive de Paris, Beer-Isaac-Beer.

Cerfbeer n'est point là. Il y a eu des troubles antisémitiques en Alsace. Ce sont les Juifs de Paris qui prennent l'offensive en faveur de la horde tout entière. Mais Cerfbeer n'a plus besoin de se battre avec le Sénat de Strasbourg. L'offen-

sive est générale. Strasbourg tombera en même temps que toutes les cités françaises devant le vote de l'Assemblée constituante, attribuant aux Juifs les mêmes droits civils qu'aux Français.

Cela ne va pas tout seul, d'ailleurs.

L'Assemblée siège encore à Versailles. La première demande du député Grégoire d'intégrer les Juifs dans la Société française a lieu le lundi 3 août 1789. La veille, ont eu lieu un peu partout des émeutes, des pillages de châteaux, des incendies, des assassinats. Ingénieusement, à la tribune, Grégoire flétrit ces scènes de désordre, et il les décrit en intercalant le pillage des maisons juives au cours du dernier pogrom alsacien. En déguisant ses clients en victimes, il les rendra sans doute intéressants ? Point. Quand il parle d'émanciper les Juifs, des non ! énergiques jaillissent de tous les coins de la salle. Il conclut

«Ministre d'une religion qui regarde tous les hommes comme frères, je réclame l'intervention du pouvoir de l'Assemblée en faveur de ce peuple proscrit et malheureux».

Un silence glacial accueille cette péroraison. C'est raté.

On est au Quatre Août. Noblesse et clergé se dépouillent au profit de l'Etat. Les Juifs ne se dépouillent de rien.

Une nouvelle tentative eut lieu à la fin d'août.

L'Assemblée venait d'achever le vote de la Déclaration des Droits de l'homme. Le curé d'Emberménil prépare une motion qui commence ainsi :

«Messieurs les Députés, vous avez consacré les droits de l'homme et des citoyens, permettez qu'un curé catholique élève la voix en faveur de cinquante mille Juifs épars dans le royaume, qui, étant hommes, réclament les droits de citoyens».

L'Assemblée refusa, cette fois, d'entendre la lecture de la motion. C'était encore raté.

Alors, Grégoire la fit imprimer et la répandit dans le public.

Cela ne pouvait faire ni chaud ni froid pour ses clients, mais ce curé député, payé par les Juifs, tenait à leur montrer qu'il ne volait pas leur argent et qu'il s'agitait, sans compter, en leur faveur.

Il dut attendre jusqu'au 14 octobre pour renouveler son assaut à l'Assemblée. Celle-ci avait été fort secouée par la journée du 6 octobre, où les bandes ignobles, venues de Paris, avaient ensanglanté le château de Versailles et failli assassiner la reine. L'Assemblée avait été insultée. Des escarpes parisiens ivres s'étaient installés dans la salle des séances, tandis qu'elle siégeait et, la prenant pour une auberge, y avaient passé la nuit. Cent vingt députés avaient déserté les banquettes législatives. Le régime parlementaire commençait bien.

Enfin, le 14 octobre, la tourbe qui avait emmené le roi et la reine à Paris, escortés par des «patriotes» qui brandissaient, au bout de leurs lances, les têtes des gardes du corps assassinés, laissait Versailles un peu plus calme. L'Assemblée recommença à siéger, et Grégoire amena à sa barre la députation juive de Lorraine d'Alsace et des Trois-Evêchés. Elle se composait de six individus, dont Beer-Isaac-Beer, lui lut une requête moins exigeante que celle des Juifs de Paris, mais extrêmement larmoyante. En voici un spécimen :

«C'est au nom de l'Eternel, auteur de toute justice et de toute vérité, au nom de ce Dieu qui, en donnant à chacun les mêmes droits, a prescrit à tous les mêmes devoirs, c'est au nom de l'humanité outragée depuis tant de siècles par les traitements ignominieux qu'ont subis, dans presque toutes les contrées de la terre, les malheureux descendants du plus ancien de tous les peuples, que nous venons aujourd'hui vous conjurer de vouloir bien prendre en considération leur destinée déplorable... Nous n'abuserons pas de vos moments, Messieurs, pour vous entretenir de la nature et de la justice de nos demandes ; elles sont consignées dans les *Mémoires* que nous avons l'honneur de mettre sous vos yeux... Qu'une réforme absolue s'opère dans les institutions si ignominieuses auxquelles nous sommes asservis, et que cette réforme, jusqu'ici trop inutilement souhaitée, que nous sollicitons les larmes aux yeux, soit votre bienfait et votre ouvrage».

Le président de quinzaine, un sieur de Fréteau, déclara prendre la requête en considération. Grégoire demanda qu'on promît aux impétrants de traiter leur affaire dans le cours de la présente session, ce qui fut accordé, malgré les réclamations de quelques membres, dont l'antisémitisme devait se manifester lors de la discussion.

Là-dessus, l'Assemblée alla siéger à Paris, salle du Manège. L'emplacement en était sur l'actuelle rue de Rivoli, à la jonction de la rue de Castiglione. Elle tenait là ses séances depuis deux mois quand l'affaire des Juifs fut officiellement appelée, les 21, 23 et 24 décembre.

Les Juifs s'y précipitèrent et se trouvèrent en face des trois autres réprouvés les protestants, les comédiens et le bourreau, qui venaient réclamer leurs droits civils dans la société nouvelle. Les protestants et les comédiens obtinrent les droits civils sans discussion. Pour le bourreau et pour les Juifs, c'est Robespierre qui plaida. Le Moniteur de décembre 1789 a enregistré les paroles que cet intègre prononça en faveur du bourreau : «On ne dira jamais avec succès, dans cette assemblée qu'une fonction nécessaire de la loi puisse être flétrie par la loi. Il faut changer cette loi, et le préjugé n'ayant plus de bases, disparaîtra».

Il prévoyait qu'il aurait besoin du bourreau pour sa politique. En faveur des Juifs, le futur terroriste proféra cette bourde que sa loge lui avait soufflée : «On vous a dit sur les Juifs des choses infiniment exagérées et souvent contraires à l'histoire. Les vices des Juifs naissent de l'abaissement dans lequel vous les avez plongés ; ils seront bons quand ils pourront trouver quelque avantage à l'être... Je pense donc qu'on ne peut les priver des droits sacrés que leur donne le titre d'homme». Mais ce fut encore raté.

Dans sa séance du 24 décembre, après un débat qui avait duré deux jours, l'Assemblée nationale votait le décret suivant :

1° Pour les protestants. - Que les non-catholiques sont capables de tous les emplois civils et militaires comme les autres citoyens ;

2° Pour les comédiens et le bourreau. - Qu'il ne pourra être opposé à l'éligibilité d'aucun citoyen d'autres motifs d'exclusion que ceux qui résultent des décrets constitutionnels ;

3° En ce qui concerne les Juifs. - Que l'Assemblée n'entend rien innover relativement aux Juifs sur l'état desquels elle se réserve de prononcer.

L'antisémitisme séculaire tenait en échec la majorité maçonnique. L'émancipation d'Israël était ajournée.

Le *Courrier de Paris*, du 2 février 1790, feuille vendue aux Juifs, traduisait la déception et la colère d'Israël en ces termes :

« Dans un moment où les droits de l'homme sont reconnus ; dans un moment où le plus vil des êtres, le bourreau, couvert en tout temps de la boue de l'infamie, a eu l'audace de faire entendre sa voix sinistre dans les tribunaux, comment est-il possible que les Juifs, ce peuple antique, que le préjugé seul s'est efforcé d'avilir, aient encore besoin de défenseurs ? Pourquoi le peuple de Dieu, pourquoi ce peuple, dégradé à force d'injures humiliantes, est-il forcé de descendre aux prières pour obtenir la qualité d'homme : qualité d'homme qu'on ne refuse pas à l'une de ces créatures infâmes dont on ne pardonne l'existence que parce qu'une nature marâtre a permis qu'il y eût des crimes et des crapauds ».

En attendant, les Juifs restaient à la porte de la Terre Promise ; deux ans se passèrent sans que Grégoire osât revenir à la charge pour ses infortunés clients.

En janvier 1791, le curé franc-maçon Grégoire est président de quinzaine. Il met immédiatement la question juive sur le tapis, ce qui lui attire cette semonce du duc de Broglie :

« C'est avec surprise que j'entends renouveler à cette tribune une proposition relative à un objet que vous avez, Messieurs, si sagement ajourné depuis plusieurs mois. Je ne suis pas moins étonné qu'un membre du comité ecclésiastique se soit permis d'intervertir l'ordre du jour indiqué pour faire une proposition aussi dangereuse en elle-même que déplacée en la circonstance ».

Et le duc de Broglie, au cours de la discussion qui s'engagea, dans cette même séance du 18 janvier 1791, accusait les Juifs d'avoir payé des députés pour qu'ils votassent leur naturalisation collective.

« Parmi eux, ajoutait-il, il y en a un surtout qui a acquis une fortune immense aux dépens de l'Etat, et qui répand dans la ville de Paris des sommes considérables pour gagner des défenseurs à sa cause ».

Il désignait grand-père Cerfbeer, que tout le monde reconnut, et qui prenait directement en mains, l'assaut contre l'Assemblée pour l'émancipation de tous les Juifs campés en France.

Il y avait, dans cette Constituante, pourtant plus de partisans des Juifs que d'antisémites.

Les noms des partisans ayant parlé en faveur des Juifs se retrouvent tous dans la liste des membres des Loges maçonniques, donnée par Deschamps, dans son livre sur *les Sociétés secrètes*. Les voici : Rabaud Saint-Etienne, de Castellane, de Clermont-Tonnerre, l'abbé Grégoire, Mounier, de Fréteau, Desmeuniers, Robespierre, Dupont, Barnave, Mirabeau, Talleyrand, vicomte de Noailles, de Fumel, Le Chapelier, de Beauharnais, de Sèze, La Rochefoucauld-Liancourt, Roederer, Vismes, Dumetz, Regnault de Saint-Jean-d'Angély, Martineau, Vernier.

Les antisémites qui prirent la parole furent Rewbell (le futur conventionnel régicide), l'abbé Maury, Mgr de la Fare, évêque de Nancy, Mgr Cortois de Balorre, évêque de Nîmes, le prince de Broglie, Mgr de Bonnal, évêque de Clermont, de la Galissonnière, de Baumetz, Schwends (député de l'Alsace), Fonstaing, Alquier, Folleville.

L'un de ceux qui poussèrent le plus à la roue en faveur des Juifs fut Mirabeau, qui touchait de l'argent de partout, même du roi, qui en toucha sûrement de Cerfbeer, et qui, lorsqu'il habitait Berlin, avait été envoûté et endoctriné par la belle juive Henriette de Lemos, mariée au docteur Herz. Mardochee avait sa nièce, qu'il utilisa auprès d'Assuérus, pour sauver le peuple juif, menacé par le perspicace Aman. Le docteur Herz n'avait pas de nièce ; il utilisa sa propre femme en faveur d'Israël, comme Israël avait utilisé Judith quand elle alla trouver Holopherne. Nous avons, nous, comme héroïne, des Jeanne d'Arc, des Jeanne Hachette, des sainte Geneviève. Les héroïnes juives ont une autre méthode : la prostitution.

Dans l'Assemblée, Baumetz, député antisémite, ayant dit que « jusqu'à ce jour, les Juifs avaient été flétris par la loi politique, comme ils paraissaient maudits par la religion », Mirabeau ripostait, indigné : « La religion, notre religion sainte, ne maudit personne ; elle bénit, au contraire, tous les hommes sans distinction ».

Il y a ainsi des passes d'armes curieuses à noter entre maçons amis des Juifs et antijuifs. Mgr de la Fare, évêque de Nancy, proclamera, notamment : « Les Juifs ont des griefs à faire redresser. Le législateur a oublié qu'ils sont hommes et malheureux. Il faut leur accorder la protection, la sûreté, la liberté ; mais en faire des citoyens actifs, non !... Mon cahier m'ordonne de réclamer contre cette motion ».

Ce à quoi Grégoire riposte : « Je suis comme le granit, on peut me briser, on ne me plie pas ».

Puisque les cahiers de 89 s'occupaient des Juifs, au dire de l'évêque de Nancy, il serait curieux de savoir combien de cahiers demandèrent leur émancipation.

Quant à Grégoire, il était surtout de granit pour gagner son avoine. Emancipateur à gages et spécialisé, il aurait touché 8.000 francs de la Société des Amis des noirs, pour son activité dans l'émancipation des noirs de Saint-Domingue, d'après Bertrand de Molleville, dans son *Histoire de la Révolution* (T. VIII). Son républicanisme lui a valu un évêché ; son bonapartisme lui a procuré le titre de comte, un siège de sénateur, la plaque de commandeur de la Légion d'honneur. Et l'émancipation laborieuse des Juifs ne lui aurait rien rapporté ?

Il essaya de faire voter le décret émancipateur le jour de la Saint-Barthélemy, pour mieux marquer la fin des temps exécrables. Mais ce fut encore un raté !

L'abbé Maury, lui, qu'on appelait le « Mirabeau de droite », prononçait des réquisitoires d'une portée considérable :

« J'observe d'abord, disait-il, que le mot Juif n'est pas le nom d'une secte, mais d'une nation qui a des lois, qui les a toujours suivies, et qui veut encore les suivre. Appeler les Juifs des citoyens, ce serait comme si l'on disait que, sans lettre de naturalité et sans cesser d'être Anglais ou Danois, les Anglais et les Danois pourraient devenir citoyens français... Les Juifs ont traversé dix-sept siècles sans se mêler aux autres peuples.

« Ils ne doivent pas être persécutés ; ils sont hommes, ils sont nos frères ; et anathème à quiconque parlerait d'intolérance ! Nul ne peut être inquiété pour ses opinions religieuses, vous l'avez reconnu, et dès lors, vous avez assuré aux Juifs la protection la plus étendue. Qu'ils soient donc protégés comme individus, non comme Français, puisqu'ils ne peuvent être citoyens ».

Le président, ce jour-là, était le Très-Haut Maçon, comte de Clermont-Tonnerre. Il y eut une courte passe d'armes entre l'abbé Maury et lui.

- Il ne peut, cria le comte, y avoir une nation dans la nation.
- C'est une nation qui a des lois, riposta l'abbé Maury, qui les a toujours suivies et qui veut encore les suivre.
- Il ne peut y avoir une nation dans la nation, répéta avec entêtement le Haut-Maçon.

Et il voulait introduire la nation juive dans la nation française : ce que l'abominable décret de septembre 1791 devait réaliser.

Ce fut Rewbell, avocat à Colmar, pourtant maçon, mais Alsacien, futur conventionnel, athée, régicide, qui fut le plus violent antisémite de la Constituante.

A la séance du 24 décembre 1789, comme le comte de Clermont-Tonnerre insistait pour enlever le vote de l'émancipation d'Israël, Rewbell bondit, indigné, clamant :

«Le décret qui élèvera les Juifs au rang de citoyens sera, n'en doutez pas, leur arrêt de mort en Alsace ; tout le peuple les y déteste, et tant je crains que sa fureur se réveille sur eux».

Le lendemain de cette séance, attaqué dans un journal par Camille Desmoulins, au sujet de son antisémitisme, Rewbell lui adressa une lettre dans laquelle il lui conseillait d'aller faire un tour en Alsace pour se rendre compte de la situation.

«Votre humanité, écrivit-il, au bout de quelques heures de séjour, vous porterait à coup sûr à employer tous vos talents en faveur de la classe nombreuse, laborieuse et brave de mes infortunés compatriotes, opprimés et pressurés de la manière la plus atroce par la horde cruelle de ces Africains entassés dans mon pays».

La prédiction de Rewbell faillit bien se réaliser en avril 1790. Pillages et massacres se préparaient à l'annonce qu'un décret allait faire des Juifs les égaux des Français. Sans Louis XVI, qui fit alerter M. de Rochambeau, lequel commandait en Alsace, et qui prit des précautions militaires, le pogrom était déclenché. Peut-être la haine spéciale, manifestée contre Louis XVI par Rewbell, vint-elle de là. En tout cas, le vote du décret s'en trouva, une fois de plus, retardé.

Les discussions sur les Juifs s'échelonnaient sans apporter la solution tant attendue par Cerfbeer.

Cinq tentatives ont déjà échoué. La sixième est faite le 20 juillet 1790, à dix heures du soir, quand beaucoup de députés sont partis. Les judaïsants arrivent à faire voter l'abrogation de charges et de redevances spéciales qu'on exigeait des Juifs, mais, l'Assemblée ne va pas plus loin.

Dans les quatorze mois qui suivent, cinq nouvelles tentatives sont encore faites, l'Assemblée renâcle toujours.

Au total, il y eut quatorze refus successifs de l'Assemblée de transformer les Juifs en citoyens français.

Alors, Cerfbeer fit donner la garde. La garde ? C'était la Commune de Paris, l'écume de la cité, les voyous à quarante sous du front populaire de l'époque.

Largement soudoyée par le riche fournisseur des fourrages de la cavalerie royale d'Alsace, la Commune de Paris, présidée par un autre Grégoire, l'abbé Mulot, organisa des pétitions en faveur des Juifs qu'elle expédia à la Constituante avec une adresse qui ressemblait à une sommation.

Il y avait à la Constituante un énergumène nommé Duport. Député de la noblesse aux Etats généraux, Duport n'en était pas moins du parti de la Révolution, comme beaucoup de nobles maçonisés, d'ailleurs, qui se figurèrent que la Révolution servirait à obliger la royauté à restituer aux nobles les privilèges que Richelieu leur avait enlevés.

La Révolution les trompa comme elle trompa les paysans et les artisans au profit de la Bourgeoisie.

Duport était du club des Jacobins et de la Loge des Amis réunis. Il déclarait volontiers que la Révolution ne travaillait pas pour la France seulement, mais pour toutes les nations.

C'est à cet énergumène que les Juifs s'adressèrent pour activer leur affaire, car la fin du mandat des députés de la Constituante approchait.

A l'avant-dernière séance, celle du 27 septembre 1791, Duport se leva et prononça d'un ton péremptoire :

«Je crois que la liberté des cultes ne permet plus qu'aucune distinction soit mise entre les droits politiques des citoyens à raison de leur croyance. La question de l'existence des Juifs a été ajournée ; cependant, les Turcs, les musulmans, les hommes de toutes les sectes sont admis à jouir en France des droits politiques. Je demande que l'ajournement soit révoqué ; et qu'en conséquence, il soit décrété que les Juifs jouiront en France des droits de citoyen actif».

Rewbell, se dressant, voulut combattre cette proposition. Il fut brutalement interpellé par Regnault de Saint-Jean-d'Angély, qui vociféra :

«Je demande qu'on rappelle, à l'ordre tous ceux qui parleront contre cette proposition, car c'est la Constitution elle-même qu'ils combattront».

C'est la Franc-Maçonnerie, par sa voix, qui parlait, qui donnait l'ordre aux Trois-Points, en majorité dans l'Assemblée, d'en finir et de voter. Fut-ce vraiment voté, dans ce tumulte de l'avant-dernière journée d'une Chambre finissante, dont beaucoup de membres étaient partis ? On proclama que c'était voté. On s'inclina devant l'ordre des Supérieurs maçonniques. Le ghetto allait vomir ses habitants sur la France. Le front des Templiers et des Juifs était reformé. L'œuvre de Philippe le Bel était détruite. Il ne restait plus qu'à couper le cou à son aveugle héritier qui, n'étant plus roi que de nom, signait le décret suivant, daté de septembre 1791 :

L'Assemblée Nationale, considérant que les conditions nécessaires pour être citoyen français et pour devenir citoyen actif sont fixées par la Constitution, et que tout homme qui, réunissant lesdites conditions, prête le serment civique et s'engage à remplir tous les devoirs que la Constitution impose, a droit à tous les avantages qu'elle assure.

Révoque tous ajournements, réserves et exceptions insérés dans les précédents décrets relativement aux individus juifs qui prêteront le serment civique.

Mandons et ordonnons à tous les corps administratifs et tribunaux que les présentes ils fassent consigner dans leurs registres, lire, publier et afficher dans leurs départements et ressorts respectifs, et exécuter comme loi du royaume. En foi de quoi nous avons signé ces présentes, auxquelles nous avons fait apposer le sceau de l'Etat.

Signé : Louis.

Et scellées du sceau de l'Etat

Et plus bas, M.L.F.D. Du Port

Drumont a noté que, ce jour-là, le député Volney faisait hommage à l'Assemblée, qui l'acceptait, de son livre intitulé *Les Ruines*.

A Strasbourg, dès que le décret fut connu, les Juifs envahirent la tour de la cathédrale, y saisirent le *griselhorn* qui servait chaque soir à leur donner le signal du départ et le jetèrent sur le pavé où il se brisa.

Bien d'autres traditions furent brisées, ce jour-là.

L'antisémitisme était vaincu. Il allait entrer en sommeil pendant un demi-siècle.

Ses dernières manifestations avaient pu être observées non pas seulement à la Constituante, dans les discours des antisémites, Maury, Rewbell, de Broglie, mais dans les rues où l'on criait et vendait des tracts populaires qui indiquent bien que le peuple français, non encore judaïsé, comprenait que les Juifs étaient les animateurs secrets de la Révolution dite française.

L'un de ces tracts s'intitulait : *La Passion et la Mort de Louis XVI, Roi des Juifs et des Chrétiens*, avec l'épigraphe : *Populus meus, quid feci tibi* (Mon peuple, que t'ai-Je fait ?) Une gravure montrait Louis XVI, crucifié, couronné et couvert du manteau fleur-de-lysé. A sa droite et à sa gauche, le clergé et le parlement. Au fond, la Constituante qui délibère devant les canons braqués sur elle, les canons qui partiront si les Juifs ne sont pas admis.

Le calvaire atroce de Marie-Antoinette s'explique, d'autre part, quand on sait la persistance de la haine chez les Juifs. Ah ! Ils ne sont pas, comme les Français, un peuple qui oublie. Marie-Antoinette expia par un supplice moral et physique, longuement distillé, l'antisémitisme de sa mère, comme Louis XVI expia l'antisémitisme de son ancêtre Philippe le Bel.

En 1744, en effet, le 22 décembre, la grande impératrice Marie-Thérèse, mère de Marie-Antoinette, après, avoir forcé les Juifs de son Empire à porter une longue barbe et à faire coudre sur leur manche droite une petite pièce de drap jaune, faisait publier à Prague et dans tout son royaume de Bohême l'édit que voici :

«1° Pour diverses raisons, j'ai résolu de ne plus tolérer à l'avenir les Juifs dans mon royaume héréditaire de Bohême. Je veux donc que le dernier jour de janvier 1745, il n'y ait plus aucun Juif dans la ville de Prague, si on y en trouve encore, on les fera chasser par les soldats ;

«2° Cependant, pour pouvoir arranger leurs affaires et disposer de leurs effets qu'ils ne pourraient pas emporter le dernier janvier, il leur est permis de demeurer encore un mois dans le reste du royaume ;

«3° Mais au bout de six mois, tous les Juifs sortiront aussi de tout le royaume de Bohême ;

«4° Enfin, cette évacuation de tout le pays aura lieu avant le dernier jour du mois de juin 1745».

Un autre édit, daté du 26 mai 1745, prorogeait le délai :

«Sa Majesté, y lisait-on, par un effet de sa clémence naturelle, et en considération de la puissante intercession du roi de la Grande-Bretagne et des Etats généraux des puissances réunies, permet à la nation juive de demeurer jusqu'à nouvel ordre dans le royaume de Bohême et d'y vaquer comme ci-devant aux affaires de commerce et aux autres qui sont propres à cette nation».

Les Juifs de Hollande firent, à cette occasion, frapper une médaille, qui commémorait surtout que la bonne Angleterre et la Hollande étaient déjà enjuivées et que *l'Alliance israélite universelle* existait déjà en fait, grâce à la Maçonnerie, avant que Crémieux la fondât officiellement.

Ne pouvant se venger sur Marie-Thérèse, la Judéo-maçonnerie fit payer au centuple à la fille les salutaires rigueurs de la mère.

A la synagogue, le jour de Yom Kippour, le poing levé comme Daladier, Blum et Mandel le faisaient aux rassemblements du front populaire, les Juifs ne profèrent-ils pas encore contre Aman les malédictions de Mardochee, qui sauva les Hébreux en poussant sa nièce Esther dans le lit du roi Assuérus ?

La haine, chez eux, ne désarme jamais et se conserve intacte, par delà les siècles.

VIII - L'ANTISÉMITISME SOUS L'EMPIRE ET LA RESTAURATION

Le Directoire ne connaît pas l'antisémitisme. Cette époque pourrie, où se mêlent la bacchanale, les concussions de Barras et la misère noire du peuple fut un paradis pour les Juifs.

Mais l'Empire s'occupa de la question juive.

Napoléon fut-il antisémite, comme mon bon collaborateur à la vieille *Libre Parole*, André de Boisandré, l'assure dans sa brochure *Napoléon antisémite*, oui, mais non pas tout de suite.

Fils de la Révolution, Napoléon hérita les Juifs, promus citoyens français, de la Révolution. Il se serait bien passé du cadeau, mais étant investi de ce lot d'immigrés, il voulut les rendre inoffensifs, tenta de les fondre dans la société française de gré ou de force, tâche impossible comme on le sait. Il eut à lutter contre l'esprit juif.

Drumont a très bien noté l'état d'esprit de l'Empereur.

«La lutte contre le sémitisme, a-t-il écrit, qui passa à peu près inaperçue au milieu d'un si grand nombre d'événements prodigieux, accumulés en quelques années, n'en tient pas moins une place considérable dans le règne de Napoléon.

«Par un phénomène, qui fera le perpétuel étonnement de l'histoire, le petit sous-lieutenant d'artillerie avait fait place soudain à un chef d'empire ayant, non pas seulement le sens de l'autorité totale, absolue, mais la tradition même des monarques d'antique dynastie. Ce parvenu, on est forcé de l'avouer, est le dernier souverain qui ait réellement gouverné la France».

Il tenta de dominer la Franc-maçonnerie qui l'avait d'abord aidé et il fit mettre à sa tête son frère Joseph et ses maréchaux. Ces derniers devaient d'ailleurs l'abandonner lorsqu'il eut ses premiers revers.

Il tenta de dominer les Juifs en ressuscitant le grand Sanhédrin, dont il crut avoir les chefs dans sa main.

Ce fut un faux Sanhédrin, n'engageant nullement les Juifs, qui fut tenu le 4 février 1807.

Molé avait été chargé d'organiser ce grand Sanhédrin avec les notables du judaïsme. Il avait du sang juif dans les veines et pensait le faire oublier en menant le judaïsme un peu à la cravache.

Il disait aux futurs membres de ce Sanhédrin, dans une réunion préparatoire, du 18 septembre 1806 :

«Sa Majesté vous a assuré le libre exercice de votre religion et la pleine jouissance de vos droits politiques, mais en échange de l'auguste protection qu'elle vous accorde, elle exige une garantie religieuse des principes énoncés dans vos réponses».

Les représentants des Juifs convoqués, en effet, à l'Hôtel de Ville dans une précédente assemblée du 26 juillet 1806, avaient répondu, d'une façon satisfaisante à l'Empereur, représenté par Pasquier, Portalis et Molé, qui avaient posé cinq questions :

- 1° Si la soumission aux lois de l'Etat en matière civile et politique était un devoir religieux ;
- 2° Si la polygamie et le divorce étaient généralement licites chez les Hébreux ;
- 3° S'il serait permis aux Juifs de répondre aux appels du service militaire, de cultiver la terre, de s'occuper de travaux mécaniques ;
- 4° S'ils regardaient les chrétiens comme frères ou étrangers ;
- 5° Si l'usure était autorisée à l'égard des nations non-juives.

Qu'est-ce que cela leur coûtait de répondre favorablement à ce questionnaire ? D'autant qu'une mauvaise réponse aurait provoqué l'expulsion de toute la horde, en dépit du décret de la Constituante, dont Napoléon tentait de détruire ou de limiter la nocivité dénoncée par de nombreuses lettres d'Alsace.

L'affaire n'allait pas toute seule. Les Juifs qui n'étaient pas rabbins «estimaient, a écrit Drumont, qu'il fallait tout promettre, quitte à ne rien tenir, mais les rabbins paraissent avoir été animés de certains scrupules et avoir voulu défendre intégralement la loi mosaïque qui n'assimile jamais le chrétien, le *goy*, le *nacri*, à un Juif».

Il paraît même qu'un rabbin, Zalkind Hourwin, crut devoir déclarer que le Talmud défendait de voler le non-Juif, mais permettait toutefois «de profiter de son erreur».

Ce qui fait dire à Drumont :

«Bischoffsheim n'a pas, à proprement parler, volé le *nacri*, dans l'emprunt du Honduras, il a profité de son erreur, seulement, il avait rédigé des prospectus pour faire concevoir cette erreur».

Portalis a détaillé, dans un *Mémoire* de trente-neuf pages destiné à l'Empereur, ce que, dans les réunions précédant le Sanhédrin, ses collègues et lui feraient pour atténuer la malveillance du décret de 1791. Ce *Mémoire* est un véritable traité de la question juive. Daladier aurait fait arrêter Portalis en 1939 pour ce factum judéophobe, en vertu du décret qu'a signé l'ineffable Lebrun en faveur des Juifs :

«L'Assemblée constituante avait cru que pour rendre les Juifs bons citoyens, il suffisait de les faire participer indistinctement et sans conditions à tous les droits dont jouissent les citoyens français ; mais l'expérience a malheureusement prouvé que si on n'avait pas manqué de philosophie, on avait manqué de prévoyance et que, dans certains milieux, on ne peut se permettre de promulguer utilement de nouvelles lois qu'autant que l'on a travaillé avant tout à préparer et à former de nouveaux hommes.

«L'erreur vient de ce qu'on n'a voulu voir qu'une question de tolérance dans le problème à résoudre sur l'état civil des Juifs en France.

«Les Juifs ne sont pas simplement une secte, mais un peuple. Ce peuple avait autrefois son territoire et son gouvernement, il a été dispersé sans être dissous, il erre sur tout le globe pour y chercher une retraite et non une patrie ; il existe chez toutes les nations sans être confondu avec elles, il ne croit vivre que sur une terre étrangère.

«Cet ordre de choses tient à la nature et à la force des institutions judaïques. Quoique tous les Etats aient en général un même objet, celui de se conserver et de se maintenir, chaque Etat en a pourtant un qui lui est particulier. L'agrandissement était l'objet de Rome ; la guerre, celui de Lacédémone ; la culture des lettres, celui d'Athènes, le commerce, celui de Carthage et la religion, celui des Hébreux.

«C'est dans la nature d'une telle législation que les philosophes et les savants ont cherché l'explication de sa durée. On comprend en effet que, quand, chez un peuple, la religion, les lois, les mœurs et les usages de la vie sont la même chose, il faudrait, pour opérer quelque révolution dans les opinions et dans les coutumes de ce peuple, pouvoir changer à la fois toutes les institutions et toutes les idées reçues dont son existence se compose. Cela ne se peut, nous en avons, en quelque sorte, la preuve dans l'éternité même du peuple dont nous parlons.

«La religion n'est ordinairement relative qu'aux choses qui intéressent la conscience ; chez les Juifs, la religion embrasse tout ce qui fonde et régit la société. De là, les Juifs forment partout une nation dans la nation, ils ne sont ni Français, ni Allemands, ni Anglais, ni Prussiens, ils sont Juifs.

«De ce que les Juifs sont moins une secte qu'un peuple, il suit qu'il n'était pas prudent de les déclarer citoyens sans examiner s'ils pouvaient et s'ils voulaient même franchement le devenir ; il suit encore qu'il ne saurait être déraisonnable ou injuste de soumettre à des lois, exceptionnelles une sorte de corporation qui, par ses institutions, ses principes et ses coutumes, demeure constamment séparée de la société générale.

«En assimilant, sans précaution, les Juifs à tous les autres Français, on a appelé une foule de Juifs étrangers, qui ont infesté nos départements-frontières, et on n'a point opéré, sur la masse des Juifs plus anciennement établis en France, les heureux changements que l'on se promettait du système de naturalisation qui avait été adopté. A cet égard, les circonstances présentes parlent suffisamment d'elles-mêmes».

Napoléon, en possession de ce *Mémoire*, se dit que puisque les Juifs étaient si religieux, la résurrection du Grand Sanhédrin de Jérusalem, avec des rabbins qu'il aurait en main, obligerait les Juifs à devenir «de nouveaux hommes», opérerait une révolution «dans les opinions et dans les coutumes de ce peuple».

Mais, comme nous l'avons dit, c'est un faux Sanhédrin qu'on lui fabriqua. Gougenot des Mousseaux a démontré lumineusement que ce Sanhédrin de 1807 ne pouvait avoir, sur les Juifs, l'influence de l'ancien Sanhédrin de Moïse. Et d'abord les Juifs avaient changé. Ils n'étaient plus mosaïstes. Ils étaient talmudiques, et depuis des siècles.

Qu'était-ce que l'Ancien Sanhédrin ? Une assemblée, un tribunal de soixante-dix hommes revêtus d'un pouvoir sacerdotal et institué par l'Eternel qui, descendu dans une nuée, avait pris de l'esprit sacré qui était en Moïse et en avait donné aux soixante-dix élus qui pouvaient désormais prophétiser. Tel est le récit biblique.

Le Sanhédrin était ainsi une institution divine, composée de prêtres et de lévites qualifiés par Jéhovah lui-même pour être les docteurs et les maîtres du peuple juif.

«L'élément sacerdotal, explique Gougenot des Mousseaux, voilà donc l'un des éléments essentiels du Sanhédrin juïque, ce Conseil sur lequel Dieu répandait, selon sa parole, ses grâces spéciales et surnaturelles».

Or, dans la composition du Sanhédrin talmudique, le sacerdoce s'est nécessairement effacé, puisqu'il a disparu du sein de la nation tout entière, puisque nul aujourd'hui ne saurait nous, dire avec certitude, d'un seul Israélite :

«Cet homme est de la tribu de Lévi. Le rabbin que nous y voyons figurer n'a, des pieds à la tête, rien du prêtre ; et, mieux encore, tandis que le Talmud nous affirme qu'il n'y a plus en Israël de docteur autorisé, la loi française nous apprend que le rabbin ne tient son titre que d'une autorité chrétienne».

Le Sanhédrin de 1807 ne fut qu'une rigolade.

Cette assemblée de rabbins, et de notables n'était pas commandée par Jéhovah, mais par un prince chrétien, «que Juda savait lui être étranger de sang, étranger de foi, c'est à-dire un être souverainement impur aux yeux des talmudisants».

Les farceurs israélites qui composaient ce Sanhédrin se disaient faussement eux-mêmes dépositaires de l'esprit de Moïse. C'était comme une messe qui aurait été dite par un faux prêtre. Et toutes les synagogues de l'Empire français et du royaume d'Italie reçurent les décisions du Sanhédrin avec un respect admirablement joué. Ce fut une immense rouerie que perça d'ailleurs Napoléon. Il feignit peut-être de s'y laisser prendre, mais son décret du 17 mars 1808 dut montrer aux Juifs déconfits qu'il avait l'intention de les soumettre à des mesures spéciales, puisqu'ils avaient des mœurs et des habitudes de vie spéciales.

Ce décret organisait le culte israélite et créait les consistoires.

Son article 7 disait : «Désormais, et à dater du 1^{er} juillet prochain, nul Juif ne pourra se livrer à aucun commerce, négoce, trafic quelconque, sans avoir reçu à cet effet, une patente du préfet du département, laquelle ne sera accordée que sur des informations précieuses et que sur un certificat : 1° du Conseil municipal constatant que ledit Juif ne s'est livré à usure ni à aucun trafic illicite ; 2° du Consistoire de la synagogue dans la circonscription de laquelle il habite, attestant son bon ordre et sa probité. Cette patente sera renouvelée tous les ans».

L'article 16 invitait les Juifs, ironiquement, peut-être, à faire de l'agriculture : «Aucun Juif, non actuellement domicilié dans nos départements du Haut et du Bas-Rhin, ne sera désormais admis à y prendre domicile. Aucun Juif, non actuellement domicilié, ne sera admis à prendre domicile dans les autres départements de notre Empire, que dans le cas où il aurait fait l'acquisition d'une propriété rurale et se livrerait à l'agriculture sans se mêler d'aucun commerce, négoce ou trafic.» Aucun Juif n'opta pour l'agriculture.

L'article 17 interdisait aux Juifs, de fournir des remplaçants pour le service militaire. Ils devaient le service personnel.

Un autre décret du 20 juillet 1808 les obligeait à adopter un nom de famille et un prénom fixe, dans les trois mois de la promulgation du décret.

Une circulaire aux préfets, du 8 septembre 1808, prescrivait l'établissement d'un registre double, timbré et paraphé par le Tribunal de première instance pour recevoir la déclaration de tout Juif ayant la nationalité française, et étant ainsi soumis aux décrets. Leur état civil permettait désormais de les connaître et de les identifier.

Il y eut alors du froid entre l'Empereur et ses Juifs. Le temps était passé des dithyrambes de 1807 à l'adresse de Napoléon. Les Consistoires lui adressaient alors des actions de grâce en hébreu, qui «semblaient traversées par un souffle de poésie biblique», pour parler comme Drumont, qui cite une traduction de ces flagorneries orientales :

«Napoléon, tous, les rois ont été dissipés devant toi, leur sagesse s'est évanouie et ils ont chancelé comme un homme ivre. Au jour d'Austerlitz, tu as brisé toute la force de deux Empereurs, la mort marchait devant toi et tu traçais à sa fureur le chemin qu'elle devait suivre, sans s'en écarter. Les générations passées, que la mort a dévorées, que l'enfer a englouties, ont dit au bruit de tes exploits : «Parmi les guerriers, parmi les braves, jamais aucun ne lui a ressemblé. Dieu l'a choisi pour gouverner les peuples : lui seul a fait autant de grandes choses que tous les héros des siècles passés...»

C'était bien la peine de s'époumoner à souffler des airs de triomphe dans la trompette du Rosch-Achanah pour recevoir en récompense sur la tête ce pavé napoléonien, cette définition du Juif par l'Empereur, au cours d'une discussion au Conseil d'Etat : «On ne se plaint point des protestants ni des catholiques comme on se plaint des Juifs. C'est que le mal que font les Juifs ne vient pas des individus, mais de la Constitution même de ce peuple : ce sont des sauterelles et des chenilles qui ravagent la France».

Aussi, à partir de 1810, le Juif ne chanta plus les louanges de Napoléon, il soutint les nations qui voulaient l'abattre, principalement l'Angleterre.

Du jour où Napoléon épousa Marie-Louise, entrant ainsi dans la famille des souverains d'Europe, que la Judéo-Maçonnerie avait condamnés à disparaître, cette Judéo-Maçonnerie qui l'avait aidé et soutenu, parce qu'il était un fils de la Révolution, jura sa perte. Son déclin commença. Il est évident que les Juifs jouèrent leur rôle dans la lutte contre l'Empereur et contribuèrent à sa chute par leurs intrigues et leur argent.

On les trouverait, sans les chercher bien longtemps, dans le complot du général Malet, en 1812, l'année du désastre de Moscou. Malet était vénérable de la Loge militaire des Frères bleus.

Une dynastie montait, celle des Rothschild. Le vautour visait à remplacer l'aigle qui devait être égorgée traîtreusement à Waterloo.

Le second fils d'Amichel Mayer de Francfort, Nathan, établi à Londres, et qui était le vrai chef de ses frères, correspondait avec eux, restés sur le continent, pendant que Napoléon faisait le blocus d'Albion. Il expédiait à James, qui devait plus tard s'établir à Paris et devenir chef de la lignée de la rue Laffitte, des marchandises anglaises apportées à Boulogne par des navires de contrebande. Le blocus était ainsi forcé et James fut à deux doigts d'être arrêté sur l'ordre de Napoléon comme contrebandier et espion, mais il parvint à échapper à la police.

Les premières pages de l'histoire des Rothschild en France se trouvent ainsi inscrites dans les Archives de la police française, où Demachy les a trouvées pour les publier dans son livre : *Les Rothschild*.

Une histoire plus complète des Rothschild a été publiée par M. Mennevée.

Puis, ce fut Waterloo, où Nathan, ce Rothschild anglais, paradait, en uniforme rouge, comme officier trésorier, dans l'état-major de Wellington. C'est lui qui, lorsque l'issue de la bataille fut certaine, gagna Ostende, prit place sur un des navires anglais de contrebande, et non sur cette barque de pêcheurs, payée à prix d'or, comme le conte la légende menteuse, arriva le lendemain à la Bourse de Londres, et, laissant croire à la victoire de Napoléon, vendant la livre qui baisait, la faisant racheter en sous-main au plus, bas, gagna 30 millions sur les gogos anglais.

Napoléon abattu, déporté à Sainte-Hélène, et condamné à une longue agonie pour crime de lèse-judéocratie anglaise, les Rothschild se trouvaient du côté des vainqueurs. Celui de Paris affecta un zèle bourbonien, qui le mit certainement dans les bonnes grâces de Louis XVIII et lui fit espérer d'avoir les emprunts de la Restauration. Car la France avait à payer les indemnités de guerre aux alliés européens victorieux à Waterloo.

Il eut d'ailleurs quelques déceptions, car c'est Ouvrard, le banquier de Napoléon, qui avait jadis commandité le coup d'Etat de Brumaire, qui fut chargé du premier emprunt de la Restauration. Il évinça du profit les Rothschild qui, pour lui, sentaient encore trop le ghetto de Francfort.

Dans son livre : *Grandeur et Décadence de la Maison Rothschild*, le Juif anglais Ravage, traduit par André Najon, a raconté comment les Rothschild finirent par avoir le monopole du second emprunt de la Restauration. C'est un exemple typique de la manière dont s'imposent les Juifs en général et les Rothschild en particulier.

Le premier emprunt eut lieu en 1817. James, sans doute, conseillé par Nathan, loin de paraître dépité d'avoir été évincé de l'emprunt, acheta des masses de valeurs, contribua à faire réussir l'opération et y gagna gros, les titres ayant monté de 20 % : de 55 à 66 francs.

En 1818, nouvel emprunt. De nouveau, les Rothschild furent évincés. Mais alors, comme ce nouvel emprunt allait être lancé, une panique se produisit en Bourse. Les titres de l'emprunt de 1817, tombaient en masse sur le marché. Rothschild vendait à tour de bras, faisait la baisse, créait une atmosphère de catastrophe qui empêchait le lancement du nouvel emprunt.

Cette fois, on était obligé de compter avec cette tribu. L'emprunt fut ajourné. Les Rothschild participèrent alors aux emprunts suivants. Et voilà comment la Restauration fut obligée de les accepter comme banquiers. Elle ne se jeta pas du tout avec joie dans leurs bras comme l'insinua gratuitement le journal *L'Œuvre* dans un des premiers numéros de son édition en France occupée.

Entre temps, ils avaient acheté des titres de barons autrichiens à Metternich, un homme à eux, en avançant simplement à l'Autriche la part d'indemnité de guerre que la France devait à ce pays. Les Juifs jouissaient maintenant de la tolérance la plus complète. La Restauration savait gré aux Rothschild d'avoir contribué à abattre Napoléon dont les décrets antisémitiques de 1807 et de 1808 devenaient lettres mortes.

James, le Rothschild de la rue Laffitte, ne risquait plus d'être arrêté. Il n'avait plus, pour le moment, qu'un seul désir : voir son épouse reçue aux Tuileries.

Qui sait si Louis XVIII n'eût pas fini par y consentir, lui qui régnait en acceptant comme ministres d'anciens terroristes hauts maçons et dont le favori fut si longtemps F. : Decazes qu'il fit duc.

C'est la duchesse d'Angoulême, l'orpheline du Temple, la fille de Marie-Antoinette qui empêcha ce scandale.

«Sire ! dit-elle à son oncle, une Juive chez le roi Très Chrétien ! Ah ! Fi !»

C'est la seule manifestation d'antisémitisme qu'on peut noter à l'actif de la Restauration.

Chateaubriand constatait toutefois l'ascension d'Israël, puisqu'il écrivait que, depuis le Sanhédrin, de conséquence en conséquence, les finances du monde tombaient «aux échoppes des Juifs», ce qui produisait déjà «une fatale subversion dans l'économie politique».

En 1818, la Chambre des pairs, stupidement, repoussait une pétition du marquis de Lattier demandant la prorogation, pour dix ans, des décrets napoléoniens antisémites de 1808.

À la Chambre des députés, la même pétition avait eu plus de succès, M. Paillot de Loynes réussit à faire adopter des conclusions favorables à la prorogation de ces décrets, mais les influences juives et maçonniques, de nouveau puissantes, annihilèrent les effets de ce vote salutaire.

Et ce fut tout. Petit à petit, l'invasion juive progressait.

1830 et la chute de Charles X, puni par l'Angleterre d'avoir conquis Alger sans autorisation, aidèrent Israël à faire un prodigieux bond en avant.

IX - L'ANTISEMITISME AU TEMPS DE LOUIS-PHILIPPE

Avec Louis-Philippe, James de Rothschild et son épouse eurent tout de suite leurs entrées aux Tuileries. La révolution des *Trois glorieuses* fut surtout glorieuse pour les Rothschild.

Le Juif Ravage, auteur du livre *Grandeur et décadence de Ici Maison Rothschild* écrit sans ambages : «Louis-Philippe était trop loyal pour oublier ses dettes envers James et sa maison. C'était grâce à la générosité de James qu'il avait pu subsister tranquillement et confortablement pendant les jours qui avaient précédé son ascension au trône ; sans le soutien combiné des Rothschild, il aurait pu être - et il aurait été probablement réduit à rien par Metternich et la Sainte-Alliance. Donc, il convenait de récompenser James. Il avait été dédaigné par les prédécesseurs de Louis-Philippe au trône ; jamais maintenant il ne sera tenu à l'écart des réceptions de la Cour, et ses propres réceptions seront toujours honorées de la présence royale... Les chauvins l'attaquaient, soutenant qu'il était un baron étranger ; on allait les faire taire et James recevrait la Grand-Croix de la Légion d'honneur. Il fallait également lui donner un gage de reconnaissance plus évident : il recevrait donc le monopole des emprunts d'Etat. Privilèges, contrats, concessions devaient lui être accordés sans souci de la politique générale ni de l'opinion publique. Et soit dit en passant, il allait gérer le compte des placements du roi, et veiller sur le bas de laine de Sa Majesté pour les mauvais jours que l'on souhaitait conjurer».

Ceux que le Juif anglais Ravage appelle les chauvins, ce sont les antisémites. Ils vont faire parler d'eux. Ils ont de l'ouvrage et s'apprentent à travailler à pleins bras.

Il faut dire que les Juifs se croyant définitivement au pinacle, sûrs de la réalisation des promesses de Jéhovah, deviennent impudents, sinon insolents. Rothschild fait visiblement figure de premier ministre du règne orléaniste, et de premier ministre inamovible. Il commence par faire abroger la mesure du recensement des Juifs, qui facilitait leur dénombrement, grâce à leur inscription sur le rôle du Consistoire. Plus d'inscription, plus de recensement, on ne saura plus, ainsi, combien il y a et aura de Juifs en France. Les consistoires ne payent plus les frais du culte israélite : c'est le budget français qui les paiera. Ces détails n'échappent pas à certains. Le socialiste Toussenel est un de ces clairvoyants. Un catholique qui sera antisémite observe aussi dans l'ombre. Ce catholique est un fidèle du vieux roi Charles X exilé. Il a été gentilhomme de la Chambre de Charles X et tenait cette charge de son père. Il ne fera parler de lui que bien plus tard, en 1869. Il accumule des documents et prépare un livre qui s'appellera *Le Juif, le Judaïsme, la judaïsation des peuples chrétiens*. Il s'appelle Gougenot des Mousseaux et habite, près de Coulommiers, un vieux manoir familial. Nous le retrouverons dans cet ouvrage.

Mais nous noterons tout de suite que cette charge imposée au budget des cultes français est qualifiée par lui d'escroquerie, le rabbin étant dépourvu depuis longtemps de tout caractère sacerdotal, et n'étant nullement l'équivalent d'un curé ni d'un desservant, mais un docteur ès talmud que le Juif va consulter comme un médecin, un dentiste ou un avocat. En ce qui concerne le culte catholique, l'Etat ne payait pas un traitement, mais une rente due pour l'intérêt des sommes abandonnées à cet Etat par le clergé en 1789.

Même, - le Concordat aboli, ce fut une autre escroquerie de la part de l'Etat déjà juif que de ne pas payer la rente d'un capital reçu par lui ou de ne pas restituer ce capital à un représentant du clergé. Seuls les pasteurs protestants touchèrent un traitement véritable qu'ils étaient en droit de recevoir comme desservants d'un temple.

Si j'ouvre cette parenthèse, c'est qu'il est possible que Gougenot des Mousseaux, frappé par ce cadeau de l'Etat français aux rabbins, ait été amené à l'étude de la question juive par ce petit détail démontrant que la clef du Trésor français était entre les mains de Rothschild. Celui-ci nous faisait entretenir ses rabbins, lesquels étaient de faux prêtres comme ceux qui avaient composé naguère le faux Sanhédrin de 1807.

A l'autre bout de l'opinion se documentait le socialiste Alphonse Toussenel dont Louis Thomas a évoqué la grande et curieuse figure dans un livre récent, auquel nous renvoyons le lecteur.

Toussenel a défini, avant Hitler, la notion de ce qu'on appelle aujourd'hui le national-socialisme.

Il était socialiste, anticlérical et antijuif. A ce moment-là, l'antisémitisme était considéré comme un mouvement d'extrême-gauche, ce qu'il tend à redevenir, la bourgeoisie riche étant judaïsée jusqu'aux moelles et le haut clergé avant toujours abominé même le catholique Drumont qui lui disait ses vérités comme à tout le monde.

Toussenel avait le don du sarcasme. Louis Thomas cite quelques-uns de ses aphorismes :

«Il n'y a jamais eu en ce monde. d'opprimés que les travailleurs : le Juif n'a jamais travaillé.

«Plus facile de convertir un Juif au catholicisme qu'au 3 pour cent.

«La question du jour est entre Jésus-Christ et Moïse.

«Les Juifs ne demeurent jamais victimes que le temps juste qu'il leur faut pour devenir persécuteurs.

«L'Etat qui accorde imprudemment aux Juifs le droit de cité, se crée de futurs maîtres. La France, pour avoir cédé trop vite aux impulsions de sa charité généreuse, est déjà leur esclave.

«Les Juifs sont une nation dans la nation française quoi qu'ils fassent et qu'ils disent, et ils y seront la nation conquérante et dominatrice avant longtemps».

Toussenel né à Montreuil-Bellay, dans le Maine-et-Loire, en 1803, passa son enfance et sa jeunesse en Lorraine où un garde-forestier lui donna le goût de la chasse et l'amour des bêtes, double passion extrêmement fréquente chez les vrais chasseurs. Puis, il fut journaliste, et même journaliste ministériel, à Paris, à Lille, à Lyon, à Orléans et à Toulouse ce qui lui ouvrit des horizons sur les mœurs politiques de cette Monarchie de Juillet que Drumont devait, ayant lu Toussenel, juger «Plus décente d'apparence que notre République, mais au fond presque aussi pourrie qu'elle».

Toussenel aurait pu couler des jours paisibles dans une sinécure à son choix ; il ne voulut pas de cet avenir et n'appartint à l'administration que comme commissaire civil à Boufarik pendant quelques années, peut-être pour avoir la joie de chasser à sa guise. L'Algérie était le paradis des chasseurs en 1842.

C'est cette année-là que Toussenel démissionna et c'est en 1844 qu'il publia ses *Juifs, rois de l'Epoque, Histoire de la féodalité financière*, réimprimés en deux volumes en 1846, ce qui prouve que le succès en avait été assez vif.

Le séjour de Toussenel à Boufarik ne fut certainement pas sans effet sur sa résolution de publier cet ouvrage antijuif. Il dut trouver à Alger et à Boufarik de précieux encouragements, et les colons algériens, en 1845, le comprirent certainement et achetèrent son livre dont l'édition originale est encore dans beaucoup de bibliothèques algériennes.

Un autre auteur que nous devons considérer comme partisan de l'antisémitisme, bien qu'il n'ait peut-être jamais prononcé ni écrit ce mot, c'est le comte Arthur de Gobineau, contemporain de Toussenel et dont Louis Thomas a évoqué la grande figure et l'œuvre originale dans un livre récent paru au Mercure de France.

Les Juifs ne s'y sont pas trompés. Boycotté, étouffé, Arthur de Gobineau a été incompris en France autant qu'il a été exalté et célèbre en Allemagne avec son *Essai sur l'inégalité des races*. Si Toussenel a été un précurseur du national-socialisme, Gobineau, lui, a été vraiment l'inventeur du racisme.

Louis Thomas. nous fournit son *curriculum vitæ*.

Arthur de Gobineau naît à Ville-d'Avray le 14 juillet 1816. Son père, capitaine de la Garde royale, l'envoie au collège de Bienne, en Suisse. Les cours y sont faits en allemand. Cette langue lui sera utile dans la diplomatie. Il revient en France en 1832, étudie l'Orient, les coutumes celtiques et l'Armorique, écrit ses premiers vers.

Il part pour Paris en 1835 et doit gagner sa vie. De modestes emplois aux Postes et au Gaz lui laissent le temps d'écrire et de fréquenter les salons. Il publie des articles dans les journaux et compose de longs poèmes. La *Revue des Deux-Mondes* donne de lui, en 1841, un article sur Capo d'Istria, mais il se brouille avec Buloz, le directeur de la revue, dont le caractère autoritaire et pontifiant a été l'objet des railleries de Louis Veuillot.

Le budget du jeune littérateur s'améliore quand il devient, en 1844, secrétaire d'Alexis de Tocqueville. Il publie des feuilletons romanesques dans les journaux : *Scaramouche*, en 1845, dans le journal *L'Unité* ; *Le prisonnier chanceux*, en 1846, dans *La Quotidienne*, le grand organe légitimiste ; *Ternove*, en 1847, dans *Le Journal des Débats* ; *Mademoiselle Irnois*, en 1847, dans *Le National* ; *Nicolas Bellavois*, en 1847, dans *L'Union monarchique* ; *L'Abbaye de Typhaine*, en 1848, dans *L'Union*, le journal du comte de Chambord.

Il n'avait qu'à se laisser vivre et à rester un fécond romancier comme tant d'autres. La presse aurait fait de lui un homme connu, lorsque ayant fait recevoir à la Comédie Française un drame en vers : *Alexandre le Macédonien*, il va être joué. Mais la révolution de février 1848 arrête les dernières répétitions.

Un de ses biographes a parlé de ses aventures de jeunesse, dont l'une eut pour héroïne la célèbre Dorval.

En 1846, il épousait Mlle Gabrielle-Clémence Monnerot dont il avait deux filles, Diane, née en 1848 et Christine, née en 1857. C'est l'une d'elles qui épousa Maxime Serpeille qui fut aux débuts de *L'Œuvre quotidienne*, le collaborateur de l'auteur de ces lignes, et le père de Serpeille de Gobineau.

Le 15 juin 1849, Alexis de Tocqueville devenant ministre des Affaires étrangères choisissait comme chef de cabinet le comte Arthur de Gobineau. Tombé du pouvoir aussi rapidement qu'il y était monté, M. de Tocqueville cédait la place au général marquis d'Hautpoul qui, ayant été le camarade du capitaine de Gobineau à la Garde royale, conservait le fils de celui-ci comme chef de cabinet et le nommait ensuite secrétaire à la légation de Berne. L'homme de lettres devenait diplomate. Son avenir allait être changé.

De Berne, il passait à Hanovre comme chargé d'affaires. Il devenait ensuite premier secrétaire à Francfort auprès de la Diète germanique. Il se rencontrait là avec Bismarck qui y représentait la Prusse.

Il était ensuite envoyé en Perse, puis allait en mission à Terre-Neuve pour la délimitation des pêcheries. Il devenait enfin ministre plénipotentiaire à Téhéran, à Athènes, à Rio-de-Janeiro, à Stockholm.

Il espérait l'ambassade de Constantinople, «où il eût excellé», affirme Louis Thomas. Il ne l'obtint pas.

Il était déjà signalé comme dangereux par les puissances occultes.

Il avait publié en effet, son ouvrage *Essai sur l'inégalité des races humaines*, travail considérable «dans lequel, explique Louis Thomas, Gobineau établit un système entier d'explication de l'histoire et de la géographie humaine, et qui est le fruit non pas d'expériences faites au cours de ses voyages, mais de réflexions et de lectures».

Écrit surtout en Suisse, l'ouvrage était demeuré inaperçu sauf du président de la Diète germanique, le comte de Prokester-Osten.

De Perse, Gobineau lui avait écrit : «La situation de mon esprit est telle : une haine de la démocratie et de son arme, la révolution, que je satisfais en montrant sous leurs traits véritables, révolution et démocratie, en disant d'où elles naissent et où elles vont... Il faut reconnaître la source et l'origine du désastre, constater par où il s'augmente, voir où il nous traîne, regarder fixement où il aboutit».

Il battait en brèche, en somme, les âneries funestes de Jean-Jacques Rousseau qui fournirent le programme de la Révolution judéo-maçonnique de 1789, décrétant l'égalité des hommes et les Droits de l'homme, uniquement pour que les Juifs fussent les égaux des Français, en attendant qu'un décret Daladier-Marchandeaup en fit des citoyens français privilégiés, les Français de race devenant leurs valets.

Cet ouvrage et les écrits suivants de Gobineau constituaient un blasphème dans la France intoxiquée par le virus de 1789.

Affirmer l'inégalité des races qui restent fortes tant qu'elles restent pures, qui s'abâtardissent par le mélange et le métissage, et sur lesquelles l'influence du milieu ou des institutions n'existe pas, ou si peu, à preuve, entre autres, le Juif qui, vivant depuis des siècles en Hollande ou plus haut, «dans la neige, semble avoir été bruni, de la veille, par le soleil syrien», c'était se fermer toutes les portes.

Louis Thomas écrit judicieusement :

«La lecture de Gobineau était si convaincante pour tout ce qui touche l'existence et la diversité des races, que les Juifs, au lieu de discuter ses thèses, et précisément parce qu'ils ont prévu que dans la discussion ils seraient écrasés, ont préféré étouffer l'œuvre de ce penseur. Nous touchons là une des habiletés réelles d'Israël, dont les Français, pendant un siècle, ont été les victimes : par l'action d'une critique organisée, par l'emprise d'une presse victime de l'argent, établir des classifications intellectuelles, artistiques, littéraires, fondées non sur la valeur, mais sur l'utilité des individus. Et utilité, ici, voulait dire utilité pour les Juifs.

«Gobineau parlait de races. Il pouvait ainsi gêner les Juifs. Un silence total s'étendit sur son œuvre. Les Juifs crurent avoir triomphé de ses idées en même temps que de ses livres. Il est, par bonheur, des revanches au royaume de l'esprit.

«La théorie des races est aujourd'hui le pain des vivants et des forts».

La consolation de l'inventeur du Racisme fut d'être compris d'une élite d'étrangers parmi lesquels on compte le professeur allemand Ludwig Schemann qui préfaça une nouvelle édition de l'ouvrage de Gobineau : *Les religions et les philosophies de l'Asie centrale*, et Richard Wagner qui, admirateur de celui qui démontra la supériorité de la race des Ariens, ainsi appelait-il les Aryens, - décrivait à Bayreuth : «Gobineau est mon seul contemporain». C'est Wagner qui avait endoctriné Ludwig Schemann, lequel fonda, en 1894, une «Société Gobineau» dont le but était de rassembler les fonds nécessaires pour des éditions allemandes, des rééditions et la publication des œuvres posthumes du comte de Gobineau. Ludwig Schemann a écrit : «La question qui se pose aujourd'hui est celle-ci : «La France veut-elle abandonner à tout jamais un de ses fils les plus glorieux ? J'aime mieux croire à la prédiction d'un de mes amis français (Albert Sorel) qui me disait un jour : «Son heure viendra».

Une des rares manifestations de sympathie française à l'égard de Gobineau fut le prix Bordin attribué à *La Renaissance*, l'ouvrage qui est son chef-d'œuvre.

L'affection de Richard Wagner pour l'auteur de l'*Inégalité des races humaines* provient aussi de ce que le compositeur de la Tétralogie avait défendu les mêmes thèses et subi le même ostracisme pour avoir publié sa brochure : *Le judaïsme dans la musique*.

Cette plaquette, après avoir affirmé l'infériorité, et l'impuissance d'invention et d'originalité des compositeurs juifs et décrété plaisamment que la musique juive est toujours un peu de la musique de synagogue, examinait la position des Juifs dans les autres arts et concluait à l'infériorité d'une race qui ne produit rien sans envisager le profit de sa production et qui est ainsi à la remorque des goûts les plus variables et les plus bas de la masse.

Wagner avouait, plus tard, que la publication de cette brochure lui avait valu une hostilité inouïe qui avait reculé de dix ans sa notoriété. Les sifflets de la première de *Tannhäuser* mis sur le compte du Jockey-Club étaient commandés par le Juif Meyerbeer, grand maître de l'Opéra de Paris.

Les mêmes causes avaient engendré les mêmes effets.

Wagner se vit barré à l'Opéra où un directeur, en possession du livret du *Vaisseau fantôme*, lui disait : «Le sujet est beau, mais nous ferons faire la musique par un autre». Wagner avait repris, indigné, son livret.

Gobineau, lui, vit l'ambassade de Constantinople lui passer sous le nez pour des motifs identiques. Israël gardait toutes les avenues pour ses thuriféraires et ses valets.

En 1877, Gobineau n'ayant que soixante et un ans, était mis à la retraite, par qui ? Par le ministre duc Decazes. Qu'était ce ministre ? Le fils du Decazes ministre de Louis XVIII, élève et successeur du policier Foucher, franc-maçon fabricant de complots policiers et que Louis XVIII dut congédier après l'assassinat maçonnique du duc de Berry.

Le Decazes de 1877, bien vu d'une aristocratie stupide et oublieuse à cause de sa fortune gagnée à la Bourse et de son titre de membre des grands cercles mondains continuait, en réalité, l'œuvre judéo-maçonnique du papa venu de Bordeaux pour faire fortune à Paris, en compagnie, probablement, de beaucoup de Juifs portugais.

Ce commensal des représentants de l'ordre moral servait les intérêts de l'ordre judéo-maçonnique.

Il est impossible que Gobineau limogé, vivant désormais à Rome et séjournant fréquemment à Venise où il rencontrait Richard Wagner, n'ait pas agité toutes ces questions dans ses longs entretiens avec ce dernier. Il est mort à Turin, le 13 octobre 1882.

On a pourtant assuré que Gobineau n'était point antisémite. Louis Thomas raconte, à ce sujet, une plaisante anecdote. «Une prétention cocasse d'un Juif de plume du nom de Robert Dreyfus, écrit-il dans son chapitre *Gobineau antisémite*, fut de prétendre, vers 1903 et même plus tard, que lorsque Gobineau parlait de la supériorité des Aryens sur les Sémites, il s'agissait des Sémites d'il y a 3.000 ans, et que d'ailleurs, pour Gobineau, sémite ne veut pas dire Juif.

«Je voulais, dit ce Juif, opposer aux commentaires allemands l'interprétation qui me semble encore vraie : établir que les fantaisies historiques ou ethnographiques de ce grand seigneur idéaliste ne furent que son jouet spirituel, le symbole de sa constante prédilection pour les élites, de son mépris pour l'universelle médiocrité, où sombre la tourbe humaine, qui la nomme progrès».

«Il s'agissait tout bonnement d'amputer Gobineau de ses idées, de ses vues les plus importantes. Et Robert Dreyfus avoue qu'il fut aidé dans ce charcutage par la juive Dick May, «une noirette petite fée, toute frétilante, avec une chevelure de Salomé intellectuelle qui embroussaillait son fin visage bistré, et des yeux incroyablement perçants et mobiles».

Cette nouvelle Esther du «faible et ondoyant Alfred Croiset», doyen de la Faculté des Lettres, organisa, en effet, des conférences avec Robert Dreyfus, flanqué des Juifs Daniel Halévy, Marcel Proust et Julien Benda. La synagogue travaillait à désantisémiser Gobineau.

Mais le malheur, pour elle, a voulu qu'en 1880, la pétition adressée au chancelier Bismarck pour dénoncer l'influence juive comme un péril national allemand ait été signée du pasteur Stœckler, antisémite fervent, de Nietzsche, Wagner et Gobineau.

Dans son *Histoire des Perses*, Gobineau parle d'ailleurs de Mardochée, d'Esther et des 75.000 êtres humains égorgés sous l'influence de «l'esprit d'intrigue et de férocité» de cette «fille juive», avec un ton que ne désavouerait pas son petit-fils, Clément Serpeille de Gobineau, non moins antisémite que son grand-père.

L'œuvre de Toussenel et celle de Gobineau sont loin d'avoir été les seules manifestations d'antisémitisme sous le règne de Louis-Philippe, et la réception de James de Rothschild aux Tuileries, eut des contreparties affligeantes pour lui et pour son peuple.

Douze ans, d'ailleurs, avant que le livre de Toussenel ne parût, c'est-à-dire en 1832, un événement avait justifié la renaissance de l'antisémitisme au début de la Monarchie de Juillet. Les vers de Victor Hugo écrits en novembre 1832 et qui font partie des *Chants du crépuscule* ont été inspirés par l'événement en question :

Juif ! Les impurs traitants à qui l'on vend son âme
Attendent bien longtemps avant qu'un plus infâme
Vienne réclamer d'eux, dans quelque jour d'effroi
Le fond du sac plein d'or qu'on fit vomir sur toi ! (...)
Rien ne te disait donc dans l'âme, ô misérable !
Que la proscription est toujours vénérable,
Qu'on ne bat pas le sein qui nous donna son lait,
Qu'une fille des rois dont on fut le valet
Ne se met point en vente, au fond d'un antre infâme,
Et que n'étant plus reine, elle était encor femme (...)
Et tais-toi ! Que veux-tu balbutier encore ?
Dis, n'as-tu pas vendu l'honneur, le vrai trésor ?
Garde tous les soufflets entassés sur ta joue...

Deutz, un Juif converti, devenu secrétaire de Madame, duchesse de Berry, était entré en relations avec la police, quand Thiers, ministre de Louis-Philippe, s'occupait de faire arrêter la duchesse, à la suite de la campagne que celle-ci avait menée en Vendée pour renverser le gouvernement de l'usurpateur et restituer le trône de France à son fils le duc de Bordeaux.

La campagne avait échoué. La duchesse se cachait pour éviter l'arrestation. Mais elle se cachait où ? Deutz se flatta de découvrir sa retraite et de livrer la princesse à la police du petit Thiers, moyennant la forte somme.

Madame, duchesse de Berry, se cachait à Nantes, dans la maison de deux fidèles royalistes, les demoiselles du Guini. Deutz trouva moyen, par des gens dévoués à la duchesse et qui avaient confiance dans ce Juif parce qu'il s'était converti, d'être mis en rapport avec la mère du petit Henri V. Il prétextait de grandes nouvelles à lui apporter ; il fut reçu dans la maison des demoiselles du Guini par la duchesse, mais sans être sûr qu'elle habitait bien là. Il put y retourner une seconde fois, eut la présence d'esprit, après son entretien avec celle que Charles X, en abdiquant, avait nommée régente de France, de compter les couverts, en passant devant la porte entr'ouverte de la salle à manger, et connaissant le nombre des habitants de la maison, se rendit compte qu'un couvert de trop indiquait que la duchesse prenait là son repas. Une demi-heure après le départ du misérable, tout le pâté de maisons était cerné. La gendarmerie envahissait l'asile de celle que Drumont appelait une Aryenne intrépide, mais à tête de linotte.

La maison fouillée de fond en comble ne révéla d'abord la présence d'aucune conspiratrice. La police se demanda si Deutz ne s'était pas moqué d'elle. En réalité, la duchesse s'était réfugiée dans une de ces cachettes dont les vieilles maisons de France étaient souvent pourvues et qui servirent beaucoup dans la région nantaise pendant les guerres de la chouannerie et de la Vendée.

Sous le toit en pente, derrière une cheminée dont la plaque de foyer armoriée s'ouvrait comme une porte qu'on n'avait qu'à pousser, se trouvait l'étroite cachette où il fallait entrer en se mettant à quatre pattes. La duchesse se tenait là, debout, pendant la perquisition, avec deux autres personnes, une demoiselle de son entourage et le baron de Maynard qui avait été jadis l'écuyer de sa maison, aux Tuileries.

Serrés comme des harengs sous les tuiles du toit en pente, les trois proscrits, sans nourriture, sans eau, restèrent debout, de longues heures, littéralement gelés. Son Altesse Royale Madame avait juste quelques morceaux de sucre que ses deux compagnons et elle-même croquèrent en guise de collation. Ils attendaient que les gendarmes quittassent la maison, ce dont les demoiselles du Guini les eussent avertis par un signal qui ne vint point.

Les gendarmes s'installaient pour la nuit. Ils firent du feu dans la cheminée en y jetant des collections de vieux journaux : *La Quotidienne* et le *Drapeau blanc*. Ils échangeaient des propos gaillards qui firent rire Son Altesse Royale, laquelle n'était point une pudibonde.

Mais de gelés qu'ils étaient, les trois emmurés eurent bientôt chaud au point d'étouffer. La plaque de foyer, en fonte, devint brûlante et mit le feu à la robe de la duchesse qui finit par crier : «Nous nous rendons !»

Stupéfaction des gendarmes qui déblayèrent le foyer. La plaque du fond de la cheminée s'ouvrit, ils cueillirent ceux qu'ils cherchaient. La duchesse fut remise entre les mains du commissaire Joly, lequel était de service, comme par hasard, à l'Opéra, dix ans auparavant, la nuit de l'assassinat du duc de Berry par Louvel. La duchesse aurait pu dire : «Comme on se retrouve !» Joly était franc-maçon.

Internée au château de Nantes, transférée à la citadelle de Blaye, où elle eut pour geôlier Bugeaud, alors colonel, et qui avait ainsi un bien déplorable début de carrière, toute son odyssee vendéenne fit un bruit formidable à Paris et dans toute l'Europe, donnant au Juif converti Deutz, une illustration peu enviable, surtout quand on sut que la livraison de sa bienfaitrice au gouvernement de Louis-Philippe lui était payée, les uns disent 200.000 francs, les autres 500.000, et que le chef de division du ministre des Finances, Didier, fils du conspirateur orléaniste, fusillé sous la Restauration, avait tendu au Juif les liasses de billets, au bout d'une paire de pincettes.

L'infamie de Deutz rejaillissait sur tous les Juifs et sur Rothschild, et les vers vengeurs de Victor Hugo inspirèrent une campagne antijuive qui alla s'amplifiant de jour en jour.

Dans *Marie Tudor*, le drame de Victor Hugo, joué à la Porte Saint-Martin, on applaudissait à tout rompre cette phrase : «Ils sont tous ainsi, ces Juifs, le mensonge et le vol, c'est tout le Juif».

Le lancement des actions de sociétés juives ne laissait pas indifférents, comme sous la Troisième République, les Français non encore judaïsés. Rothschild, par son exemple, attirait d'autres Juifs à la curée.

Fould, dont les descendants faisaient figure, hier, de bourgeois bien pensants et richissimes, naquit à la vie publique, sous Louis-Philippe.

C'était un Juif *séphardim*, comme Pereire, déjà arrivé riche de Bordeaux, Rothschild était, lui, un Juif *achkénazim*, c'est-à-dire des tribus venues d'Orient par les Balkans et l'Allemagne. Les *séphardim* ne voulaient pas laisser leur part du gâteau aux *achkénazim*, mais ils avaient inventé le Saint-Simonisme, organisme social et philanthropique, auquel s'agrègent des Français épris de nouveautés et derrière lequel les Juifs dissimulèrent leurs opérations financières.

Fould descendait d'un petit Juif qui était décrotteur à Nancy à la fin du XVIII^e siècle. Il se tenait à la porte de la banque Cerfbeer de Medelsheim, à la disposition des invités du grand banquier, qui voulaient avoir des chaussures immaculées pour pénétrer dans les salons de cet opulent magnat.

Ce Cerfbeer, qui n'avait rien de commun avec le Cerfbeer de Strasbourg, s'intéressa à ce jeune Fould, qui, entre deux coups de brosse à reluire, ramassait des morceaux de papier et crayonnait dessus des chiffres, peut-être le montant de ses pourboires, ou bien les cours du change pour le jour où il pourrait faire de l'escompte.

Le banquier donna ce garçon en exemple à ses quatre fils qui aimaient mieux s'amuser que de rapporter de bonnes notes du collège. Puis, il le fit instruire, le prit comme valet de chambre et lui fit épouser plus tard une des femmes de chambre de son épouse.

Fould montrant des dispositions pour les affaires, Cerfbeer de Medelsheim lui avança 30.000 francs pour qu'il allât à Paris fonder une maison de banque. Plus on est de Juifs à faire de la banque, plus on conquiert vite un pays. Une nouvelle «pompe à phynances» était créée. Le Français croit trop que le but du Juif est simplement de s'enrichir. C'est une conception étriquée de la bourgeoisie. Le Juif a une mission que sa religion lui impose. Il s'agit pour lui de retirer des poches du goy un argent qui confère à celui-ci l'indépendance et qu'il n'a pas le droit de posséder, puisqu'il n'est qu'un bétail, une bête de somme créée par Jéhovah, pour être au service du peuple élu. Il faut donc beaucoup de pompes pour vider le goy et en faire un esclave.

Mais Fould ne réussit pas. Cerfbeer de Medelsheim renfloua la banque qui avait sombré en donnant à son protégé trente nouveaux mille francs. Ce fut une nouvelle faillite. Cerfbeer de Medelsheim étant mort, ce fut sa petite-fille, Mme Alcan, nièce d'un général-baron Wolff, qui remit Fould en selle avec une troisième commandite de 30.000 francs. Et cette fois, la pompe à phynances marcha à souhait. Le banquier de Nancy ne s'était pas trompé sur les capacités de Fould. Seulement, on ne réussit pas toujours du premier coup.

Fould devint ainsi un gros banquier qui s'associa ensuite avec son fils Benoît, lequel épousa une demoiselle Oppenheim, de Cologne. La raison sociale de la banque fut : *Fould et Fould-Oppenheim*. Benoît avait deux frères, Louis et Achille. Ce dernier devint ministre sous Napoléon III. Il eut pour fille M^{me} Furtado. Nous retrouverons Achille quand nous parlerons de l'antisémitisme sous Napoléon III.

Quant au fondateur de la dynastie, le petit décrotteur de Nancy, il mourut presque centenaire vers 1856.

Tous ces détails sont extraits de la *Biographie Alsacienne-Lorraine*, qui fut une des innombrables sources où puisa Drumont pour écrire *La France juive*.

Nul doute que Toussenel n'ait connu le destin de cette triomphante dynastie financière d'un des « rois de l'époque ».

Son livre dénonçant l'envahissement juif créa une atmosphère qui occasionna une véritable explosion d'antisémitisme un an après sa publication, lorsque en 1845, James de Rothschild, père d'Alphonse, eut l'intuition que l'exploitation des chemins de fer serait encore plus fructueuse que le lancement d'emprunts dont il était las d'encaisser les bénéfices.

A son grand chagrin, note le Juif anglais Ravage, qui a écrit l'histoire de la Maison de Rothschild, « la France s'était mise à pratiquer une politique de construction et d'exploitation par l'Etat ». La bienveillance de Louis-Philippe à l'égard d'Israël ne suffisait pas pour changer cette politique et faire donner à Rothschild la concession de la première grande ligne de chemins de fer de Paris aux régions industrielles du Nord. Il fallait gagner les députés et la presse. James, s'y employa.

Ravage écrit : « Avec une soudaineté qui stupéfia les Français, les avocats les plus acharnés de la propriété d'Etat sur les chemins de fer reconnurent tout à coup qu'ils marchaient dans la voie de l'erreur. Ministres, députés et journalistes, tous ensemble, furent d'accord que, dans l'intérêt de l'économie, pour assurer une bonne exploitation et la prospérité publique, le chemin de fer du Nord devait être construit et exploité par la Banque Rothschild Frères. Un seul journal, *Le National*, resta fidèle à ses opinions et expliqua par la suite de quelle façon ses collègues, aussi bien que ces messieurs du Parlements, avaient été convertis ».

La Compagnie lança l'affaire par une émission au capital de 150 millions de francs, divisé en 300.000 actions au prix nominal de 500 francs chacune. D'après *Le National*, un vingtième des titres furent distribués largement et gratuitement aux membres de la Chambre et de la presse, en tout pour une valeur de 7 millions et demi, répartis à chacun selon son mérite et la valeur de son appui. *Le National* lui-même ne fut pas négligé. Il reçut son petit cadeau ; mais il se vanta de préférer (à cela ?) la distinction d'une conscience pure et le plaisir de renseigner le monde. Les matérialistes, d'autre part, n'avaient aucun sujet de se plaindre. Avec la presse presque tout entière derrière lui, James entreprit de pousser les actions. Après une série d'opérations à la baisse et à la hausse, elles montèrent graduellement de 500 à 850 francs. A plusieurs reprises, il se débarrassa de celles qu'il détenait de façon à faire baisser les cours et à racheter celles qui étaient encore en d'autres mains. Finalement, il demeura actionnaire majoritaire. Il garda la présidence du Conseil de la Compagnie jusqu'à sa mort, et cette propriété s'est transmise aux mains de ses descendants jusqu'à aujourd'hui.

« Inaugurée solennellement à Amiens, le 15 juin 1846, la ligne du Nord donna l'occasion à Rothschild d'être salué par les ministres, et les députés invités à la cérémonie du titre de bienfaiteur public. Les grands Juifs, Fould en tête, prenaient leur part de cette consécration de leur congénère, vrai « roi de l'époque ». Le malheur, c'est que le premier record sensationnel de la ligne du Nord fut annoncé au public sous la forme d'un accident terrible. Au bilan : vingt tués et un nombre imposant de blessés. Le « bienfaiteur public » fut changé instantanément dans l'opinion, en un descendant de Shylock offrant de la chair humaine en holocauste au veau d'or ».

Ce fut une avalanche de pamphlets dont beaucoup rééditaient les accusations des Viennois contre leur Rothschild Salomon. Après tout, ce qui était publié contre Salomon pouvait resservir contre James, puisque, rue Laffitte, la banque était étiquetée : Rothschild Frères.

Un de ces pamphlets intitulé : *Rothschild 1^{er}, Roi des Juifs*, est attribué, par le Juif anglais Ravage, dans son livre, à un journaliste qui aurait été oublié dans l'arrosage de la presse par la banque Rothschild, lors de la concession de la ligne du Nord. C'est facile à dire.

Très affecté par de nombreux tracts relatant les origines de sa fortune et les peu reluisantes opérations de sa tribu dans la judengasse de Francfort, James Rothschild paya un spadassin de lettres pour écrire et lancer une brochure de réponse à l'auteur de *Rothschild 1^{er}, Roi des Juifs*. Cette brochure rothschildienne a pour titre : *Réponse de Rothschild 1^{er} à Satan dernier*.

L'effet ne fut pas heureux : une pluie de brochures, de feuilles volantes, de tracts hurlés par des camelots, tomba sur l'occiput du financier de la rue Laffitte.

Voici quelques titres de ces publications anti-judaïques *Rothschild 1^{er}, ses Valets et son Peuple ; Guerre aux Fripons ; Histoire édifiante et curieuse de Rothschild 1^{er} ; Les Etrennes à Rothschild ; Almanach des mille et un ; Grand Procès entre Rothschild 1^{er}, Roi des Juifs, et Satan dernier : Arrêt rendu sur la réquisition de Junius, rapporteur général*.

A la première page de cette brochure, on lisait : Arrêt donné au forum en faveur de James Rothschild se disant roi des Juifs, ci-devant huissier des cours d'Europe, fermier général des travaux publics de France, d'Allemagne, d'Angleterre, etc., etc., suzerain de l'escompte, de l'usure, du prêt sur gages, de l'agiotage, etc., financier, industriel, décoré de l'ordre du Christ, de l'ordre de la Légion d'honneur, etc., etc. Pour le maintien des privilèges, omnipotence universelle de la maison Rothschild et en particulier dudît James Rothschild 1^{er}.

Ces publications mettaient en joie un Paris non encore judaïsé. Cette campagne de libelles avait commencé, en réalité, avant le livre de Toussenel. Les Juifs avaient pu en étouffer quelques-uns, notamment cette *Conspiration universelle du Judaïsme dévoilée*, d'un nommé Renault Bécourt, ouvrage complètement introuvable.

Des journaux publiaient aussi des articles antisémitiques. *La Réforme, Le National, La Démocratie Pacifique, Le Corsaire, L'Univers, La Quotidienne, La France*, montraient une indépendance combative qui faisait le désespoir des *Archives Israélites*. Les Juifs n'avaient pu acheter que *La Presse, Les Débats, Le Constitutionnel, Le Siècle*. Ils avaient réussi à faire crever de faim Pêrus Borel, ce polémiste fantaisiste et spirituel d'un mordant énorme. Dans *Le Journal du Commerce*, il avait parlé d'un gala théâtral, où la tragédienne juive Rachel, lancée, comme on sait, par Crémieux, était encensée par la presse stipendiée, avec ce manque de mesure qui caractérise toutes les manifestations des cabotins et cabotines d'Israël.

Borel avait lardé et cravaché les organisateurs et les histrions de cette exhibition réclamière d'une plume hautaine et sans pitié. C'était le premier journaliste rebelle à la domestication judéo-maçonnique que les Juifs boycottaient et privaient de son gagne-pain. Ils lui coupèrent les vivres.

Depuis, sous l'immonde régime républicain, né de l'émeute gambettiste du 4 septembre devant l'ennemi, ils ont amplifié le système. Le boycottage d'Urbain Gohier, celui de Maurice Talmeyr, celui des rédacteurs de *La Libre Parole* survivant à Drumont, celui de douzaines de bons journalistes professionnels remplacés dans les feuilles juives par de pouilleux illettrés, arrivés la veille de Cracovie, et sabotant la langue française dans toutes les rubriques, - *A nous toutes les rubriques !* activèrent la déchéance, l'infamie et la vénalité de la presse «républicaine».

Dans ses *Cinquante ans de journalisme*, Urbain Gohier a d'ailleurs écrit définitivement ce qu'il fallait penser de cette presse pourrie. La presse de la Troisième République a été par lui marquée au fer rouge. Elle a d'ailleurs le toupet d'espérer une quatrième République ! Merci pour les vrais journalistes !

Il y avait donc encore beaucoup de plumes indépendantes sous le règne de Louis-Philippe. Il paraît que le duc d'Orléans, le prince héritier, fut influencé par elles et refusa, en 1842, aux courses de Chantilly, d'admettre dans sa tribune le James 1^{er}, roi des Juifs. Peut-être est-ce pour cela que ce duc d'Orléans mourut d'un accident de voiture, à Neuilly.

Toussenel, dans ses *Juifs, Rois de l'Epoque*, s'adressant à Louis-Philippe, lui rappelle les craintes qu'avait son fils de voir le gouvernement paternel périr par les Juifs.

Malgré tous les coups de pied quelque part reçus par Israël de la part de l'antisémitisme renaissant, les Juifs tenaient le bon bout et marchaient allégrement vers la terre promise, vers le pouvoir, vers la domination mondiale.

Cet antisémitisme moderne français se reliait curieusement au vieil antisémitisme européen qui, lui, n'avait pas démissionné.

Détail typique noté par Bernard Lazare, la Judéo-Maçonnerie avait poussé à la révolution en France par ses Loges allemandes et anglaises. Les Juifs d'ici étaient naturalisés Français, grâce au mouvement de 89, déclenché par les Loges d'Allemagne et d'Angleterre. Mais les mesures contre les Juifs datant de plusieurs siècles étaient restées en vigueur dans toute l'Europe, même en Allemagne et en Angleterre.

Le plan judéo-maçonnique consista donc, en ce qui concernait l'émancipation d'Israël, à faire admettre d'abord qu'un Juif pouvait être Français, c'est-à-dire citoyen de la Nation, qui donnait le ton à l'Europe depuis plus d'un siècle, puis à faire peser sur les autres nations de l'Europe, par un gouvernement français judaïsé, l'obligation d'émanciper partout les Juifs.

C'est en exécution de ce plan que, le 28 mai 1841, le député Carnot, fils du Carnot soi-disant organisateur de la victoire, monta à la tribune de la Chambre pour organiser la victoire israélite. Il souleva la question de l'émancipation des Israélites dans les autres pays de l'Europe. La France devait avoir à cœur de l'obtenir. Guizot était ministre des Affaires étrangères. Carnot fut soutenu par MM. de Beaumont et de La Rochefoucauld-Liancourt, ce qui prouve que la Maçonnerie n'avait pas encore perdu l'appui des nobles et qu'elle régnait dans les salons les plus aristocratiques, qui passaient pour être les soutiens du trône légitime et de l'autel. (A moins que les Beaumont et les La Rochefoucauld-Liancourt ne se fussent ralliés à la royauté usurpatrice et judéo-maçonnique de Louis-Philippe.)

Le F. : Carnot pérorait en ces termes : «L'émancipation des Juifs est une question toute française, c'est un prêtre catholique français¹ dont le nom sera éternellement en honneur auprès des amis de la liberté, c'est le pieux et vénérable Grégoire, qui a fait réaliser cette pensée par l'Assemblée constituante ; nous manquerions à nos devoirs si son généreux héritage demeurerait stérile entre nos mains... L'espoir de faire réviser la législation des autres pays concernant les Juifs serait tout à fait de nature à nous encourager, et ce n'est pas là, j'aime à le croire, ce que notre gouvernement appellerait une intervention illégitime... La France a commencé par donner l'exemple, il lui est bien permis aujourd'hui de rappeler à l'Allemagne que, si l'humanité tout entière doit des réparations au peuple de Moïse pour tant de siècles d'humiliations et de barbarie, l'Allemagne, particulièrement, s'est inscrite dans sa propre histoire parmi ses principaux débiteurs».

Le fils de ce Carnot, appelé l'organisateur de la victoire, alors qu'il fut surtout l'égorgeur de Lyon, en collaboration avec F. : Fouché, acquit à sa famille, par son discours du 28 mai 1841, une reconnaissance qui se traduit plus tard par l'élection à la présidence de la République de son fils, Sadi Carnot, ridicule soliveau à nom persan et à barbe assyrienne, qui fut un Lebrun avec ancêtres, et dont la fin tragique, à Lyon même, fut le résultat, selon Drumont, d'un germe d'anarchie laissé dans Lyon par le grand-père massacreur.

C'est donc par le père de Sadi Carnot que fut lancé l'ordre de la F. : M. : aux Loges des diverses nations d'Europe d'émanciper les Juifs campés chez ces nations.

Cela n'alla pas tout seul, même en Angleterre, où Lionel de Rothschild, fils de Nathan, poussé par les chefs de la communauté juive, se présenta en 1846 comme candidat *whig* dans l'une des deux circonscriptions de la Cité de Londres. Il fut élu avec facilité, et son collègue, qui se trouvait être lord John Russell, le Premier Ministre, déposa une motion à la Chambre des Communes en faveur de «l'abolition des incapacités civiles et politiques, affectant actuellement les sujets juifs de Sa Majesté. Plus tard, il déposa un projet de loi dans le même but, qui, étant chaudement soutenu par les

¹ Carnot était l'auteur d'un livre admiratif sur le prêtre apostat et concussionnaire Grégoire, dont nous avons parlé dans les chapitres précédents.

talents oratoires de Disraëli et de Gladstone, fut finalement adopté, après avoir été très discuté». Nous venons de citer Ravage.

La pierre d'achoppement contre laquelle se heurtait Rothschild, resté Juif pratiquement, et non converti comme Disraëli, c'était le serment de prise de fonctions que devait prêter tout député nouvellement élu. Ce serment était rédigé de telle sorte qu'il était impossible à un Juif de le prononcer, puisqu'il se terminait par les mots : «Sur la foi sincère d'un chrétien». A maintes reprises, des politiciens judéophiles avaient cherché à changer la formule, mais les *Tories* au pouvoir s'y étaient toujours opposés.

Le bill changeant la formule en l'honneur de Lionel de Rothschild fut adopté par les Communes, mais repoussé par la Chambre des Lords. Le fils de Nathan dut donner sa démission. Il se représenta aux élections, fut réélu et démissionna de nouveau. Six fois, il fut réélu, demandant à prêter serment sur l'Ancien Testament, et fut contraint de quitter la barre de la Chambre des Communes sans avoir été admis à prononcer un serment non conforme à la loi.

Un projet déposé par un judéophile évidemment payé aux fins de réviser le texte qui gênait les Juifs, fut dix fois, voté par les Communes et dix fois rejeté par les Lords. Le parlementarisme anglais lanterna ainsi l'émancipation des Juifs, pourtant si puissants déjà, en Angleterre, avec la même ténacité que la Constituante de 1791, hésitant à admettre l'égalité civile entre les citoyens français et les citoyens de la Nation juive.

Les électeurs de Lionel de Rothschild protestèrent contre l'exclusion répétée de leur député. Vous supposez bien que l'or coula à flots dans leurs poches. Et l'on finit par trouver une combinaison. Une commission fut nommée, dont Rothschild fit partie. Vous pensez si cette commission fut arrosée ! Cette commission était chargée de «déterminer les raisons du désaccord entre les Communes et les Lords». Des conclusions furent déposées, puis un projet de résolution fut présenté à la Chambre des Lords, aux termes duquel chacune des Chambres du Parlement aurait désormais le droit de déterminer les termes du serment pour ses membres respectifs nouvellement élus. Le projet fut adopté. Lionel put siéger après onze ans de luttes. Il fut ainsi le premier juif élu député anglais. Il ne fut pas le dernier. Par la porte qu'il avait enfoncée, tout Israël passa et put judaïser l'Angleterre qui ne demandait que ça.

Dans les autres pays d'Europe, le signal maçonnique donné par le père de Sadi Carnot eut ses effets un peu plus tard. La fameuse politique des nationalités, la création de petits royaumes dans les Balkans avec les provinces libérées du joug turc, avaient pour but unique de libérer les Juifs habitant ces provinces.

Il est hors de doute que le carbonaro Louis Bonaparte fut poussé à la présidence de la deuxième République française, puis à l'Empire, par une partie de la Maçonnerie, en échange de promesses faites par lui d'effectuer la politique des nationalités et d'opérer en Europe des changements favorables à l'émancipation d'Israël. Ce travail accompli, la Judéo-Maçonnerie le rejeterait comme un instrument désormais inutile, pour le remplacer par une troisième République, qui serait une ploutocratie juive.

Pour en terminer avec l'antisémitisme sous la monarchie de Juillet, nous devons noter que la Révolution de 1848, qui renversa Louis-Philippe, fut en partie l'œuvre des antisémites de l'époque. Ils s'affichaient tous républicains et surtout socialistes. Les cris de : «A bas Rothschild !», «A bas les Juifs !» étaient aussi nombreux, le 24 février, que les cris de : «A bas Louis-Philippe !», «A bas Guizot !».

Toussenel avait prévu cette révolution. Dès 1844, il exposait les causes de la chute prochaine de la royauté orléaniste en ces termes : «La magistrature semble avoir perdu la notion du juste et de l'injuste dans le naufrage général. La justice de France, si dure au pauvre monde, s'est-elle avisée de mander à sa barre, pour crime de pillage du trésor public, ces banquiers de Juda, de Londres et de Genève, qui se coalisent si effrontément tous les jours pour se faire concéder à vil prix le monopole des emprunts et des chemins de fer ?»

«A l'extérieur, la France est tombée au rang de puissance de second ordre... Elle se fait humble et modeste ; elle accorde à la marine anglaise le monopole de la police des mers... A la faveur de l'impuissance parlementaire, à la faveur de l'inertie du pouvoir et de la torpeur des esprits, la féodalité mercantile avance rapidement au cœur de nos institutions. Elle tient le producteur et le consommateur à sa merci. Le Juif règne et gouverne la France».

On croirait que ces lignes écrites il y a un siècle, elles jugent les dernières années de la Troisième République.

Voilà pourquoi Rothschild entendit crier «A bas les Juifs !» sous ses fenêtres, le 24 février 1848, vit partir en fiacre son ami Louis-Philippe qui, au dire du Juif anglais Ravage, tremblait pour son existence, et se figura, tout d'abord, que ça se calmerait. Ravage nous raconte, dans son *Histoire de la grandeur et de la décadence des Rothschild* : «Il ne fut pas long à se rendre compte que c'était autre chose qu'en 1830. Quand la populace envahit son château de Suresnes, le mit au pillage et ne fut que par miracle empêchée de l'incendier, et quand le lendemain, son fils aîné Alphonse fut saisi par la garde républicaine, revêtu de force d'un uniforme et, le fusil sur l'épaule, envoyé en sentinelle sur les remparts, James dut conclure, malgré tout, que cette fois, c'était bien la Révolution».

Et même la Révolution anti-juive ! aurait pu ajouter Ravage. Car les précédentes révolutions étaient faites par et pour Israël. Celle-ci commençait mal pour lui. Mais le Juif est expert en l'art des retournements. On l'a vu, en 1914-1918, mobiliser l'Amérique pour que la victoire change de camp, les Britanniques lui ayant promis la Palestine, puis cette victoire acquise aux Alliés, changer pour la France la victoire en défaite, avec le franc à quatre sous.

En 1848, de la pourriture parlementaire avait surgi un gouvernement provisoire composé de Garnier-Pagès, Crémieux et Louis Blanc. Le mot République couvrait la marchandise. Le peuple croyait en ce mot. Il a payé cher sa crédulité. En voyant Crémieux au pouvoir, Rothschild se sentit sauvé. Il fut l'inspirateur de la nomination de l'autre Juif Goudchaux comme ministre des Finances. Un grand poète doublé d'un niais politique, Lamartine, accepta d'aller, en compagnie d'Arago, un autre niais, supplier Goudchaux d'accepter le portefeuille des Finances.

La révolution sauva ainsi les Juifs au lieu de les chasser et permit à Rothschild de faire une banqueroute fructueuse dont les événements furent rendus responsables. Proudhon put dire : «La France n'a fait que changer de Juifs». L'antisémitisme fut remis en sommeil.

X - LES JUIFS ET LE SECOND EMPIRE

Nous avons montré le duc d'Orléans, fils aîné de Louis-Philippe et prince héritier, s'éloignant des idées de son père, et allant vraisemblablement à l'antijudaïsme s'il avait régné. L'accident de voiture de Neuilly rassura Israël.

Le même état d'esprit aurait dominé chez le fils de Napoléon III, qu'on appelait le petit Prince, s'il faut en croire cette note de la *France juive*, au bas de la page relative au fils aîné de Louis-Philippe : «L'héroïque Prince Impérial que le franc-maçon Carrey fit tomber dans une embuscade et assassiner au Zoulouland, avait exactement les mêmes sentiments, et nous pouvons affirmer qu'on en trouvera la trace dans le projet de constitution et les travaux politiques émanant de lui, qui seront publiés quelque jour. Tout en se montrant opposé à toute idée de persécution religieuse, le jeune Prince affirmait hautement la nécessité de protéger le travailleur contre l'exploitation juive, de défendre l'épargne contre les manœuvres des financiers».

Le petit Prince ne pouvait, en effet, qu'être frappé de l'invasion juive, sous le règne de son père. Il n'y avait que des Juifs aux Tuileries, surtout des Juifs portugais, les Juifs allemands ayant peut-être jugé prudent de s'effacer après la révolution de 1848 où leur peau avait été menacée.

C'est aux Juifs portugais, plus affinés, mieux adaptés, moins sordides, que Drumont attribue la gaieté un peu tintam-aresque du Second Empire.

Dans ce Zoulouland qui devait être son tombeau, le petit Prince dut bien souvent, faisant un retour sur le passé, revivre son enfance et soupçonner les maléfices dont Israël avait entouré la destinée de son père, de sa mère et de lui-même.

Saisissait-il les causes à présent fort claires de la chute du Second Empire où les Juifs avaient installé leur sabbat en permanence, aux sons de la bacchanale du Juif Offenbach et de la blague sinistre raillant le «sabre de mon père» ?

Savait-il, et, s'il savait, ne fut-il pas épouvanté de songer que lorsque son père rencontra pour la première fois sa mère dans un bal, la belle jeune fille était au bras de M. le baron de Rothschild ? Que lorsqu'elle partit de l'Elysée, sa résidence depuis qu'elle était la fiancée de l'Empereur Napoléon III, elle trouva aux Tuileries, pour procéder à la cérémonie du mariage civil, faisant office d'officier d'état-civil, le Juif Achille Fould, ministre d'Etat ?

Ce qui devait faire écrire à Edouard Drumont, en 1886 (*France Juive*, t. 1, p. 367) : «Fould maria d'abord la Juiverie avec l'Empire, et, en sa qualité de ministre d'Etat, maria ensuite l'Empereur et l'Impératrice, en prononçant sans doute *in petto*, toutes les formules de malédiction que contient le Talmud sur l'enfant qui devait naître de ce mariage, et qui fut l'infortuné prince impérial».

Ce petit prince voyait-il, par la pensée, le mariage religieux de ses parents ? Vêtue d'une robe de «velours épinglé» blanc, avec la ceinture semée de diamants que Napoléon avait donnée à Marie-Louise, l'Impératrice sa mère descendant de carrosse, au son des cloches, au bruit du tonnerre lointain des salves d'artillerie, pénétrant dans Notre-Dame entre deux haies d'évêques, les grandes orgues tonitruant au-dessus de sa tête *La Marche du Prophète*, de l'opéra du Juif Meyerbeer, ouvrage qui est l'apothéose d'un héros révolté, destructeur des trônes et des cathédrales !

Jusque dans Notre-Dame, plana ainsi sur le père et la mère du petit Prince le maléfice juif. Jusque dans Notre-Dame une musique de synagogue les enveloppe. L'antisémite Richard Wagner, dans sa brochure sur la musique juive n'a-t-il pas écrit que «la musique juive est toujours un peu de la musique de synagogue ?»

S'il se rappelle la chapelle du château des Tuileries, le petit Prince doit évoquer la silhouette de certain prédicateur qui y prêcha le carême et qui a rassemblé tous ses sermons de carême dans un livre dédié au prince impérial, au petit Prince lui-même !

Ce prédicateur qui est aumônier des Tuileries et confesseur de sa mère, c'est encore un Juif !... Il s'appelle Mgr Bauer ; il est arrivé naguère de Prusse pour être coulisier à Paris, s'est converti, est entré au séminaire, a été ordonné prêtre, et poussé par les gens du monde dont la sottise est toujours éberluée par le spectacle d'un Juif qu'ils croient converti, il est arrivé à supplanter l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine dans l'aumônerie des Tuileries. Il est monsignor, arbore des soutanes dessinées et coupées chez Worth, et «un luxe de dentelles qui fait rêver les femmes» (Drumont dixit). Il se défroquera après la chute de l'Empire, redeviendra coulisier après la Commune qui a fait fusiller, entre autres otages, l'abbé Deguerry, son prédécesseur comme chapelain des Tuileries. Il épousera une petite Juive prussienne, mourra rue Marbeuf, le 15 mai 1903. Il aura des obsèques civiles avec un bataillon venant rendre les honneurs au décoré de la Légion d'honneur qu'était ce prêtre qui prêchait le carême devant leurs Majestés impériales et Son Altesse Impériale le prince Louis.

Peut-être le petit Prince a-t-il entendu sa mère dire de son ancien confesseur : «Quand je songe que c'est ce misérable qui a béni le canal de Suez, il y a de quoi faire sombrer tous les navires qui passeront par là». Car c'est l'Impératrice qui inaugura le canal de Suez, l'Empereur étant malade, et Bauer l'accompagnait. Le petit Prince était-il du voyage ? En tout cas il avait sa cabine sur le yacht impérial *L'Aigle* et participa à plusieurs croisières.

S'est-il rendu compte, en ce Zoulouland où il dut tant de fois, évoquer ses souvenirs d'enfance, sous quel signe maléfique il dormit, dans cette somptueuse cabine ? Ce yacht *L'Aigle*, après la chute de l'Empire, fut dénommé *Le Rapide*. Son port d'attache était Cherbourg. Il était resté tel que les anciens souverains l'avaient connu, avec les chambres, le salon, le cabinet de toilette de l'Impératrice et la cabine du petit Prince. Je le visitai en 1889. L'officier de marine qui m'accompagnait me montra le plafond de cette petite chambre. Quatre médaillons étaient peints aux quatre angles de ce plafond. Trois contenaient des profils casqués de guerriers de l'antiquité grecque et romaine. Le quatrième médaillon, dans l'angle placé au-dessus de la tête du lit contenait une tête de sauvage avec une flèche.

Le petit Prince avait dormi sous ce signe maléfique. Le yacht était maudit. Bauer devait être un Juif kabbaliste. Napoléon IV pensa-t-il à toutes ces choses, en ce Zoulouland, la veille du jour où, percé de flèches et de sagaies, il périt à vingt-trois ans, le 1^{er} juin 1879, dans l'aventure la plus inutile pour lui et son avenir, au cours d'une de ces expéditions coloniales que la bonne Angleterre entreprend pour le bonheur, la civilisation et la liberté des peuples dont elle convoite les richesses et qu'elle laisse ensuite crever la faim.

Comment ce prince français se trouvait-il au service de l'Angleterre ? Napoléon III et Eugénie s'étant réfugiés à Londres après la débâcle de l'Empire causée par le refus des républicains de 1868 de voter des crédits militaires pour la défense nationale, le petit Prince ne pouvait faire ses études militaires à Saint-Cyr. Au sortir du collège de Woolwich, il

était entré dans l'artillerie du camp d'Aldershot, proche de la résidence de sa mère. Son père était mort six ans plus tôt, en 1873. Il fut nommé lieutenant et attaché à une batterie. L'impératrice avait tout d'abord songé à s'exiler en Autriche. La crainte de voir son fils revêtir l'uniforme blanc du fils de l'autre, de Napoléon II, et d'appeler sur lui la même destinée, car cette Espagnole était superstitieuse, l'avait fait rester en Angleterre. Victoria, d'ailleurs, l'amadouait et la choyait, sans doute, pour qu'un nouveau Napoléon fût encore un prisonnier de l'Angleterre.

La guerre du Zoulouland avait vidé le camp d'Aldershot. Le petit Prince éprouva un peu de honte à rester le seul officier de batterie qui ne partit pas. Malgré les supplications de sa mère, il suivit ses camarades anglais. Au Zoulouland, il eut pour chef de batterie le capitaine Carrey qui, le 1^{er} juin 1879, commanda une reconnaissance. Le lieutenant Louis Bonaparte fit partie de la courte expédition. On reçut l'ordre de mettre pied à terre à un carrefour sauvage, où des sentiers s'entrecroisaient à travers des fouillis de roseaux. Une chapelle commémorative s'élève aujourd'hui à cet endroit maudit. A peine était-on descendu de cheval que des sagaies se mirent à voler à travers les roseaux. Le capitaine Carrey fut le premier à enfourcher son cheval et à s'enfuir glorieusement. Le petit Prince, bon cavalier, s'élança en selle. Cette selle tourna, à moins que la sangle n'en ait été à demi coupée. Le cheval partit, laissant son cavalier à terre, abandonné, seul, entouré tout à coup des Zoulous, contre lesquels il se défendit comme un lion, au dire des indigènes qui furent, plus tard, interrogés. On ne devait plus dire, à Paris, qu'il était un poltron. On disait tant de choses à Paris. On en dit bientôt une autre c'est que le capitaine Carrey était franc-maçon, comme par hasard.

Le petit Prince, que tout Paris admirait, dans son enfance, habillé en grenadier de la garde, avec un bonnet à poil, et que Fontainebleau, aux chasses, contemplait, costumé en piqueur, puis qu'on vit, à quatorze ans, en uniforme de lieutenant, accompagnant son père à l'abattoir de Sedan, préparé par les futurs fondateurs juifs de la République Troisième, le petit Prince était désormais un cadavre déchiré par les sagaies. Il resta toute une nuit étendu au fond d'un lit de torrent pierreux. Il avait les beaux yeux de sa mère. L'un de ces yeux était arraché, l'autre, grand ouvert, regardait le ciel. Il ne régnera pas... Le père Grévy, ancien émeutier de 1830, franc-maçon, bourgeois étriqué et radin, s'enrichira en paix à l'Élysée.

Mais Napoléon IV eût régné, sa mère en était sûre. « Nul n'en doute, ajoute Octave Aubry dans son livre, nul n'en doute parmi ceux qui ont réfléchi sur l'histoire du dernier demi-siècle... S'il n'était pas tombé au Zoulouland, Paris, dans un jour d'incertitude et d'ennuis, se fût offert, au petit Prince qu'il avait jadis tant aimé. Mais puisqu'il était mort, sa mère ne souhaitait plus avec la même ardeur un renversement de régime. S'il fallait une nouvelle révolution pour qu'un Bonaparte arrivât au trône, elle hésitait à la désirer ».

Sans doute, Octave Aubry nie qu'il y ait eu un complot ou un guet-apens dans la mort du petit Prince. Il est un historien, genre Lenotre, qui ne veut pas admettre que la Judéo-Maçonnerie et l'Angleterre aient été pour quelque chose dans tous les événements malheureux pour la France à travers les siècles.

Jeune comme il l'était, le petit Prince eût compris le mouvement antisémite libérateur qui fut esquissé sept ans après sa mort. Il aurait eu trente ans. Car l'antisémitisme couvait secrètement pendant que la bacchanale d'Offenbach assourdissait la France et le monde entier accouru à l'exposition de 1867. Aux deux pôles de l'opinion s'élaboraient des livres dénonçant les Juifs comme les ennemis de la civilisation aryenne.

Gougenot des Mousseaux, ancien gentilhomme de la Chambre de Charles X, catholique et légitimiste, écrivait *Le Juif, Le Judaïsme et La Judaïsation des Peuples chrétiens*, qui parut en 1869. Gustave Tridon, républicain, athée, futur membre de la Commune, écrivait *Le Molochisme Juif*, qui parut quatre ans après.

En 1868, dans une revue qui s'appelait *La pensée nouvelle*, après s'être appelée *La Libre-Pensée*, un proscrit du Deux Décembre, Gellion Danglard, publiait une longue étude sur la nécessité de défendre la mentalité aryenne contre le sémitisme judéo-chrétien. Et le socialiste Auguste Chirac commençait à rassembler les éléments de ses livres antisémites, qui parurent en 1883 et 1888, sous les titres de : *Les Rois de la République, Histoire des Juiveries, La Haute Banque et les Révolutions*.

Le livre de Gougenot des Mousseaux, à son apparition, fut compris d'un petit nombre de catholiques. Il fut réédité en 1886, grâce au succès de *La France Juive*. Mais, dès 1869, il inquiéta très sérieusement les Juifs. Il était peut-être plus terrible que le Molochisme Juif, dans lequel Tridon attribue la tradition juive de mêler à la pâte des pains azymes, une goutte de sang chrétien, à un souvenir de l'anthropophagie ancestrale.

Gougenot des Mousseaux, qui traite aussi de la question du crime rituel chez les Juifs, croit également au souvenir rituel de l'anthropophagie, mais il n'attribue la coutume de tuer un chrétien, surtout un enfant chrétien ou une vierge chrétienne, pour avoir leur sang, qu'aux Juifs talmudistes, ayant oublié et même répudié la loi de Moïse. Le Juif, tant qu'il n'a pas oublié la loi de Moïse, pour suivre la loi des rabbins, qui ont accumulé en plusieurs siècles les insanités, les ordures et les infamies, dont le Talmud est plein, reste sacré aux yeux de Gougenot des Mousseaux.

Catholique orthodoxe et fervent, il respecte la Bible et le Décalogue. Si le Juif, en parlant de son prochain, entend par prochain un autre Juif, et nullement le non-Juif, qui est du bétail, Gougenot des Mousseaux rend le Talmud responsable de cette façon de voir. Reste à savoir si le Juif mosaïste, le Juif d'avant le Talmud, englobait vraiment le non-Juif dans ce prochain, auquel il ne faut prendre ni sa femme, ni son boeuf, ni son âne, ni rien de ce qui lui appartient. Nous croyons que le Juif mosaïste pensait déjà comme le Juif talmudiste pensa plus tard, et que s'il s'accoutuma si vite au Talmud, c'est que c'est une chaussure qui alla tout de suite à son pied.

Ce qui étonne, dans Gougenot des Mousseaux, c'est cette pénétration de la psychologie juive à une époque où l'antisémitisme sommeillait, où le gentilhomme qu'était Gougenot vivait loin du contact des Juifs de Paris, dans ses terres des environs de Coulommiers, seul à seul avec ses pensées, ses livres, ses souvenirs. Mais peut-être avait-il soupçonné, vu, observé, approfondi beaucoup de mystères à la Cour de Charles X, roi visé par la mafia, comme étant le dernier héritier régnant de Philippe-le-Bel.

Désireux de n'avoir laissé passer dans son long ouvrage aucune idée qui aurait pu blesser le dogme, Gougenot des Mousseaux avait fait lire son manuscrit à un religieux, au R. P. Voisin, directeur du séminaire des Missions étrangères. Le R. P. Voisin ayant lu *Le Juif, Le Judaïsme et La Judaïsation des Peuples Chrétiens*, lui adressa une lettre, dont le principal extrait, constituant une sorte d'imprimatur, fut publié en tête de l'édition de 1869, et reproduit dans l'édition de 1886 :

«A l'auteur. - J'ai lu avec le plus vif intérêt votre manuscrit intitulé *Le Juif, Le Judaïsme et La Judaïsation des Peuples Chrétiens*, et je vous le renvoie sans critique. J'y apprendis une multitude de choses que j'ignorais, et dont l'importance me semble extrême. Peu de sujets sont plus dignes de l'étude non seulement des catholiques, mais de tous les hommes de bonne foi indifférents ou hostiles au catholicisme. Il est temps, grand temps, plus que temps d'ouvrir les yeux sur les faits que vous avez su mettre en lumière, et sur leurs conséquences prochaines et immenses ! L'intérêt extraordinaire qui s'attache à la lecture de vos chapitres n'est pas moindre que celui qui s'attache à vos ouvrages sur la magie, et votre long appendice sur les deux Cabales jette incidemment un très grand jour sur cette dernière question. Votre livre, enfin, convient à toutes les classes de lecteurs, et j'aime à lui présager le grand et long succès que je lui souhaite». 5 octobre 1869. VOISIN».

Gougenot des Mousseaux avait-il pensé qu'un missionnaire serait plus apte qu'un Français n'ayant jamais quitté son pays, à comprendre cette question juive encore nouvelle ? C'est possible. Louis-Ferdinand Céline a noté, dans ses *Bagatelles pour un massacre*, qu'il avait retrouvé dans le Juif, même parisianisé, les caractéristiques du négroïde entrevu par lui aux colonies. Un missionnaire était tout indiqué pour faire les mêmes constatations. Gougenot crut prudent de faire précéder son livre d'une «causerie», qu'il croyait indispensable à la «prompte initiation du lecteur», et dont voici le début : «Une chose entre toutes distingue le Juif et plus que jamais le caractérise : c'est un besoin de domination qui remplit son cœur, et prend sa source dans l'orgueil de ses instincts nationaux, que nourrit sa foi religieuse. Or, ce qu'espère, ce que veut, ce que prépare et machine le Juif, empressé d'atteindre ce terme des désirs et de l'infatigable attente de sa nation, c'est là ce que notre public ignore d'une profonde et inexprimable ignorance. Les plus intimes et les plus pressants intérêts de ce public exigent cependant qu'il le sache, et qu'il l'apprenne au plus tôt, car le temps presse, et, s'il ne le savait tout à l'heure, un moment plus tard, il le saurait trop tard ; il ne l'apprendrait plus en temps utile ! Mais, disons-le bien, il ne s'agit point ici du Juif de France, il s'agit de la nation juive».

«Cette étude, qui devient de jour en jour plus indispensable, est d'ailleurs plus attrayante que peut-être on ne se le figure ; et, nous pouvons le dire, elle équivaut à un voyage de long cours dans des régions inconnues et quelquefois sauvages ; régions inconnues parce qu'on a cessé de les connaître, de les visiter, d'y porter un œil curieux, et que, pour savoir quel est le Juif, on va le lui demander à lui-même, on accepte sa parole comme un récit d'histoire ! Mais, régions sauvages, ajoutons-nous, parce que, jusque vers ces derniers temps, toutes les lois de la civilisation y furent violées ! Que ceux qui s'imagineraient connaître le Juif parce qu'ils fréquentent à Paris, ou dans quelques-unes des grandes villes de l'Europe, d'honorables et très dignes rejetons du judaïsme, ne se hâtent point de nous juger ; qu'ils attendent, qu'ils veuillent bien nous suivre pas à pas, tout prêts à nous repousser s'ils trouvaient en nous un guide infidèle».

Il conseille à son lecteur de parcourir la table des matières avant de s'engager dans la lecture de l'ouvrage. La table des matières, c'est, en effet, le plan du livre. En la parcourant, on a une vue d'ensemble. On lit la carte avant le voyage.

Il commence par étudier les «traditions». Le Juif est-il le dernier des hommes ? Michelet a dit : «Tu es l'homme sur lequel tout le monde crache». Le Juif est-il, au contraire, le premier, le plus parfait des hommes, l' élu du Ciel, que nous devons traiter en frère aîné ?

Il est d'un peuple autre que le nôtre. Les traditions pharisaïques des rabbins sont la source du Talmud qui remplacera la loi de Moïse, attaquées par l'idolâtrie dont les doctrines sont celles de la cabale sabéiste primitive. La doctrine des rabbins est le panégyrique des pharisiens, alors que l'Evangile fait des pharisiens un portrait hideux.

Le rabbin n'est pas un prêtre, mais un docteur ès Talmud, qui est parfois également boucher, savetier ou «colporteur». Il n'y a plus de caste sacerdotale en Israël que régit le Talmud. Ce code d'agression et de haine sauvage est cause de la haine et du mépris des peuples non-juifs à l'égard du peuple juif. Le Talmud étudié par Gougenot révèle «la scélératesse, le cynisme et la turpitude de ce code si cher à Juda». Il est plein d'absurdités. Il place Dieu au-dessous des rabbins. C'est un duel à mort entre la civilisation et les doctrines talmudiques.

Le Talmud assimile la femme à l'esclave. Nulle loi, même dans le mariage, ne lui assure le plus simple respect de la part de son mari, pour lequel elle est «de la viande de boucherie». Le «prochain», pour le Juif talmudiste, n'est pas le non-Juif, mais simplement le Juif. Le *Kol-Nidrai*, c'est le parjure dans la religion. Trois Juifs, les premiers, venus, forment un tribunal qui peut délier tout Juif de ses serments et de ses engagements quelconques. Par l'usure, aujourd'hui, ils dévorent la France. L'assassinat talmudique : ce crime d'idolâtrie magique et d'anthropophagie, signalé dans la Bible, est traditionnel. L'assassinat du Père Thomas, à Damas, en 1840. Les vrais talmudisants n'immolent les chrétiens qu'afin de recueillir leur sang ; exemples authentiques. Le Juif libre-penseur, projet d'un même temple contenant tous les cultes fusionnés, sous les bannières de la Raison et de la Philosophie du XVIII^e siècle. Ce temple est l'Alliance israélite universelle. M. Crémieux, illustration du judaïsme et de la franc-maçonnerie, prépare ainsi le Messianisme des Nouveaux Jours, une «Jérusalem de nouvel ordre, substituée à la double cité des Césars et des Papes», car «Israël est la grandeur de Dieu». Cri de l'Allemagne contre le despotisme sauvage des Juifs. La Constitution judaïque de la franc-maçonnerie place en majorité dans ses hauts conseils les Juifs initiés et initiateurs. Ces sociétés n'ont d'autre but que le triomphe des idées judaïques qui sont les idées modernes. L'or est le maître du monde ; l'or nous possède, et le Juif possède l'or. La presse, autre puissance au service des Juifs. Un mot de Disraëli, ministre juif de l'Angleterre, en 1844 : «La puissante révolution qui se prépare et se brasse en Allemagne, où, de fait, elle sera bientôt une seconde Réforme plus considérable que la première ; cette révolution dont un soupçon de jour permet à peine, aux yeux de la Grande-Bretagne de pénétrer les mystères, eh bien ! sous quels auspices prend-elle la plénitude de ses développements ? Sous les auspices du Juif à qui, dans l'Allemagne, est échu le monopole presque complet de toutes les chaires professorales».

Gougenot, après cette citation du Juif Disraëli, attribue au prince de Metternich ces paroles (1849), où, écrit-il, «dans l'expression du langage familier, la prophétie se mêlait à l'histoire» : «Il y a dans l'empire d'Allemagne des éléments révolutionnaires qui n'ont pas encore servi, et qui sont redoutables : l'élément juif, par exemple... En Allemagne, les Juifs occupent le premier rôle, et sont des révolutionnaires de première volée. Ils ont des écrivains, des philosophes, des poètes, des orateurs, des publicistes, des banquiers, et sur la tête et dans le cœur, tout le poids de l'ancienne ignominie ! Ils, auront un jour redoutable pour l'Allemagne... PROBABLEMENT SUIVI D'UN LENDEMAIN REDOUTABLE POUR EUX !»

Les paroles de Metternich étaient encore plus prophétiques que Gougenot des Mousseaux ne le supposait, car si l'auteur de cet ouvrage si nourri que nous avons essayé d'analyser a pu voir, avant de mourir, le travail révolutionnaire des Juifs d'Allemagne, il n'a pu apercevoir, étant mort en 1876, l'aube du «lendemain redoutable pour les Juifs» en Allemagne.

Où Gougenot opère un redressement historique remarquable, c'est dans ses pages sur le but secret de la fameuse politique des nationalités, qui a causé les guerres du Second Empire. Nous avons déjà fait remarquer qu'il s'agissait de créer des nationalités en Europe, surtout pour émanciper les Juifs campés dans ces nationalités. Gougenot fournit la preuve de cette machination judéo-maçonnique, en racontant ce qui se passa en Roumanie en 1867.

Libérée du joug des Turcs, transformée en principauté indépendante, la Roumanie est aussitôt envahie par de nouveaux Juifs, alors qu'elle était déjà saturée de population israélite. Appuyé par les grandes puissances de l'Europe, qui ont contribué à démembrer l'empire turc et à créer la Roumanie indépendante, «le Juif dit au Roumain qui vient de l'accueillir sur son sol : «Désormais, chez toi, je veux être chez moi ; j'y serai ton égal, et chez toi, mon culte sera chez lui, respecté de tous et l'égal du tien».

En note, Gougenot des Mousseaux fait observer : «Nous avons déjà fait voir, comment, pour les Juifs, l'égalité implique la supériorité». De fait, le Roumain ne tardera pas à s'apercevoir qu'en réalité, l'Europe enjuivée n'a retiré la Roumanie de la dépendance de l'empire turc que pour la placer dans la dépendance de la nation juive. Gougenot explique encore : «On n'eut sans doute point le temps de penser, en improvisant cette constitution (roumaine), qu'accorder au Juif talmudique de la Roumanie les droits des Roumains, c'était déposséder le Roumain de ses droits naturels et de son avoir. Car il manque à cet indigène, pour lutter à armes égales contre le Juif, une religion semblable à celle du Talmud, c'est-à-dire qui lui permette et lui fasse un mérite de tromper et de spolier l'homme dont la croyance est étrangère à la sienne. Il lui manque encore une intelligence et des ressources acquises qui le rendent l'égal du Juif ; il lui manque, en outre, ce que, seul au monde, possède le Juif, c'est-à-dire non seulement au milieu, mais autour de la nation commune, une seconde nation, une nation particulière qui partage sa foi, qui soit de son sang, et qui, lui donnant en tous lieux l'appui d'une puissante et irrésistible famille, fasse de la cause de tout individu, la cause d'une nation tout entière ! De là le sentiment de faiblesse et d'infériorité qui décourage, qui désole le Roumain, et l'excite, comme jadis les populations chrétiennes, à se soulever contre des oppresseurs que la loi ne saurait lui permettre d'atteindre, à se porter contre eux à des actes de la plus répréhensible violence».

Le mot «répréhensible» est une concession à la juiverie, qu'il faut pardonner à Gougenot, en raison du courage qu'il montrait à se dresser, seul, en 1869, en pleine bacchanale d'Offenbach, contre la formidable puissance juive qui opprimait toute l'Europe. Le terme «compréhensible» serait plus à sa place.

Les Roumains se soulevèrent contre la tyrannie juive et les Juifs en virent de dures, d'autant que le premier ministre du Souverain de Roumanie était un antisémite et un patriote qui comprenait la fureur de ses compatriotes et qui les laissa administrer à Israël une de ces raclées mémorables dont son histoire est pleine depuis les Pharaons.

Mais alors, un monsieur, qui semblait, aux yeux des Français, n'être qu'un simple avocat inscrit au barreau de Paris, souleva toute l'Europe contre la petite Roumanie. Il s'appelait Crémieux, était haut-maçon, et fondateur de l'Alliance israélite universelle, organisme de complot permanent pour la domination d'Israël sur le monde entier.

Cet avocat, qui était en réalité un chef de l'hébraïsme, écrivit au Souverain de Roumanie, sur un ton qui n'aurait pas été plus péremptoire, si ce roi et lui avaient gardé les cochons ensemble. Gougenot des Mousseaux publie les principaux passages de cette lettre qu'il juge impudente. Elle est datée du 28 juillet 1867 : «Voilà un an que, dans des conversations que je ne puis oublier, Votre Altesse exprimait les idées les plus libérales, dignes d'un prince élevé dans les principes généreux de notre époque. J'entends encore ces mots : «Je ne puis comprendre le préjugé contre les Juifs ; je mettrai mon honneur et mon devoir à les faire déclarer égaux aux autres Roumains». Cependant, j'avais à peine quitté Bucarest que l'émeute grondait autour de la Chambre, et portait le marteau sur le temple des Juifs... Mais j'étais, loin de m'attendre au désolant spectacle dont nous venons d'être les témoins, et qui, à la stupéfaction de l'Europe occidentale, a présenté dans la Roumanie les scènes barbares du Moyen Age se perpétuant pendant une durée de trois mois.

«Or, l'auteur de ces persécutions odieuses, c'est, sans dénégation possible, votre ministre de l'Intérieur Bratiano, dont le nom, devenu européen, reste attaché à sa désastreuse circulaire !

«L'indignation publique est au comble, Prince, les deux Chambres d'Angleterre ont jeté avec éclat leur blâme énergique, et la presse de tous les pays (dont les Juifs sont presque entièrement les maîtres, dit Gougenot dans une note de bas de page), s'est levée avec l'unanimité qui juge souverainement (!)... La France, qui avait tant contribué à la création de la Roumanie, la France consternée se demande si elle a armé des bourreaux contre une population inoffensive, elle qui professe un si grand respect pour la liberté des cultes.

«Le moment est venu, Prince, de faire acte de légitime autorité en brisant cette odieuse trame. Frapper Bratiano d'une révocation absolue ; arrêter immédiatement toutes ces mesures sauvages contre les Juifs ; poursuivre, sans faiblesse, tous les journaux qui, depuis un an, ne cessent de provoquer au mépris, à l'assassinat, à l'expulsion des Juifs ; révoquer tous ces lâches fonctionnaires qui ont violemment prêté la main à l'affreuse persécution... c'est là ce que demandent les gens de bien, et qui sera le premier bienfait d'une justice réparatrice.

«J'ose espérer, Prince, qu'après cette terrible tourmente, Votre Altesse voudra donner à la population juive, dont vous êtes aussi le chef et le protecteur naturel, les gages de concorde et de paix que je réclame en leur nom...»

Tout ce qui est souligné dans cette lettre l'a été de la main de Gougenot des Mousseaux et dispense de tout commentaire. Le Juif ordonne au prince. Et toute la presse d'Europe, toute l'Europe appuie cette insolence. Toutes les banques d'Europe se fermeront devant la jeune Roumanie qui a besoin de crédits. Deux mois après, Bratiano était remercié par son souverain, comme Aman l'avait été par Assuérus. Le souverain capitulait. On ne sait s'il avait répondu à la lettre de Crémieux que Gougenot a reproduite, d'après les *Archives israélites* de 1867, pages 881 à 887. Il répondit, en tout cas, au Juif anglais Moses Montefiore, «puissant patron du judaïsme et collègue de l'israélite Crémieux».

«Monsieur le Baronnet, j'ai reçu votre lettre du 24 août dernier..., les Israélites sont l'objet de toute ma sollicitude et de toute celle de mon gouvernement, et je suis bien aise que vous soyez venu en Roumanie pour vous convaincre que la

persécution religieuse, dont la malveillance a fait tant de bruit, n'existe point. S'il est arrivé que des Israélites fussent inquiétés, ce sont là des faits isolés, dont mon gouvernement n'entend pas assumer la responsabilité. Je tiendrai toujours à honneur de faire respecter la liberté religieuse, et je veillerai sans cesse à l'exécution des lois qui protègent les Israélites comme tous les autres Roumains, dans leurs personnes et dans leurs biens. - Charles».

En Serbie, il y eut, à l'époque, des événements analogues, mais les Serbes se laissèrent moins influencer par les menaces des Crémieux et des Montefiore. La vérité est que toute l'Europe était enfin enjuivée, selon le vœu du F. : Carnot, père de Sadi, au point que Crémieux la soulevait de nouveau, en faisant hurler toute la presse de l'ancien et du nouveau monde, pour une affaire Mortara, histoire puérile d'un enfant juif à l'article de la mort, baptisé par une servante chrétienne.

Crémieux avait sauvé aussi les assassins juifs du Père Thomas, à Damas, alors qu'ils avaient avoué eux-mêmes le crime rituel commis sur le religieux.

Gougenot des Mousseaux, le grand antisémite du Second Empire, est mort mystérieusement en 1876. Sa fin a été racontée par Albert Monniot, mon collaborateur de trente années à *La Libre Parole*, dans son livre : *Les Morts mystérieuses*, paru chez Téqui en 1918.

Monniot était, à cette date, en relations avec M. Charles Chauliac, âgé de quatre-vingt-deux ans, qui avait été l'ami intime du chevalier Gougenot des Mousseaux. Ce dernier s'était, comme on sait, retiré à Coulommiers, où M. Chauliac allait souvent le voir. Le 3 octobre 1876 au soir, il quittait son ami pour rentrer à Paris. Gougenot des Mousseaux tint à l'accompagner à la gare. Monniot reproduit la confidence qui lui fut faite par M. Chauliac : «Quelques minutes avant de me quitter, c'est-à-dire vers dix heures du soir, il (Gougenot) me tendit un billet qu'il avait reçu quelques jours avant : - Lisez donc ! me dit-il en riant. Le billet était ainsi conçu : «Ne mangez rien, ne buvez rien avant d'avoir fait essayer votre nourriture à votre chien, car dans une réunion secrète tenue hier, vous avez été condamné à mort par les Juifs. - C'est l'œuvre d'un mauvais plaisant, peut-être, lui dis-je, en lui remettant l'avertissement ; mais qui sait, pourtant !... Soyez prudent, cher ami. - Nous sommes entre les mains de Dieu, me dit-il, en me quittant. Neuf heures après, il était mort».

Et voici les détails sur cette mort. Gougenot des Mousseaux entendait la messe et communiait tous les matins, à sept heures, à la chapelle privée de l'hospice de Coulommiers. La messe était dite presque toujours par l'aumônier. L'auteur *du Juif, du Judaïsme et de La Judaïsation des Peuples Chrétiens* communia le 4 octobre 1876 à la messe de sept heures, comme d'habitude. Il était donc à jeun. En sortant de la chapelle, il s'abattait, comme foudroyé. Il n'y eut pas d'autopsie. Sa femme et sa fille, terrifiées, défendirent même qu'on parlât du mystérieux avertissement que l'écrivain avait reçu.

Monniot interrogeant M. Chauliac sur les détails de cette mort étrange, demandait : - Est-ce que Gougenot des Mousseaux était habituellement seul à communier à cette messe matinale ? - Il était si bien seul chaque jour, que, la veille de mon départ, 2 octobre, comme je voulais communier à son côté, il fallut prévenir à la sacristie pour que l'aumônier se munît de deux hosties au lieu d'une. - Gougenot des Mousseaux est-il tombé dans la chapelle, dans la rue ? Est-il mort chez lui ? - Je n'ai aucune certitude. Je vous ai dit que la famille avait été terrifiée par cette exécution suivant de si près l'avertissement ; elle redoutait d'autres représailles. Elle poussa le souci jusqu'à dire que l'écrivain était mort, après quinze jours de maladie, d'une embolie. Une autre fois, qu'on avait pu lui faire prendre un vomitif. Des Mousseaux a communié à la messe de sept heures qui ne pouvait durer moins de vingt à vingt-cinq minutes ; vingt-cinq minutes le séparaient de son château, et il est mort à sept heures et demie. Concluez ! - Je conclus qu'il est mort à peine sorti de la chapelle. Mais n'a-t-on pas eu l'idée que l'exécution avait pu se doubler d'une profanation, d'une substitution d'hosties ? - Mystère, qui restera, hélas ! un mystère. - Et jamais ces faits dont vous avez été témoin n'ont été racontés ? - Jamais ! Sa digne veuve m'avait chargé de la réédition de ses œuvres et tout d'abord, *le Juif*. Dans la préface de cette seconde édition j'avais fourni quelques détails sur la mort mystérieuse du célèbre écrivain, mais la fille de mon ami m'exprima le désir de les voir disparaître et je dus m'incliner».

On a souvent parlé, pour expliquer la mort de Gougenot des Mousseaux, d'une hostie empoisonnée. N'est-il pas plutôt supposable qu'ayant vingt-cinq minutes de trajet à accomplir pour rejoindre sa demeure après la messe, il ne se précautionnait pas d'un réconfortant à prendre en sortant de l'église : petit pain ou brioche ? Ou une tasse de café chez un débitant situé sur sa route de retour ? Il mourut, en tout cas, sans connaître le succès de son livre qui, mal vendu, racheté par un soldeur et mis au pilon, reparut dans une nouvelle édition en 1886, l'année de la France juive, ainsi que d'autres ouvrages antijuifs restés en panne, soit qu'ils aient été boycottés, soit qu'ils aient été victimes de l'indifférence d'un public judaïsé jusqu'aux moelles.

Que Drumont ait dû beaucoup à Toussenel et à ceux qui ont dénoncé les méfaits du Juif avant lui, comme l'a écrit Louis Thomas dans son *Toussenel*, nous n'en disconvenons pas, mais en revanche, il a ressuscité tous ses devanciers d'entre les morts. *La France juive* a été une puissante dépanneuse !

XI - L'ANTISEMITISME SOUS LA TROISIEME

Drumont a créé le grand mouvement antisémitique de la Troisième République, mais il n'a pas été le premier à faire de l'antisémitisme sous ce régime juif.

Je vois encore, sous les galeries de l'Odéon vers 1884, étant étudiant, le titre d'un roman de Charnacé : *Le Baron Vampire*, et celui d'un roman de Robert de Bonnières : *Les Monach*, Ils ont une histoire.

Guy de Charnacé avait comme éditeur Ollendorf qui lui demanda un manuscrit pour le publier dans un délai très court. Le romancier lui apporta *Le Baron Vampire*, histoire d'un colporteur juif de Bohême, Rebb Schmoull, qui se met à jouer à la Bourse, gagne des millions et va à Paris où il se présente dans les cercles mondains sous le nom de baron de Bakonitz. Il empaume le faubourg Saint-Germain, moins un certain vicomte de la Landelle qui a percé à jour le bluff de l'imposteur. Le baron s'en venge en lui collant dans les bras une actrice dont ledit vicomte s'éprend et qu'il épousera. Cette actrice est Sophie Fuchs, juive qui s'est prostituée à tout Paris et dans laquelle Guy de Charnacé a sans doute voulu incarner la Païva.

Le baron épouse à son tour l'héritière ruinée d'un grand nom et tout le faubourg Saint-Germain assiste à son mariage.

Ce Rebb Schmoull, alias Rakonitz, s'est enrichi en vendant des canons qui ne partaient pas, en lançant des titres de mines d'or où l'or est ce qui manquait le plus, et en émettant des actions de chemins de fer inexistantes. Charnacé faisait circuler dans son roman des types de Juifs et de Juives qui nous sont aujourd'hui familiers, mais qui, à l'époque, étaient une révélation, tels que cette Mme Langmann, Juive polonaise qui est une chevronnée de la prostitution et cette Lise Adler qui fut bonne d'enfants à Varsovie, que le faubourg Saint-Germain prend pour une descendante de paladins et reçoit avec déférence ! La naïveté de la noblesse française est cruellement raillée et fustigée dans ce roman aujourd'hui introuvable, et qu'Ollendorf refusa d'éditer, épouvanté qu'il fut, par l'antisémitisme ardent qui anime ces pages vengeresses.

Mais il édita *Les Monach* de Robert de Bonnières. Et comme Guy de Charnacé s'étonnait qu'il eût refusé de lui publier son *Baron Vampire*, Ollendorf lui expliqua qu'un rabbin consulté par lui, avait estimé le roman de Charnacé dangereux pour Israël, mais *Les Monach* inoffensifs et même flatteurs pour le peuple élu.

Les Monach sont une peinture de la vie du Paris chic de 1880 à 1885, avec les Courses, le concours hippique, le cirque Molier, les premières de Sardou et de Gondinet, les bals de charité. Un général de cavalerie en retraite sous-loue une partie de son hôtel de la rue de Varenne à un M. Monach qui est flanqué d'une épouse et d'une fille. Ils arrivent on ne sait trop d'où. Le fils du général épousera-t-il Mlle Monach ? Les Monach y poussent. Peut-être y poussent-ils trop. Ils sont voyants, bruyants, choquants. Les deux races ne peuvent arriver à fusionner. Le fils du général se décroche.

Evidemment, Robert de Bonnières a quelques pages où il fait l'éloge de la piété juive et du respect des Juifs pour leurs traditions. Mais le fond du livre est très nettement antisémite.

Le rabbin qui conseilla Ollendorf a manqué de nez ! C'est la lecture des *Monach* qui a amené jadis Urbain Gohier à l'antisémitisme ! Robert de Bonnières fréquentait le célèbre grenier des Goncourt. Edmond de Goncourt déjeunait également souvent avec Drumont, paraît-il. On était antisémite chez Goncourt. L'antisémitisme n'y était pas combatif ni de propagande, mais la mentalité aryenne y était, à tel point, que l'Académie Goncourt en reste encore imprégnée, au dire d'Ajalbert qui a écrit que Tristan Bernard, promu grand humoriste national par toutes les trompettes de Jéricho, n'avait guère de chances d'être élu académicien Goncourt en raison de sa race.

Dans le *Journal des Goncourt* de 1885, on peut lire une note d'Edmond annonçant qu'Edouard Drumont est à la veille de publier un ouvrage contre les Juifs et qu'il a ainsi, bien certainement, la vocation du martyr.

Dans l'important ouvrage de François Fosca, paru en 1941 chez Albin Michel, sur Edmond et Jules de Goncourt, on peut lire que l'éditeur-auteur Maurice Dreyfous ne fut si injuste, dans ses *Souvenirs*, pour Edmond de Goncourt, qu'à cause des opinions de ce dernier sur les Juifs.

«L'explication des perfides calomnies de Dreyfous est très simple, écrit Fosca. Israélite, et comme ses mémoires le prouvent, républicain jusqu'à en être sectaire, il ne pouvait pardonner à Edmond de Goncourt son antipathie contre les Juifs, et de n'avoir jamais dissimulé sa révolte et son mépris pour la façon mensongère dont les républicains travestissaient l'histoire de la Révolution».

Un état d'esprit antisémite existait ainsi déjà dans une élite, vers 1880, et dont la masse du public ne se doutait aucunement.

En 1883, Octave Mirbeau lançait une petite brochure hebdomadaire : *Les Grimaces*, avec la collaboration d'Alfred Capus. Arthur Meyer ayant annoncé que M. Octave Mirbeau ne faisait plus partie de la rédaction du *Gaulois*, celui-ci écrivit dans *Les Grimaces* un article des plus virulents contre Arthur Meyer et contre les Juifs. C'était trois ans avant la France juive ! !

Faut-il rappeler aussi que Guy de Maupassant n'a guère ménagé Israël dans son *Bel-Ami* où il montre le riche Juif Walter, après un fructueux coup de Bourse, achetant un tableau qui avait été le clou du dernier Salon et représentant le Christ marchant sur les eaux.

Walter invite le Tout-Paris à venir contempler le tableau chez lui. Il y a un buffet et après le défilé devant le tableau, il y a un bal.

Guy de Maupassant a peint un autre Juif non moins extraordinaire, dans *Mont-Oriol*. Jules Verne aussi, dans *Hector* esquissait une bien curieuse silhouette de mercanti dans le Juif Isaac Hackabut.

Un jour, en relisant *la France juive* je remarquai que Drumont faisait plusieurs fois allusion à un journal qui s'appelait *l'Antisémitique*. Quel était ce mystérieux journal qui avait précédé *la France juive* ? J'en découvris récemment une partie de la collection dans cette merveilleuse bibliothèque-musée de M. René Gérard qui fut le premier Secrétaire général de l'Institut d'étude des questions juives. M. René Gérard a rassemblé là un nombre de documents antijuifs et antimaçonniques à rendre jalouse la Bibliothèque Nationale.

Cet *Antisémitique* paraissait en 1883, tous les samedis. Son administration et sa rédaction avaient leur siège à Montdidier ! Puis, le journal, d'un assez petit format et comportant quatre pages, vint s'installer rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 23. Il arborait, sous son titre, cette épigraphe : «...Même de l'argent et de l'or, le Juif n'en amassera pas outre mesure». (*Pentateuque*, tome V, chap. XVII, p. 17.)

Dans le numéro du 15 décembre 1883, cette courageuse équipe qui faisait paraître un journal antijuif à Montdidier annonçait un Congrès international antisémite à Paris pour février 1884, sous les auspices de Toussenel. Ce dernier devait mourir l'année suivante, mais bataillait donc encore malgré ses 82 ans.

Ce petit journal avait un allant formidable. Si la masse française l'ignorait, les Juifs voyaient en lui un danger et le criblaient d'attaques dans leurs journaux et dans de nombreuses brochures. C'est ainsi que j'y ai lu une riposte au vieux Juif Alexandre Weil qui avait allégué que c'était Bontoux, l'homme de l'Union Générale, la banque catholique torpillée par les Rothschild, qui subventionnait *l'Antisémitique*.

Le journal annonçait en janvier 1884 : «On envisage chez Rothschild une réplique à *l'Antisémitique*».

Elle ne vint pas, Rothschild et sa presse préférèrent le silence à la polémique.

L'Antisémitique se heurta à l'indifférence et à l'incompréhension du public français. Je n'ai point vu que le Congrès annoncé par lui pour février, puis pour mars 1884 ait été ouvert. A partir du 3 mai 1884, il changea de nom et s'appela *Le péril social*, puis disparut peu de temps après. Il avait duré un an et avait mené un dur combat, précisant bien ses buts,

expliquant que la question juive n'était point une question religieuse et faisant un service gratuit à tous les sénateurs et à tous les députés qui se montrèrent aussi obtus les uns que les autres, fussent-ils de droite, fussent-ils de gauche.

Il publiait d'assez nombreuses lettres de gens se disant victimes des Juifs et soutenait énergiquement les livres du socialiste Chirac : *Les Rois de la République*, (Histoire de la Juiverie) deux volumes parus, en 1883, chez Arnould, et réédités chez Dentu en 1888.

Avec un peu d'argent, *L'Antisémitique* aurait fini par faire son trou et rassembler assez de clientèle pour durer. En Allemagne, à la même époque, un journal antisémite réussissait et commençait une campagne qui ne devait plus s'arrêter.

Vers 1885, Chirac ajoutait un troisième volume à son *Histoire des Juiveries*, sous le titre *L'Infamie*.

C'est le récit des persécutions que lui avait valu la publication des deux premiers tomes des Juiveries. Les Juifs avaient essayé de le déshonorer avec des insinuations et des accusations dans le genre de celles qu'inventa plus tard la Judéo-Maçonnerie contre Syveton.

Auguste Chirac avait accumulé contre lui les haines de tous les magnats de la judéocratie. Ses deux premiers volumes des *Rois de la République* contiennent des monographies vivantes et alertes de Rothschild, Léon Say, Mallet, Camondo, le baron Hirsch, Henri Bamberger, Jacques Stern, Cahen d'Anvers, Bischoffhein, Lévy-Crémieux, Erlanger, les héritiers Pereire, Lebaudy, Soubeyran, Daniel Wilson, de Lesseps, Christophe, Henri Germain, Seillière, Blount, Ephrussi, Hottinguer, Dehaynin, etc...

En 1888, chez Savine, il devait publier *La Haute Banque et les Révolutions*.

Le premier Larousse a daigné publier la biographie de cet homme de lettres qui s'était essayé aussi au théâtre et qui est mort pauvre. Le Larousse actuel l'a rayé du nombre des notoriétés comme coupable d'irrespect envers Rothschild.

Drumont qui travaillait à sa *France juive* ne se sentait pas tout seul, en somme, dans l'assaut qu'il allait fournir contre Israël. Un noyau antijuif existait, inconnu de la masse du public, mais ardent. Si Drumont savait, par l'exemple de Chirac et de tant d'autres, qu'il risquait d'être sali et boycotté, peut-être menacé de mort mystérieuse comme Gougenot des Mousseaux, il avait des alliés qui tenteraient tout pour que son ouvrage ne fût pas étouffé.

Ce noyau antijuif était comme une force comprimée qui fit explosion au contact de la *France juive*. Le bruit de l'explosion réveilla la masse endormie. Il suffit dès lors des quelques lianes de Francis Magnard dans le *Figaro* du lundi 19 avril 1886 pour lancer les deux volumes qui faisaient le procès de la République juive.

L'auteur de ces lignes a vécu cette époque de l'antisémitisme. Il a raconté ce mouvement antisémitique de 1886-1910 dans un volume intitulé, *Drumont, la France juive et la Libre Parole* auquel il renvoie le lecteur désireux de se documenter. Il se contentera de résumer ici cet historique d'un mouvement qui fut formidable et que les Juifs n'arrivèrent à faire échouer qu'au prix d'efforts considérables et de versements d'or astronomiques.

Dans cette *France juive* qui amorça le mouvement, Drumont annonce qu'on ne trouvera pas les mémoires secrets de la Troisième République. On les y trouve tout de même un peu dans le deuxième tome, le premier tome étant une étude psychologique du Juif suivie du récit des avatars d'Israël dans l'Histoire de France.

Tempérament combatif, Drumont manie le sarcasme à pleins bras. Il a le, don aussi de la phrase qui fait balle, comme, par exemple : *Le Juif est arrivé pauvre dans un pays riche ; il est aujourd'hui le seul riche dans un pays pauvre*. Ou encore : *Quand le Juif monte, la France descend. Quand le Juif descend, la France monte. Quand les ancêtres de ces hommes ont-ils prié avec les nôtres ? Dans quel vieux registre de paroisse trouvez-vous le nom de ces nouveaux venus qui, il y a moins d'un siècle n'avaient pas le droit d'habiter sur cette terre d'où ils veulent nous chasser maintenant ?*

Catholique pratiquant, il oppose l'attitude de l'Eglise si énergique autrefois contre les Juifs, à la lâcheté des catholiques riches et du haut clergé contemporain, à plat ventre devant les Rothschild. Il raille Arthur Meyer, en qui l'aristocratie mondaine place sa confiance. Et Arthur Meyer traité de faquin lui envoie des témoins. Au cours du duel, le directeur du *Gaulois* saisit l'épée de Drumont de la main gauche et lui traverse la cuisse en fourrageant de l'épée avec sa main droite.

L'affaire fait un bruit énorme. Il y a un procès où s'affrontent les divers maîtres d'armes et les piliers de salles d'escrime de Paris. Arthur Meyer s'en tire avec 200 francs d'amende, mais la *France juive* a sûrement pour plus de 200 francs de publicité. - Ce pauvre Meyer s'est tué en duel s'écrira Gyp qui se révèle antisémite. - Il faudrait une guerre pour faire oublier cette histoire, assurera Arthur Meyer en réintégrant son journal après le procès.

Au lit de blessé de Drumont, accourt un rédacteur de *la République française*, journal fondé comme on sait, par le Juif Gambetta et dont le Juif Joseph Reinach a pris la direction. Ce rédacteur a abandonné le journal juif, s'est rallié à l'antisémitisme et a fait, sur la question juive, une conférence qui deviendra un volume signé Jacques de Biez. Et Jacques de Biez deviendra le délégué général de la Ligue nationale antisémitique de France dont Drumont est le président.

Drumont amène à la Ligue les catholiques. Jacques de Biez, disciple de Toussenel, y amène les républicains nationaux. Millot, ancien communard de l'école de Tridon, y amènera les socialistes et les vieux communards, en attendant qu'il devienne un jour gérant de cette *Libre Parole* dont un adversaire dira : «Curieux journal lu par des curés et des communards».

Dans son livre *La question juive*, Jacques de Biez révélera la phrase typique attribuée au Juif Mirès, sous le Second Empire : «Si les goym veulent nous pendre, qu'ils le fassent vite. Dans cinquante ans, ils n'auront plus de quoi acheter la corde».

A la Ligue antisémitique vient s'agréger bientôt le marquis de Morès qui s'est heurté au Juif en Amérique où il fit de l'élevage et en Indochine où il tenta de faciliter à la France la pénétration en Chine. Il avait trouvé là aussi, lui barrant la route, l'Angleterre alliée à Israël.

Outre les livres de Toussenel, Gougenot, Chirac, que la *France juive* fit remettre en valeur et en vente, une nuée de nouveaux livres antijuifs paraissaient en France et aux quatre coins de l'Europe. Ce sont, entre autres : *La Fille de la France juive*, de Roger Samelot ; *A propos de la France juive*, d'Arsène Guérin ; à *Monsieur Drumont*, d'Audriffrent ; *La grande conjuration*, de Jean Briscot ; *Aux prolétaires*, de Millot ; *La Juiverie*, du P. de Pascal ; *Drumont et la France juive*, d'Oscar Haward ; *Catholicisme et judaïsme*, de Marius Garredi ; *La France n'est pas juive*, de Léonce Reynaud ; *La France catholique et athée*, de Weil ; *Le fin mot de la question juive*, d'Hébert Marini ; *La politique israélite*, de Kimon ; *Le Juif selon le Talmud*, de Rohling, traduit par Achille Plista ; *Les Juifs en Algérie*, de Meynié ; *Le sang chrétien dans les cé-*

rémonies juives, d'Henri Desportes ; *La Russie juive*, de Kalixt de Volski ; *Proxénétisme juif*, de W. ; *Demain*, de Penbrech ; *Un nouveau monde*, d'Harvillé ; *Juif*, de Léon B... (Bloy ?) ; *Les Juifs et la Hongrie devant l'Europe*, de X...

L'antisémitisme était devenu un torrent dans lequel Juifs et maçons lançaient rageusement des pierres. Sémites, Aryens, catholiques, protestants, orthodoxes, religieux, athées, monarchistes, socialistes s'agitaient fiévreusement pour ou contre l'antisémitisme qui était la question du jour.

Dans le *Figaro*, Albert Wolff assurait qu'on ne parlerait plus de cette affaire au moment du Grand Prix et qu'il ne s'agissait que d'un feu de paille. Ce en quoi il se trompait. *La France juive devant l'opinion*, qui parut quelques mois après le succès des deux gros tomes, activa l'incendie qui fut à deux doigts de dévorer le régime juif.

Tous les ans, à partir de 1889, Edouard Drumont publia un nouveau livre. Avec *La fin d'un monde*, il se montra aussi socialiste que Jules Guesde et dénonça la Révolution de 1789 comme le triomphe de la bourgeoisie et la mise en esclavage de la classe ouvrière. En 1890, c'est *La dernière bataille*, qui contient ses souvenirs d'enfance et de jeunesse pittoresques et charmants. Enfin, en 1891, c'est le *Testament d'un antisémite* qui, loin d'être une conclusion, serait plutôt un prologue, puisque l'année suivante, le 20 avril 1892, anniversaire de la naissance d'Hitler alors âgé de trois ans seulement, paraissait le premier numéro de *la Libre Parole*. Le mouvement antisémite tournait à la rafale.

Tandis que le marquis de Morès et Jules Guérin organisaient presque chaque soir une conférence dans les quartiers ouvriers de Paris et dans la banlieue, la jeune équipe des rédacteurs de *la Libre Parole*, sortie en grande partie de la petite équipe du *Pilori* d'Arthur Bodard, polémiquaient, dénonçaient chaque jour un nouveau scandale, attiraient l'attention par une série ininterrompue de duels et de procès.

Drumont menait le jeu avec la fougue d'un tempérament en pleine forme et que le succès grisait. Il donnait l'exemple et payait de sa personne ; il attaquait le projet du renouvellement du privilège de la Banque de France tant désiré par Rothschild. Poursuivi pour diffamation en Cour d'assises par le F. Burdeau, député caméléon qui, après avoir attaqué le projet dans *Le Globe*, le déclarait soudain excellent dans un autre journal, Drumont, grâce à un tour de coquin du président de la Cour d'assises, le sieur Mariage, était condamné à trois mois de prison en dépit des intentions du jury qui n'aurait voulu qu'une légère amende pour sécher les larmes de Burdeau.

De sa prison de Sainte-Pélagie où il rédigeait chaque jour son article en le signant Silvio Pellico, il avait d'ailleurs la joie de voir les députés qui avaient touché les chèques du Panama, dénoncés par l'interpellation de Jules Delahaye et appelés chez le juge d'instruction. Il racontait plus tard que, de joie, il en avait dansé un cavalier seul dans sa cellule. L'affaire du Panama dans laquelle le corrupteur pour les députés opportunistes (c'est-à-dire Gambettistes et modérés) avait été le baron de Reinach, oncle de Joseph Reinach dit Boule-de-Juif, alors que le corrupteur pour les députés radicaux avait été Cornélius Herz, valut à *la Libre Parole* un tirage quotidien de 300.000 exemplaires.

Les instructions judiciaires, les procès des concussionnaires, le suicide du baron de Reinach, la condamnation de l'ex-ministre Baïhaut, firent un tel bruit que, bien que presque tous les parlementaires poursuivis échappassent à la prison, l'équipe dirigeante judéo-maçonnique, se sentit très durement touchée. Des parlementaires comme Clemenceau disparurent de la scène politique. Ils crurent bien que leur carrière était terminée.

L'antisémitisme dominait partout. Il n'avait pas le pouvoir, mais il donnait le ton. *La Libre Parole* était le maître-journal qui dictait aux autres feuilles les informations utiles pour le public français, les obligeait à rompre-la loi du silence promulguée par Israël. *La Patrie*, *l'Intransigeant* furent parfois plus violemment antisémites que *la Libre Parole* elle-même.

Un polémiste entraînait bientôt en scène : Urbain Gohier, avec sa *Terreur juive*, son *Blumchen*, sa *Sociale*. Dans ce dernier livre, il a noté que Jaurès et son équipe avaient été obligés, à la Chambre, de prendre la note antisémitique.

C'était l'influence de *la Libre Parole* qui se faisait sentir et son esprit qui soufflait sur les travées du Palais-Bourbon. Urbain Gohier écrivait dans cette *Sociale* publiée en 1914 : «De 1893 à 1897, le parti socialiste avait été antisémite avec violence. Dans *La Petite République socialiste* et dans *La Lanterne*, les collaborateurs de M. Jaurès multipliaient les réquisitoires et les menaces contre les «forbans juifs».

«MM. Rouanet, Viviani, Turot et leurs camarades ne tarissaient pas sur le compte des «youtres Reinach» (oncle et neveu) du «youtre Raynal», du «youtre cosmopolite Cornélius Herz».

«Il faudrait encore remettre sous les yeux du public les jugements que portaient sur le syndicat juif, il y a dix ans, les socialistes maintenant circoncis.

«Ce sinistre chenapan de Reinach... le pick-pocket Raynal ; Reinach, le gendre du voleur... Joseph Reinach qui a empoché une dot subtilisée dans la poche des gogos... La canaille cosmopolite... ce fumier vivant, Arthur Meyer et Reinach...

«Drumont est alors, pour le parti socialiste l'honnête écrivain, l'un des rares écrivains indépendants que compte la presse».

M. Drumont «fait son devoir d'honnête homme» et repousse les tentatives de corruption du ministère».

«Les républicains, écrit Rouanet, député socialiste, ont peu lu les œuvres de M. Drumont qui passe à leurs yeux, pour un agent des Jésuites. Qu'il soit exploité et circonvenu par les partis réactionnaires et cléricaux, peu m'importe, il n'en a pas moins cloué au pilori les Lesseps, les Erlanger, les Donon, les Ephrussi, les Cornélius Herz, les Secrétan, les Laveyssière et les Rothschild.

«Ses livres n'en resteront pas moins comme des documents précieux, sans lesquels l'histoire de notre temps serait incomprise de nos petits-neveux.

«Dans les débats violents auxquels donne lieu le renouvellement des contrats de la Compagnie Transatlantique, en 1895, le citoyen Jaurès et sa bande attaquèrent violemment la finance juive et la maison Pereire. On entendait ces propos : M. Forcioli. - La Troisième République a détruit les féodalités arabes. M. Jaurès. - Elle en a créé une autre. M. Forcioli. - Laquelle ? M. Jaurès. - La féodalité juive. »

«M. Jaurès se faisait expulser de la Chambre (24 décembre 1894) pour avoir flétri «la bande cosmopolite» et raillé «les foudres de Jéhovah maniées par M. Joseph Reinach».

«Mais la banque Pereire (dépendance de la banque Rothschild) acheta en bloc *La Lanterne* et son équipe socialiste qui était aussi l'équipe de *la Petite République*».

Puis l'affaire Dreyfus éclata, faisant couler l'or du Syndicat et de *l'Alliance israélite* dans les poches des tribuns. M. Jaurès quitta son petit logement du quartier Saint-Sulpice pour s'installer dans une villa de Passy. Toute la *Sociale* fut riche. «Et toute la Sociale abhorra «les sauvageries de l'antisémitisme».

XII – L'AFFAIRE DREYFUS

L'affaire Dreyfus ne fut autre chose, en effet, et Gohier l'a souligné, que le tir de barrage des Juifs contre l'antisémitisme qui dominait de plus en plus l'opinion publique. La Judéo-Maçonnerie cherchait depuis longtemps à endiguer le mouvement. Les panamistes dont les chefs étaient discrédités et mis au rebut, Clemenceau en tête, se demandaient comment ils pourraient bien remonter en selle. L'affaire Dreyfus leur parut un merveilleux tremplin.

Un capitaine juif condamné par un conseil de guerre pour trahison, sur des pièces non communiquées à la défense. Thème magnifique ! Le plan ourdi fut le suivant : sur un signal du chef d'orchestre dont a parlé Liebnach, la presse du monde entier dénonce le complot de militaires rétrogrades et féroces, contre un malheureux capitaine qui n'a que le tort d'être Juif, c'est-à-dire d'appartenir à cette race supérieure, inoffensive et bienfaisante que la cléricaille exècre sous prétexte qu'elle aurait crucifié le Christ. Le sabre et le goupillon s'apprêtent à faire revivre sur ce monde émancipé par la glorieuse révolution de 1789 les atrocités de l'obscurantisme du Moyen Age. Alerte ! Alerte ! En avant la musique humanitaire ! Les panamistes foncèrent d'autant mieux que le Syndicat Dreyfus payait ferme et qu'ils allaient être remis en selle comme justiciers et pourfendeurs de la caste clérico-militaire menaçant de replonger le monde dans la barbarie de l'inquisition. Les socialistes abandonnèrent au trot l'antisémitisme pour courir du côté de la caisse. Pour les dreyfusards, le sort personnel de Dreyfus était bien secondaire. Les panamistes et les Juifs avaient à sauver des peaux bien plus importantes que celle d'un seul Juif déguisé en capitaine et qui villégiaturait à l'île du Diable.

La lutte fut dure et le fracas formidable. Des familles furent divisées sur la question de savoir s'il fallait libérer Dreyfus ou lui continuer sa villégiature coloniale. Deux journaux de dessinateurs s'affrontaient chaque semaine et menaient le jeu : Forain et Caran d'Ache dans le *Pstt !* antidreyfusard, Ibels dans le *Sifflet* violemment dreyfusard ; *l'Aurore*, avec Clemenceau et Urbain Gohier, attaquait l'état-major, son protégé Esterhazy et le conseil de guerre coupable, d'avoir condamné un accusé sans observer toutes les formes de la procédure. Et puis, vint la lettre de Zola, *J'accuse*, qui concluait à l'innocence de Dreyfus.

Cette lettre enleva aux dreyfusards quelques-uns de leurs partisans qui étaient d'honnêtes gens comme Gohier. Ce dernier ne voulait pas qu'on condamnât un accusé, fût-il Juif, à la suite d'une procédure illégale, car cela constituait un précédent qui serait ensuite invoqué contre lui-même et n'importe quel accusé hostile au pouvoir. Mais l'innocence de Dreyfus restait à démontrer et Gohier avait toujours eu tendance à croire ce Juif coupable plutôt qu'innocent.

Du reste, le vrai but de cette campagne assourdissante finissait par s'apercevoir. Les antisémites le dénonçaient, ce but, tant dans la presse, que dans les réunions publiques et à la Chambre même où ils avaient déjà un certain nombre de députés à eux : le vicomte d'Hugues, Daudé, Massabuau, Théodore Denis (élu comme radical dans les Landes), Lasies, Magne, Gervaise, le général Jacquet, etc...

Le procès de Zola engendra de véritables émeutes. Les dreyfusards n'obtinrent, finalement la libération de Dreyfus que grâce à une décision arbitraire, illégale, un vrai coup de force de la Cour de Cassation interprétant à sa façon, une façon large, l'article 445 du Code d'Instruction criminelle. Le tour était joué.

L'électeur français influencé ne se rappelait pas que cent quatre députés, sans en compter bien d'autres, étaient des voleurs, pour ne plus voir en eux que des héros le sauvant des atrocités du Moyen Age dont l'état-major et les cléricaux préparaient le retour. Pouvait-on d'ailleurs penser autrement que le reste de la terre sur l'innocence de Dreyfus ? Car toute la terre avait été intéressée au sort de ce Juif par une campagne assourdissante.

Drumont pouvait écrire dans un de ses articles intitulé *Dix ans d'histoire* : «Quelle preuve plus saisissante de cette puissance de bruit qu'a le Juif et qui n'a d'égale que sa puissance de faire le silence ?

«L'univers entier a retenti pendant des années de cette histoire.

«Des étrangers qui n'avaient rien à voir là dedans accouraient pour nous prodiguer des conseils, pour nous enseigner l'humanité et pour nous apprendre notre devoir.

«Des Norvégiens, porteurs de noms impossibles à prononcer, se détachaient des icebergs. Si cela avait été possible, il serait venu des Groenlandais sur des glaçons.

«Des Yankees, qui pratiquent le lynch sommaire et sans phrase, reprochaient à nos officiers d'avoir oublié une formalité dans le procès d'un homme, condamné deux fois par ses pairs.

Tout ce qui avait été pour Dreyfus toucha le *baschich* sous forme de mandats, de places et de missions.

Gohier, de son côté, furieux contre ceux avec lesquels il avait combattu, pouvait écrire dans *la Libre Parole*, après la victoire juive et la réhabilitation de Dreyfus : «Je n'aurai combattu, je n'aurai ouvert des brèches dans les vieilles murailles que pour permettre à une troupe de ruffians de se ruer aux caves, aux cuisines, aux coffres-forts, de se gaver jusqu'aux oreilles, de se garnir les mains et les poches, de draper leur crapule dans les oripeaux de l'ancien régime...

«A mon goût, les compagnons d'armes de Drumont ont été aussi piteux que les miens ont été canailles».

Léon Blum a publié chez Gallimard, il y a quelques années, une version de l'affaire Dreyfus qui doit trouver sa place dans une *Histoire de l'Antisémitisme*, parce que c'est la version juive de l'affaire, ou, si l'on aime mieux, le côté de l'affaire tel que les Juifs voudraient qu'il fût présenté par l'histoire officielle.

Ce n'est pas dans un seul but de curiosité que nous donnons ici la substance de ce livre, mais parce que Léon Blum y corrobore souvent nos points de vue et y démontre notamment que l'antisémitisme français n'est pas une déviation hitlérienne, comme les juifs tendront à le faire croire dès 1935.

Et aussi que l'antisémitisme français n'est pas une doctrine barbare, prêchant le massacre, comme les Lecache et autres apologistes des assassins juifs n'ont cessé de le hurler.

Comme le notait un journal allemand paraissant à Berlin, *Le problème juif*, du 1^{er} novembre 1943, «l'Allemagne était aux mains des Juifs lorsque la France était remuée par une vague d'antisémitisme si puissante, que les Juifs eurent toutes les peines du monde à l'enrayer».

En effet, on peut lire d'abord dans ces *Souvenirs sur l'affaire* du Juif Léon Blum cet aveu précis :

«Il y avait alors de l'antisémitisme en France. Le mouvement était très puissant. *La Libre Parole*, son organe, était un journal à grand tirage. Edouard Drumont n'était pas un antisémite à pogromes. Il se manifestait en pratique. Non point par la persécution proprement dite, mais par une tendance à l'exclusion. Les théoriciens de l'antisémitisme avaient, en effet, présenté l'apport juif dans une société comme l'introduction d'un corps étranger, d'un corps impossible à assimiler, auquel l'organisme devait opposer un réflexe naturel de défense. Ce postulat théorique du Français Edouard Drumont est précisément celui qu'on retrouve aujourd'hui dans le racisme hitlérien allemand, qui lui a donné d'autres formes et en a tiré toutes les conséquences».

Le mot d'Urbain Gohier est ainsi approuvé d'avance par le Juif Léon Blum :

«Disciples d'Hitler, nous les antisémites français ? Quelle erreur ! C'est Hitler qui est notre disciple».

L'antisémitisme allemand n'a pas créé l'antisémitisme français. C'est de France qu'a surgi l'antisémitisme qui a gagné ensuite l'Allemagne.

Entrant dans le vif de l'affaire Dreyfus, Léon Blum explique :

Pour apprécier exactement «l'affaire» il fallait donc se souvenir que Dreyfus était Juif, qu'un Juif reste toujours un Juif, que la race juive est impénétrable à certains concepts moraux, qu'elle est héréditairement frappée de certaines tares. Et l'un de ses caractères ethniques indéfiniment transmissibles n'était-il pas précisément le besoin inné de la trahison ? Des siècles entiers n'avaient-ils pas honni la race juive comme la descendance de Juda ?

De même que l'antisémitisme, sur d'autres terrains, affectait une apparence des revendications sociales, l'intervention de l'état-major qui représentait le noyau de la résistance anti-dreyfusiste lui permettait ici de prendre les airs d'un raffinement patriotique.

La Ligue des Patriotes (de Paul Déroulède) fournit les troupes de choc. L'affaire Dreyfus fournissait un thème inespéré à la propagande nationale, elle allait permettre d'exciter et d'attiser dans le pays contre les Juifs ce sentiment patriotique français qui est la plus inquiète, et dès qu'il est inquiété, la plus puissante des passions collectives.

Elle allait surtout souder l'alliance du parti nationaliste français avec l'armée qui se considérait comme visée et comme atteinte par la campagne dreyfusiste. A mesure que l'affaire se développa, la Ligue de la Patrie française, qui fut l'organe de résistance contre les Juifs, ne faisait volontairement appel qu'à des forces très simples et très fortes du sentiment national.

Si j'écrivais une histoire politique de l'affaire, je pousserais plus loin mon récit. Je montrerais derrière ces avant-gardes antisémites des masses profondes déjà prêtes à entrer en action en attendant l'heure décisive. Ces éléments de la résistance initiale que les dreyfusards de la première heure avaient exclus de leurs prévisions, les surprisent jusqu'à une sorte de désespoir qui arrêta net leur optimisme prématuré. Les dreyfusards de l'origine devinrent le «syndicat» et plus précisément le «syndicat juif».

Léon Blum reconnaît alors que «l'affaire» devint un complot monté de toutes pièces à prix d'or par le syndicat juif, les Juifs voulant sauver leur frère de race. Il poursuit :

Du moment que le gouvernement ne prenait pas une initiative amiable, ainsi que l'avaient crédulièrement espéré les conseillers politiques des dreyfusards, du moment que la décision ne lui était pas dictée par un consentement, par un appel unanime de l'opinion, ainsi que nous l'avions attendu, l'issue de l'affaire se ramenait à une question parlementaire, à une question de majorité. Le chef du gouvernement, Méline, se cantonnait dans une position inexpugnable. «Je ne connais pas, je ne veux pas connaître, et je n'ai pas à connaître d'affaire Dreyfus», déclarait-il tout le temps.

Se trouverait-il une majorité pour lui forcer la main ? S'en trouverait-il une après les élections générales de mai 1898 qui déplacèrent vers la gauche l'axe de la Chambre, pour décider et pour soutenir son successeur, Henri Brisson ? Comment se distribuaient les partis et les chefs politiques entre le Dreyfusisme et la résistance aux Juifs ?

L'idée «affaire Dreyfus» se lie aujourd'hui dans les esprits par une association naturelle aux idées «bloc des Gauches» et «Cartel». On se représente la Chambre partagée en deux camps bien définis : toutes les fractions de la gauche et de l'extrême-gauche coalisées pour la résistance.

Dès le début de l'année 1898, l'«affaire» avait à peu près achevé son travail sur les partis et groupes politiques comme sur les autres milieux sociaux. Elle avait décomposé les combinaisons existantes ; elle était en train de reconstituer selon sa loi propre d'affinité des corps nouveaux qui ne ressembleraient guère aux précédents, que par la forme et la couleur. Ce travail s'était opéré d'autant plus facilement que la matière dissociée présentait moins de consistance.

Félix Faure, président de la République, marchait à fond contre la révision. Son action devint même si marquée, si apparente, que la presse de combat du «syndicat juif» le prit pour cible. Elle lui prêtait des mobiles ignominieux, l'accusait de céder au chantage de la *Libre Parole* et de *Intransigeant*. Le levain antisémite travaillait toute la masse réactionnaire. L'amour de l'armée, la défense de l'armée outragée servait d'idée de ralliement. L'acquiescement d'Esterhazy, traduit devant le Conseil de guerre sur nos dénonciations, tomba sur nous comme un coup de massue. En effet, nous avions soutenu que Dreyfus était innocent parce qu'Esterhazy était coupable, mais Esterhazy était acquitté, Dreyfus était donc condamné pour la seconde fois. Une seconde chose jugée s'opposait comme la première à la campagne de révision.

«Qu'allions-nous devenir, qu'allions-nous faire ? s'écrie Léon Blum. Nous restions là atterrés et désespérés devant les débris de notre œuvre rompue entre nos mains. Ce fut un de ces moments où toute croyance se retire, où l'on se sent isolé et perdu dans un monde à jamais hostile. J'étais au plus profond de cette dépression quand l'aspect des choses changea soudain. *L'Aurore* avait publié le *J'accuse* de Zola. La défaite subie n'était pas sans remède ; on pouvait encore se battre, on pouvait encore vaincre. La résistance ne survivrait pas au coup massif que Zola lui assenait. Le *J'accuse* bouleversa Paris dans une journée. L'espoir changea de camp, le combat changea d'âme. Le Dreyfusisme dégonflé était regonflé. Nous sentîmes refluer, remonter en nous la confiance, tandis que les adversaires accusaient le coup reçu, par leur fureur. Fureur bien heureuse qui aboutit aux poursuites et au procès. Pour les dreyfusards, Zola était moins un héros qu'un allié inattendu et inestimable. Pour les adversaires, il était un métèque, un pervers, un agent vénal du syndicat juif.

«Méline, fidèle à sa tactique redoutable, ne voulait pas tomber dans le panneau, en poursuivant Zola pour provocation, provocation calculée pour contraindre précisément aux poursuites, pour ouvrir par effraction le procès public qui an-

nulerait l'acquittement secret d'Esterhazy. Aux clameurs affaiblies de la polémique dreyfusarde Méline se proposait de répondre avec plus de tranquillité que jamais : « Il n'y a pas d'affaire Dreyfus. Vous avez prétendu que Dreyfus a été condamné faussement pour le crime d'un autre. Eh bien ! je vous ai donné librement la plus généreuse satisfaction. J'ai poursuivi cet autre, et ses pairs l'ont acquitté. Deux choses jugées se superposent désormais. Mon rôle est fini, vous ne tirerez plus un geste de moi ». Et certes, si Méline et l'état-major s'étaient tenus à ce raisonnement invincible, s'ils s'étaient dérobés à toute prise, l'aventure héroïque de Zola aurait fini par s'éteindre dans la lassitude et l'épuisement. Mais Méline dut céder à la colère vengeresse de la droite, qui l'obligea à poursuivre Zola.

« Les membres du Conseil de guerre devant qui Esterhazy avait comparu, accusés par Zola d'avoir acquitté par ordre, furent chargés de déposer plainte contre lui. Le procès Zola s'ouvrit à Paris en audience publique. A mesure qu'il se développait je me demandais si le procès Zola n'était pas déjà par lui-même et à lui tout seul le procès de révision de Dreyfus.

« Zola fut condamné par le jury, poursuit Léon Blum, mais peu importe, nous étions convaincus que le procès Zola avait décidé de l'affaire. Cependant, six mois après, au début de juillet 1898, la cause semblait irrémissiblement perdue. Cavaignac, ministre de la guerre dans le cabinet Brisson, avait produit des pièces prouvant irréfutablement la culpabilité de Dreyfus. La Chambre entière l'avait acclamé ; par un vote unanime, elle avait ordonné l'affichage de son discours. « Ce fut un moment atroce », gémit Blum. L'opération était d'autant plus saisissante qu'elle prenait exactement le contre-pied du système de Méline. Au lieu de répéter qu'il n'y avait pas d'affaire Dreyfus, Cavaignac, lui, par une contre-offensive délibérée, s'attaquait au cœur de la démonstration dreyfusarde. Cavaignac s'écriait, lui : « Oui, il y a une affaire Dreyfus. Il faut la régler une bonne fois, une fois pour toutes ».

« Les dreyfusards avaient critiqué le dossier, mais sans le connaître. Lui, Cavaignac, allait étaler ce dossier à tous les yeux. Le syndicat juif avait fait appel à l'opinion. Lui, ministre de la Guerre, allait faire l'opinion juge et lui soumettre tous les éléments du jugement : « Vous avez appelé le débat public ? Allons-y ! » Et il publiait en effet devant la Chambre et le pays l'appareil logique de sa certitude : Dreyfus avait réellement trahi. Dreyfus avait avoué et surtout ceux qui l'avaient employé et qui le payaient avaient avoué à leur tour. Il existait une correspondance entre les attachés militaires étrangers de deux puissances voisines où Dreyfus était nommé en propres termes ; c'était le dossier secret dont le général Pellieux avait fait état lors du procès Zola. Dreyfus n'y était pas seulement nommé, les attachés militaires le désignaient formellement en tant que traître et convenaient d'avance des précautions nécessaires pour le cas où ils seraient mis en cause.

« Cavaignac énumérait les raisons qui ne permettaient pas de mettre en doute l'authenticité de ce document-massue, après lequel il ne pouvait plus y avoir de doute.

« La thèse dreyfusarde était donc atteinte en son centre vital.

« A côté de cette preuve directe de la culpabilité que pouvaient peser les expertises ou les témoignages, les présomptions ou les inductions ? Et puisque Dreyfus était proclamé coupable, démontré coupable, la campagne des antisémites recevait du même coup une homologation officielle. Esterhazy était bien le faux traître que les Juifs avaient choisi d'avance pour le substituer au véritable, justement parce qu'il réunissait tous les caractères de l'emploi.

« Les dreyfusards étaient bien le syndicat vénal monté par les coreligionnaires du traître : les Juifs. Le petit bleu qui accusait Esterhazy était bien une pièce falsifiée. L'instinct national, l'instinct populaire avait vu clair. Voilà ce que Cavaignac avait dit ou laissé entendre à une Chambre enthousiasmée et nul ne pouvait lui tenir ce langage avec plus d'autorité. Sitôt chargé du portefeuille de la Guerre, il avait voulu « se faire une conviction ». Il avait apporté à l'examen du dossier un jugement impartial, car, quelles que fussent ses inclinaisons instinctives, il n'avait jamais pris position.

« Sa probité irréprochable faisait de lui le plus irrécusable des arbitres. Fils de proscrit, petit-fils de régicide, neveu d'un héros des insurrections républicaines, nul ne pouvait le soupçonner de connivence avec les antisémites de la résistance ou avec les chefs de l'état-major. D'avance la nouvelle Chambre élue au mois de mai s'en était remise à lui, et voilà que la sentence était rendue.

« Nous n'étions, dit Léon Blum, pas plus avancés qu'au début de la campagne.

« Nous aussi, avoue encore Léon Blum, nous nous en étions remis à Cavaignac depuis la constitution du Cabinet Brisson, nous aussi nous avons espéré en lui et voilà que Cavaignac arrivait à la conclusion que Dreyfus était coupable. Et la Chambre unanime l'avait acclamé. Nous connaissions cependant à la Chambre des hommes qui n'auraient pas dû se sentir plus ébranlés que nous dans leur confiance dans l'innocence de Dreyfus. S'ils s'étaient tus, c'est donc qu'ils avaient été gagnés, pour le moins troublés par le discours de Cavaignac, c'est que leur foi avait été atteinte, et cette idée redoublait notre effroi, notre effarement.

« L'effet produit à la Chambre même sur nos plus sûrs partisans allait se répercuter sur la presse dès le lendemain, sur la masse du public dans les jours prochains. Il m'est arrivé, déclare le Juif Blum, quand je faisais tête publiquement au courant antisémite de me sentir débordé par une foule si hostile qu'elle m'aurait volontiers lynché sur place. L'atmosphère était renouvelée et nous redevenait hostile.

« Quel espoir raisonnable restait-il d'obtenir de Cavaignac la révision, de la lui faire imposer par la Chambre, de la faire imposer à la Chambre par l'opinion ? Tout échappait de nos mains. Nous étions là perdus. Nous étions abattus, consternés. Une pesanteur de deuil s'était abattue sur nous. Mais avec Jaurès le combat reprenait.

Cavaignac avait dit : « Quels intérêts ont pu pousser les dreyfusards à sauver à tout prix un coupable ? »

« Jaurès répondait : « Quels intérêts ont pu pousser les hommes du Deuxième Bureau à accumuler des crimes pour arrêter la justification de Dreyfus ? » Tout le destin de l'affaire se trouvait concentré sur un point unique : la lettre de l'attaché militaire est-elle authentique, comme l'avait affirmé Cavaignac, ou fausse, comme le prétendait Jaurès dans la publication de sa série de *Preuves*.

« La publication des *Preuves* s'achevait à peine quand le colonel Henry, que Jaurès accusait d'avoir fabriqué le faux, se suicidait. Le suicide du colonel Henry, écrit Léon Blum, me remplit d'une joie immense, infinie. Le système Cavaignac s'effondrait d'un coup. La démonstration de Jaurès se vérifiait, le colonel Henry l'avait certifié de son suicide. Rien ne s'opposait plus à la révision ».

Léon Blum présente le colonel Henry comme une sorte de traître romantique agissant dans l'ombre, ne parlant pas, et apportant aux juges de Dreyfus des pièces secrètes non soumises à la défense, et accablantes pour la douce victime des féroces anti-Juifs.

C'est l'arrestation et le suicide du colonel Henry qui furent à la base du sauvetage d'Alfred Dreyfus.

La puissance des Juifs dans tous les domaines républicains fit que l'arrestation du colonel s'opéra sans difficulté, sur un mot d'ordre du syndicat Dreyfus qui versait les millions sans compter. Le suicide qui devait être un aveu de culpabilité aurait été plus difficile à obtenir du colonel. Aussi le suicida-t-on, comme on devait, un jour, suicider Almereyda, puis Staviskey, sans compter beaucoup d'autres qui en savaient trop long sur l'infamie du régime.

Le rédacteur en chef de ce *Problème juif* qui paraît à Berlin en plusieurs langues, M. Souren, a analysé avec beaucoup de soin, dans son numéro du 1^{er} novembre 1943, le livre de Léon Blum.

Il a démontré la fausseté de la version officielle du suicide du colonel Henry dans la prison du Mont-Valérien :

«Si l'on consulte, écrit-il, les documents de l'époque, il semble bien qu'Henry ait redouté, lui aussi, d'être assassiné. Il est établi qu'il a reçu, peu avant sa mort, la visite d'un inconnu qui resta plus d'une heure avec le colonel. Cet inconnu a dit en sortant, ainsi qu'il ressort de l'enquête de 1904 T. 2, p. 494 : «Le colonel a à travailler, il ne faut pas le déranger avant quatre heures». Quand on rentra quatre heures plus tard, le colonel était mort.

«Le Ministère de la Guerre fit aussitôt démentir l'information du petit bleu qui en faisait mention. Une note parut dans l'Agence Nationale. disant qu'Henry n'avait reçu aucun visiteur. Détail curieux, le démenti fut donné par l'Agence Nationale et non par l'Agence Havas à laquelle les ministres ont coutume d'envoyer les informations ayant un caractère officiel.

«Il est un fait assez troublant, c'est celui qui laisse supposer que la mort d'Henry aurait eu lieu dans sa chambre 13 bis alors que le cadavre fut trouvé étendu sur le lit de la chambre 13.

«Est-ce admissible qu'après s'être porté, ne fût-ce qu'un seul coup de rasoir, Henry ait eu la force de faire le trajet puis de monter sur son lit et de se porter le second coup ? C'est peu vraisemblable. En tous les cas, la scène dut se passer ainsi dans la chambre 13 bis. Le visiteur inconnu assena un coup sur la tête du colonel qui s'écroula comme une masse, puis, pour éviter l'autopsie à laquelle d'ailleurs Cavaignac s'opposa, le visiteur prit le rasoir d'Henry et lui coupa les deux jugulaires, ce qui explique le lavage du plancher de la chambre 13 bis. Après quoi, il traîna le cadavre d'Henry dans la chambre 13 et le hissa sur son lit en mettant le rasoir dans une de ses mains sans s'apercevoir que c'était la main gauche, alors qu'Henry n'était pas gaucher.

«Si l'assassinat est patent, il n'en demeurerait pas moins qu'on a conclu à la thèse du suicide, version accréditée par un externe en médecine qui ferma les yeux du mort et dont le nom en dit plus que tout autre chose : Léon Lévy, comme par hasard un coreligionnaire du Juif Léon Blum que la mort d'Henry remplissait d'aise.

«Léon Blum ne fait-il pas l'aveu du prix que représentait à ses yeux la disparition du colonel Henry ? Il l'avoue avec un cynisme révoltant dans son livre sur les *Souvenirs sur l'Affaire Dreyfus* dans lequel il écrit : «Nulle force au monde ne pouvait plus désormais faire obstacle à la révision, et en effet quelques jours après le «suicide» de Henry, le président du Conseil Brisson ouvrait la procédure légale».

Reprenons maintenant le récit de Léon Blum. Il pousse un véritable cri de triomphe devant la mare de sang de la prison du Mont-Valérien :

«Nous pouvions nous reposer après avoir rempli notre tâche. L'affaire était terminée. Ma joie ne me trompait pas. Cavaignac s'acharna à recoller les morceaux de son système démolí. Trois ministres de la guerre donnèrent leur démission plutôt que d'acquiescer à la révision. Barthou renversa Brisson dès la rentrée des Chambres.

«On se crut même à la veille de la guerre civile. N'importe, s'écrie Blum, l'affaire Dreyfus était terminée. La Cour de Cassation avait mis à néant la sentence de 1894. Dreyfus était sauvé.

«Le Cabinet Waldeck-Rousseau constitué, dont le Garde des Sceaux Monis vivait dans la plus proche intimité avec l'un des nôtres, nous communiquait les informations ministérielles, les renseignements secrets.

«Après la formation du Cabinet Waldeck-Rousseau qui fit obtenir la grâce de Dreyfus, nous comptions bien transformer la coalition révisionniste en une armée permanente à notre service. La «Défense Républicaine» s'était ajoutée au Dreyfusisme et peu à peu s'y était substituée. Au temps de Combes et de sa contre-offensive, l'évolution était apparue encore plus nettement. Le Parlement et le pays s'étaient tranchés en deux camps bien distincts que séparait un fossé profond.

«La France s'était divisée en deux parties : pour ou contre Dreyfus. Cette division subsistait en changeant d'objet. Nous retournions contre les Institutions militaires notre victoire. Tandis que, du côté de la résistance, les antisémites tentaient de continuer à nous combattre, Combes gouvernait, mais à travers lui c'est Jaurès qui régnait.

«Nous pouvions défier alors les attaques des antisémites.

«Mais leur force réelle n'était pas détruite, elle était à peine altérée. On s'en aperçut à la veille de la grande guerre, termine Léon Blum, on s'en aperçut encore plus clairement à son lendemain».

En 1939, il dut s'apercevoir que cet antisémitisme avait encore grandi, grâce à la seule présence d'un Juif au gouvernement !

Au cours de la longue bataille, les Juifs prirent leur bonne part de blessures et de horions. L'Algérie, par la voie d'un jeune étudiant chassé de la Faculté de Droit d'Alger pour antisémitisme, offrit à Edouard Drumont une candidature à Alger aux élections législatives de 1898.

Ce fut une élection triomphale qui consterna les consistoires du monde entier et qui démontra la force du mouvement en ce que cette élection ne fut pas un cas isolé ni un accident. Trois autres députés antijuifs étaient élus en Algérie, ce qui donnait aux trois départements algériens un total de quatre députés antijuifs sur six. Une vingtaine d'autres antijuifs, en outre, étaient élus en France. Pour la première fois, il y eut ainsi à la Chambre un groupe antijuif dont Drumont fut président, sans compter les sympathies innombrables de beaucoup de députés inscrits dans différents groupes.

La Judéo-Maçonnerie ne trouva, pour enrayer le mouvement qui menaçait d'emporter le régime, qu'un coup de force sous la forme d'une Haute-Cour chargée de juger un prétendu complot formé entre des républicains nationalistes comme

Déroulède, des royalistes comme Buffet et de Ramel, des antijuifs comme Jules Guérin, Dubuc et Cailly, tous gens qui ne pouvaient pas se sentir, ne s'entendaient même pas sur les moyens de renverser une république pourrie.

Jules Guérin résista à l'arrestation en se barricadant au siège de sa Ligue *Le Grand Occident* et de son journal *l'Antijuif*, rue de Chabrol, 51. On appela l'immeuble «le fort Chabrol». La police et la troupe en firent le siège qui dura plusieurs semaines. L'épisode fut, pour les Parisiens, une attraction de première grandeur. La rue de Chabrol et la rue d'Hauteville constituaient un carrefour où les manifestations contre les Juifs ne cessaient ni de jour ni de nuit.

Les condamnations décapitèrent de leurs chefs toutes les ligues nationalistes et antijuives.

Lorsqu'en 1902, Drumont fut battu à Alger, grâce aux bulletins truqués et aux urnes à double fond, par un Collin qui était professeur quelque part et se disait antijuif, bien que franc-maçon, on put croire que l'antisémitisme allait entrer en veilleuse avant de s'éteindre. La Judéo-Maçonnerie n'avait plus comme adversaires que quelques irréductibles isolés : Copin-Albancelli, Dasté, Santo, l'abbé Tourmentin, Mgr Jouin, directeur de la *Revue des sociétés secrètes*, et quelques autres...

XIII - L'ANTISEMITISME APRES L'AFFAIRE DREYFUS

Après l'affaire Dreyfus, l'antisémitisme perd en profondeur, si l'on peut dire, en ce sens que ce n'est plus entre les antisémites et le parti judaïsant la lutte au couteau, mais il gagne en étendue, en surface. Il apparaît dans tous les domaines, sur tous les terrains. Au théâtre, on ne voit plus guère de pièce sans un personnage juif et qui est joué, bien souvent par un Juif authentique.

Le 3 décembre 1903, a lieu au Gymnase la première représentation du *Retour de Jérusalem*, de Maurice Donnay. J'ai conté dans mon livre de souvenirs sur Drumont comment Donnay qui, s'il faut en croire Andrée Mégard qui jouait dans la pièce, avait cru écrire quatre actes plutôt favorables aux Juifs, fut stupéfait de voir que, devant le public, ces quatre actes prenaient une allure d'antijudaïsme violent.

Tous les soirs, la salle du Gymnase était transformée en meeting où antisémites et juifs ou judaïsants acclamaient ou sifflaient, s'invectivaient et parfois se boxaient.

Peu de gens connaissent le sujet : le torchon brûle dans un ménage dont le mari est un Français catholique et la femme une Juive convertie, revenue au judaïsme ; tout ce que criait le mari contre les Juifs était applaudi, tout ce que clamait la femme pour défendre ses congénères ne portait point ou faisait rire.

Même mésaventure advint à Bernstein qui tenta l'apologie de son peuple dans *Israël*, pièce jouée au théâtre Réjane, quelque temps après le *Retour de Jérusalem*. La défense des Juifs tomba à plat. Les tirades contre eux étaient ovationnées.

Les pièces à Juifs furent ainsi à la mode et tentèrent directeurs et imprésarii, parce que, tout de même, le *Retour de Jérusalem* atteignit quatre cents représentations.

Lugné-Poë fit jouer *le Baptême* au Théâtre Fémina. Ces quatre actes, de Nozière et Savoir, deux auteurs juifs, avaient pour but de flétrir les Juifs enrichis et renégats qui se faisaient baptiser. La pièce fut boudée par les Juifs parce qu'elle déchaîna, elle aussi, des manifestations antisémitiques. Lugné-Poë ne parvint à la faire réussir sur une autre scène que quelques années après.

La censure vint au secours d'Israël et interdit *Décadence*, pièce d'Albert Guinon, d'une violence froide, où les Juifs étaient aussi malmenés que les gens du grand monde qui flirtaient avec eux.

Il y eut une interpellation à la Chambre sur cette interdiction qui s'appliquait aussi à trois autres pièces dont une de l'auteur de ces lignes.

M. Roujon, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts fut obligé de laisser jouer *Décadence* au Vaudeville. Il avait bien prévu que cette pièce occasionnerait des manifestations préjudiciables à ses bons amis les Juifs. Ces manifestations furent formidables.

Et le Gymnase représenta encore les *Cinq Messieurs de Francfort*, pièce allemande, découverte par Lugné-Poë et jouée à Paris par lui et par Lucien Guitry avec un succès de rire qui consterna les Rothschild. Leurs origines étaient l'objet de railleries peu acrimonieuses, pourtant. Mais le monde israélite bouda la pièce.

Rothschild se vengea sur Drumont qui, en 1909, se présentait à l'Académie.

Si l'Académie Goncourt, au dire d'Ajalbert, reflète un peu de l'antisémitisme de son fondateur, l'Académie française, elle, est enjuivée au point qu'on pourrait prévoir le temps où les discours de réception seront prononcés en Ydish. Rothschild y avait certainement le droit d'exclusive. Il fit battre Drumont par Marcel Prévost qui était, comme Bourget, un des romanciers favoris des baronnes juives et un commensal assidu des gueuletons kasher de la rue Saint-Florentin.

L'antisémitisme était ainsi partout, sauf à l'Académie française.

L'affaire Dreyfus se termina par la victoire juive, mais les chefs d'Israël eurent encore beaucoup à faire pour calfeutrer les fissures d'un régime craquelé par où fusait à chaque instant une flamme antisémite annonçant l'incendie final.

Qui saura jamais les achats de conscience secrets qui furent effectués ?

Drumont vieillit, à demi aveugle, vendit à Joseph Denais *la Libre Parole* vers 1910. J'ai consacré un chapitre spécial, dans mes *Mémoires* sur Drumont, à ce politicien professionnel dont la carrière sans éclat s'est terminée dans l'éblouissante croisière du *Massilia*.

D'un journal encore robuste et vivant, il fit un simili-canard d'informations qui aboutit à la faillite en quelques années.

Enrégimenté dans le groupe des maringouins, Joseph Denais était considéré par les oisons de cette volière parlementaire comme un oracle financier. Pourtant, de deux choses l'une : ou il a fait exprès de saborder cette *Libre Parole*, pour la plus grande joie des Rothschild, et il a fait œuvre malpropre, ou il ne l'a pas fait exprès et c'est un incompetent de plus que les maringouins rêvaient de placer un jour au ministère des Finances.

Ami de Marc Sangnier, le bolchevik de sacristie aujourd'hui démonétisé, Joseph Denais est le type du prétentieux incapable, doublé d'un fesse-mathieu étriqué et sordide.

La République juive a crevé d'avoir beaucoup de Denais comme soutien.

Tandis qu'il contribuait à débarrasser les Juifs du grand journal antisémite qui leur avait porté tant de coups, un autre organe naissait, sous la forme d'une petite brochure rouge hebdomadaire fondée par Gustave Téry et Urbain Gohier et qui s'appelait *L'Œuvre*.

Spirituelle et combative, la petite brochure qui se vendait deux sous et qui affirmait : Le *Matin dit tout, L'Œuvre dit le reste*, brocardait les hauts seigneurs du régime : Fallières, Chaumié, Briand. Y collaboraient aussi Séverine, Robert de Jouvenel et un peu plus tard l'auteur de ces lignes. Ce fut *L'Œuvre* qui provoqua, autour du Théâtre-Français, les manifestations dont a parlé Rebattet, dans son livre sur les Juifs du Théâtre et du Cinéma.

Bernstein faisait jouer sa pièce *Après moi*. *L'Œuvre* raconta comment le Juif qui est actuellement réfugié en Amérique avec la Curie, avait déserté en Belgique et décréta : Pas de Juif déserteur au Théâtre-Français !

Les manifestations furent si violentes que Bernstein fut obligé de retirer sa malencontreuse pièce, peut-être à la demande du Gouvernement.

Il y eut scission entre Téry et Gohier, le premier ayant accepté un contrat de publicité juive qui comportait une évolution dans la politique d'un hebdomadaire qu'il n'avait pas été seul à fonder.

L'Œuvre devint ensuite quotidienne, resta antisémite pendant les huit mois que j'y collaborai avec Serpeille, père de Serpeille de Gobineau, puis plongea dans le radicalisme maçonnique. Gustave Téry, à l'Ecole Normale Supérieure pourrie par le Juif Lucien Herr, avait sucé le lait maçonnique et il y revenait après un voyage à travers l'antisémitisme. Il avait accordé à Bernstein le duel réparateur qu'il lui refusait jadis parce qu'on ne se bat pas avec un déserteur.

Et Gohier, en 1916, fondait *L'Œuvre française*, hebdomadaire sous couverture également rouge.

Procès ! Téry vint se plaindre au tribunal que le titre et la couleur de la brochure de Gohier insultaient son titre à lui et insinuaient perfidement que *L'Œuvre* tout court n'était pas française.

Je crois qu'il obtint gain de cause, à moins qu'il n'y ait eu un arrangement amiable.

L'Œuvre française, après quelques numéros, s'appela *La Vieille France* et dura bien près de huit ans. Ses 330 et quelques numéros constituent un répertoire de documents uniques.

Gohier parlant et écrivant l'anglais, comme sa langue naturelle, collaborait à des journaux d'Amérique et recevait de ceux-ci des informations et des articles reproduits dans *la Vieille France*.

Drumont, mort en février 1917, connut peu cette *Vieille France*, qui continuait son œuvre anéantie par le néfaste Joseph Denais, cher à la fois au haut clergé et aux Juifs. Il ignora ainsi l'affaire des *Protocols*, qui l'eût passionné, et sur laquelle il aurait eu son mot à dire.

C'est *La Vieille France* qui leva ce lièvre la première et provoqua en Israël une émotion qui fit couler tant d'encre. Son édition des *Protocols* précéda celle de *La Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, et surtout celle de Roger Lambelin, rédacteur à *L'Action Française*. Ce dernier journal faisait aussi une campagne antisémite, mais avec une restriction en faveur de ceux que Maurras appelait *les Juifs bien nés*.

L'antisémitisme étant une guerre défensive, contre l'agression séculaire, ordonnée par le Talmud, d'Israël contre les non-Juifs, conçoit-on une guerre entre Français et Allemands, par exemple, où il eût été décidé par les Français d'épargner les Allemands bien nés, ou par les Allemands d'épargner les Français bien nés ?

Naturellement, tout Israël déclencha une formidable campagne de presse contre l'authenticité des *Protocols*. Ses alliés judaïsants des deux mondes lui emboîtèrent le pas. M. Jacques Bainville fut parmi les plus ardents. Pour lui, la question juive était un bobard, comme il l'avait déclaré à Maurice Talmeyr.

Et Gohier put écrire en 1934, dans sa brochure : *Mon Jubilé, après cinquante ans de journalisme*, où il administre à la presse française une si magistrale volée de bois vert : «En 1920, je révélai aux Français les fameux *Protocols des Sages de Sion* ; j'en fis une édition pour la propagande, que je vendais à perte ; aussitôt, M. Lambelin, rédacteur à *L'Action Française*, en fit une édition soignée qu'il vendit à grand profit. Le plaisant fut que, dans son propre journal, son collaborateur Badstadt-Bainville, le traita de faussaire : ce qui permit à *L'Action Française* d'amadouer les antijuifs avec Lambelin et d'apaiser les Juifs avec Bainville».

Ce débat mouvementé entre partisans de l'authenticité des *Protocols* et les Propagateurs de la thèse d'un faussaire russe et antijuif n'implique nullement que ces *Protocols* calomnient Israël. Ils sont le Talmud adapté aux circonstances actuelles, et le Talmud n'est pas l'œuvre d'un faussaire antijuif, lui ! Il est bien l'œuvre des rabbins, il est un code juif, une théorie de combat, pour la domination du monde et la mise en esclavage des non-Juifs.

A Berne, les Juifs intentèrent un procès aux libraires qui vendaient les *Protocols* et essayèrent d'en empêcher la vente en faisant décider, par un tribunal, qu'il s'agissait d'un livre mensonger, calomnieux pour les Israélites.

Le lieutenant-colonel Fleischauer, directeur du *Service mondial d'Erfurt*, organisme antijuif et antibolchevik, vint à Berne à titre d'expert nommé par la défense. Il tomba sur un juge vendu à Israël ou Juif lui-même, qui refusa d'admettre l'authenticité des *Protocols*, auquel cas l'interdiction de les vendre en Suisse allait être prononcée, quand un tribunal d'appel déclara que ces *Protocols* pouvaient être vendus et n'offensaient point la vérité. Le colonel Fleischauer triomphait sur toute la ligne et avec lui le *Service mondial d'Erfurt*.

Henry Coston avait été un des témoins cités par la défense dans ce procès de Berne.

On ne saurait oublier, dans une histoire de l'antisémitisme, la part qu'a prise cette agence d'Erfurt, publiant des feuilles d'informations en onze langues, et ayant des abonnés jusqu'au Japon, à la lutte contre Israël et le bolchevisme.

Ce *Service mondial* (Welt Dientz) a son origine dans le projet de feu Théodore Fritsch de convoquer, en 1882, le premier congrès antijuif. Drumont a certainement eu vent de ce projet qui fut sans doute annoncé dans les journaux allemands et qui dut alerter, dans tous les pays, ceux qui commençaient à s'occuper de la question juive.

La date de 1882 ouvre des horizons sur la campagne antisémite.

Drumont m'a dit personnellement avoir mis cinq ans à rassembler les documents de *La France Juive* et à écrire les douze cents pages des deux volumes de cet ouvrage, qui parut en 1886. En 1882, donc, il y travaillait déjà. Toussenel n'était pas mort et avait soixante-dix-neuf ans. Théodore Fritsch, qui avait dû entrer en relations avec les antijuifs de tous les pays, a-t-il correspondu avec Toussenel et Drumont ? C'est possible. Enfin, nous avons signalé l'apparition, en France, à Montdidier, de l'hebdomadaire *L'Antisémitique*, en 1883, et qui annonçait un congrès à Paris pour février 1884 !

On voit combien la question juive entre 1882 et 1886 agitait certains cerveaux informés, alors que la masse judaïsée était tenue dans l'ignorance la plus complète de la sournoise conquête juive.

Dans son livre : *Mandbuch der Judenfrage (Manuel de la Question Juive)*, Théodore Fritsch parle des premiers congrès antijuifs. Il écrit : «On organisait des congrès antijuifs en 1882, à Dresde, et en 1886, à Cassel. Le public s'en rendait à peine compte».

La guerre mondiale de 1914-1918 détruisit les résultats des efforts de Théodore Fritsch, pour arriver à la solidarité antijuive européenne. Rien ne dit que cette guerre voulue par Israël et réalisée avec la complicité du valet de Rothschild, Poincaré, maquillé en grand patriote lorrain, ne fut pas déclenchée pour noyer ce mouvement antijuif.

Après la guerre mondiale de 1914-1918, Théodore Fritsch reprit son idée. Le lieutenant-colonel Fleischauer collabora avec lui, puis avec une autre personnalité, qui avait compris l'immense intérêt du projet. Il s'agit ici de M. Dietrich Eckert.

En 1921, le lieutenant-colonel Fleischauer se mettait en rapport avec des antijuifs d'Autriche, de Suisse, de Bohême, puis avec les émigrés russes résidant à Berlin. Il en résultait des campagnes de conférences qui aboutirent à créer à Erfurt, en 1933, un bureau international antijuif et antibolchevik, annexé aux Editions U. Bodung.

Un Autrichien, M. de Pottere, collaborait à cette agence. Il venait de prendre contact avec les antijuifs de Paris, puis se retirait à Salzbourg, après une mésentente personnelle avec les dirigeants du Service mondial.

Tous les ans, au mois de septembre, le Service mondial organisait un congrès à Erfurt, auquel étaient conviés les antijuifs connus de tous les pays.

Je répondis à l'une de ces invitations en 1937, en septembre, et fus étonné de la vitalité de l'antisémitisme dans la plupart des pays d'Europe, qui avaient envoyé des représentants.

J'étais là avec Jean Boissel, grand mutilé 100 % de la grande guerre, le premier officier français qui était venu en Allemagne deux ans auparavant et qui, en de nombreux meetings, avait été ovationné, en compagnie de Julius Streicher, en préconisant le rapprochement franco-allemand.

Je me trouvai en contact avec des Suisses, lecteurs du *Pilori*, journal rédigé par Oltramare, fougueux et spirituel polémiste.

Parmi ces congressistes helvétiques, il y avait M. de Vriès de Heekelingen, auteur d'*Israël, son Passé, son Avenir*, et de *L'Orgueil Juif*. Il y avait des Danois, des Polonais, des Anglais de la Légion fasciste de sir Mosley, des Canadiens de la Ligue, fondée par Adrien Arcand, représenté à Erfurt par son ami Lindau, des Autrichiens élevés à l'école du courage député styrien Pattai qui, en mars 1889, avait crié en plein Parlement, à Vienne :

«Les Juifs feront de vous leurs concierges, et portiers, et vous l'aurez bien mérité, vous qui avez renversé les barrières et qui leur avez livré nos portes et nos verrous. Tout observateur de notre monarchie peut clairement constater qu'elle descend, degré par degré, dans la sphère de ce monde-là... Continuez dans cette voie, et nous en arriverons bientôt à vendre à l'encan, tout comme en France, les diamants, de la Couronne d'Autriche !... »

Il y avait encore, aux séances de ce Congrès d'Erfurt, présidé avec tant de bonne humeur et d'enthousiasme par le lieutenant-colonel Fleischauer, de nombreux Russes blancs, des Hollandais, des Belges, formés à l'antisémitisme depuis longtemps par le sénateur Edmond Picard, l'auteur de ce livre magnifique : *Synthèse de l'Antisémitisme*.

Erfurt, grande ville si calme et si hospitalière, cité d'horticulteurs, qui se disputent la gloire de fleurir ses squares et ses parterres, Erfurt était un enchantement avec son jardin d'enfants, ses pièces d'eau et sa cascade du Parc public, lorsque, après, la séance du Congrès, on pouvait goûter la fraîcheur des soirées d'un mois de septembre qui fut torride.

Le dernier Congrès d'Erfurt est celui de 1938. Cette fois, il y avait, en plus, un Japonais. Car les Japonais finissent toujours par arriver !

Le lieutenant-colonel Fleischauer étant appelé à d'autres travaux de propagande, c'est M. Schinner qui l'a remplacé. Le siège social a été transféré d'Erfurt à Francfort.

Le prochain Congrès s'y tiendra après la fin de la guerre, pour constater la nouvelle dispersion d'Israël.

Bien des journalistes, notamment de *L'Œuvre*, de *L'Ordre*, de *Ce Soir*, qui traînèrent dans la boue le Congrès d'Erfurt, supplieront-ils qu'on leur donne une carte d'invitation pour aller acclamer Hitler au Congrès de Francfort ... C'est possible. C'est même vraisemblable.

XIV - L'ANTISEMITISME FAIT LE TOUR DU MONDE

Dans son numéro du 23 juillet de 1926, *L'Univers israélite* publiait cet écho :

« SUISSE. - La «Ligue des femmes juives» de Genève a adressé un appel au V^e Congrès de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, qui vient de se réunir à Dublin, lui demandant d'agir contre la «guerre antisémite» et «l'Internationale antisémite».

Et le 24 septembre de la même année, le même journal hébreu annonçait triomphalement, dans un nouvel écho, que l'antisémitisme avait été condamné au Congrès de la Paix. La résolution présentée au nom de la Ligue des femmes juives de Genève, par sa secrétaire générale, M^{me} Rosa Aberson, au XXV^e Congrès de la Paix, à Genève, avait été adoptée à l'unanimité dans la séance plénière du 5 septembre 1926.

Quoi ! Il y avait donc en Suisse une campagne antisémite assez ardente pour inquiéter la juiverie mondiale en général et les Juifs campés en Suisse en particulier, pour que ceux-ci envoyassent leurs femmes pousser un cri d'alarme à un Congrès de la Paix siégeant, tantôt à Dublin, tantôt à Genève, et s'occupant surtout de déchaîner la guerre entre non-Juifs, comme il sied à tout Congrès de la Paix contrôlé par Israël ?

Hé ! oui ! Il y avait en Suisse un mouvement antijuif formidable. Toute la presse juive de France et d'ailleurs, qui s'intitule presse de grande information, cachait soigneusement ce mouvement à ses lecteurs. Seuls les Juifs le savaient par leurs journaux synagoguénards. Le non-Juif étant du bétail n'a pas le droit d'être informé. Le Juif seul, étant un homme, a ce droit. Et puis, les gens avaient-ils besoin de savoir que la capitale de la Société des Nations était le théâtre des «excès» de cet antisémitisme qu'on affirmait être mort en France, et en décroissance partout ?

La vérité est qu'un citoyen suisse avait entrepris de purger son pays de la vermine usurière et boursière et de le débarrasser de la tyrannie des trusts.

Orateur sonore, chaleureux, vibrant ; écrivain élégant, spirituel, mordant, d'une tournure d'esprit originale ; polémiste maniant le sarcasme avec la fougue d'un Cyrano, George Oltramare avait fondé en Helvétie un parti qui fut à deux doigts de s'emparer du pouvoir.

La biographie de ce partisan qui, nouveau Guillaume Tell, refusa de s'incliner devant le chapeau du seigneur hébreu, s'impose ici. Elle constitue un enseignement et un exemple.

Un Suisse, le docteur Walter Michel, l'a écrite, sous le titre : *Georges Oltramare, l'homme qui, demain...*

Dans son avant-propos, le docteur Walter Michel nous dépeint une Suisse inconnue, une Suisse enjuivée, anglo-mane, pourrie, comme l'était la France au temps de Blum et de Daladier, et qui est restée, aujourd'hui, enjuivée, anglo-mane, pourrie par cette Société des Nations, qui était en même temps qu'une officine de mensonges et de trahison, un lupanar pour diplomates et politiciens en vadrouille. Qui n'a entendu parler des demoiselles en bas de soie, déguisées en dactylos, et fardées comme des stars ? Genève a été une succursale européenne de ce pays judéo-prostitutionnel d'Hollywood : «Les imbéciles, seuls, affirme le docteur Walter Michel, - mais nous savons qu'ils sont légion - pourront dire en ricanant : «Pourquoi ce livre ?»

«Si vous vous faites de notre pays une image fière et exaltante, vous serez certainement heureux que ceux qui ont eu la chance d'approcher Georges Oltramare et de le suivre dans sa pensée et dans son action, veuillent aujourd'hui, en lui consacrant ce livre, rendre hommage à l'intelligence, au mérite et au talent.

«Il est bon que la Suisse, souvent trop indulgente aux médiocres et aux arrivistes et à toutes les franc-maçonneries des professionnels de la politique, sache reconnaître les dons exceptionnels du courage et de l'indépendance.

«Depuis un siècle environ, elle paraissait gagnée au messianisme démocratique. Les penseurs libres et ventrus avaient enseigné à nos pères par les moyens les plus divers, allant de l'occultisme au discours de ton fédéral, que le peuple est souverain, que les hommes sont égaux et que bientôt il n'y aurait plus de pauvres, plus de riches, plus de malades, plus de généraux. Et le peuple, qui fut autrefois le plus grand de la terre, devint la victime de l'Instruction publique, laïque et obligatoire. Il se crut souverain.

«Dès lors, il n'y eut plus de limites à l'injustice, à la misère, à la spéculation. Il n'y eut plus de limites à la liberté. Le libéralisme économique permettait à l'homme riche de faire lentement mourir les hommes pauvres. Le parlementarisme introduisit, dans nos conseils, une phraséologie qui laissait aux démagogues le monopole des grands sentiments. On se gargarisait de mots à majuscules. On vivait de la lutte des classes. Chaque enfant, en naissant, trouvait dans son berceau une dette de deux mille francs. On faisait crédit aux idées fausses comme on faisait crédit à des richesses qui s'étaient évanouies.

«Jamais l'histoire suisse n'avait connu une époque plus tragique. Une minorité de gens habiles avaient intérêt à maintenir le plus avilissant des régimes. Pareils à certains animaux qui ne se nourrissent que de cadavres, des hommes vivaient et s'engraissaient de cette pourriture. Ils n'exigeaient rien ; ils flattaient au contraire les instincts de la médiocratie.

«On domine mieux ainsi. Nos maîtres n'avaient pas besoin d'honneur. Il n'est point fait, au demeurant, mention de l'honneur dans les constitutions et les codes de notre pays.

«Ainsi les grands tyrans, responsables de la Suisse étaient des gens plus riches et plus puissants que ne l'avaient été les baillis ou les seigneurs.

«Celui qui pensait autrement que ces maîtres était condamné à crever. On ne le tuait pas avec des instruments de torture. On le laissait lâchement mourir de faim. Liberté, liberté... comme dans la jungle : elle n'a profité qu'à ceux qui ont les dents longues...»

«C'est à ce moment que Georges Oltramare se jeta dans la mêlée, risquant tout. Sa tranquille audace, sa culture, sa force en firent un chef. Sa voix puissante domina le tumulte de cette foire d'empoigne ; il donna à ses amis l'impression que donne l'homme résolu et intrépide ; l'homme qui ne dépend de personne.

«Nous l'avons suivi comme des soldats qui s'arment de passion. Il nous fallait un combattant : celui-là, nous l'avions déjà vu se battre seul pendant dix ans. Sa doctrine substituée à la Suisse matérialiste une Suisse chrétienne. Elle apaise la lutte des classes par l'amour du métier et la grande loi corporative.

«Oltramare est le gage vivant des vraies libertés de la famille et de la commune. Les comités bourgeois ne réussissent plus à nous enivrer de leurs promesses sans lendemain.

«Le pays a besoin d'un homme capable d'assurer ses responsabilités. La liberté, pour nous, est un devoir.

«Et Georges Oltramare, chef incontesté de la Révolution nationale, devient l'homme le plus calomnié de Suisse.

«Sans doute, il y avait eu déjà des savants qui, prudemment, accompagnaient de gloses subtiles les principes, de rénovation spirituelle et fédéraliste.

«Mais Oltramare a transformé en actes ces idées saines. Il a entraîné les masses ; il a multiplié les fidèles de la vérité politique. Il y a cinq ans, nous étions quelques-uns. Nous sommes quelques milliers, aujourd'hui, à le suivre. Car rien ne donne autant de force que l'idée de savoir où l'on va. Et rien n'est plus doux à des militants que de pouvoir admirer celui auquel ils ont décidé d'obéir.»

Voilà la vraie figure, de la Suisse dévoilée aux nations étrangères par un Suisse non inféodé à la Juiverie et à la Maçonnerie. On voit qu'elle ne ressemble en rien à celles que nous montrait la presse dite française. D'après les Juifs et les francs-maçons, la Suisse était le modèle des républiques démocratiques, où tout le monde s'entendait très bien, où tout le monde vivait bien, où la cordialité était générale, où le bonheur était sans mélange, sous un gouvernement austère, que la bienfaisante Société des Nations auréolait de son illustre voisinage. Oltramare ? Inconnu ! Un petit agitateur comme il y en a tant, conspirant contre le bonheur d'un peuple connaissant à peine son nom.

Seuls les Juifs abonnés à *l'Univers israélite* savaient que l'antisémitisme suisse, dont Oltramare était le chef, avait l'importance du mouvement lancé en France par Drumont, trente ans plus tôt, et qu'un manifeste de la Ligue des femmes juives de Suisse poussait le cri d'alarme si fréquent chez Israël en danger.

Qu'était donc cet Oltramare, sur lequel la presse mondiale, vendue à la Banque juive, faisait le silence ?

Georges Oltramare est né à Genève le 17 avril 1896. Il a fait ses études au collège de cette ville et s'y lia avec Marc Dufaux d'une amitié profonde.

En 1916, âgé de vingt ans, il partait pour Bucarest et y devenait, pendant un an et demi, précepteur, d'un jeune prince Ghica. Comme correspondant de guerre, il envoyait, un peu plus tard, des informations au Journal de Genève.

En 1917, il terminait ses études de Droit et collaborait au journal *La Suisse*. Il faisait ses débuts de conférencier en avril 1918 et publiait, en collaboration avec son ami Dufaux, *La Revue des Idées*. Sa première pièce y était insérée : *Le Sabotage Sentimental*. Et Marc Dufaux étant mort en novembre 1918, Oltramare devenait seul directeur de *La Revue des Idées*.

Le théâtre l'attire. Il fait jouer une revue, *Encore une !* en collaboration avec René-Louis Piachaud, puis une comédie *Rat d'Hôtel*, le 17 janvier 1920, et une saynète : *Maldonne*. Il y a une Ligue des femmes suisses contre l'alcool. Il écrit, au profit de cette Ligue, une pièce de circonstance : *Ce que femme veut*. Ses échos hebdomadaires dans *La Suisse*, sous la rubrique : *Sans laisser de traces*, et signés G. O., dispensent la joie chez ses lecteurs et la fureur chez les pontifes des lettres et les politiciens et les affairistes véreux. On l'appelle désormais Géo.

Et le voilà, un jour, qui travaille au Secrétariat de la S.D.N., lors de la première Assemblée, sous les ordres de François Monod, directeur de la Section d'information.

Sûrement, sa vocation d'agitateur antisémite date de là ! Ce satirique avait dû trouver là une collection rare de têtes de pipes dignes de son tir vengeur, entre autres, peut-être, celle de ce Paul-Boncour, crétin chevelu aux allures redondantes de père noble en disponibilité et évadé de Pont-aux-Dames.

Oltramare, passé rédacteur du *Journal Officiel* de la S.D.N., ne peut contenir les élans de gaieté produits chez lui par les phénomènes judéo-maçonniques qu'il est obligé de côtoyer. Il publie un pamphlet contre ces caricatures de l'institution Wilsonienne. Titre : *Le Pétard*. Ce pétard réussit complètement. La fourmilière judéo-maçonnique en émoi s'agite. Mais Georges Oltramare, repéré, perd sa place.

En 1921, il revient à la littérature et fait une conférence sur Oscar Wilde au Théâtre Pitoëff. En 1922, une nouvelle revue locale : *Lâchons tout !* a du succès et entretient sa notoriété, tandis que ses *Sans laisser de traces*, mis en librairie par l'éditeur Ciana, obtiennent un prodigieux succès de vente. Il leur donne une suite, intitulée *Les Mystères de Genève*, qui font concentrer sur lui tant de haines juives que, lorsqu'il revient de La Haye, en 1923, où il est allé suivre les débats de la conférence des juristes chargés de réviser les lois de la guerre, Israël est arrivé, par l'effort de ses annonceurs et les menaces de boycotter la publicité du journal, à le faire rayer de la liste des collaborateurs de *La Suisse*.

Alors, Georges Oltramare fonde *Le Pileri*, le 26 mai 1923. Cet hebdomadaire tire à 20.000 exemplaires dès le mois de mai.

Le 23 juin, le Juif Lévy-Lansac, qui s'affirme diffamé par *Le Pileri*, se livre à une agression en pleine rue contre Georges Oltramare. Il l'attaque par derrière, à coups de canne plombée. Sans sa vigueur prodigieuse, le leader de l'antisémitisme genevois aurait succombé. Il y a procès. Lévy-Lansac est condamné. *Le Pileri*, grâce à ce Juif irascible, tire à 70.000 exemplaires !

De 1923 à 1926, le journal fait des hécatombes de politiciens enjuivés et maçonnés, et Oltramare, tant à Genève qu'à Paris, publie *Poèmes indiscrets*, fait jouer *L'Escalier de Service* et *Don Juan ou La Solitude*, et tourner dans deux films *Le Baiser qui tue* et *Chacun porte sa croix*.

En 1930, Oltramare pose sa candidature au Conseil d'Etat. C'est une campagne d'une violence inouïe. Le chef des antisémites suisses a choisi un adversaire à sa taille, c'est le chef du gouvernement. Au premier tour, Oltramare a quatre cents voix de plus que son concurrent. Mais il y a ballottage. Au deuxième tour, malgré les neuf mille voix des électeurs restés fidèles à sa candidature, Oltramare est battu de justesse.

C'est une lutte qui rappelle celle que le marquis de Morès mena contre Constans, à Toulouse.

En 1931, Oltramare fonde le parti de «L'Ordre politique national», dont il est le chef. Puis, celui contre lequel il se présentait en 1930 est soudain obligé de démissionner à la suite d'un de ces scandales qui jalonnent toutes les carrières parlementaires dans toutes les «démocraties». Ce scandale est connu dans l'histoire contemporaine de la Suisse, sous le nom de Scandale de la Banque de Genève. Oltramare se présente aux électeurs pour occuper le siège vacant de l'affairiste. Les libéraux lui opposent un quelconque Picot, que toutes les forces maçonniques soutiennent et font élire.

Un Picot remplace un Moriaud ! A titre documentaire, et pour donner aux lecteurs un spécimen des polémiques de cette Genève, où l'antisémitisme était, au dire de la presse juive mondiale, complètement inconnu, voici ce que *Le Pileri* publiait, le 12 décembre 1930, après le premier tour de scrutin, où Georges Oltramare avait obtenu quatre cents voix de plus que le chef du Gouvernement :

Chers Concitoyens bafoués,
Vous avez cessé d'être libres.

Les conservateurs du *Journal de Genève* s'allient au Juif russe Dicker pour élire le franc-maçon Alexandre Moriaud. Les politiciens vous imposent l'homme que, le dimanche, 23 novembre, vous avez congédié.

Ils veulent barrer la route à Georges Oltramare qui, depuis sept ans, dénonce leurs tripotages et leurs louches manœuvres. Si l'on mettait le nez dans leurs sales affaires, les politiciens seraient perdus.

Il faut donc que le peuple continue à ne rien savoir.

Citoyens, vous laisserez-vous tromper une fois de plus ?

Les comités électoraux et la presse asservie ont soudain découvert en M. Moriaud un grand financier.

Un «grand financier», l'homme qui vient de trahir la finance genevoise ? un grand financier, l'administrateur dont le *Bulletin Financier Suisse*, en 1929, a souligné «l'incapacité professionnelle» ? un «grand financier», le patron de la Caisse des Prêts-sur-Gages ?

Alexandre Moriaud, avocat multimillionnaire, qui a su placer son intégrité dans plusieurs conseils d'administration, n'est qu'un affairiste,

Georges Oltramare est contre les affairistes, contre les bazars juifs, contre les francs-maçons et il est seul à les combattre.

Georges Oltramare est contre l'inventaire au décès, contre les droits de succession en ligne directe. Il entend favoriser l'épargne et la famille.

La perte qu'entraînerait pour le fisc l'acceptation de l'initiative serait largement compensée si l'on supprimait :

1° Toutes les dépenses dans lesquelles l'Etat s'engage pour des raisons purement électorales ;

2° Les traitements des fonctionnaires incapables ;

3° Les subventions à ces académies de pédants, d'idéologues et de faux docteurs, qui gravitent autour de notre Université, et si l'on frappait d'impôts très lourds les grands bazars qui causent la ruine des classes modestes.

Electeurs genevois ! Il vous faut choisir, non seulement entre deux hommes, mais entre l'esprit politicien et l'esprit d'indépendance, entre la «combine» et la franchise, entre la Maçonnerie et le Pays.

Ce scrutin suit de près les fêtes de l'Escalade. Repoussez les ennemis de Genève, comme nos dieux ont repoussé, en 1602, les Savoyards. Arrachez leurs masques aux Tartufes qui vous ont trop longtemps gouvernés.

Genève vous appelle à son secours. Allons, citoyens bafoués, aidez GEORGES OLTRAMARE à délivrer Genève des mains des francs-maçons qui la trahissent, des Juifs qui la dépouillent et des politiciens qui la déshonorent !

DERNIÈRE DÉCLARATION

En avant pour la deuxième bataille ! Je me trouve être combattu par le parti radical, par les démocrates, par les socialistes, et je viens d'être lâché par les indépendants. Qu'est-ce qui reste ? direz-vous. Il reste Genève.

J'ai posé, avant que les partis eussent désigné leurs candidats, une candidature de protestation. On m'a demandé si je me représentais. Eh ! sans doute, je n'ai pas fini de protester.

Si j'avais voulu me contenter d'un succès de vanité, comme dit *Le Journal de Genève*, je me fusse gardé de courir de nouveau ma chance ; rien ne m'empêcherait de m'endormir sur les lauriers que m'ont offert 10.807 électeurs.

Je risque cette fois-ci d'obtenir moins de voix que Moriaud. Peu m'importe !

Nous n'en sommes qu'à la première phase de la guerre contre la Maçonnerie et l'affairisme.

Si nous ne remportons pas la victoire dimanche prochain, nous la remporterons dans trois ans.

Moriaud peut trouver une cinquième béquille pour le soutenir dans sa marche au pouvoir.

Grand bien lui fasse ! Ce n'est pas un siège que nous désirons. L'essentiel c'est de combattre les ennemis de Genève et de réveiller notre ville endormie. Nous nous y emploierons de toutes nos forces.

Il était bon prophète. Après un séjour à Paris, où, le 1^{er} avril 1932, Oltramare faisait représenter à l'Odéon sa pièce : *Le Mari clairvoyant*, il regagnait Genève, faisait fusionner son parti avec *l'Union de Défense économique*, sous le titre de *l'Union nationale*, tenait un meeting au cours d'une émeute qui fit treize morts et cent blessés, et recevait des meneurs extrémistes, fort désireux de renverser les responsabilités de la bagarre meurtrière, le surnom d'Oltramare l'assassin. La Judéo-Maçonnerie adore donner son nom aux autres.

Un an plus tard, les électeurs le vengeaient en élisant député le chef de l'antisémitisme genevois, qui pouvait se donner le luxe d'interpeller le sieur Léon Nicole, porté au pouvoir par les scandales bancaires, qui ont leur pendant dans l'histoire de notre République Troisième.

En 1934, il devenait le chef unique de l'Union nationale. La même année, il quittait le Parlement, et le 22 novembre, il menait seul en Suisse, contre toute la clique suisse anglophile et judéophile, la campagne contre les fameuses sanctions préconisées contre l'Italie.

En 1936, grâce à un programme corporatif et social imposé par lui aux partis nationaux, il contribuait pour une large part à chasser du pouvoir le maçonnisant Léon Nicole. Et il se reposait en venant faire jouer, à Paris, au théâtre de L'Œuvre, sa pièce *Don Juan ou la Solitude*, et en allant faire jouer à Rome, au théâtre Argentina, en mai 1937, *L'Enlèvement d'Europe*.

Entre temps, il prenait la direction d'une société d'édition.

Curieux esprit, curieux homme. C'est un artiste doublé d'un tribun, séduisant et courtois, avec quelque chose de félin. Mais de félin qui a de terribles griffes. Il a réussi merveilleusement dans un Paris qui accueille tous les talents et consacre toutes les personnalités. Il s'y est fait une célébrité sous un nouveau nom connu de tous les journalistes, et exécré de la Judéo-Maçonnerie. Celle-ci, toujours puissante, dans une Suisse restée vassale servile de l'Angleterre, a traité et traite toujours ses antisémites comme la France judéo-maçonnique de Daladier, Reynaud, Mandel, Kérillis et Buré a traité les siens en juillet et août 1939, à la suite du décret Marchandeaup, interdisant qu'on fît aux Juifs, même habitant la France depuis une heure, la peine la plus légère...

Oltramare est une sorte d'exilé parmi nous. Victime de mesures d'exception, de la part de hauts magistrats de Genève et de Berne, comme beaucoup de ses compatriotes antisémites, entre autres Paul Bonny, qui fut emprisonné, saisi, ruiné, et qui a écrit ces lignes passionnées sur le mouvement fondé en Suisse par Oltramare :

«Beaucoup ne virent dans le pamphlet de Georges Oltramare qu'une récréation, un dérivatif, un jouet. Pour quelques-uns, des jeunes surtout, et même de très jeunes gens, *Le Pileri* fut comme un signal.

«Je vois encore ce dessin, où notre pétulant Fontanet avait représenté *Le Pileri* comme un drapeau. C'était bien un drapeau. Tour à tour levé en signe d'une révolte salutaire, en signe de ralliement et quelquefois de victoire, toujours là comme celui du vigile antique, *Le Pileri* est, depuis quinze ans, le symbole de la fidélité à quelques idées essentielles que Georges Oltramare n'a pas inventées, mais certes animées ou ranimées, et auxquelles d'autres sont venues se juxtaposer et s'imbriquer jusqu'à l'achèvement d'un édifice solide, celui du fédéralisme nationaliste, traditionnel et pourtant hardiment nouveau.

«Autour de Georges Oltramare, une équipe de volontaires se rassembla. Ce fut d'abord *Res Helvetica*, où tant de jeunes vinrent entendre l'enseignement d'un J. Gross, d'un Gonzague de Reynold, d'un Fontane et de quelques hommes qui sont aujourd'hui les maîtres et les cadres d'une jeunesse qui veut savoir pour mieux servir. De ce petit groupe devait naître, après les campagnes mémorables de 1930 et 1931, *l'Ordre politique national*, qui rayonne maintenant sur toute la terre romande.

«Il y a quinze ans, nous nous demandions déjà comme nous le faisons aujourd'hui, quel sera, lorsque justice sera rendue à Georges Oltramare, quel sera le sentiment majeur que ce grand vivant inspirera à ceux qui ont eu le privilège de traverser à ses côtés les heures sombres et les heures claires de ses premiers combats. Je crois, pour ma part, que c'est la reconnaissance qui prédominera».

Cet éloge de Georges Oltramare par l'un de ses compagnons de combat exilé et persécuté comme lui par la maffia judéo-maçonnique qui règne toujours en Suisse, fait honneur à son auteur.

La campagne du chef de l'antisémitisme suisse s'apparente à celle que le marquis de Morès poursuit trente-cinq ans plus tôt en France, avec des compagnons comme Lucien Pemjean.

J'ai donné ce développement à l'énergique propagande de Georges Oltramare en Suisse parce qu'elle fut menée courageusement, en face de cette officine juive, appelée Société des Nations, et qui empoisonnait l'Europe, en commençant par la Suisse. Et puis, tout Paris connaît aujourd'hui Oltramare sous le nom de Charles Dieudonné.

A cette époque, l'antisémitisme sévissait partout et faisait son tour du monde. Si on avait pu relier ensemble toutes ces campagnes isolées, quel formidable bloc antisémitique mondial se serait dressé contre le bloc judéo-maçonnique enserrant la terre entière ! Mais grâce à la presse juive cent pour cent, l'antisémitisme restait compartimenté, cloisonné. Le silence commandé de la presse empêchait de savoir ce qui se passait chez le voisin, et quels appuis on aurait trouvés chez lui.

Un homme aurait pu renverser ces barrières cloisonnant l'antisémitisme, c'est Coty, s'il avait été réellement un antisémite. Il avait commencé à abattre quelques trusts, et on se souvient du procès dans lequel il fit toucher les épaules au trust Hachette. S'il avait mieux écouté les conseils qu'Urbain Gohier lui prodiguait, il serait devenu le chef d'un antisémitisme européen, et peut-être mondial. Il n'aurait pas été ruiné, comme l'avait également été Boni de Castellane, par une magistrature vendue à la Judéo-Maçonnerie, et qui profita de leurs dissensions conjugales pour retirer de leurs mains des fortunes susceptibles d'alimenter des budgets de guerre contre la clique judéo-républicaine.

Le Service mondial d'Erfurt, transféré à Francfort, essaya d'établir la liaison entre les antisémites des divers pays. Son congrès annuel commença une besogne utile qui fut trop tôt interrompue par la guerre.

Coty eût pu entreprendre dix ans plus tôt cette œuvre à sa taille et d'une importance qui n'aurait pas dépassé le pouvoir de ses immenses disponibilités.

L'Univers israélite, parant à la déficience de la presse quotidienne, destinée aux goym de tous les pays, pouvait le mettre au courant des alliés formidables qui besognaient déjà dans son sens sur toute la surface du globe.

La Roumanie n'eût attendu que son signal. Dans le numéro de *L'Univers israélite*, du 14 mai 1926, on apprend que Bucarest a son Oltramare. Il s'appelle Cuza, il est le chef de l'antisémitisme roumain. C'est un simple professeur qui risque délibérément sa carrière. *L'Univers* s'écrie : «L'antisémitisme ne désarme pas !» Les élections législatives, en effet, sont dominées par l'antisémitisme. Les paysans sont excités contre les Juifs. «La situation est à ce point critique, gémit l'organe de la synagogue, que certains partisans du Gouvernement ont cru devoir attirer l'attention du premier ministre, le général Averescu, sur les conséquences graves qui peuvent résulter de l'agitation antisémite».

Deux mois plus tard, en juillet, Cuza communique aux agriculteurs roumains ce programme qui reçoit leurs approbations enthousiastes :

1° Exclusion des Juifs du service militaire, mais leur impose le travail obligatoire à la réfection des routes ; 2° expulsion des Juifs de tous les villages roumains ; 3° confiscation des forêts et terres possédées par les Juifs et distribution de ces biens aux agriculteurs et laboureurs roumains ; 4° expulsion des Juifs de l'enseignement ; 5° confiscation de leurs maisons ; 6° interdiction des fonctions publiques aux Juifs.

Le roi de Roumanie a la Juive Lupescu comme maîtresse. Plus tard, Codreanu, chef de cette Garde de fer, qui est un organisme antisémite, arrêté par un commissaire de police qui le gifle, tuera d'un coup de revolver ce fonctionnaire un peu vif. Emprisonné avec d'autres partisans, il sera transféré dans une autre prison, et les gendarmes de l'escorte l'assassineront en traversant une forêt, forme de répression que Daladier jugera merveilleuse et qu'il utilisera au 6 février contre les anciens combattants et en juin 1940 contre des antisémites incarcérés, qu'on transféra au moment de l'exode... dans l'autre monde.

L'Allemagne tient déjà la tête de la lutte contre Israël. Le 11 juin 1926, la presse mondiale nous cache l'affaire Lessing, que *L'Univers israélite* narre, indigné, à ses lecteurs assidus. Une manifestation monstre d'étudiants a lieu soudain, au Hanovre, contre le professeur juif Théodore Lessing. Douze cents étudiants quittent en masse le Hanovre, laissant Lessing faire son cours devant une seule auditrice qui est son épouse. Huit jours après, toutes les universités d'Allemagne sont en grève ! Cette traînée de poudre incendierait l'Europe entière, s'il y avait un chef d'orchestre aryen, comme il y eut un chef d'orchestre hébreu au cours de l'affaire Dreyfus. Là-bas, là campagne s'amplifie. On soulève contre les Juifs tous les griefs du vieux programme antisémite, basés sur des faits nouveaux. A Breslau, deux enfants sont mystérieusement assassinés. Les antisémites silésiens signalent un meurtre, rituel. Et à la Diète prussienne, les nationalistes allemands déposent une proposition tendant à interdire aux Juifs l'abattage rituel des animaux. Ce qui incitera le Langtag bavarois, dans sa séance du 8 juillet 1927, à adopter une proposition ordonnant l'abattage du bétail mécaniquement, ce qui est plus humain. Les Juifs ne pouvant plus abattre rituellement le bétail ne mangeront plus casher.

L'Univers israélite s'écrie, indigné : «Plus de viande casher, en Bavière !»

A Bad-Hersburg, ville d'eau hanovrienne, les Juifs sont attaqués et expulsés par les antijuifs.

En septembre 1927, la Bulgarie refuse l'entrée du pays aux Juifs qui l'avaient quitté pour aller vivre en Palestine, où ils n'ont pu s'adapter. Le mot d'ordre bulgare est : «Qu'ils y retournent !»

La Hongrie, cette année-là, impose le *numerus clausus* à tous les Juifs, convertis ou non. Furieux, le docteur Alexandre Lederer, président de l'Union des communautés juives en Hongrie, déclare qu'il va adresser une plainte, à la S.D.N., protectrice des minorités persécutées.

La police hongroise lui fournit allégrement la matière d'une nouvelle plainte à l'officine de Genève, en opérant de vastes rafles dans les synagogues et en arrêtant deux cent quatre-vingt-onze individus.

En Italie, *L'Univers israélite* signale en 1926 et 1927 de violentes campagnes de la presse fasciste contre les Juifs italiens de Tunisie, tous francs-maçons et antifascistes. Le grand journal quotidien italien de Tunis, *L'Unione*, mène le jeu et publie chaque jour des articles hostiles à Israël.

En Turquie, le député d'Ak-Seraï, Bessim Atalaï Bey, dénonce le péril juif. Il dit : « Dans ce pays existe un péril juif. Si nous n'adoptons pas, dès maintenant, une politique nettement antijuive, nous nous trouverons ensuite dans une situation identique à celle des Hongrois ». Mehmed Vasti Bey, député de Bolou, s'associe à ces paroles.

Le plus beau, c'est l'Angleterre qui, dans le numéro du 26 août 1927 du même *Univers israélite*, occupe la place d'honneur dans la chronique de l'antisémitisme.

Un Ordre secret antijuif est fondé. *L'Univers* ne nous dit pas si le courageux sir Mosley, que Chamberlain fera mettre en prison, serait pour quelque chose dans cette fondation.

« L'Ordre des chevaliers blancs de la Grande-Bretagne », telle est son appellation, n'accepte que des membres obligés de prouver que leurs parents et grands-parents étaient de sang britannique pur ; qu'ils croient en Dieu dans le sens chrétien et qu'ils considèrent les Juifs comme une menace insidieuse pour la chrétienté et la civilisation ».

L'Univers israélite, dans deux années seulement de sa collection, constate encore qu'il y a de graves émeutes anti-juives à Vienne, en Pologne, où le meurtre d'un enfant qu'on trouve mutilé dans un cimetière juif, engendre un pogrom à grand-peine réprimé.

L'antisémitisme se manifeste même en Afrique du Sud, où « le nouveau parti libéral de l'Afrique du Sud adopte un programme antisémite » et déclare vouloir faire revivre l'ancienne Ligue des gentils. Le *Zionist Record* en gémit dans son article de protestation assez larmoyant.

En Amérique, il y eut l'antisémitisme de Ford, d'ailleurs intermittent.

En Belgique, le mouvement lancé par Degrelle est dans toutes les mémoires.

La Hollande aussi a son mouvement antisémitique. Nombreuses étaient les brasseries interdites aux Juifs.

En voilà assez pour démontrer que Coty, hanté par la gloire de son compatriote Napoléon 1^{er} aurait pu, avec son pouvoir d'achat et de commandite, devenir le chef d'un mouvement international formidable.

XV - ULTOR !

« *Forsan ex nobis exorietur ultor !* » tel est l'exergue interrogatif placé par Edouard Drumont en tête de *l'Introduction à la France juive*. Peut-être se lèvera-t-il un vengeur d'entre nos rangs. C'est au mois d'avril 1886 qu'il publiait ce point d'interrogation.

La Providence y répondait trois ans après, presque jour pour jour.

Et quand Drumont lança le premier numéro de la *Libre Parole*, le 20 avril 1892, le vengeur était en route. Il avait déjà trois ans, mais, cette fois, jour pour jour, Adolf Hitler étant né le 20 avril 1889. Le mois d'avril est le mois antisémitique par excellence. Drumont eut-il la prescience que l'*ultor* invoqué par lui était né ? Car c'est au cours d'un mois d'avril, bien certainement, lors d'un des banquets annuels commémoratifs de la naissance de *la Libre Parole* qu'il affirma dans un toast : « Les Juifs me regretteront ! » Phrase qu'il aimait à répéter quand il était de bonne humeur et que j'ai cru devoir mettre comme conclusion au livre de souvenirs sur mon vieux maître.

L'*ultor* est donc né le 20 avril 1889 à Branau, petite cité placée sur les confins de l'Autriche et de la Bavière. Né en terre autrichienne, Hitler est, en réalité, de souche bavaroise. Des paysans de Bavière sont ses ascendants. Son père était petit fonctionnaire des Douanes et en retraite à la campagne. A neuf ans, Hitler allait à l'école à la Realschule de Linz, petit bourg autrichien.

Son père mourait en 1902, sa mère en 1905. A seize ans, Hitler était orphelin.

Sa famille voulait en faire un fonctionnaire. Il résista, déclara qu'il voulait être artiste-peintre, puis il tenta d'entrer à l'Académie d'Architecture.

L'année même de la mort de sa mère, il partit pour Vienne. Déjà, à l'école de Linz, sa passion pour la peinture s'était manifestée par des essais qui semblaient démontrer qu'il n'était pas exempt d'un talent qui s'amplifierait par l'étude.

Ce jugement émane de deux auteurs d'un livre qui est plutôt hostile au führer-chancelier. MM. Robert Tourly et Z. Zvovsky. Le second de ces messieurs pourrait même être Juif. Hitler fut d'ailleurs classé parmi les premiers élèves de l'école préparatoire des Beaux-Arts de Vienne. Mais il échoua à l'examen d'entrée à l'Académie qui était d'ailleurs peut-être un concours pour peu de places disponibles.

Il gagna sa vie comme dessinateur technique chez un architecte, puis entra au service d'un peintre en bâtiment. Nos ardents démagogues au service de la ploutocratie juive l'ont-ils assez raillé pour avoir été peintre en bâtiment ! Un peintre en bâtiment voulant faire de la politique, quelle rigolade pour ces voyous de la clique radicale si pleins de respect et d'admiration pour un Juif pouilleux arrivé en savates de Cracovie et qui, après quelques coups de Bourse, de nombreuses escroqueries et d'innombrables faillites, arrive à être un des rois de Paris et à commanditer les élections d'un groupe parlementaire !

Watteau peignait bien des enseignes commerciales dont l'une fut le joyau et l'est peut-être encore des galeries de Potsdam !

Dans son livre *Mein Kampf*, Hitler fournit ces détails sur sa vie à Vienne : « Les cinq années que j'ai passées dans cette splendide et luxueuse ville ont été pour moi une dure époque de solitude complète et d'angoisse pénible. Apprenti peintre, puis petit peintre, j'ai gagné mon pain quotidien à la sueur de mon front. Et je ne mangeais pas tous les jours à ma faim. Mon seul ange gardien était ma miche. Elle partageait tous mes ennuis, tous mes tracas. Elle était de moitié dans l'achat des livres que je convoitais. Chaque soirée passée à l'Opéra avait sa répercussion sur ses proportions. Certains jours, elle était toute mince. Certains autres, elle disparaissait complètement de mon petit horizon. Je luttais avec acharnement contre cette impitoyable amie, mais je n'ai jamais étudié avec autant de profit et de succès que pendant cette période inoubliable.

« Excepté mon architecte et mes rares visites à l'Opéra, dont mon seul estomac connaissait les lendemains, je vivais isolé n'ayant d'autres amis que mes livres.

«Je lisais sans cesse et sans fatigue, approfondissant ce que je lisais. Mes maigres loisirs étaient consacrés entièrement à mes études. J'ai amassé ainsi des richesses dans lesquelles je puis constamment aujourd'hui sans craindre de les jamais épuiser.

L'âge du service militaire venu, Adolf Hitler fut incorporé dans un régiment autrichien. A sa libération, en 1912, il gagna Munich où il se plut beaucoup mieux qu'à Vienne.

«J'y dessinaï, a-t-il raconté et j'y vendis mes esquisses et mes tableaux, ce qui m'assura une existence modeste. Je n'ai jamais abandonné le projet de reprendre mes études artistiques, me rendant compte que mes productions laissaient à désirer. Mon travail obligatoire terminé, j'employais mes heures libres à étudier les questions politiques et à m'initier à la vie et aux mœurs des pays étrangers».

La guerre vint. Autrichien de nationalité, Bavarois de sang, il écrivit le 3 août 1914 au roi de Bavière, sollicitant «le grand honneur de participer à la lutte dans les rangs bavarois». Quelques jours après, il était incorporé, comme «étudiant volontaire» dans le régiment List qui devint célèbre au cours de la guerre.

En octobre 1914, Hitler était blessé par un éclat d'obus et évacué dans un hôpital des environs de Berlin. Rapidement guéri, il regagnait son régiment et était blessé une seconde fois en octobre 1916. Il passait cinq mois à l'hôpital de Beelitz, près de Berlin et revenait au front en mars 1917. Il était, dans l'automne de 1918, en Flandre.

Rouvrons Mein Kampf. Il écrit : «Le 13 octobre (1918) au soir, nous étions installés sur une éminence, au sud de Werwick. Pendant toute la nuit, les Anglais nous mitraillaient sans merci de bombes à gaz. Ils ne nous laissèrent pas une minute de repos. Vers minuit, beaucoup de nos camarades nous quittèrent pour toujours. Je suis resté à mon poste jusqu'à l'aube. Quand le jour fut levé, je ressentis un mal aux yeux terrible et qui allait croissant. A sept heures du matin je me sentis devenir presque aveugle ; je me mis à chanceler, à piétiner, à avancer, reculer, puis je m'abattis sur le sol et ne bougeai plus.

«Quelques heures plus tard, mes yeux ressemblaient à deux petits charbons incandescents. Je voyais de moins en moins clair et je me sentais sombrer dans l'obscurité. On me transporta à l'hôpital Pasewalk, en Poméranie. C'est là que j'appris l'événement le plus honteux de notre siècle».

Il s'agit, dans l'esprit de Hitler, de la capitulation de l'Allemagne. Sa convalescence, en novembre 1918, ne produisit chez lui aucune joie. Il restait prostré, ne voulant voir personne. Il a écrit qu'il n'avait jamais pleuré depuis le jour où il avait enterré sa mère et que la voix de sa conscience lui avait interdit de se plaindre sur ses propres maux : «Je compris à cette heure comment un chagrin individuel doit s'effacer devant le malheur qui frappe la Patrie. Combien petit me parut mon mal aux yeux en face de la catastrophe nationale !»

Il décida de faire de la politique.

Pour lui, c'est le marxisme qui a perdu l'Allemagne. Il rêve d'anéantir, de détruire le marxisme : «Ich wolfe der *Zerbrecher* des Marxismus werden. Ich werde diese Aufgabe loesen, und ich sie lose, dann ware der Titel eines Ministers für mich eine Laecherlichkeit».

Il décida de réveiller la conscience nationale de l'Allemagne vaincue. En mai 1919, à Munich, il fait la connaissance de l'ingénieur Gottfried Feder qui adhère à un nouveau parti politique, et qui lui parle d'une conférence clandestine qui doit avoir lieu dans une arrière-salle de la brasserie *Das Alte Rosenbad*.

Hitler témoigne le désir d'assister à cette conférence. Il trouve là six anciens combattants. Il sera le septième. C'est là tout l'effectif d'un nouveau parti : le *Deutsche Arbeiterpartei* (parti ouvrier allemand).

C'est sous son influence que ce parti minuscule se transforma en parti des «nationaux-socialistes» (*National-Sozialistische Deutsche Arbeiter-Partei*, ou N.S.D.A.P.).

Le premier article du programme de ce parti, c'est l'antisémitisme. Sa première manifestation, le 12 mars 1920, c'est la tentative de coup de force de Berlin, le «putsch» de Kapp, sous le commandement du général Luttwitz et qui fut un échec.

Le 1^{er} avril de cette même année 1920, Hitler, démobilisé définitivement se consacra corps et âme à son action politique. On appelait maintenant son parti le parti hitlérien. En décembre 1920, il lançait son fameux journal *Volkische Beobachter* dont le rédacteur en chef fut Alfred Rosenberg, politicien expérimenté et adroit, antisémite ardent. Hitler collabora à ce journal d'une façon très assidue. C'est aujourd'hui, le grand journal officiel du Reich, l'axe du mouvement national-socialiste.

La propagande devint colossale avec la deuxième conférence hitlérienne qui eut lieu le 3 février 1923 au cirque de Krone, à Munich, et qui réunit cinq mille auditeurs. Hommes et femmes étaient presque en nombre égal. Le véritable avènement d'Hitler date de ce février 1923. Il fut nommé président du N.S.D.A.P. Il eut les pleins pouvoirs, fut le chef indiscuté et formula son programme ainsi : «Lutte acharnée contre les Juifs, les auteurs de la révolution et surtout contre les communistes».

La maçonnerie gouvernementale souriait devant ce qu'elle croyait être des enfantillages, tandis qu'ouvriers, paysans, petits bourgeois, victimes de la judéo-ploutocratie, affichaient leur mécontentement d'une façon de plus en plus ouverte. Les ouvriers allant en majorité au communisme, Hitler créa un fascisme allemand sur le modèle du fascisme italien, mais qui dépassait de beaucoup ce dernier. Il prêta secours au gouvernement qui eut à réprimer quelques émeutes bolchevistes à Berlin, à Hambourg et dans quelques centres industriels. Puis, le gouvernement eut peur de cet allié, d'autant que des bruits couraient qu'un «putsch» se préparait.

Un «Putsch», c'est, en somme, une tentative de coup d'Etat. Von Schweier, ministre de l'Intérieur de la République de Weimar, qui avait remplacé naguère le régime impérial, craignait d'être renversé et prit certainement des mesures contre le parti hitlérien. Hitler le devança, selon son habitude. Le 8 novembre 1923, une réunion clandestine avait lieu dans une brasserie de Munich. Hitler y décidait de faire un coup d'Etat fasciste et proclamait le «Troisième Etat» destiné à remplacer le régime républicain de Weimar.

Le soir même, Adolf Hitler suivi de ses partisans, gagnait le *Bürgerbrau*, pénétrait dans la salle des conférences. Là, sous la présidence du General-Staats-Kommissar von Kahr, se tenait une réunion où l'on débattait peut-être sur les

moyens d'étrangler l'hitlérisme. Hitler montait sur une table, tirait un coup de revolver en l'air qui faisait tressauter von Kahr et ses collaborateurs ahuris et criait d'une voix formidable : «La Révolution nationale a commencé !»

Sautant à terre, il pria courtoisement le gouverneur von Kahr ainsi que ses collègues Lossow et Seisser de le suivre dans un salon voisin. Il s'excusait alors auprès d'eux de se comporter avec tant de brusquerie, mais vu la gravité des événements, il importait d'agir vite. Il ajoutait : «Je vous préviens d'ailleurs que l'immeuble est cerné par mes hommes. Personne ne pourra sortir d'ici avant que nous ayons pris les décisions nécessaires».

Von Kahr était effondré ; il acceptait tout. Hitler rentra alors dans la salle des conférences, monta de nouveau sur une table et lisait aux conseillers gouvernementaux ce manifeste préparé d'avance : «Le cabinet de Kwilling est dissous.

«Je nomme Herr von Kahr gouverneur général ; Poschner président du Conseil des ministres.

«Je déclare que le gouvernement des traîtres de novembre à Berlin n'existe plus. Le ministère d'Ebert est destitué.

«Un nouveau gouvernement national bavarois sera formé aujourd'hui même à Munich. Une armée nationale sera créée.

«Je déclare que, dans l'attente des mesures qui seront prises contre les traîtres de novembre, je me mets à la tête du gouvernement national provisoire.

«Le général Ludendorff est nommé commandant en chef de l'armée nationale.

«Le but essentiel du gouvernement provisoire est de rassembler toutes les forces de notre pays bavarois ainsi que toutes les forces des pays limitrophes, et d'entreprendre une marche immédiate sur Berlin qui succombe sous le poids de ses erreurs.

«Ce qui nous fait agir n'est ni la présomption, ni l'intérêt personnel, mais bel et bien le désir impérieux de commencer aujourd'hui même la lutte pour le salut de notre patrie allemande, pour la constitution d'une sorte d'Union des Etats fédératifs des nations germaniques, où la Bavière jouera enfin le rôle qui lui revient de droit.

«Le jour qui se lèvera demain trouvera ici soit un gouvernement national allemand, soit nos cadavres.

Cette tentative de renversement d'un gouvernement n'était appuyée, Hitler le dit dans ses *Mémoires*, que par six cents hommes parmi lesquels se trouvaient beaucoup de volontaires mal armés. Les «Sturmataillone» provinciaux avaient promis leur concours. Mais, soit défection, soit confusion dans les ordres donnés, le seul bataillon qui vint au rendez-vous, fut celui de Gregor Strasser, soit trois cent cinquante hitlériens bien équipés. C'était insuffisant pour s'emparer d'une ville. Ce fut une échauffourée où il n'y eut que treize tués, tant d'un côté que de l'autre. Ludendorff fut arrêté. Hitler put s'échapper mais fut mis en arrestation à Staffelsee, trois jours après.

Le 1^{er} avril 1924, Ludendorff et lui passèrent en jugement. Ludendorff était acquitté. Hitler et ses principaux lieutenants, Weber, Kriebel et Pochner étaient condamnés chacun à cinq ans de réclusion. Le docteur Frick, homme de confiance d'Hitler, avait quinze ans de réclusion et mille marks d'amende. Ils furent tous incarcérés à Landsberg-sur-le-Lech.

C'est dans sa cellule que Hitler se mit tout de suite à rédiger *Mein Kampf*. Mais la rédaction de ce long ouvrage ne fut pas terminée lors de sa libération qui eut lieu au début de 1925. Car il ne resta que dix mois en prison. Il en voulait beaucoup au gouverneur von Kahr d'avoir manqué à ses engagements formels.

Il a écrit : «Tous les espoirs que je plaçais en la délivrance de ma patrie, le 8 novembre 1923, échouèrent misérablement parce que von Kahr, Lossow et Seisser n'avaient point compris l'énorme signification de mon œuvre et que, d'autre part, la grande heure n'avait trouvé en eux que de tout petits hommes. Le danger prévu arriva. Plus j'y pense, plus j'en souffre. La conclusion la plus pénible que j'ai tirée de cette affaire, est que nos milieux qualifiés d'avant-garde se sont montrés absolument incapables d'imposer, d'inspirer au peuple allemand la volonté de la liberté !»

Son pessimisme fut de courte durée. Il a écrit encore : «Devant la terrible catastrophe qui a déferlé sur notre patrie tout entière, je pourrais cesser d'humilier, et par suite, d'éloigner de moi, les gens qui, tôt ou tard, organiseront un front unique de fer contre le front serré des ennemis de notre pays. Car je sais qu'un jour viendra, imminent, où même ceux qui, dans les temps passés, montrèrent à notre égard l'opposition la plus haineuse, jugeront à leur vrai mérite les hommes qui, au nom du salut du peuple allemand, traversèrent d'un bout à l'autre le long chemin des tourments».

Il ne se trompait pas. L'assassinat de la monnaie allemande par les Juifs qui obligeait une ménagère allemande à acheter une livre de pain un milliard de marks-papier, et permettait aux Juifs américains d'acheter un immeuble de sept étages à Berlin pour mille dollars et une Mercedes pour 50 dollars, refit automatiquement une auréole à Hitler. Le peuple allemand cria : «A bas les étrangers ! A bas le traité de Versailles cause de notre misère».

La Judéo-Maçonnerie tenta d'enrayer l'hitlérisme en suscitant le duo maçonnique Stresemann-Briand.

Le haut-maçon Stresemann et l'orateur en loges Briand voulaient le rapprochement entre une France juive et une Allemagne juive, c'est-à-dire entre les Juifs campés en France et les Juifs campés en Allemagne, se complétant pour faire les poches des autochtones d'Allemagne et de France sous le sourire approbateur de la Veuve.

Hitler eut vite fait de renverser ces espoirs judéo-maçonnique. Au début de 1926, il rompit avec Ludendorff dont le but était de devenir un dictateur provisoire et de rendre l'Allemagne à la dynastie des Hohenzollern. Et le 14 septembre 1930, aux élections du Reichstag, le parti hitlérien récoltait cent sept mandats. Six millions d'Allemands, hommes et femmes, avaient voté pour la liste 9, celle d'Hitler. Le parti hitlérien devenait l'une des fractions, - la seconde -, les plus puissantes du Parlement.

Les élections municipales, en novembre 1930, donnaient au même parti la majorité des voix à Baden, Mecklembourg, Bremen, Dantzig, Munich et vingt autres grands centres.

Les 25 points du programme élaboré par Hitler dix ans auparavant et qui avaient suscité tant de protestations et de sarcasmes se trouvaient plébiscités. Ils pourraient servir de modèle au programme français. Voici les principaux, à partir de l'article IV :

«Seul le sujet allemand peut être citoyen. Seul qui a du sang allemand dans les veines peut être sujet allemand. Donc, les Juifs ne peuvent pas être citoyens allemands.

«Quiconque n'est pas citoyen allemand doit être considéré comme un hôte habitant provisoirement l'Allemagne et, de ce fait, doit être assujéti aux lois régissant les étrangers.

«Seuls les citoyens allemands ont le droit de participer au pouvoir du pays et à l'élaboration des lois. Nous demandons que tout poste d'Etat, quel que soit le domaine où il s'exerce, le travail ou les aptitudes qu'il comporte, soit désormais réservé au citoyen allemand.

«Nous demandons que le gouvernement s'occupe avant tout des questions essentielles intéressant le travail et les moyens d'existence. Nous demandons que dans le cas où il ne serait plus possible de nourrir suffisamment la population indigène du pays, tous les étrangers soient immédiatement expulsés.

«Nous demandons que soit suspendue, dans le plus court délai, toute nouvelle immigration dans notre pays.

«Nous demandons que tous les «non-allemands» entrés en Allemagne après le 2 août 1924 soient contraints de quitter immédiatement le Reich.

«Nous demandons la suppression des revenus qui ne résultent pas directement du travail manuel ou intellectuel, l'abolition complète de l'intérêt servi au capital (Zinsknechtschaff).

«Nous demandons la confiscation immédiate des fortunes dues à la guerre.

«Nous demandons l'assurance pour la vieillesse.

«Nous demandons la création d'une classe moyenne saine et dotée de possibilités d'existence. Nous demandons aussi la distribution régulière et à des prix abordables des marchandises de la grande industrie aux petits artisans auxquels le gouvernement doit apporter la plus vive sollicitude.

«Nous demandons une réforme agraire radicale, correspondant aux besoins nationaux et l'élaboration d'une loi spéciale instituant la distribution gratuite de terres aux fins d'utilité publique.

«Nous demandons la suppression des impôts sur les bénéfices des exploitations agricoles et l'interdiction de toute spéculation sur les terrains.

«Nous demandons que soient poursuivis impitoyablement tous ceux qui, par leur activité égoïste, nuisent aux intérêts de la communauté.

«Nous demandons que les auteurs de crimes contre l'Etat, les usuriers et les spéculateurs soient condamnés à la peine de mort, sans distinction de religion, ni de race.

«Nous demandons le remplacement du droit romain, fondé sur l'esprit de spéculation matérialisé, par le droit allemand».

Le droit germanique, au temps des Francs, avait succédé déjà au droit romain dans les Gaules et la Germanie. Tout se recommence. Le programme hitlérien de 1920 s'occupait aussi de la réforme scolaire, de l'instruction aux frais de l'Etat donnée aux enfants pauvres particulièrement doués, de l'hygiène publique, du sport, de l'abolition des armées de métier et de leur remplacement par une armée nationale. Enfin, il envisageait l'épuration d'une presse envahie par les Juifs :

«Nous demandons que les rédacteurs des journaux et les collaborateurs des éditions imprimées en langue allemande soient des citoyens allemands, que les collaborateurs non allemands d'éditions soumises à des influences politico-financières soient expulsés du Reich.

«Nous demandons la liberté pour toutes les religions, à condition qu'aucune n'attente ni à la décence, ni à la morale, ni à la pureté de la race germanique. Le parti admet les principes fondamentaux du christianisme, sans toutefois s'inféoder à quelque culte que ce soit. Il combat l'esprit judéo-marxiste, en lui et en dehors de lui, et il est convaincu que le peuple ne pourra se guérir de la néfaste influence de ce dernier qu'en s'inspirant du principe suivant : Le bien de tous pour le bien de chacun.

«Afin de faire aboutir toutes les revendications que nous venons d'exposer, le pouvoir central du Reich doit être fort, et le Parlement central, auquel seront soumis les pays de la Confédération ainsi que toutes les institutions d'Etat, devra disposer d'une autorité absolue.

«Les chefs du parti font le serment de sacrifier leur vie, s'il en est besoin, pour la réalisation de tous les articles de ce programme». Munich, le 24 février 1920».

Ce programme n'était pas de Hitler tout seul, mais il fut le seul à pouvoir le faire adopter par le peuple allemand. Auto-didacte, l'in vraisemblable quantité de livres qu'il dévora le mit en rapport avec la doctrine de ces grands antisémites autrichiens qui ont nom Schneider, Vergani, Pattai, Cornélius Veter et surtout Lueger. Ce dernier voyait dans l'antisémitisme une question européenne et à une réunion antisémitique à Vienne au mois de décembre 1890, il déclarait que le pays qui souffrait le plus du Juif était encore la France et s'écriait :

«Il se peut qu'à nos prochaines assises nous voyions aussi des Français ; nous les saluerons de tout notre cœur, car la France aussi souffre, et elle souffre encore plus que nous, car d'apparence, elle est gouvernée par des valets de Juifs, et de fait par le Juif Rothschild. Même les Anglais, ces spéculateurs par excellence, le peuple le plus trafiquant parmi les peuples aryens, ont dû apprendre à leurs dépens ce que c'est que de se trouver sous le joug des Rothschild».

L'idée de la collaboration et de l'Europe nouvelle, c'est-à-dire antijuive, vient de Lueger, et si Hitler put entreprendre de les réaliser, il le dut à son dynamisme personnel et au prodigieux don de parole qu'il ne savait pas lui-même exister en lui, avant d'avoir vu les foules suspendues à ses lèvres. C'est grâce à ce don qu'en même temps qu'il attirait à lui l'affection de tout un peuple, il triomphait des ambitions particulières de certains de ses collaborateurs envieux de sa popularité et désireux de le supplanter.

Dans le livre qui raconte sa vie tout en le dénigrant, MM. Robert Tourly et Zvovsky sont contraints d'avouer : «Il faut reconnaître qu'en tant que tribun populaire, comme Volksredner, Adolf Hitler n'a que très peu de concurrents dans le monde entier.

«D'un certain point de vue, c'est un extraordinaire magicien».

Le jour où Hindenbourg le nomma chancelier, il réalisait le désir populaire. Le jour où Hitler succéda à Hindenbourg comme chef de l'Etat, en mars 1933, fut comme l'aurore de temps nouveaux. Le monde juif trembla sur sa base. Les

Français ne s'aperçurent de rien, en dépit des manifestations d'hystérie impuissante auxquelles se livrèrent les Juifs à la salle Wagram et dans les rues avoisinantes du quartier des Ternes.

La salle était comble, des parlotes juives se tinent sur la chaussée, avenue de Wagram, avenue et place des Ternes, sous l'œil complaisant des innombrables escouades de policiers de la République juive. L'antijuif qui eût tenté de protester contre cet envahissement des rues de Paris par des hordes étrangères en provenance du quartier de l'Hôtel-de-Ville et des Blancs-Manteaux aurait été passé à tabac copieusement.

J'ai noté dans *mon Drumont, la France juive et la Libre Parole* les paroles d'un vieil Hébreu haranguant un groupe de ses congénères dans une de ces parlotes : «Ce qui se passe en Allemagne, nous avons été à deux doigts de l'avoir en France. Parfaitement ! C'était au temps du fameux Drumont !... Ça bardait en Algérie où il était candidat ! Et ça serait venu en France sans l'énergie du comité juif de la rue d'Hauteville...»

On sentait que, dès ce jour de mars 1933, la guerre juive se préparait pour abattre Hitler.

Pour en revenir à la thèse de l'Europe nouvelle, et de la collaboration nécessaire pour réaliser une Europe pacifique, soustraite à la tyrannie anglo-juive, on ne voit pas pourquoi des Français s'en inquiéteraient.

Ce n'est pas une idée spécifiquement allemande. L'Europe fut romaine. Elle fut germanique avec Charlemagne dont l'empire était en réalité la Chrétienté. Et après le démembrement de l'Empire de Charlemagne, la chrétienté demeura. La chrétienté, c'était l'Europe où les Juifs étaient des étrangers.

L'idée d'une chrétienté où il n'y aurait plus de guerre fut de Henri IV.

Il faut lire dans *l'Histoire de Henri le Grand*, écrite par l'archevêque Hardouin de Péréfixe pour le jeune Louis XIV dont il était le précepteur, le détail curieux du projet de Henri IV :

«Il désirait réunir si parfaitement toute la chrétienté, que ce ne fût qu'un corps, qui eût été et se fût appelé *La république chrétienne*. Pour cet effet, il avait déterminé de la partager en quinze dominions ou Etats, qui fussent, le plus qu'il se pourrait, d'égale force et puissance, et dont les limites fussent si bien spécifiées par le consentement universel de toutes les quinze, qu'aucune ne les pût outrepasser. Ces quinze dominions étaient le Pontificat ou Papauté, l'Empire d'Allemagne, la France, l'Espagne, la Hongrie, la Grande-Bretagne, la Bohême, la Pologne, le Danemark, la Suède, la Savoie ou Royaume de Lombardie, la Seigneurie de Venise, la République Italique ou des petits potentats et villes d'Italie, les Belges ou Pays-Bas, et les Suisses

«De ces Etats, il y en eût cinq successifs : France, Espagne, Grande-Bretagne, Suède et Lombardie ; six électifs : Papauté, Empire, Hongrie, Bohême, Pologne et Danemark ; quatre républiques, deux desquelles eussent été démocratiques ; savoir : les Belges et les Suisses ; et deux aristocratiques, ou seigneuries, celle de Venise, et celle des petits princes et villes d'Italie.

«Le pape, outre les terres qu'il possède, devait avoir le royaume de Naples, et les hommages tant de la république italique que de l'île de Sicile.

«La seigneurie de Venise eût eu la Sicile en foi et hommage du Saint-Siège, mais sans autre droit que d'un simple baisement de pieds et d'un crucifix d'or, de vingt ans en vingt ans.

«La république italique eût été composée des Etats de Florence, Gênes, Lucques, Mantoue, Parme, Modène, Monaco et autres petits princes et seigneurs, et eût aussi relevé du Saint-Siège, lui payant seulement, pour toute redevance, un crucifix d'or de la valeur de dix mille francs.

«Le duc de Savoie, outre les terres qu'il possédait, eût encore eu le Milanais ; et le tout eût été érigé en royaume par le pape, sous le titre de royaume de Lombardie, duquel on eût extrait le Crémonais, en échange du Montferrat, que l'on y eut joint.

«On eût incorporé avec la république helvétique ou des Suisses, la Franche-Comté, l'Alsace, le Tyrol, le pays de Trente et leurs dépendances, et elle eût fait un hommage simple à l'Empire d'Allemagne, de vingt-cinq ans en vingt-cinq ans.

«On eût établi toutes les dix-sept provinces des Pays-Bas, tant les catholiques que les protestantes, en une république libre et souveraine, sauf un pareil hommage à l'empire, et on eût grossi cette domination des duchés de Clèves, de Juliers, de Berghe, de la Marck, de Ravenstein, et autres petites seigneuries voisines.

«On eût joint au royaume de Hongrie les Etats de Transylvanie, de Moldavie et de Valachie.

«L'empereur eût renoncé à s'agrandir jamais, lui ni les siens, par aucune confiscation, déshérence, ou réversion des fiefs masculins, mais eût disposé des fiefs vacants en faveur de personnes hors de sa parenté, par l'avis et consentement des électeurs et princes de l'Empire. On fût aussi demeuré d'accord que l'Empire n'eût désormais pu, pour quelque occasion que ce fût, être tenu consécutivement par deux princes d'une même maison, de peur qu'il ne s'y perpétuât, comme il faisait depuis longtemps en celle d'Autriche

«Les royaumes de Hongrie et de Bohême eussent été pareillement électifs par les voix des sept électeurs, savoir : 1° celle des nobles, clergé et villes de ce pays-là ; 2° du pape ; 3° de l'Empereur ; 4° du roi de France ; 5° du roi d'Espagne ; 6° du roi d'Angleterre ; 7° des rois de Suède, de Danemark et de Pologne, qui, tous, trois, n'eussent fait qu'une voix.

«Outre cela, pour régler tous les différends qui fussent nés entre les confédérés et les vider sans voies de fait, on eût établi un ordre et forme de procéder par un conseil général, composé de soixante personnes, quatre de la part de chaque domination, lequel on eût placé dans quelques villes au milieu de l'Europe, comme Metz, Nancy, Cologne ou autre. On en eût encore fait trois autres en trois différents endroits, chacun de vingt hommes, lesquels tous trois eussent eu rapport au conseil général.

«De plus, par l'avis de ce conseil général, qu'on eût pu appeler le Sénat de la République chrétienne, on eût établi un ordre et un règlement entre les souverains et les sujets, pour empêcher d'un côté l'oppression et la tyrannie des princes, et de l'autre les plaintes et les rébellions des sujets. On eût encore réglé et assuré un fonds d'argent et d'hommes, auquel chaque domination eût contribué selon la cotisation faite par le conseil, pour aider les dominations voisines des infidèles contre leurs attaques, savoir : Hongrie et Pologne contre celle des Turcs ; Suède et Pologne contre les Moscovites et les Tartares.

«Puis, quand toutes ces quinze dominations eussent été bien établies avec leurs droits, leurs gouvernements et leurs limites (ce qu'il espérait faire en moins de trois ans), elles eussent ensemble, d'un commun accord, choisi trois capitaines généraux, deux par terre et un par mer, qui eussent attaqué tous à la fois la maison ottomane, à quoi chacune d'elles eût contribué de certaine quantité d'hommes, de vaisseaux, d'artillerie et d'argent, selon la taxe qui en était faite. La somme en gros de ce qu'elles devaient fournir montait à deux cent soixante cinq mille hommes d'infanterie, cinquante mille chevaux, un attirail de deux cent dix-sept pièces de canon avec les charrois, officiers et munitions à proportion, et cent dix-sept grands vaisseaux et galères, sans compter les vaisseaux de moyenne grandeur, les brûlots et les navires de charge.

«Cet établissement était avantageux à tous les princes et Etats chrétiens ; il n'y avait que la seule maison d'Autriche qui en eût souffert dommage, et qui eût été dépouillée pour accommoder les autres ; mais on avait fait le projet de la porter à y consentir de gré ou de force en cette manière : premièrement, il faut supposer que du côté d'Italie, le pape, les Vénitiens et le duc de Savoie étaient bien informés du dessein du roi Henri IV, et qu'ils l'y devaient assister de toutes leurs forces : le Savoyard, surtout, y était extrêmement animé, parce que le roi lui donnait sa fille aînée en mariage pour son fils Victor-Amédée ; que du côté d'Allemagne quatre électeurs, Palatin, Brandebourg, Cologne et Mayence, le savaient aussi, et qu'ils le devaient favoriser ; que le duc de Bavière avait leur parole et celle du roi de France qu'on l'élèverait à l'Empire, et que plusieurs des villes impériales s'étaient déjà adressées au roi pour le supplier de les honorer de sa protection et de les maintenir dans leurs privilèges, qui avaient été abolis par la maison d'Autriche ; que du côté de Bohême et de Hongrie il avait des intelligences avec les seigneurs et la noblesse, et que les peuples y étaient si désespérés de la pesanteur du joug, qu'ils étaient prêts à le secouer, et de se donner au premier qui leur tendrait les bras. (...)

«Je vous ai dit quel était ce dessein : il n'y a que Dieu qui sache quel en eût été le succès. On peut dire néanmoins, jugeant selon les apparences, qu'il devait être heureux ; car il ne paraissait aucun prince ni Etat dans toute la chrétienté qui ne dût le favoriser, ou qui fût disposé à prendre le parti de la maison d'Autriche, sinon le duc de Saxe en Allemagne et le duc de Florence en Italie ; mais le roi Henri IV les eût bien rangés tous deux ; le premier, en assistant contre lui les héritiers de ce duc Guillaume qui avait été autrefois dépouillé de l'électorat par l'empereur Charles V, le second, en suscitant Pise, Siéne et Florence à crier liberté et à secouer le joug de la domination des Médicis».

Le projet d'une Europe nouvelle formé par Henri IV, qu'on aurait pu appeler roi de la France européenne est ainsi exposé par Hardouin de Péréfixe dans *l'Histoire de Henri le Grand*, écrite pour l'éducation de Louis XIV. On voit combien ce projet avait été minutieusement étudié et préparé. C'est l'assassinat du roi par Ravaillac qui empêcha sa réalisation. Et l'on peut se demander si cet assassinat ne fut pas l'œuvre des sociétés secrètes intéressées, encore aujourd'hui, au maintien d'une Europe divisée, que Pétain dénonce dans son discours aux Français du 12 août 1941, et que Bernard Faÿ nous montre hostiles aux idées capétiennes encore plus qu'aux idées catholiques.

La France européenne exista d'ailleurs sous Louis XIV, grâce à la politique de Richelieu, et la preuve est qu'on put dire, au temps du grand roi : «Si j'étais roi de France, il ne se tirerait pas un coup de canon en Europe sans ma permission».

Il se trouve que c'est le Reich hitlérien qui, aujourd'hui, préconise, et entreprend le projet d'une Europe nouvelle, d'une Europe pacifique. La France ne mène plus le jeu. Elle a mené même le jeu contraire à partir de 89, en travaillant à judaïser et maçonniser l'Europe. Et les Français ne sont plus qualifiés pour réaliser le projet formé par leurs rois que trois républiques juives, dites françaises, surtout la troisième, ont calomniés, couverts de boue et de crachats, accablés d'insultes empruntées au répertoire du Talmud et des manuels scolaires maçonniques.

La France officielle a trop longtemps renié le glorieux passé français.

Quelqu'un renoue les traditions de l'Europe chrétienne. C'est un Allemand. Collaborer avec lui, c'est, pour commencer, abjurer l'erreur criminelle de 1789.

Hitler n'est pas que le vengeur appelé par Drumont, mais le constructeur d'un monde nouveau.

XVI - ÉCLIPSE ET RENAISSANCE DE L'ANTISEMITISME FRANÇAIS

Après la disparition de *La Vieille France*, de Gohier, il n'y a plus en France d'organe purement antisémite.

Les frères Tharaud, seuls, parlent d'Israël, avec leur reportage sur les atrocités bolcheviques, intitulé : *Quand Israël était roi*.

L'Univers israélite leur a reproché véhémentement ces ouvrages, comme nous, l'avons déjà signalé.

L'antisémitisme se ralluma, en France, peu à peu ; il ressemblait à la petite flamme d'une veilleuse, le jour où parut cet ouvrage peu connu de la Cambre-Mialet, qui montre l'action des Sociétés secrètes et des Juifs dans l'Histoire et qui s'intitule : *Les Sentiers de la Montagne*.

Henry Coston voulut gravir ces sentiers. Ils le conduisirent à l'antisémitisme.

C'était en 1927. L'année suivante, un jeune homme qui avait la foi, Jacques Ploncard, encouragé par Albert Monniot, lançait le premier numéro d'une *Libre Parole nationale*, avec la collaboration de Durand-Massiet qui, bientôt, resta seul directeur. Ploncard avait dix-huit ans et Durand-Massiet dix-neuf ans. Les Juifs ne pourraient pas dire que l'antisémitisme était une théorie propagée par des fossiles ! Cette *Libre Parole nationale* vécut un an avec la collaboration de Gaudin de Villaise, sénateur de la Manche, le docteur Molle, député d'Oran, Henry Coston, qui avait dix-huit ans, comme le fondateur-directeur, et qui était employé de banque près d'Agen.

En 1929, paraissaient *Les Cahiers de l'Ordre*, antimaçonniques, avec l'abbé Duperron, Paul. Darcy, Wattrin, Vigouroux, Fouquet. J'y publiais les premiers chapitres de mon livre de souvenirs sur Drumont, qui parut six ans, plus tard chez Malfère.

L'antisémitisme est ensuite propagé par un arrière-petit-fils de Figaro, un certain Cerne, maître d'hôtel de la princesse de la Tour d'Auvergne, comme Figaro était valet de chambre du comte Almaviva et en même temps journaliste. Cerne y perdit d'ailleurs sa place, la princesse étant une judaïsante forcenée et risquant de passer pour la commanditaire secrète d'un journal antijuif. Car Cerne aidait le journal à vivre et offrait parfois à dîner aux collaborateurs ! Cela ressemble à un épisode des novellistes du temps de Louis XV.

En 1930, Coston quittant sa province, relançait à Paris *La Libre Parole*, tout court, avec la collaboration de Ploncard, du docteur Molle, d'Albert Monniot, de Jean Drault.

En 1934, Lucien Pemjean, vétéran de l'antisémitisme, lieutenant du marquis de Morès et compagnon de Drumont à la prison de Sainte-Pélagie pendant trois mois, en 1892, fonde *Le Grand Occident*, mensuel, qui comptera un jour trois mille abonnés. Il y a ainsi un noyau antisémite. La flamme de la veilleuse ne s'éteint pas et pourra produire l'incendie escompté.

A Bordeaux, il n'y avait pas eu d'inter règne antisémite comme à Paris. Hillaire-Darrigrand, qui, tout jeune, avait publié des articles dans *La Libre Parole* quotidienne et qui avait juré devant Drumont de ne jamais déposer les armes, tenait magnifiquement sa parole. Dans *La Bataille*, puis dans le *Nouvelliste de Bordeaux*, flanqué de Charles Bernard, député antijuif du 18^e arrondissement de Paris et d'Urbain Gohier, Hillaire-Darrigrand demeurait le vigoureux et infatigable polémiste si populaire dans le Bordelais. Il récoltait trente citations en correctionnelle et vingt-cinq condamnations pour «diffamation». Or, la diffamation, comme la définit Littré, c'est avoir affirmé des faits déshonorants, mais vrais.

Au total, il était condamné à 150.000 francs-or d'amendes, de frais de justice et de dommages-intérêts. Il faisait des mois de prison au Fort du Hâ, à Bordeaux, vers 1910. Drumont déléguait notre collaborateur André de Boisandré qui en compagnie d'Henri Rochefort, Guy de Cassagnac et Charles Bernard venait faire un meeting à Bordeaux pour exiger sa libération. Il connaissait plus tard les prisons de Pau, de la Santé, de Fresnes, et avait été expédié, en 1904, par le F. : général André, aux compagnies de discipline pour avoir, l'un des premiers, étant dragon à Versailles, signé un manifeste contre les fiches maçonniques en compagnie de Guyot de Villeneuve, Syveton et Lasies.

Une tentative d'assassinat, en 1930, couronnait la carrière de vieux combattant antijuif et anti-maçon qu'est Hillaire-Darrigrand, dont la collaboration au *Pilori*, en 1943, jeta l'épouvante dans la préfecture de la Gironde.

Une bibliographie abondante sera nécessaire, plus tard, pour énumérer et analyser les livres, journaux et brochures inspirés par l'antisémitisme dans les derniers temps et après la débâcle de la République juive. Citons tout au moins *La Maffia judéo-maçonnique*, de Lucien Pemjean, *La France, colonie juive*, de Coston, *Le Juif démasqué*, de Ploncard, *La Question juive et nous, chrétiens*, de Mgr Trzéciakn, prélat polonais assidu au Congrès d'Erfurt, etc., etc. *L'Isaac Blumchen*, de Gohier, obtient des tirages énormes, et le mouvement s'étend avec la fondation des *Francistes*, par Ploncard, R.-L. Jolivet et Coston. Marcel Bucard apparaît d'abord opposé à l'antisémitisme et faisant le coup de poing avec les anti-juifs à la salle des Ingénieurs civils. Il se rallie ensuite et publie *L'Emprise juive*.

L'affaire Stavisky, en février 1934, amène le 6 février. *La Libre Parole* tire un numéro à cent mille exemplaires et demande l'arrestation de Daladier et des fusilleurs parlementaires. Le numéro est saisi par la police, ainsi qu'une brochure de Ploncard sur les complicités judéo-maçonniques dans l'affaire Stavisky.

Paraît alors un hebdomadaire satirique : *Le Porc-Epic*, fondé par François Hulot, rédacteur à *La Liberté*, et qui devient un supplément de *La Libre Parole*.

En mai 1935 a lieu à Berne le procès des *Protocols* dont j'ai parlé un peu plus haut. Coston y est cité comme témoin. On aurait pu démontrer que les *Protocols* ne sont pas si nouveaux que l'affirmaient les Juifs criant à la calomnie. Au Congrès d'Erfurt, deux ans après, prié de fournir une étude, à mon choix, je résumais, dans une brève conférence, le prologue du roman de Dumas père, *Joseph Balsamo, mémoires d'un médecin*, et faisais constater que le ou les collaborateurs juifs de Dumas père avaient simplement utilisé dans ce prologue les théories des *Protocols*, quarante ans avant la publication de ceux-ci.

A cette époque, l'antisémitisme fit d'ailleurs en France des progrès nouveaux.

C'est ainsi que, dans les trois dernières années avant la guerre de 1939, un hebdomadaire parisien, *le Cri du Jour*, avait subi une très curieuse évolution : son directeur, Louis Thomas, qui, jadis, avait été si peu antisémite qu'il avait publié la traduction d'un volume du Juif américain Otto-H. Kahn, *Le Droit au-dessus de la Race*, s'était peu à peu convaincu des dangers que faisaient courir les Juifs de Paris et leur opposition constante au Troisième Reich.

Sa connaissance des milieux allemands lui avait fait comprendre que, enfin, l'Allemagne avait trouvé, avec Hitler et les nationaux-socialistes, un chef et un régime en accord avec leur tempérament : il avait, dans une enquête du journal *Midi*, paru à la fin de 1933 et au début de 1934, indiqué l'intérêt qu'aurait la France à entretenir d'excellents rapports avec l'Allemagne hitlérienne.

En butte alors aux sarcasmes du Juif Paul Lévy, directeur de *Aux Ecoutes*, Louis Thomas lui avait répondu publiquement que toute sa colère n'était qu'une querelle de rabbins, et lorsqu'il était devenu, le 1^{er} février 1934, directeur du *Cri du Jour*, il avait fait subir une évolution de plus en plus antisémite à son hebdomadaire.

Peu à peu, *le Cri du Jour* était devenu un des recueils les mieux informés de France de tous les faits concernant l'antisémitisme dans le monde entier : dans chaque numéro, des pages étaient consacrées à former le dossier de l'action antisémite à travers l'univers.

Bien entendu, ces publications répétées avaient exaspéré les Juifs, qui avaient fait de nombreuses tentatives pour faire cesser cette campagne. Louis Thomas répondait qu'il n'était pas spécialement ennemi des Juifs lorsqu'il les avertissait du danger qu'ils couraient eux-mêmes en voulant faire entrer la France dans une Croisade pour les Juifs.

Le Cri du Jour annonçait aux Juifs que s'ils persistaient dans leurs manœuvres, ils seraient les premiers à supporter les conséquences de leurs actes. Irrité, Georges Mandel supprima à ce journal toute publicité commerciale pour les produits des colonies, ce qui fit simplement sourire son directeur. Ce n'était cependant qu'une mince partie des manœuvres tentées contre *le Cri du Jour*. Robert Bollack alla jusqu'à faire offrir à ce journal des sommes équivalentes à ses dépenses de papier et d'impression, pour que Louis Thomas changeât d'avis sur deux points : il ne fallait plus parler des Juifs, même si l'on rapportait objectivement ce qui leur arrivait dans d'autres pays, et surtout il ne fallait pas dire que la France pouvait s'entendre avec l'Allemagne.

Louis Thomas répondit à ces manœuvres par une série d'articles sur le Juif Robert Bollack, dans lesquels il dénonçait la puissance abusive et secrète de ce polaque, qui, parti de rien - il l'avouait - avait fini par acquérir la direction non seulement de *l'Agence Economique et Financière* et de ses feuilles quotidiennes de renseignements, mais encore celle de

l'Agence Fournier et celle de *l'Agence Radio*, qui étaient passées sous son contrôle, grâce à l'argent réuni par les Rothschild et la Banque Lazard, et par-dessus le marché le feuilleton financier du grand journal conservateur *Le Temps*.

Le Juif Meyer, de la Banque Lazard, réunissait les fonds de la propagande juive contre les hitlériens ; il était le banquier, et Robert Bollack était le distributeur chargé d'acheter les journaux parisiens. C'est ainsi que l'on vit *l'Ordre* augmenter subitement de tirage, se livrer à d'importantes dépenses de publicité, multiplier les affiches sur les murs de Paris, pour complaire à la nouvelle clientèle juive qui lui était apportée par Robert Bollack.

L'Ordre était cependant dirigé par un homme que j'ai connu patriote, Emile Buré, qui, moins solide sur le terrain des principes que son ami Louis Thomas, se laissa circonvenir par les Juifs. Louis Thomas, à 54 ans, devait aller combattre aux premières lignes, à Strasbourg, dès le 29 août 1939, ainsi qu'il l'avait annoncé aux Juifs dans son journal. De ce temps, les Juifs qui avaient poussé à la guerre se faisaient embusquer. Louis Thomas, après avoir combattu avec des tirailleurs algériens, était empoigné à bras-le-corps, le 22 juin, 1940, par un sous-officier allemand, non loin de Vaucouleurs. Le malheureux Emile Buré, obligé de fuir lors des événements de 1940, se réfugia à New York où il fut, paraît-il, interné dans un asile d'aliénés. Ses anciens collaborateurs, moins déveinards, ont, heureusement pour eux, trouvé à Paris un fromage collaborationniste et ont complètement lâché leur ancien directeur anglophile et que la City commanditait si largement.

On peut encore enrichir le tableau de l'antisémitisme français en citant l'ouvrage si vivant et si direct d'André Chaumet : *Le Juif et nous* ; celui de Lesca : *Quand Israël se venge* ; *Morceaux choisis*, de Gobineau, et la série des «Nouvelles Editions françaises» : *La mentalité juive*, *Le Parlement, agent d'exécution de la judéo-maçonnerie*, etc., etc.

En 1936, Coston et Henri-Robert Petit fondent un centre de propagande rue Guersant et convertissent à l'antisémitisme le conseiller municipal de leur quartier, Darquier de Pellepoix, qui lancera, en 1937, son *Rassemblement antijuif*, et en 1938, son journal énergique, *La France enchaînée*, rue Laugier, a sa permanence, transformée en bureau de rédaction et en salle des conférences.

Il ne faut pas oublier *Le Défi*, de Charles Legrand, qui eut ses aventures retentissantes.

La candidature de Coston à Alger relie le mouvement antijuif algérien qui sommeillait depuis 1902, au mouvement antijuif de la Métropole. Et *Le Réveil du Peuple*, de Jean Boissel, dont j'ai parlé plus haut, à propos du Congrès d'Erfurt, réunit la collaboration d'Urbain Gohier, Jollivet et Jean Drault, à la grande indignation du journal *Ce Soir*, auquel collaboraient Bernard Lecache, Paul Nizan, Elie Richard, et un brelan d'autres Juifs vomis par tous les ghettos d'Orient.

Du côté catholique, l'exemple de Mgr Jouin n'est pas perdu. L. de Poncins poursuit avec sérénité et ténacité une œuvre immense. Il publie : *La guerre occulte*, en collaboration avec Malynski, *La mystérieuse Internationale*, *Les Juifs maîtres du monde*, *Refusé par la presse*, la *F. : M. : d'après ses documents secrets*, etc., etc.

Ce, tandis que du côté protestant, M. A. de Chateaubriant rallie ses partisans avec *La Gerbe des Forces. Le problème juif*, de Georges Batault qui s'adresse aux militants est, dans son genre, un répertoire plein, de considérations originales. C'est un arsenal d'armes neuves.

En 1937, Béraud, dans *Gringoire*, dénonce le péril juif, et Darquier de Pellepoix organise des meetings monstres, à la Salle Wagram, avec le concours de Pozzo di Borgo, Boissiel, Poirson. Et la bande judéo-maçonnique au pouvoir commence à s'émouvoir sérieusement, d'autant que Louis-Ferdinand Céline vient faire chorus avec son formidable pamphlet *Bagatelles pour un massacre*.

Les Juifs avaient fondé sur Louis-Ferdinand Céline de grands espoirs, avec son *Voyage au bout de la nuit*, anarchisant et écrit en cet argot truculent, qui est la spécialité du grand pourfendeur de bobards quatre-vingt-neuvistes. Ils déchantèrent avec l'apparition des *Bagatelles*, qui marquèrent au fer rouge les fesses israélites.

Le style argotique et volontiers orduier de Céline est parfaitement adéquat au sujet. Il est à remarquer qu'il s'épure curieusement lorsque l'auteur aborde certains thèmes dont l'élévation de pensée le porte automatiquement à une élévation de l'expression.

L'Ecole des Cadavres ajoute à la consternation d'Israël. Dès lors, Céline, dans la presse juive, n'est plus bon à jeter aux chiens.

Après le désastre, *Les Beaux Draps* conclurent à l'impossibilité de la France de se déjudaïser. Et il est possible que Céline ait raison.

Il voulait l'alliance franco-allemande. La pourriture gouvernementale de la République juive et anglophile n'en voulut pas. Et la France n'a pas réagi. Elle était un dominion anglais. La France n'était plus française, comme disait le ministre Lautier. L'est-elle redevenue ? Non !

C'est ce que souligne M. Troupeau-Housay dans un livre implacable et vigoureux : *La clef du drame*. M. Troupeau-Housay rive au même boulet d'infamie le Juif et le franc-maçon qu'il montre associés et complices dans l'assassinat concerté de la France et de la chrétienté.

Daladier, Reynaud, de Kérislis, Mandel, Zay, voulurent la guerre juive. La France ne s'est point insurgée contre le projet atroce de ses dirigeants, Lebrun en tête.

Et le décret-loi d'avril 1939, accordant aux Juifs le privilège d'être des Français de première zone spécialement protégés, n'a point fait bondir les Français autochtones, relégués au rang de Français de deuxième zone, non protégés.

Les condamnations des tribunaux se mirent à pleuvoir pour leurs articles contre les Juifs, sur Darquier de Pellepoix, sur Boissel ; des perquisitions pour «propagande allemande» furent ordonnées chez Pemjean, chez Coston, chez Boissel, chez Darquier, chez Ch. Legrand et vingt autres, motivant souvent des emprisonnements de longue durée, avec mises au secret.

Et, dans les gares, on interdisait la vente du livre, du docteur Viguié : *Les Juifs à travers Léon Blum* !

Etre antisémite, c'était être hitlérien, et pro-allemand, accusation à laquelle Gohier répondait plaisamment : «Nous avons fait de l'antisémitisme quand Hitler n'était pas né. Hitler n'est donc pas notre maître. Il serait plutôt notre disciple... Un disciple qui a dépassé ses maîtres, c'est entendu...»

Le chef d'orchestre de l'affaire Dreyfus avait reparu, levant son bâton et donnant le *la* pour la nouvelle symphonie mondiale, ordonnant de transformer les antisémites français en hitlériens pro-allemands, alors que ces farceurs de Juifs préconisaient la guerre pour abattre Hitler, non parce que celui-ci était allemand, mais parce qu'il était antijuif.

L'Ordre, Ce Soir, L'Epoque criaient : «Tue !» Et le gouvernement d'un Daladier, qui était ivre-mort toute la journée, criait : «Assomme !»

Des antijuifs furent assassinés sur les routes de l'exode, par les sbires de Daladier, de Jéroboam, de Reynaud et de Zay.

Serpelle de Gobineau et les vaillants rédacteurs de *Je suis partout* furent à deux doigts de subir le sort du malheureux De Ludre.

Et finalement, les Juifs qui avaient voulu la guerre, l'ont perdue.

En toute partie engagée, c'est le perdant qui doit payer. Les perdants réfugiés en Angleterre et en Amérique, ces deux derniers remparts de la juiverie mondiale, prétendent ne pas payer et remettre ça. Ils ne remettront pas ça et ils paieront.

Le comique est que les journalistes bellicistes et judéo-anglophiles qui demandaient l'incarcération et même le poteau pour les antijuifs, qualifiés de pro-allemands, n'ont pas été plutôt ralliés à l'antisémitisme vainqueur qu'ils ont eu tendance à trouver de la tiédeur antijuive chez ceux qu'ils qualifiaient naguère d'énergumènes rétrogrades et de suppôts de l'obscurantisme du Moyen Age. A moins qu'ils n'aient voulu pénétrer dans certains journaux antisémites pour annihiler leur action combative.

La nation française est tellement intoxiquée qu'elle ne se rend pas compte que c'est surtout la nation juive qui subit la défaite de juin 1940. Elle regrette ses Juifs comme Job eût regretté son fumier. Elle regrette ses Anglais comme l'esclave asservi regrette ses maîtres et son carcan. La nation juive a tellement enfoncé ses crochets dans la chair de la nation française, que la cure de désintoxication sera inefficace. L'opération chirurgicale est nécessaire. Elle a commencé. Elle est douloureuse, nécessairement.

C'est le Commissariat des études de la Question Juive qui est chargé de l'opération. M. Xavier Vallat, haut-commissaire, n'eut pas l'énergie nécessaire : avocat de talent, il écoutait trop les recommandations de ses confrères avocats, payés par des Juifs. M. Darquier de Pellepoix, qui lui succéda, se plaignit d'être freiné par les Judaïsants du gouvernement de Vichy, et d'être ligoté par des lois sur les Juifs insuffisantes et baroques. En réalité, il manqua d'ardeur au travail, de lucidité, de caractère et ne sut pas voir clair dans maints trafics.

Nous avons débuté, dans le présent ouvrage, en nous référant au Juif Bernard Lazare, qui reconnaît que c'est le Juif qui crée l'antisémitisme. Mais il se dément en annonçant la fin de l'antisémitisme par l'affaiblissement général de la foi religieuse qui supprimera les barrières séparant les peuples ! Blague bien juive, car le seul Juif gardera toujours sa foi en Jéhovah.

Sa mentalité de négroïde, si bien observée par Céline, le rendra toujours docile aux ordres de son rabbin talmudique, comme le primitif de la forêt équatoriale qui tremble devant son sorcier nègre.

Bernard Lazare s'est fourré le doigt dans l'œil. Il est mort sans avoir vu, en juin 1940, un journal antisémite, dont le titre était un mot de Pétain : *La France au Travail*, tirant à plus de 210.000 exemplaires en quelques semaines, dans un Paris encore à demi vidé par la panique organisée. Il n'a pas vu le succès des livres lancés par Denoël : *Les Juifs en France*, signés de Montandon, Querrioux, Lucien Pemjean (*Les Juifs et la Presse*), Rebattet (*Les Juifs au Théâtre et au Cinéma*), le *Toussenet* de Louis Thomas, publié par le Mercure de France, *Le Juif, cet inconnu*, de Fayolle-Lefort, publié aux Editions de France. Il n'a pas vu le tirage de *Au Pilon*, de *Notre combat*, de *Je suis partout*, de *l'Appel*. Il n'a pas entendu les foules applaudir les conférences de Boissel, de Dieudonné, de Gobineau de Hérold-Paquis, de Lesdain.

XVII - LA VICTOIRE DE L'ANTISÉMITISME

Le vendredi 28 juin 1940, quatorze jours après l'entrée des Allemands à Paris, tandis que les deux tiers des Français, lancés sur les routes par la panique, songeaient à regagner leurs domiciles, encouragés à cela par les vainqueurs, les premiers Parisiens qui réintégraient la capitale aperçurent à la Porte de Saint-Cloud un camelot qui vendait *Paris-Soir*.

Nombre d'entre eux n'avaient pas lu un journal depuis trois semaines, ni reçu un courrier. Le camelot fut dévalisé en un tournemain de sa marchandise. Ah ! ils apprenaient du nouveau, les Parisiens revenus du tragique exode ! Le dernier *Paris-Soir* qu'ils avaient lu avant de quitter Paris traitait Hitler de nouvel Attila parce qu'il voulait éliminer les Juifs de l'Europe après les avoir éliminés de l'Allemagne.

Le *Paris-Soir* qu'ils avaient dans les mains approuvait fort Hitler de vouloir débarrasser la France de ces Juifs qui avaient voulu la guerre, et qui, maintenant, fuyaient devant l'armée d'invasion, et ne songeaient qu'à traverser les océans pour éviter le châtimeut qu'ils savaient avoir mérité.

Les Juifs avaient perdu la guerre. L'antisémitisme était vainqueur. Cette victoire, l'antisémitisme l'attendait depuis 1791, année du décret infâme de l'Assemblée Constituante! assimilant les Juifs, ces étrangers, aux citoyens français.

A Paris, en cette fin de juin 1940, il y avait juste trois journaux.

Le Matin de ce même 28 juin avait noté le cri d'indignation des paysans revenant d'exode contre le gouvernement de Juifs et de Judaïsants qui avait, par l'organe de Paul Reynaud à la radio, créé cette panique sans précédent, où tant de Français perdirent tout leur avoir et souvent leur vie.

Le Matin, qui avait parmi ses collaborateurs Abel Hermant, *Le Matin* écrivait :

«Et laissant passer notre caravane d'autos, que des gendarmes allemands maintenaient en bon ordre, nous avons stationné pendant une heure entre Bonny et Briare. J'ai causé avec des hommes et des femmes. Il y en avait de l'Oise et du Loiret, de la Marne et de l'Indre-et-Loire. Et ce que tous m'ont dit peut et doit se résumer ainsi : «Les Allemands nous laissent rentrer : c'est bien. Mais pourquoi le gouvernement nous a-t-il fait partir ? Nous sommes ruinés, nos troupeaux dispersés et perdus, nos vaches mortes, ou en gonfle et qui mourront. Partout des mauvais garçons ont pillé nos fermes. Sur les routes, beaucoup de nos chevaux sont tombés, qui ne se sont pas relevés. Ah! misère! Misère !»

Je ne veux pas écrire ici les mots de colère, et les noms des politiciens qu'avec une sombre justice cette colère paysanne condamnait. Mais rien ne s'oubliera. Et dès à présent il est sûr que les coupables - imbéciles ou criminels, ou les deux à la fois ! - risqueraient gros à reparaître sur la terre de France !

Mais le journal antijuif par excellence, qui, comme ses camarades, tirait sur une simple feuille et se vendait dix sous, fut *La France au Travail*, quotidien qui empruntait son titre à une phrase d'un discours diffusé du maréchal Pétain et qui avait été fondé, dès le 15 juin, par M. Picard, avocat, et un ex-communiste rallié à l'antisémitisme.

La France au Travail, au bout de huit jours, tirait à plus de 200.000.

La question juive était à l'ordre du jour. *La France au Travail* était située au 123 de la rue Montmartre, dans un immeuble ayant abrité autrefois *La Liberté*, le journal de Girardin auquel collabora Edouard Drumont. Ce dernier grimpa tous les huit jours l'escalier que gravirent si souvent, pendant plus d'un an, le directeur Gomes Oltramare (Dieu-donné) l'antisémite suisse, le secrétaire de rédaction, Henri Coston, Lucien Pemjean, l'auteur du présent volume et quantité de confrères de la presse dont l'énumération emploierait plusieurs pages de ce livre. Plus de cent antijuifs anciens ou nouveaux ont collaboré à cette *France au Travail*, qui fut attaquée sournoisement, puis détruite par une intrigue menée par d'anciens maçons camouflés en collaborationnistes et en propagandistes du rapprochement franco-allemand. Les antijuifs de la première heure, sous la coupe d'un olibrius protégé par Vichy et qui émit soudain ce programme que «faire de l'antisémitisme, c'était rendre les Juifs sympathiques», furent peu à peu remplacés par des journalistes qui avaient collaboré à *L'Ordre* de Buré et à *Ce Soir*, le journal qualifié d'*Humanité du soir*. Le journal vit son tirage s'effondrer et dut disparaître.

L'antisémitisme, en 1941, n'est plus combattu par des décrets Daladier-Marchandeu ni par des juges d'instruction ou des commissaires de police, mais par la judéo-maçonnerie camouflée qui l'attaque par la bande, qui le grignotte, et qui trouve des complices inattendus pour cette besogne de réaction juive.

Le décret Daladier-Marchandeu sera, du reste, abrogé par le maréchal Pétain à la date du 29 août 1940. Il avait été contresigné par les ministres juifs Mandel et Jean Zay, le 21 avril 1939. Il n'aura vécu que seize mois. Pendant ces seize mois, il aura été défendu, en France juive, de dire et d'écrire qu'un Juif est un Juif !

Mais auparavant, d'autres journaux sont venus à l'antisémitisme, notamment *Le Petit Parisien*, dirigé par Jacques Roujon, *Les Nouveaux Temps*, journal du soir dirigé par Luchaire, ancien directeur de *Notre Temps*. L'Œuvre reparaît le 23 septembre. On peut dire d'elle qu'elle est, non pas venue, mais revenue à l'antisémitisme. L'Œuvre s'était délestée de sa pythonisse malencontreuse, la Tabouis enjuivée à laquelle la nationalité française avait été retirée le 8 septembre 1940, en même temps qu'à Pertinax, Kérillis et Buré, journalistes en fuite, journalistes à la solde de la juiverie anglaise. Et c'est ce même 8 septembre que Daladier sera arrêté.

Paraissent encore comme journaux antisémites *Le Cri du Peuple*, de Doriot, avec les excellents articles d'Henri Lèbre, *Aujourd'hui* de Suarez. J'en oublie. Dans les hebdomadaires, le journal antijuif par excellence est *Au Pilon*. *Je suis Partout*, excellentement dirigé, *Révolution Nationale*, *L'Appel* ont leur public.

C'est Marcel Déat qui a contribué à faire obtenir à L'Œuvre l'autorisation de reparaître. Au temps de la République juive, il avait lancé le slogan ironique : *Mourir pour Dantzig ?* Il a, depuis, vigoureusement pris parti contre les Juifs.

En province, la presse tout entière est antijuive, mais les anciens journaux juifs ont, comme ceux de Paris, l'arrière-pensée de pouvoir retourner un jour à leur vomissement. En effet, l'Assemblée Nationale, composée de la Chambre et du Sénat dont les membres en fuite sont revenus siéger à Bordeaux, n'est pas dissoute. Cette assemblée, en proie à la panique et à la colique, a délégué au maréchal Pétain les pouvoirs et le titre de Chef de l'Etat. Mais elle reste dans la coulisse, surveillant les événements et attendant le moment de reparaître, intrigant avec ses préfets, sa magistrature, sa police et ses généraux et amiraux dissidents. Cette Assemblée Nationale est, en réalité, un convent maçonnique en sommeil, mais qui ne dort que d'un œil.

Enfin, pour l'instant, en ce second semestre de 1940, l'antisémitisme a mis en fuite la horde affolée des Juifs et des judaïsants.

Paris ne connaîtra les détails de cette déroute que plus tard, souvent un an après les événements, comme en témoigne ce reportage téléphoné de Vichy au *Paris-Soir* et racontant, à la date du 1^{er} juillet 1941, l'arrivée à Vichy, un an plus tôt, de trois personnages : Pétain, Laval et Albert Lebrun !

Sans tambour ni trompette, Albert Lebrun se réfugiait au pavillon Sévigné. Le maréchal et M. Laval s'installaient à l'Hôtel du Parc, devenu l'Elysée de la nouvelle capitale de la France.

Le reporter, qui, un an après, retraçait cet épisode de la fin de la République juive, interviewait le gardien du parc, qui, coiffé de bleu, habillé de bleu, la canne à la main, avait été le spectateur de l'événement. Et ce gardien lui racontait :

Ce que j'ai vu, monsieur, en ces quelques semaines, dépasse tout ce qu'on peut imaginer. Dès avant juin, la ville regorgeait d'estivants aux faces blêmes, aux nez crochus que je voyais tous les matins discuter âprement, assis en rond sur des chaises qu'ils avaient bien du mal à payer. Quand l'exode fit passer à Vichy les réfugiés, vous les auriez vu verdoyer. D'heure en heure, jour par jour, ils disparurent : les troupes allemandes arrivèrent. Elles restèrent quelques jours, puis s'en allèrent. Alors de nouveau ce fut la ruée vers Vichy. Des milliers de voitures affluèrent de tous côtés que suivirent bientôt, hélas ! tous les pauvres gens qu'une fuite de quinze jours sur les routes de France avait transformés en spectres ambulants. Les hôtels où les anciens estivants avaient repris leur place furent bientôt pleins à craquer. Alors les gens se couchèrent partout : dans le parc sur les pelouses, sur les chaises, ô la gare, dans tous les couloirs des immeubles. A mon arrivée au parc, chaque matin, c'était comme si j'assistais au réveil hallucinant d'une ville dont tous les habitants auraient quitté les toits pour attendre dehors la fin du monde.

L'homme bleu vit descendre de voiture le maréchal qui lui parut très triste. Puis, M. Laval entra un peu plus tard à l'hôtel. Personne n'assistait à cette prise de possession.

Les rares promeneurs songeaient à rentrer à leurs hôtels pour faire leurs valises et filer plus loin. Où? Ils n'en savaient rien.

L'homme bleu raconta encore :

Les députés, les sénateurs, les ex-ministres, on les a vus après. Ils se promenaient par deux ou trois en faisant de grands gestes dans le parc. Quand ils passaient devant l'hôtel où travaillait le maréchal, ils avaient, certains du moins, de curieux coups d'œil. J'ai vu Herriot promener sa pipe autour du Majestic et du Parc, comme s'il se croyait à Jéricho et capable de faire tomber le nouveau gouvernement. J'ai vu toute la clique de Blum qui tenait comitè à côté du kiosque où l'on vendait du tabac. J'ai vu Reynaud, le front enturbanné après son accident de voiture, essayant de crâner vis-à-vis de la foule prête à le lyncher... Il y a eu ensuite ce qu'ils ont appelé le Congrès. On a surtout vu, nous autres, des demoiselles à hauts talons et bien fardées et qu'on disait les secrétaires chargées de prendre les comptes rendus. Il y en avait de bien jolies. Et cela a duré quelques jours.

Après un sourire ironique, il ajouta :

La vie a continué. Aux premiers juifs ont succédé d'autres juifs dont les voitures traînaient partout, n'importe où. L'un d'eux m'a même offert, me croyant l'huissier peut-être d'un ministère, de me donner 10.000 francs si je voulais remettre une lettre personnelle à M. X... et j'ai bien ri.

Ce fut comme ça un va-et-vient incessant pendant deux mois. Les hôtels étaient toujours pleins et refusaient du monde. Les commerçants de Vichy liquidaient leurs derniers stocks. Mais tout ça, me dit-il en concluant, c'est déjà de l'histoire ancienne et chez nous nous ne sommes pas plus fiers, croyez-moi, parce que nous sommes devenus capitale de la France : on était si tranquille auparavant!

L'antisémitisme occasionna d'autres spectacles. Il plana notamment sur la fameuse croisière du *Massilia*.

Ce beau paquebot était mouillé, le 13 juin 1940, en rade de Mers-El-Kébir quand son commandant, le capitaine Ferbos, reçut de l'amirauté l'ordre d'appareiller pour Bordeaux sans délai.

Réquisitionné par l'autorité militaire, il n'avait qu'à obéir. Il donna l'ordre de chauffer, fit pousser les feux, partit et arriva le 17 juin devant l'estuaire de la Gironde.

Ayant fait les signaux réglementaires pour demander des ordres, il n'obtint aucune réponse. Les avions laissaient tomber autour du navire des bombes et des mines magnétiques. Il remonta alors la Gironde pour se mettre à l'abri et reçut la visite, dans la soirée du 20 juin, d'un officier du front de mer qui accompagnait César Campinchi, avocat et ministre de la marine.

Laissons le commandant Ferbos raconter lui-même à un reporter de *Paris-Soir* (n° du 19 juin 1941) comment il fut chargé d'embarquer un lot de parlementaires, de Juifs et de judaïsants en proie à la colique, et qui rêvaient de gagner l'Afrique, puis l'Angleterre pour y créer, sans doute, un gouvernement-fantôme et se rallier à de Gaulle, créateur de la dissidence :

L'entretien que j'eus avec M. le ministre de la Marine fut extrêmement bref. M. Campinchi me dit :

- Attendez-vous à embarquer d'un moment à l'autre des parlementaires.

Et comme je m'inquiétais de leur nombre, on me répondit :

- Peut-être 40, peut-être 600 !...

On me parla également d'automobiles à emmener. Je fis des réserves. Peu après arrivaient vingt-cinq parlementaires accompagnés d'environ cent cinquante membres de leur famille.

Durant douze heures et à quatre reprises, je sollicitai de plus en plus fermement des ordres formels et écrits de départ.

Le vendredi 21 juin à 14 heures ces ordres me parvenaient enfin et nous virions l'ancre, pendant que, sur un bateau anglais, voisin du nôtre, s'embarquaient Camille Huysmans, Geneviève Tabouis, Emile Buré et quelques autres journalistes.

Au dernier moment d'ailleurs, il y avait eu un flottement parmi les passagers. Je vois toujours M. Louis Marin, la main posée sur les bagages du maire de Lyon et réclamant partout le «président» Herriot. Nous emportâmes effectivement ces bagages mais nous laissâmes à terre MM. Edouard Herriot et Louis Marin qui ne voulaient plus partir.

L'équipage, de son côté, voyait d'un très mauvais œil ce voyage qui profitait uniquement à ceux en qui l'on commençait à voir les naufrageurs du pays.

Sous les ordres d'un lieutenant de vaisseau, cinquante fusiliers marins en armes avaient embarqué pour veiller à la sécurité intérieure des passagers.

M. Campinchi réunissait alors l'équipage et, durant plus d'une heure, le haranguait.

Les hommes, que j'avais par ailleurs sermonnés, cédaient et nous partions enfin.

A l'aube du troisième jour nous arrivions devant Casablanca. Mais durant ces trois jours, les événements avaient marché plus vite que nous. L'armistice était signé et des ordres stricts nous attendaient à l'arrivée.

Personne ne put débarquer, pas même le «président» Mandel, que M. Duff-Cooper et lord Gort, venus tout exprès en avion, attendaient à Rabat.

Le 27 juin, les passagers recevaient enfin l'autorisation de descendre à terre. Le sous-lieutenant d'intendance Jean Zay revendiquait l'honneur de descendre le premier pour régler d'urgence, me déclara-t-il, sa situation militaire qui, quoique régulière, pouvait prêter à malentendu...

Le malheureux ne devait pas avoir cette chance. Au bas de l'échelle de coupée, un officier l'attendait qui, après s'être présenté, gifla violemment l'ancien ministre de l'Education nationale.

Jean Zay regagna sa cabine. Le lendemain, il ne devait pas mieux réussir. Parti en automobile, il trouvait, barrant sa route, un énorme camion militaire d'où descendait le même officier qui, la veille, l'avait si vivement pris à partie.

Cette fois, ce fut épique. L'officier empoigna Jean Zay, le déculotta et, devant trois mille Casablancais et une caméra qui filmait la scène, il lui administra la plus magistrale fessée qui se puisse imaginer.

Si le débarquement de M. Mandel suivi de M^{lle} Bretty, sociétaire de la Comédie Française, et d'un Sénégalais portant dans ses bras le buste de Clemenceau, fut sans histoire, en revanche celui d'Edouard Daladier fut mouvementé.

Au moment où il franchissait la passerelle, toutes les sirènes des navires ancrés dans le port se mirent à mugir sur l'air des lampions conspuant celui que la foule désignait déjà comme le grand responsable.

Prostré, anéanti, Daladier ne réagissait pas.

Le plus guilleret de tous était César Campinchi, tout heureux de quitter enfin la ceinture de sauvetage qu'il avait un instant abandonnée durant la traversée et dont il s'était muni derechef, ayant appris qu'à défaut des mines magnétiques le grand large mettait le paquebot à la merci d'une torpille.

Le lieutenant Mendès-France, en compagnie de sa femme et d'officiers généraux, festoyait dans les palaces de Casablanca.

L'interview du commandant du *Massilia* était signé Pierre Ladignac. Nous estimons que ces détails de la fuite des paillasses parlementaires qui ont voté la guerre et sont responsables de la débâcle ne devaient pas rester ensevelis dans le cimetière des collections de journaux, mais ont leur place dans l'histoire de l'antisémitisme.

La fessée publique reçue par le Juif Jean Zay marque une phase de l'antisémitisme victorieux.

Le judaïsme mondial dut en ressentir le contrecoup, et aussi le parlementarisme judéo-maçonnique, car Jean Zay était et est encore membre de ce Congrès qui prétend avoir le droit de se réunir pour homologuer la nouvelle constitution d'une République juive numéro quatre.

Mais quels étaient, au juste, les fuyards qui, du *Massilia*, assistèrent à la fessée du Juif Jean Zay et tremblaient évidemment de recevoir une correction semblable à leur descente du paquebot ?

Le signataire de ce livre eut, entre les mains, en 1941, la liste du livre de bord du *Massilia* et la publia dans le journal *La France au Travail* du samedi 10 août 1941.

Voici cette liste de judaïsants, dans laquelle il n'est pas difficile de trouver une majorité impressionnante de Juifs et de francs-maçons :

DALADIER Edouard, 55 ans, député de Vaucluse, ancien président du Conseil.

CAMPINCHI César, 58 ans, avocat à la Cour. CAMPINCHI Hélène, 42 ans, avocat à la Cour.

MENDÈS-FRANCE Pierre, 33 ans, lieutenant et député. MENDÈS-FRANCE Lily, 30 ans, sans profession. MENDÈS-FRANCE Bernard, 5 ans. MENDÈS-FRANCE Michel, 4 ans.

ZAY Jean, 35 ans, député du Loiret, sous-lieutenant. ZAY (Mme), 33 ans, sans profession. ZAY Catherine, 3 ans.

REVILLON Marie-Michel, 49 ans, avocat à la Cour d'Appel, sénateur.

WILTZER Alex, 37 ans, avocat, député.

BASTIDE Paul, 48 ans, professeur à la Faculté de Droit, député, ancien ministre.

MANDEL Georges, 54 ans, ancien ministre de l'Intérieur. MANDEL Claude, 10 ans.

DANGEL (Mme Vve) (dite BRETTEY Béatrice), 42 ans, sociétaire de la Comédie Française.

GRUMBACH Salomon, 56 ans, député. GRUMBACH Wally, 52 ans, sans profession.

LEVY ALPHANDERY, 78 ans, député, maire. LEVY (Mme), 72 ans, sans profession. LEVY (Mme), 92 ans, sans profession. LEVY Philippe, 5 ans.

RECOUVREUR Marie, 65 ans, sans profession.

PERFETTI Camille, 64 ans, député de la Haute-Marne, questeur à la Chambre.

DELBOS Yvon, député.

DELATTRE Gabriel, 49 ans, député, avocat à la Cour.

DUBOIS Marius, 50 ans, député.

THOMAS F.-M., 45 ans, député. THOMAS Marie, 45 ans, sans profession. THOMAS Noéla, 18 ans, sans profession.

BROUT Marcel, 53 ans, député. BROUT Jeanne, 56 ans, couturière.

VIENOT, 42 ans, député des Ardennes. VIENOT (Mme), 39 ans, sans profession. VIENOT Giles, 18 ans, étudiant.

GALANDOU Diouf, 65 ans, député.

BIRANE SALANE, 30 ans, fils de chef.

DE LA GRAUDIÈRE Bernard, 61 ans, député. DE LA GRAUDIÈRE Marie, 54 ans, sans profession.

ARNILUSTER Anna, 19 ans, femme de chambre.

DENAIS Joseph, 63 ans, député. DENAIS HENRIETTE, 63 ans, sans profession.

DUPONT André, 46 ans, député de l'Eure. DUPONT Reine, 36 ans, sans profession. DUPONT Huguette, 14 ans.

DUPONT Jean, 13 ans.

JAMMY-SCHMIDT, 68 ans, député. JAMMY-SCHMIDT (Mme), Bly, 46 ans, sans profession.

GUSTAVINO Jean-Marie, 54 ans, député d'Alger.

LE TROCQUER André, député de Paris, avocat. LE TROCQUER Colette, 20 ans, étudiante.

DUPRÉ Léandre, 68 ans, député. DUPRÉ Gilberte, 50 ans, sans profession.

DE CRUSSOL Marie-Louise, 36 ans, sans profession.

DALADIER Jean, 18 ans, sans profession.

BLOCH Jean-Charles, 19 ans, étudiant.

GUTSZTEJU Joseph, 30 ans, nationalité indéterminée, attaché aux parlementaires.

PISANI Edgar, 21 ans, étudiant.

SCHREIBER Robert, 60 ans, publiciste, capitaine d'aviation de réserve. SCHREIBER Suzanne, 44 ans, attaché de cabinet au Ministère de la Famille. SCHREIBER Marie-Geneviève, 11 ans. SCHREIBER Marie-Claire, 19 ans, élève de l'Assistance Sociale.

CRÉMIEUX (Mme Fernand), 75 ans, veuve de l'ancien sénateur du Gard.

MICHOT Simone, 27 ans, attachée à la Section Motorisée Féminine.

GAGNIARD Georgette, 41 ans, sans profession. GAGNIARD Louis, 40 ans, professeur à la Faculté de Strasbourg, chargé de mission au Centre National de Recherches Scientifiques.

IBERT Jacques, 50 ans, directeur de l'Académie de France à Rome. IBERT Marie-Rose, 47 ans, sans profession. IBERT Jacqueline, 18 ans, sans profession. IBERT Jean-Claude, 12 ans. .

LAZURLCK Robert, 45 ans, avocat à la Cour. LAZURLCK Renée, 43 ans, sans profession.

RAVOU Pierre, 20 ans, employé de commerce étalagiste.
CATALAN Camille, 51 ans, inspecteur-contrôleur des contribution directes. CATALAN Marie-Louise, 42 ans, sans profession.
GICQUEL Yves, 50 ans, employé à la Chambre des Députés.
GROUARD Georges, 63 ans, chef de secrétariat législatif de la Chambre des Députés.
DE MEYER Lucien, 40 ans, employé à la Chambre des Députés.
BADIN Marie, 40 ans, employée à la Chambre des Députés.
FAURE Adrien, 48 ans, huissier à la Chambre des Députés.
MARIOTTI Dominique, 38 ans, employé à la Chambre des Députés.
LEGUILLEC Adolphe, 50 ans, agent temporaire à la Chambre des Députés.
MAURICE Hubert, 31 ans, fonctionnaire à la Chambre des Députés.
TRÉPINIER Marcel, 53 ans, chef de service à la Chambre des Députés.
BARDIN Jacqueline, 34 ans, sculpteur.
ZAY Léon, 66 ans, journaliste.
PERRIN Jean, 69 ans, professeur à la Sorbonne, membre à l'Institut (Prix Nobel).
CHOUCROUN Nine, 40 ans, docteur ès sciences, maître de recherches.
HUISMAN Georges, 51 ans, directeur général des Beaux-Arts. HUISMAN Jean-Claude, 18 ans, étudiant. HUISMAN Marcelle, 41 ans, écrivain. HUISMAN Philippe, 15 ans, lycéen. HUISMAN Denis, 11 ans, lycéen.
SACHS Antoinette, 43 ans, artiste peintre.
KOHN Suzanne, 29 ans, aviatrice.
HAGUENAUER, Paul, 16 ans, sans profession. HAGUENAUER Philippe, 15 ans, sans profession.
MENANT Guy, 49 ans, industriel, député.
BRAUN Mathieu, 45 ans, président de l'Office Sarrois. BRAUN Angèle, 42 ans, sans profession. BRAUN Henri, 52 ans, membre à l'Office Sarrois.
MELCHIOR Lydie, 4 ans.
DELEPLANQUE Roger, 39 ans, directeur politique au *Petit Bleu*. DELEPLANQUE Marguerite, 37 ans, sans profession.
DUFAY Jean, 43 ans, directeur de l'Observatoire de Lyon. DUFAY Maurice, 16 ans, étudiant.
GOBUR Céline, 27 ans, secrétaire.
CAIN Julien, 53 ans, administrateur général de la Bibliothèque nationale.
VIGURE Michèle, 34 ans, employée des P. T. T.
ALBALA Jacques, 19 ans, étudiant.
PAILLARD Maurice, 54 ans, secrétaire particulier.
MICHEL Delphin, 57 ans, général commandant militaire de la Chambre des Députés.
MARCERON Marcel, 46 ans, capitaine détaché auprès du ministre T. P.
VALADE Lucien, 55 ans, capitaine détaché auprès du ministre T. P. VALADE Alfréda, 49 ans, sans profession.
LESBRAS Alphonse, 24 ans, ordonnance du général Michel. VALADE Françoise, 16 ans.
CONSTANT (Mme).
DÉPRÉ Jacques, 14 ans.

Etat des officiers embarqués sur le paquebot *Massilia* le 20-6-40. Remarque : Quatre de ces officiers : Capitaine VIÉNOT, Lieutenant MENDÈS-FRANCE, Sous-lieutenant ZAY, Attaché d'intendance WILTZER, sont parlementaires et se sont embarqués suivant les indications qui leur avaient été données par M. HERRIOT, président de la Chambre, en même temps qu'aux membres du Parlement se trouvant sur le *Massilia*.

La fine fleur de la république juive et judaïsante, le gratin de la franc-maçonnerie internationale, avec ses catholiques ralliés, étaient sur ce bateau, suant la peur et conscients du crime qu'ils avaient commis en votant ou approuvant la guerre juive.

Un jour, pourtant, viendrait où ce convent maçonnique flottant se ferait un titre de gloire d'avoir fui et de présenter cette fuite comme un moyen de préparer la libération et de combattre... l'antisémitisme.

Au fur et à mesure que se déroulent les événements de la guerre mondiale, la terre entière semble un immense champ de bataille où l'antisémitisme lutte avec avantage contre Israël.

L'Europe prend l'aspect d'une forteresse antijuive dont Israël tente le siège avec les armées de la Russie judéo-bolcheviste à l'est, et ses mercenaires anglo-américains à l'est et au sud.

A l'intérieur de la forteresse Europe, des Juifs subventionnent la trahison, de même que chez les Américains et les Anglais, des anti-Juifs forment des coalitions avec lesquelles Israël doit compter.

L'antisémitisme est partout. Ses manifestations et ses offensives sont nombreuses. On ne peut les dénombrer sous peine d'enfler démesurément ce livre qui aurait voulu n'être qu'un précis de l'histoire de la question juive.

En Roumanie, les Juifs portent l'étoile de Sion, rouelle moderne, comme en France du Nord. La police roumaine a arrêté en masse des enfants d'Israël qui, sous le couvert d'activité patriotique, fondent des associations secrètes qui sont aux ordres des communistes de Moscou.

En Slovaquie, c'est le journal *Gardista* qui demande la solution définitive de la question juive et dénonce la juiverie comme un facteur des plus dangereux pour le pays.

Les lois de Nuremberg, qui ont sauvé l'Allemagne et l'Autriche du péril juif, sont réclamées partout.

En Hongrie, un nouveau règlement concernant les Juifs ordonne d'exproprier et de donner aux anciens combattants toute propriété fermière juive de plus de cent arpents. Vingt-cinq mille familles paysannes obtiendront ainsi cinq cent mille arpents de biens fonciers juifs à se partager.

En Bulgarie, alors que les Juifs arrivaient à se soustraire aux arrêtés de l'Etat en se faisant baptiser pour devenir chrétiens orthodoxes, tout candidat au baptême doit maintenant faire une demande par écrit et qui sert de base à un examen religieux des plus serré.

Le clergé français devrait bien imiter ce procédé de filtrage et de barrage !

En Italie, Mussolini, instruit par la trahison de Badoglio, fait empoigner et parquer dans un camp de concentration tous les Juifs de la nouvelle République Fasciste. Et c'est sur les biens juifs que seront prises les habitations à donner aux victimes des raids terroristes anglo-américains juifs. Que ne fait-on de même en France, où les malheureux dont on a écrasé les logis à coups de bombes ne savent où aller coucher ?

En Turquie, l'Union juive d'Istanbul est dissoute et son conseil d'administration est arrêté pour son agitation pro-juive.

En Espagne, l'hebdomadaire *El Espanol* dénonce, à l'aide d'un document historique datant du dernier siècle, les menées des banquiers juifs donnant la main à leurs congénères, banquiers à Londres pour instaurer la domination de la nation d'Israël sur les nations non-juives du monde entier.

En Angleterre même, la libération du grand antijuif Sir Oswald Mosley est le signal d'un mouvement antisémite monstre. Sur les murs, on lit, écrit à la craie : *Perish Judah !* (Mort aux Juifs !)

Au Canada, les Canadiens français ont un sursaut énergique et organisent des meetings antijuifs et des cortèges dans les rues de Québec et de Montréal. La police anglaise est sur les dents.

En Afrique du Nord, où les généraux fuyards de 1940 sont devenus les chefs dissidents à la solde des banques juives, l'infâme décret Crémieux a été rétabli. Mais pour combien de temps ? Les Juifs paieront cette trahison par le pogrom massif dont les Arabes les menacent.

Ne parlons pas du Japon, où la question juive n'existe pas parce que le Juif n'y est considéré que comme un étranger au statut précis et qui limite sa malfaisance.

L'antisémitisme est partout, et les Juifs, expulsés finalement de partout, se demandent où ils seront accueillis, à quelles conditions et à quel prix !

Bernard Lazare serait obligé d'admettre, aujourd'hui, que c'était la célèbre chanson du moyen âge, cette complainte du Juif errant, qui avait vu juste.

Un couplet raconte que Jésus, portant sa croix, demanda à Isaac Laquedem, savetier juif, de le laisser se reposer un instant dans sa maison avant de reprendre sa marche au Calvaire.

- Marche ! répondit cruellement le savetier.

Jésus, la bonté même,

Lui dit en soupirant :

« Tu marcheras toi-même

Pendant plus de mille ans ! »

Isaac Laquedem reprend sa marche éternelle après une halte en France. Et c'est tout ! Il est habitué. Il ne s'en fait pas tant que vous le croyez. Il n'est pas d'ici. Et il le sait... Il répète, comme Laquedem, s'adressant aux Bourgeois de Strasbourg :

Je suis trop tourmenté

Quand je suis arrêté.

TABLE DES MATIÈRES

- I. Les causes de l'antisémitisme.
- II. L'antisémitisme dans l'antiquité et au moyen âge.
- III. La Renaissance.
- IV. Au XVII^e siècle.
- V. L'antisémitisme au XVIII^e siècle.
- VI. Les roueries du grand-père Cerfbeer.
- VII. L'antisémitisme aux temps révolutionnaires.
- VIII. L'antisémitisme sous l'Empire et la Restauration.
- IX. L'antisémitisme au temps de Louis-Philippe.
- X. Les Juifs et le Second Empire.
- XI. L'antisémitisme sous la Troisième.
- XII. L'Affaire Dreyfus.
- XIII. L'antisémitisme après l'Affaire Dreyfus.
- XIV. L'antisémitisme fait le tour du monde.
- XV. Ultor !
- XVI. Eclipse et renaissance de l'antisémitisme français.
- XVII. La victoire de l'antisémitisme.